

Maïté RECASENS

LES CONTRADICTIONS DE LA MÉMOIRE

Commémoration et oubli des Guerres de Religion à Toulouse

(1562-1862)



Mémoire de master 2 recherche – Histoire et civilisation moderne et contemporaine

Sous la direction de Valérie SOTTOCASA

Université Toulouse – Jean Jaurès

UFR Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

Juin 2016

REMERCIEMENTS

Avant tout, je tiens à remercier ma directrice de recherches, madame Valérie Sottocasa pour son aide, sa disponibilité et sa bienveillance. De même, il me semble indispensable d'exprimer toute ma gratitude envers madame Valérie Dumoulin grâce à laquelle j'ai eu l'idée de travailler sur la mémoire de la guerre civile de 1562 et qui m'a permis d'avoir accès de nombreuses sources indispensables à cette étude.

Un grand merci à monsieur Géraud de Lavedan et à tous les archivistes des archives municipales de Toulouse pour leur gentillesse et leur disponibilité. Je tiens aussi à évoquer la générosité de monsieur Philippe Foro qui, apprenant le sujet de mes recherches, m'a fait visiter la basilique Saint Sernin.

Je n'oublie pas Thomas Guiresse, étudiant en occitan à la faculté Toulouse II Jean Jaurès, qui a généreusement proposé de traduire les chansons en occitan sur lesquelles je travaille. De la même façon, je tiens à exprimer toute ma gratitude envers l'équipe occitaniste de la bibliothèque municipale de Toulouse pour le temps qu'elle a bien voulu m'accorder.

Pour finir, merci à mes patients relecteurs, ma mère, ma sœur et Julien pour le temps qu'ils m'ont accordé et à tant d'autres personnes que je ne peux nommer mais qui je l'espère ont conscience de ma reconnaissance.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADGH : Archives départementales de la Haute-Garonne

AMT : Archives municipales de Toulouse

BMT : Bibliothèque municipale de Toulouse

BnF : Bibliothèque nationale de France

BSHPF : Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français

BUT1 : Bibliothèque universitaire de Toulouse 1 Capitole

INTRODUCTION

En 1562, les autorités toulousaines ordonnent « qu'il seroit fait annuellement le 17 mai, jour de la Délivrance de la Ville, une procession générale » en signe de reconnaissance envers Dieu pour avoir sauvé la ville de la menace protestante¹. En 1792, les révolutionnaires toulousains écrivent que cette procession se fait « en mémoire de la perfidie qui avoit fait périr plus de 4000 citoyens² ». Ces deux points de vue s'opposent. Cela nous a amené à nous intéresser aux contradictions de la mémoire. Délivrance ou massacre, la mémoire n'est pas la même. Dans le premier cas, elle est un souvenir glorieux et victorieux que l'on célèbre. Dans le second, il s'agit d'un acte barbare et déshonorant qu'il faut effacer. Les termes utilisés par les auteurs renforcent cet antagonisme. La délivrance ramène à une action qui libère de la servitude, du mal et débarrasse de ce qui gêne. Au contraire, la perfidie renvoie à un acte fourbe, sournois et déloyal.

La mémoire est une redéfinition du passé, elle ne restitue pas la réalité d'une action mais son ressenti. Selon Philippe Joutard, il arrive même qu'une communauté « fonde sa légitimité et son identité sur le souvenir historique. Mais, dans ce cas, la mémoire est terriblement simplificatrice : elle s'organise autour d'un événement fondateur, les faits antérieurs ou postérieurs étant assimilés à celui-ci ou oubliés³ ». Dans le cadre de notre étude l'événement fondateur de la mémoire est un épisode des Guerres de Religion. Travailler sur cette mémoire entre 1562 et 1862, c'est essayer de comprendre comment la Délivrance devient massacre. Les évolutions de la mémoire sont considérées sur le temps long. Durant trois cents ans, elles fluctuent à des rythmes différents. Ces fluctuations sont corollaires de

¹ *Annales de la ville de Toulouse depuis la réunion de la comté de Toulouse à la Couronne : avec un abrégé de l'ancienne histoire de cette ville et un recueil de divers titres et actes pour servir de preuves ou d'éclaircissement à ces Annales. Première partie à laquelle on a ajouté une dissertation sur l'or de Toulouse ; & une table alphabétique des noms des Capitouls, dont les élections sont contenues dans ce volume. Par M. G. Lafaille, ... [Illustrations d'Antoine Rivalz]. Seconde partie à laquelle on a ajouté des additions à la première partie, & plusieurs pièces importantes concernant les fiefs nobles & roturiers de la sénéchaussée de Toulouse & du reste du Languedoc, & l'exemption de cette province des droits d'assise ou assignat, & autres : avec une Table alphabétique des noms des Capitouls dont les élections sont contenues dans ce volume. A Toulouse : chez Guillaume-Louis Colomyez : Jérôme Posuel, Germain de la Faille, p. 244.*

² Gallica : URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k51963m>. Délibération du conseil général de la commune de Toulouse [Microforme] : concernant la suppression de la procession du 17 mai, pp. 9-10. Joint en annexes. (Annexe X. pp. 269-291)

³ JOUTARD Philippe, « Mémoire collective » dans *Dictionnaire des sciences historiques*, Presses Universitaire de France, Paris, 1986, p. 448.

changements profonds de la société toulousaine. À travers leur attachement ou leur rejet de la commémoration d'un événement des Guerres de Religion, les Toulousains signifient leur identité.

Nous connaissons mal les débuts de la réforme à Toulouse si ce n'est que son implantation commence dès les années 1530 et que son Église s'organise vraisemblablement en 1558⁴. La « nouvelle opinion » se répand et s'établit rapidement au sein des élites de la ville : ecclésiastiques, hommes de lois, médecins, libraires, étudiants, négociants, marchands et artisans⁵. Vers les années 1550, les réformés sont assez nombreux pour manifester leur foi au grand jour. Dès lors, ils provoquent les catholiques en interrompant les messes, en renversant les croix des carrefours ou en s'attaquant aux images religieuses. La ville est alors confrontée au problème de la coexistence religieuse car sa population est restée très majoritairement attachée au catholicisme.

Au début de la décennie 1560, les relations entre catholiques et réformés se dégradent dans le Midi toulousain et particulièrement à Toulouse. Les incidents se multiplient, notamment lors du carême de 1561 pendant lequel un marchand réformé est massacré par les catholiques pour avoir crié à un prédicateur « tu mens, moine hypocrite »⁶. De nombreuses villes de la région passent à la Réforme : Montauban, Castres, Gaillac, Lavaur, Revel, Pamiers, L'Isle Jourdain. L'inquiétude des catholiques face à l'avenir de Toulouse, capitale du Languedoc, grandit. D'autant qu'il leur semble que les réformés se rendent maîtres des institutions locales. En effet, une trentaine de parlementaires, une quinzaine de magistrats du présidial, et la moitié des capitouls de 1561 sont acquis à la nouvelle religion⁷. La peur des catholiques est amplifiée le 6 février 1562, lorsque le parlement enregistre l'édit de janvier, autorisant l'exercice du culte réformé à l'extérieur des villes. Dès le lendemain, ils voient des prêches s'organiser devant la porte Montgaillard et un temple de bois être construit devant la porte Villeneuve.

Le 1er mars 1562, les hommes du duc François d'Alençon massacrent des

⁴ SOURIAC Pierre-Jean, « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », *Chrétiens et sociétés. XVI^e-XXI^e siècles*, [En ligne], 20 | 2013, mis en ligne le 11 juillet 2014. URL : <http://chretienssocietes.revues.org/3536>, p. 33.

⁵ TAILLEFER Michel (dir.), *Nouvelle histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 2002, p. 128.

⁶ SOURIAC Pierre-Jean, « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », op. cit., p. 40.

⁷ TAILLEFER Michel (dir.), *Nouvelle histoire*, op. cit., p. 132.

protestants célébrant la messe à Wassy. Ces derniers étaient pourtant en dehors de la ville, comme l'autorise l'édit de janvier. En réaction, Louis de Condé appelle à prendre les armes pour soustraire le roi de l'influence de ses mauvais conseillers. Sous son commandement, les réformés s'emparent de nombreuses villes de France souvent grâce à la complicité des responsables municipaux. En moins de trois mois, la plupart des villes du Languedoc tombent entre les mains des réformés. Toulouse résiste mais la violence entre les deux groupes ne cesse d'augmenter. Le 4 avril, les obsèques d'une femme d'artisan du faubourg Saint-Michel donnent lieu à une émeute anti-protestante⁸. Les ecclésiastiques, les parlementaires et les bourgeois toulousains décident d'engager des mercenaires. Les capitouls essaient de faire expulser ces hommes d'armes, le parlement casse leurs ordonnances de police. Au mois de mai 1562, la tension est à son comble.

Toulouse connaît alors la plus grave crise religieuse depuis le XIII^e siècle. Blaise de Monluc, représentant du roi en Gascogne, découvre la trahison d'un des capitouls qui a promis d'ouvrir les portes de la ville à Condé. Il envoie alors une lettre au parlement de Toulouse pour dénoncer le complot⁹. Les capitouls nient vainement l'existence d'un tel accord et deviennent suspects aux yeux des catholiques. La paranoïa s'empare de la ville¹⁰. Les réformés réagissent à cette défiance : le 11 mai, une réunion entre les chefs du parti protestant a lieu chez le viguier Portal. Sous l'influence du ministre Barrelles, ancien cordelier, ils décident de prendre l'hôtel de ville dans la nuit. Les capitaines Saux, Soupet et Sauxen dirigent l'attaque du Capitole. Ils s'en emparent dans la pénombre de la nuit, sans un bruit¹¹.

Le lendemain, la ville se réveille dans une étrange atmosphère. Durant cette journée, les deux partis se structurent, aucun combat n'a lieu. Les parlementaires exigent que tous les catholiques se rassemblent au palais du Parlement et prennent les armes contre la sédition. Ils doivent signifier leur catholicité en portant une croix blanche sur leurs habits et en mettant une bougie à leurs fenêtres. De plus, les capitouls en fonction sont destitués par le parlement qui en nomme de nouveaux, réputés pour leur attachement à la religion catholique. Rien ne

⁸ *Ibid*, p. 132.

⁹ SOURIAC Pierre-Jean, « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », op. cit., p. 34.

¹⁰ DAVIES Joan, « Persecution and Protestantism : Toulouse, 1562–1575 », *The Historical Journal*, mars 1979, vol. 22, n° 01, p. 42.

¹¹ *Histoire de M.G. Bosquet, sur les troubles advenus en la Ville de Tolose l'an 1562. Traduite de latin en françois, & divisée par chapitres*, Tolose, Par R. Colomiez, imprimeur juré de l'université, 1595, p. 104.

permet de savoir si les capitouls de 1562 font réellement partie du complot. Selon Pierre-Jean Souriac, « ils furent dépassés par les événements lors de la prise de leur hôtel de ville, et durent se résigner à jouer le rôle des traîtres que leur assigna le Parlement. Ils durent fuir la ville pour sauver leur tête, même s'ils n'avaient pas cautionné le coup de force. La radicalité protestante exploita leur soutien, la radicalité catholique s'en servit de bouc émissaire et la volonté d'en découdre des deux bords les priva de toute possibilité de justification¹² ».

Du 13 au 16 mai, la ville est plongée dans une guerre civile. Ces journées sont rythmées par de nombreuses batailles, des escarmouches, des violences et des pillages. Jusqu'au 15 mai, forces catholiques et réformées s'équilibrent. Le 16 mai, les catholiques reçoivent de nombreux renforts qui modifient le rapport numérique entre les deux camps et contraignent les réformés à capituler. Les archives de mai 1562 ayant été détruites, nous ne connaissons pas les conditions de paix. Les catholiques assurent que la trêve accordait la cessation des combats pour quelques heures. En revanche, les protestants prétendent qu'elle leur permettait de quitter la ville sans craindre pour leur vie jusqu'au lendemain, dimanche 17 mai. Selon Pierre-Jean Souriac, il est vraisemblable que la version protestante soit plus proche de la réalité¹³. D'ailleurs, si quelques-uns partent le soir même, la plupart choisissent de quitter Toulouse après la messe dominicale de Pentecôte. La Cène ayant été célébrée dans l'hôtel de ville, ils partent par la porte Villeneuve. Là, des catholiques toulousains accompagnés de paysans des campagnes environnantes les massacrent. Le nombre de victimes varie selon les versions et peut atteindre quatre mille personnes. Il est toutefois plus probable qu'environ deux cents personnes aient été tuées ce jour-là¹⁴.

Dès lors, Toulouse devient un bastion catholique et s'engage dans une répression très forte à l'encontre des protestants¹⁵. Les Toulousains sont précurseurs du mouvement ligueur : dès mars 1563, capitouls et parlementaires s'unissent « pour la défense de la religion catholique »¹⁶. En 1585, ils adhèrent à la Sainte Ligue, formée par le duc de Guise pour s'opposer à l'accession au trône d'Henri de Navarre. Les ligueurs restent maîtres de la ville jusqu'en 1596, année où ils acceptent de reconnaître Henri IV comme roi légitime de France. Durant trente ans, la ville est plongée dans une guerre civile quasi permanente. Pourtant, la

¹² SOURIAC Pierre-Jean, « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », op. cit., p. 35.

¹³ *Ibid.*, p. 35.

¹⁴ *Ibid.*, p. 35.

¹⁵ DAVIES Joan, « Persecution and Protestantism : Toulouse, 1562–1575 », op. cit., p. 31-51.

¹⁶ TAILLEFER Michel (dir.), *Nouvelle histoire*, op. cit., p. 136.

mémoire toulousaine ne retient que les événements de mai 1562 et particulièrement la Délivrance de la ville.

La volonté des autorités urbaines fait perdurer la mémoire de la Délivrance, contrairement à celle des autres épisodes des Guerres de Religion. Aux lendemains de la rémission protestante une des premières décisions des autorités est d'instituer une procession solennelle remerciant Dieu d'avoir délivré la ville de l'hérésie. Le 24 mai 1562, la première procession de la Délivrance a lieu. D'autres réalisations mémorielles sont mises en œuvre par les autorités. Bosquet, avocat de la ville, est mandaté pour retracer l'histoire de la sédition dans un écrit. La tête du seul capitoul capturé et exécuté est placée devant le Capitole. À côté, une plaque de marbre rappelle les méfaits des capitouls destitués. Dans une volonté d'oubliance et de paix du corps social, Charles IX interdit ces diverses mesures par un arrêt du conseil privé du 8 juin 1563¹⁷. Pourtant, la tête et la plaque restent devant le Capitole jusqu'en 1565, année où le roi se rend dans la ville, l'œuvre de Bosquet est rééditée en français en 1565 et 1595 et la procession est célébrée jusqu'en 1792.

À la fin de chaque Guerre de Religion, une amnésie volontaire est imposée par la royauté pour permettre au corps social de retrouver sa cohérence. Cette mesure est plus ou moins efficace selon les villes. Toulouse ne souhaite pas se réconcilier avec les protestants mais clame haut et fort qu'elle a réussi à les chasser. La fête de la Délivrance est un moyen pour elle de signifier son identité et devient un moment clef de sa vie cérémonielle. D'ailleurs, lorsque les dates de la Pentecôte et de la Délivrance concordent, c'est la célébration de la Pentecôte qui est décalée¹⁸. La fête, en tant que commémoration de la Délivrance, a un caractère immuable. Ainsi, de l'écriture de l'histoire à sa représentation artistique, la Délivrance est un élément essentiel du passé toulousain.

En 1662, le centenaire de la Délivrance préoccupe fortement les autorités qui organisent une cérémonie somptueuse. Cent ans après, alors que les Toulousains se désintéressent de la fête religieuse¹⁹, le bicentenaire de la Délivrance est l'acmé de la célébration de la mémoire. De par le contexte dans lequel elle se déroule et la date anniversaire, la fête est encore plus grandiose que celle de 1662. Au XVIII^e siècle, la ville de

¹⁷ SOURIAC Pierre-Jean, « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », op. cit., p. 53.

¹⁸ AMT. AA 304, pièce 4.

¹⁹ CASSAN Michel, dir. par BENNASSAR Bartolomé, *La fête à Toulouse à l'époque moderne : De la fin du XVI^e siècle à la Révolution*, Association des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, Toulouse, 1980, p. 233.

Toulouse est peuplée d'environ cinquante mille personnes dont deux cents protestants. Selon David Bien, les catholiques sont « tolérants par indifférence » à cause de l'effritement du sentiment religieux²⁰.

Pourtant, au début des années 1760, les Toulousains redécouvrent l'intolérance. La commémoration de l'expulsion des protestants de la ville se déroule alors qu'ils développent de nouveau une crainte de la menace protestante. D'autant que les catholiques associent les protestants au désordre, à la trahison et à la révolte et que la récente guerre des camisards a réactualisé cette image. L'intendant Saint-Priest s'engage dans une politique anti-protestante dès les années 1750. Le parlement de Toulouse est une des cours de justice les plus sévères de France contre « ceux de la religion prétendue réformée ». Les Toulousains se voient rappeler à chaque condamnation de protestants que leur culte est interdit depuis la Révocation de l'Édit de Nantes de 1685.

Les circonstances locales et nationales des années 1761-1762 exaltent l'intolérance toulousaine. Engagée dans la guerre de Sept Ans depuis 1756, la France est opposée à des puissances protestantes : l'Angleterre et la Prusse. Le conflit, désavantageux pour la France, entraîne des conditions économiques et sociales éprouvantes pour sa population. La hausse du prix des grains et les migrations d'ouvriers agricoles vers Toulouse accroissent les frustrations locales. Les Toulousains désignent alors un bouc émissaire parfait : le protestant. L'affaire Rochette, celle des frères Grenier et celle de Calas amplifient ce phénomène. À Caussade, petite ville au nord de Montauban, le pasteur Rochette et deux gentilshommes protestants, les frères Greniers, sont arrêtés. Des protestants tentent de sauver leur ministre, tous sont arrêtés et conduits à Toulouse. Dans la ville, le bruit court qu'ils ont pris les armes et saccagé Caussade²¹. Avant même que les prisonniers n'arrivent dans la ville, la rumeur se répand que des cavaliers inconnus sont à Toulouse pour sauver les protestants. Malgré l'exécution de Rochette et des frères Grenier, la crainte ne s'apaise pas.

La panique est à son comble lorsque l'affaire Calas éclate. Les détails de l'affaire sont nombreux, les études de David Bien, José Cubero, Janine Garrisson et le master de Matthieu Palat les développent²². Il est important de rappeler cette affaire pour mettre en

²⁰ BIEN David D., *L'affaire Calas*, Eché., Toulouse, 1987, pp. 27-43.

²¹ *Ibidem.*, pp. 79-85.

²² *Ibidem* ; CUBERO José-Ramón, L'affaire Calas : Voltaire contre Toulouse, Paris, Perrin, 1993, 331 p. ; GARRISON Janine, L'affaire Calas : miroir des passions françaises, Paris, Fayard, 2004, 262 p. ; PALAT Matthieu, mem. de maîtrise sous dir. de SOTTOCASA Valéry, *L'opinion publique à Toulouse durant l'Affaire Calas (1755-1770)*, Université de Toulouse-Le Mirail, UFR Histoire, histoire de l'art et arts plastiques, 1999,

avant son impact sur la paranoïa des années 1760. Le 13 octobre 1761 au soir, Marc-Antoine Calas est retrouvé pendu dans sa maison. Les Calas crient à l'assassin avant de changer de version et d'affirmer que Marc-Antoine s'est suicidé. Rapidement, son père, Jean Calas, et l'intégralité de la maison – dont une servante catholique et un jeune invité, Gaubert Lavaisse – sont accusés du meurtre. La rumeur d'un complot se développe : les Calas et tous les protestants se sont associés pour assassiner Marc-Antoine avant qu'il ne se convertisse au catholicisme. Née quelques jours après l'affaire, cette rumeur est encouragée par l'attitude des autorités. Notamment à cause d'un monitoire lu par les prêtres disant que Marc-Antoine avait abandonné la religion protestante et allait se convertir au moment de son meurtre. Les dires de Louis, un des fils des Calas, selon lesquels il a été maltraité du fait de sa conversion accréditent cette thèse. Progressivement, les Toulousains sont persuadés de la culpabilité des Calas. Marc-Antoine est enterré en grande pompe en 1761, tel un martyr catholique. Rochette et les frères Greniers sont exécutés en février 1762, Jean Calas en mars.

Le contexte de guerre, la croyance en un complot protestant prêt à s'emparer de la ville et les différentes affaires réactivent donc la peur et la haine des Toulousains face aux protestants. Ainsi, la célébration des deux cents ans de la victoire catholique sur les protestants prend tout son sens. Les autorités amplifient-elles les différentes actions pour solliciter l'adhésion des Toulousains à la commémoration ? Ou est-ce le bicentenaire de la Délivrance de la ville qui accroît les rumeurs ? Il est difficile de se positionner, peut-être est-ce un mélange des deux. Quoiqu'il en soit, dans cette période de paranoïa, les Toulousains se rattachent à leur passé pour signifier leur identité.

Voltaire, en partant en croisade pour la réhabilitation de Calas, s'appuie sur la célébration du bicentenaire de la Délivrance pour dénoncer le fanatisme des Toulousains. L'image de « Toulouse l'intolérante » se propage au sein des élites éclairées européennes. Dès lors, la mémoire de la guerre civile de 1562 est mise à mal et les Toulousains commencent à se poser la question de la tolérance non plus par indifférence mais par idéologie. Trente ans après son apogée, cette cérémonie de l'Ancien Régime, venant d'un vœu capitulaire et célébrant les valeurs de l'Église, se heurte à la Révolution : elle est interdite par une délibération du conseil général de la commune le 1^{er} mai 1792²³. Toulouse, traditionnellement catholique, devient « ville rouge » sous la Révolution²⁴. Le 28 février

137 p.

²³ Délibération du conseil général de la commune, op. cit. (Annexe X. pp. 269-291)

²⁴ WOLFF Philippe, *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Univers de France, 1994, chapitre X « la ville rose devient

1790, la municipalité toulousaine est élue pour deux ans et remplace le capitoulat. Les anciennes institutions sont supprimées et désavouées. Les équipes municipales toulousaines sont confrontées à divers problèmes dont le plus important est sans doute la crise religieuse. Entraînés dans la régénération de la France, la municipalité jacobine toulousaine souhaite rompre avec l'Ancien Régime. Elle fait alors table rase de son passé et de sa mémoire. Dans ce cadre de tensions, les autorités révolutionnaires décident d'interdire la fête de la Délivrance.

La Révolution condamne la fête de la Délivrance au silence. La commémoration tombe dans l'oubli pendant soixante-dix ans. Personnes ne s'empare de la célébration jusqu'en 1862, année du tricentenaire de la Délivrance. Depuis 1852, le Second Empire provoque une accalmie politique à Toulouse en muselant les oppositions. Le conseil municipal est dissous au lendemain du coup d'État. Les maires et leurs adjoints sont systématiquement nommés par les dirigeants de l'Empire. La censure et l'étouffement du conseil municipal ne permettent pas de mouvements contestataires. Le ralliement de la bourgeoisie conservatrice repose sur la prospérité économique et la bienveillance des autorités municipales face aux catholiques. Au début du Second Empire, le catholicisme est à son apogée. Au niveau national comme au niveau local le nouveau pouvoir multiplie les gestes envers l'Église. Dans les faubourgs toulousains, de nombreuses églises sont édifiées ou restaurées. Les grandes processions se déroulent à nouveau dans le calme. En revanche, dès la fin des années 1850 et la déclaration de guerre à l'Autriche, le gouvernement de Napoléon III commence à surveiller plus étroitement les catholiques et l'Église. L'archevêque de Toulouse, fervent opposant à la politique religieuse napoléonienne, restaure dans ce contexte de tension la commémoration de la Délivrance.

une ville rouge (1789-1815), par Godechot », pp. 389-432.

Fête de la Délivrance, mémoire des Guerres de Religion et identité urbaine s'entremêlent à Toulouse. L'analyse de la commémoration met en avant ce que les autorités désirent montrer de la mémoire et de l'identité de la ville. Cette identité est structurée autour de valeurs religieuses provenant du souvenir de la Délivrance. Toulouse se définit comme un bastion catholique. Son statut de capitale du Languedoc et de siège du diocèse, lui confère un rôle de représentation de l'identité de la province. Pourtant, au tournant des années 1550, la province est touchée par un éclatement confessionnel²⁵. La célébration de la Délivrance est un moyen pour Toulouse de nier cet éclatement et de valoriser le catholicisme au cœur du croissant protestant. La ville brave la volonté royale et continue d'entretenir cette mémoire. Le roi ne peut l'effacer à cause d'un consensus entre les autorités qui l'instituent et le peuple qui la célèbre.

La mémoire de la Délivrance, notamment par le biais du rite commémoratif, permet un consensus autour de l'identité toulousaine. Le bicentenaire de la Délivrance, apogée de la fête, est un poste d'observation idéal pour comprendre les enjeux religieux, politiques et mémoriels de la célébration. Le succès de la procession de 1762 n'a d'égal que le nombre d'écrits traitant de l'*« histoire de la Délivrance »* imprimés cette année-là. Les différents vecteurs de mémoire se recoupent à travers la procession. La fête aide à ne pas oublier et permet de demander pardon. La procession, de par son tracé, relie les Toulousains aux lieux de cette mémoire. Les nombreux écrits traitant de l'*« histoire de la Délivrance »*, ou leur réédition, cultivent une mémoire très catholique des « événements de mai ». La Délivrance, celle de 1562 et son rappel annuel du 17 mai, structure l'identité de « Toulouse la Sainte ».

À Toulouse, l'histoire officielle des Guerres de Religion est instituée à travers la mémoire de la Délivrance. Cette histoire, confrontée à la Révolution, doit évoluer pour se plier au roman national. Les évolutions de la mémoire et de ses contradictions montrent les redéfinitions de l'identité urbaine de Toulouse. Évolutions qui se soldent par la mise en place de l'oubli sur une mémoire qui a été structurante. Mémoires et oubli vont de pair dans notre étude et il nous semble qu'ils obéissent aux mêmes règles et à la même volonté. Pour les deux, il s'agit de la proclamation d'une identité par les autorités politiques et du consensus de la population autour de celle-ci. L'oubli n'est pas l'inverse de la mémoire, c'est une de ces manifestations. Plus généralement, c'est la redéfinition de l'identité des villes françaises sous

²⁵ SOURIAC Pierre-Jean, *Une guerre civile : affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain, 1562-1596*, Champ Vallon, Seyssel, 2008, p. 26.

la Révolution qui est remarquable à travers cette modification de la mémoire. Notre étude aborde donc la question de la création de la mémoire officielle par des autorités locales mais aussi, celle du roman national à partir de la Révolution.

Au prisme de la fête de la Délivrance, le consensus autour de l'identité toulousaine peut être étudié. La mémoire des événements de mai 1562 met en avant l'essence de « Toulouse la Sainte ». La commémoration centralise cette identité pour l'imposer aux participants du rite commémoratif. En 1762, elle est à son apogée et signifie l'unité toulousaine autour de la sainteté de la ville. Pourtant, le 1^{er} mai 1792 les révolutionnaires suppriment la fête et abolissent la mémoire des Guerres de Religion. Cette redéfinition de la mémoire toulousaine ne semble pas, étonnamment, avoir suscité de violences. Deux consensus contradictoires sont à étudier : après s'être unis autour de la commémoration, les Toulousains s'accordent sur son rejet. Élites et populations ne partagent pas la même mémoire de la Délivrance. Ils se retrouvent pourtant unis pour célébrer le bicentenaire en 1762 et pour supprimer la fête en 1792.

Le rejet de la mémoire ne se situe pas dans le temps court révolutionnaire mais prend racine dans les trente années qui précédent l'interdiction. L'affaire Calas et Voltaire ont une influence capitale dans la pénétration des idées des Lumières dans la ville, particulièrement celle de la tolérance. La procession du 17 mai est toujours célébrée, mais avec moins de pompe. Le traitement historiographique des Guerres de Religion en général et de mai 1562 en particulier change. La fête de la Délivrance est présentée par une partie des élites françaises comme un archaïsme barbare et intolérant. La mémoire vient ensuite se heurter à la mise en place du roman national et disparaît. Pourtant, en 1862 les catholiques toulousains s'en emparent à nouveau pour signifier leur identité et s'opposer au régime impérial. Finalement, entre mémoires et oubli, que révèle la mémoire de la Délivrance sur ce que Toulouse veut dire d'elle ?

Pour comprendre les contradictions de la mémoire toulousaine des Guerres de Religion, nous avons décidé de travailler sur l'apogée et la condamnation d'une de ses manifestations : la commémoration de la Délivrance. La première partie de notre étude est consacrée à la construction du consensus autour de la mémoire de 1562 à 1762. Acmé de la mémoire, le bicentenaire de la Délivrance signifie le consensus institutionnel autour de la

fête. L'identité de Toulouse en 1762 est proclamée par un peuple uni par la commémoration. Elle met ainsi en scène une mémoire entretenue depuis plus de deux siècles. La seconde partie de notre travail est consacrée à l'analyse de la fin de ce consensus. Après la condamnation voltairennne, les Toulousains éclairés décomposent la mémoire des événements de mai 1562. Ce processus aboutit lorsque la Révolution impose le silence autour de la commémoration. Dernier sursaut avant un oubli séculaire, la mémoire refait pourtant surface lors du tricentenaire de la Délivrance, en 1862.

ÉTUDE HISTORIOGRAPHIQUE

Avant de présenter notre démarche historiographique, il nous semble important de définir les différents impératifs qui ont conduit à son élaboration. En premier lieu, notre étude doit s'est nourrie de lectures d'anthropologues, sociologues, psychologues, philosophes et autres spécialistes des sciences sociales. Nous souhaitons ainsi inscrire nos travaux dans une interdisciplinarité essentielle à la compréhension des faits sociaux. Cette volonté découle d'un présupposé scientifique : les sciences sociales doivent s'enrichir mutuellement. Elle est aussi le fruit de la réalité de notre sujet. La discipline historique seule n'aurait pu nous permettre de mener à terme cette étude. L'histoire de la mémoire dispose d'une historiographie très développée qui s'appuie sur des travaux initiaux de sociologues et anthropologues. La notion d'identité est plus problématique et son analyse doit être rigoureuse. La difficulté de notre étude est de ne pas surinterpréter les sources en évoquant une symbolique identitaire lors de rites religieux ou politiques. Les nombreux travaux d'anthropologues et de sociologues sur l'identité collective aident à éviter ces écueils.

Le second impératif est d'étudier les évolutions de la mémoire toulousaine des Guerres de Religion dans le temps long. L'analyse du traumatisme des événements de mai 1562 permet de comprendre les fluctuations de la représentation de l'identité de Toulouse durant trois siècles. Il nous a fallu chercher les « traces » de la mémoire définies par Paul Ricœur²⁶. Une fois définie, cette mémoire a été analysée en prenant en compte les « sensibilités du passé » mises en avant par Philippe Joutard²⁷. Ces sensibilités doivent être comprises dans l'étude globale de la société. Leur contextualisation événementielle n'est pas suffisante, ces évolutions doivent être replacées dans le paysage mental de la ville. Notre étude s'efforce de comprendre les mentalités toulousaines durant deux, voire trois siècles. Influencés par les recherches de Robert Muchembled, nous avons ainsi essayé de confronter les mentalités populaires à la culture des élites²⁸.

²⁶ RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éd. du Seuil, 2003, 689 p.

²⁷ JOUTARD Philippe, *La légende des Camisards : une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977, 439 p.

²⁸ MUCHEMBLED Robert, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XVe – XVIIIe siècles)*, Essai, 2010, 398 p.

1. HISTORIOGRAPHIE DE LA MÉMOIRE

Décrire sa démarche historiographique équivaut à retracer un cheminement intellectuel. La première étape du nôtre est l'étude de l'histoire de la mémoire. Nos recherches analysent différents vecteurs d'une mémoire traumatisante. La pluralité des mémoires nous a incité à chercher leurs contradictions. L'origine de notre questionnement est d'ailleurs l'incompréhension de la suppression révolutionnaire de la fête de la Délivrance. Cela nous a amené à étudier l'omniprésence du discours mémoriel lors de la commémoration mais aussi son silence à travers l'oubli. Le point crucial de notre questionnement est la dialectique autour de mémoires et oubli.

LA MÉMOIRE ET L'OUBLI

La dissociation entre histoire et mémoire, « divorce libérateur » applaudi par Tzvetan Todorov²⁹, entraîne à partir des années 1970 une mutation de la mémoire nationale. Dès lors, la mémoire tend à se substituer à l'histoire et le témoin semble avoir plus de crédibilité que l'historien. Face à ce défi disciplinaire, l'histoire française tente de se libérer de « l'hégémonie mémorielle³⁰ » grâce à deux initiatives conjointes : les historiens décident d'objectiver la mémoire en faisant son histoire et d'identifier voire légitimer leur pratique en développant les études historiographiques. L'histoire, en déplaçant son curseur vers les représentations, enfante une nouvelle sous-discipline : l'anthropologie historique. Celle-ci, étudiant notamment la mémoire collective et les représentations du passé partagées par un groupe, se développe progressivement en histoire culturelle.

Selon Patrick-Michel Noël, doctorant à l'Université Laval, l'histoire de la mémoire résulterait « d'un amalgame entre la réhabilitation historienne du vécu et une sociologie de la mémoire collective inaugurée par Maurice Halbwachs³¹ ». En effet, ethnologues et

²⁹ TODOROV Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1998, 60 p.

³⁰ NORA Pierre et CHANDERNAGOR Françoise, *Liberté pour l'histoire*, Paris, CNRS Éd, 2008, 58 p.

³¹ NOËL Patrick-Michel, « Entre histoire de la mémoire et mémoire de l'histoire : esquisse de la réponse épistémo-logique des historiens au défi mémoriel en France », *Conserveries mémoriales. Revue transdisciplinaire de jeunes chercheurs*, 15 avril 2011, n° 9, p. 2-21.

sociologues ont travaillé sur la mémoire bien avant les historiens. En 1935, Halbwachs analyse déjà *Les cadres sociaux de la mémoire*. Son travail aboutit à un ouvrage publié à titre posthume en 1950, *la mémoire collective*³². C'est cette notion de mémoire collective qui est reprise par les historiens et en premier lieu par Pierre Nora qui la définit comme « ce qui reste du passé dans le vécu des groupes, ou ce que les groupes font du passé³³ ». En 1978, ce dernier identifie l'histoire de la mémoire comme nouvel enjeu pour les historiens, à l'image de ce que les mentalités avaient été pour la génération précédente. Une fois ce chantier ouvert, les historiens élargissent le concept de mémoire, notamment en y introduisant la mémoire nationale. C'est l'objet de l'étude colossale dirigée par Pierre Nora sur les *lieux de mémoire*³⁴.

La reconnaissance de l'objet mémoire est claire dès 1986, lorsque Philippe Joutard inscrit la mémoire collective dans le *Dictionnaire des sciences historiques*³⁵. Grand artisan de l'histoire de la mémoire, cet historien est d'ailleurs un des auteurs qui a le plus marqué notre étude. De sa thèse sur la mémoire de la guerre des Camisards³⁶, soutenue en 1974, au récent ouvrage sur l'*Histoire et mémoires, conflits et alliance*³⁷, Philippe Joutard a bâti sa carrière sur la mémoire – collective, orale ou nationale – et ses rapports ambigus et complexes avec l'histoire. En analysant la mémoire orale au sujet de la guerre des Camisards, Philippe Joutard a démontré que des communautés ont fondé leur légitimité autour d'un souvenir historique. Sa thèse fait ressortir que la distinction entre mémoire collective – populaire et orale – et mémoire historique savante n'a pas lieu d'être. Philippe Joutard encourage les chercheurs non seulement à l'interdisciplinarité, dont il est un des précurseurs, mais aussi à rechercher les « sensibilités du passé », l'opinion publique et plus largement les mentalités collectives, pour comprendre la mémoire d'un événement. Nous aimerais répondre à cet appel.

Un individu, comme une société, ne garde pas tout en mémoire ; globalement il ne retient presque rien. Boris Cyrulnik, neurologue, psychiatre, ethnologue et psychanalyste français relève dans un entretien mené par Denis Peschanski et édité en 2012 que le cerveau humain dispose du même appareil pour construire la mémoire et imaginer³⁸. La mémoire est

³² HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Albin Michel, 1997, 295 p.

³³ NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Nouv. éd., Paris, Gallimard, 1997, 4751 p.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ JOUTARD Philippe, « Mémoire collective », op. cit., p. 447-449.

³⁶ JOUTARD Philippe, *La légende des Camisards : une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977, 439 p.

³⁷ JOUTARD Philippe, *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, Paris, La Découverte, 2013, 341 p.

³⁸ PESCHANSKI Denis, *Entretien avec Boris Cyrulnik, Mémoire et traumatisme : l'individu et la fabrique des*

une recomposition du souvenir. Le récit qu'elle engendre n'est pas fidèle à la réalité mais proportionnel au traumatisme. La mémoire fonctionne par réminiscences, se situant entre affirmation et oubli. Boris Cyrulnik a récemment préfacé un ouvrage dirigé par la psychothérapeute Joyce Aïn intitulé *Réminiscences entre mémoire et oubli*...³⁹. Ces différentes études mettent en avant la réciprocité entre la mémoire et l'oubli.

En 1792, la décision de décréter l'oubli perpétuel de la mémoire des Guerres de Religion ressemble à un acte d'amnistie. Les historiographies de l'oubli et de l'amnistie sont très lacunaires. L'histoire peine à retracer ce qui a été volontairement oublié. En 1997, Nicole Loraux publie une synthèse de ses articles et contributions sur l'oubli dans la mémoire intitulée *La cité divisée*⁴⁰. Elle présente l'articulation complexe faisant de l'oubli une mémoire. Elle définit les lois d'amnistie comme l'obligation de se souvenir qu'il est interdit de rappeler un fait. Dès lors, il s'agit d'une mémoire inversée. Dans le cadre de notre étude nous nous sommes aussi inspirée des écrits de Saint Augustin⁴¹ et surtout de Paul Ricœur⁴². Ces auteurs présentent l'oubli comme une redéfinition de la mémoire et non son absence.

Dans *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Paul Ricœur étudie les enjeux identitaires et politiques des usages et des détournements ou abus de la mémoire et de l'oubli. Il définit deux sortes d'oublis : l'un est source d'angoisse parce qu'« effacement des traces », l'autre plus positif est dit « oubli de réserve ». Cette seconde idée fait référence à la théorie d'Henri Bergson d'un oubli réversible⁴³. Elle renvoie aussi à l'idée d'inoubliable de la pensée de l'inconscient de Freud. L'oubli est le négatif de la mémoire, il peut être l'objet des mêmes abus. La « mémoire manipulée » permet de raconter les événements « en supprimant, et en déplaçant les accents d'importance⁴⁴ ». Le philosophe révèle le revers de l'oubli, notamment lorsqu'il est institutionnalisé par l'amnistie. Celle-ci prive la mémoire collective des codes permettant à la société de se réapproprier son passé et sa charge tragique. Il n'y a pas de « devoir de taire le mal, mais de le dire sur un mode apaisé, sans colère⁴⁵ ». Seul ce discours apaisé permet le pardon et la mise à distance définitive du passé.

³⁹ *grands récits*, Paris, INA, 2012, 77 p.

⁴⁰ AÏN Joyce *Réminiscences : entre mémoire et oubli*, Toulouse, Érès, 2010, 229 p.

⁴¹ LORAUX Nicole, *La cité divisée : l'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot & Rivages, 2005, 348 p.

⁴² SAINT AUGUSTIN, ed. par BOCHET Isabelle, MADEC Goulven et COMBÈS Gustave, *La cité de Dieu*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1993, 636 p.

⁴³ RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éd. du Seuil, 2003, 689 p.

⁴⁴ BERGSON Henri, *Matière et Mémoire, essai sur la relation du corps à l'esprit* Paris, PUF, 1963, 521 p.

⁴⁵ RICŒUR Paul, *La mémoire*, op. cit., p. 586.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 589.

LA MÉMOIRE DES GUERRES DE RELIGION

La mémoire des guerres, notamment celle des deux Guerres Mondiales, occupe une place particulièrement importante dans les études historiques. L'histoire de la mémoire des Guerres de Religion, quant à elle, est plus récente. L'historiographie des Guerres de Religion est florissante dès le XVI^e siècle. Ce siècle et le suivant proposent une analyse politique des conflits dans laquelle la religion n'est qu'un prétexte. Au XVIII^e siècle, principalement sous l'influence de Voltaire et de sa condamnation du fanatisme, un renversement a lieu. L'historiographie éclairée désigne alors la religion comme coupable. Les Guerres de Religion ont profondément marqué la culture et les mentalités françaises. Des lieux de mémoire se sont développés autour de celles-ci. David El Kenz démontre que la Saint-Barthélemy en fait partie⁴⁶.

L'étude de la mémoire des Guerres de Religion est inaugurée par les colloques de 2002 et de 2006, qui ont donné lieu à deux ouvrages particulièrement stimulants : *La mémoire des Guerres de Religion : la concurrence des genres historiques, XVI^e-XVIII^e siècles et enjeux religieux, enjeux politiques (1760-1830)*⁴⁷. Ils regroupent de nombreuses thématiques et études s'inscrivant plus largement dans un programme de l'Agence Nationale de la Recherche rassemblant Nanterre et La Sorbonne Nouvelle autour du thème « Conflits, Guerres, Violences », dans une perspective interdisciplinaire (littérature, histoire et histoire de l'art)⁴⁸. Le premier tome permet de comprendre comment l'historiographie des XVI^e et XVII^e siècles peut être étudiée ; quels thèmes et genres sont choisis par les historiens ou les chroniqueurs pour parler de ces événements et comment peut-on analyser ces choix.

Le second colloque, tenu en janvier 2007 à Paris 3, présente les enjeux historiques et politiques de la mise à l'écrit de la mémoire des Guerres de Religion de 1760 à 1830. L'objectif de ce colloque est de « lancer un chantier d'investigation » et de proposer des matériaux nouveaux pour la réflexion critique ; réflexion qui s'inscrit dans l'histoire des

⁴⁶ EL KENZ, « Les massacres au temps des Guerres de Religion », *Encyclopédie en ligne des violences de masse*, [en ligne], publié le 4 janvier 2010, URL : <http://www.massviolence.org/Les-massacres-au-temps-des-guerres-de-Religion>, ISSN 1961-9898.

⁴⁷ BERCHTOLD Jacques et FRAGONARD Marie-Madeleine, *La mémoire des Guerres de Religion : la concurrence des genres historiques, XVI^e-XVIII^e siècles actes du colloque international de Paris, 15-16 novembre 2002*, Genève, Droz, 2007, 376 p. et BERCHTOLD Jacques et FRAGONARD Marie-Madeleine, *La mémoire des Guerres de Religion (II) : enjeux religieux, enjeux politiques (1760-1830)*, Genève, Droz, 2009, 392 p.

⁴⁸ GIMARET Antoinette, « De l'usage de la mémoire en temps de troubles : les Guerres de Religion vues par les XVII^e et XVIII^e siècles, entre tensions politiques, clivages dogmatiques et Histoire nationale », *Acta Fabula*, vol. 11, n°4, Essais critiques, avril 2010, URL : <http://www.fabula.org/revue/document5624.php>.

représentations. Le but est de comprendre comment les images des Guerres de Religion ont été construites, transférées et réactualisées selon l'évolution du contexte politique et historique. La réflexion est double : il s'agit à la fois de comprendre en quoi la représentation du passé correspond à une actualité politique et en quoi le présent peut conditionner l'écriture de l'histoire. Notons que la première partie abordant successivement le « paradoxe de la tolérance » chez Voltaire, la « querelle janséniste au prisme des Guerres de Religion », « les Guerres de Religion au prisme de l'intolérance catholique » et les « éloges académiques de Michel de L'Hôpital en 1777 », permet de décrypter de nombreux éléments de notre questionnement autour de l'évolution de la tolérance, entre 1762 et 1792, à Toulouse.

Ces travaux croisés avec l'ouvrage collectif dirigé par Philip Benedict sur *L'identité huguenote : faire mémoire et écrire l'histoire, XVI^e-XXI^e siècle*, nous ont beaucoup influencé dans l'établissement de l'historiographie de la Délivrance⁴⁹. Les différentes contributions de cet ouvrage s'articulent autour de la conscience collective de la minorité protestante et plus particulièrement huguenote sur le temps long. La construction de l'identité protestante est intimement liée avec sa mémoire et son histoire. Les relations entre identité, mémoire et histoire sont explicités en trois parties. Une première partie, centrée sur les XVI^e et XVII^e siècles, propose diverses études sur la mise à l'écrit des Guerres de Religion. L'analyse de Denise Turrel de l'histoire de La Popelinière nous a été particulièrement utile. Les deux autres parties se concentrent sur la même temporalité, du XVIII^e au XXI^e siècle, mais différencient les pays du grand Refuge de la France. Le foisonnement de contribution permet de recouper différentes approches épistémologique et historiographique. Valérie Sottocasa y propose l'analyse des « mémoires emboîtées, mémoires sédimentées ». Elle montre comment la mémoire des Camisards est venue se substituer à celle des martyrs du XVI^e siècle dans la conscience identitaire huguenote des Cévennes.

Différents travaux se sont intéressés à la réactualisation de la mémoire des Guerres de Religion lors de la Révolution. L'étude qui nous a le plus inspiré est la thèse de Valérie Sottocasa, *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, soutenue en 2002, sous la direction de Georges Fournier et Philippe Joutard⁵⁰. Elle analyse la mémoire des Guerres de Religion et son impact sur l'engagement politique dans les montagnes du Midi, durant la Révolution. Pour comprendre

⁴⁹ BENEDICT Philip, DAUSSY Hugues et LÉCHOT Pierre-Olivier, *L'identité huguenote : faire mémoire et écrire l'histoire, XVI^e-XXI^e siècle*, Genève, Droz, 2014, 660 p.

⁵⁰ SOTTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 409 p.

l'importance et la nature des troubles, l'auteure utilise une méthode régressive. Celle-ci s'inspire directement de la méthodologie mise en œuvre dans les travaux de Jean Nicolas⁵¹. L'objectif est de comprendre le présent dans le contexte d'une mémoire vive des temps passés. L'étude mesure l'importance et la diversité de la mobilisation populaire grâce à l'analyse des sensibilités dans les émotions collectives. Quelques autres travaux portent sur le rapport entre confession et politique sous la Révolution. Par exemple, la thèse de Gilles Charreyron, *Politique et religion : protestants et catholiques de la Haute-Loire*, étudie le clivage politique opposant protestants et catholiques⁵². Son étude met en avant que la Révolution a sanctionné sur le plan politique les clivages religieux qui l'a précédé.

LA COMMÉMORATION

Partant de la mémoire, notre historiographie se déplace vers la commémoration. Une historiographie des commémorations pour le XIX^e ou le XX^e siècle serait aisée mais nous travaillons sur la période moderne. Même le très récent ouvrage, dirigé par Bernard Cottret et Lauric Henneton, sur les commémorations du XVI^e au XXI^e siècle n'aborde qu'en surface la commémoration à l'époque moderne⁵³. C'est surtout la mémoire – et non pas la commémoration – d'événements fondateurs de l'identité protestante ou huguenote qui est développée pour l'Ancien Régime. Ces études traitant de « commémorations » à l'époque moderne abordent la mémoire et son entretien en oubliant qu'une commémoration est avant tout un rite. Défini par Jean Cazeneuve, un rite est un acte répété selon des « règles invariables » par des individus ou un groupe⁵⁴.

L'ouvrage de Bernard Cottret et Lauric Henneton délimite la commémoration à un acte fondateur d'une identité laïque. Dans l'introduction, ils reprennent la définition de l'article de Philippe Raynaud : commémorer c'est « mettre en scène, emprunter aux formes de la sacralisation religieuse ou héroïque les modèles d'une théâtralisation profane et d'une

⁵¹ NICOLAS Jean, *Mouvements populaires et consciences sociales, XVI^e-XIX^e siècles*, Actes du colloque de Paris, 24 au 26 mai 1984, Paris, Imago, 1985, 773 p.

⁵² CHARREYRON Gilles, *Politique et religion : protestants et catholiques de la Haute-Loire*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central , Nonette : Éd. Créer, 1990, 295 p.

⁵³ COTTRET Bernard et HENNETON Lauric, *Du bon usage des commémorations : histoire, mémoire et identité, XVI^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 231 p.

⁵⁴ CAZENEUVE Jean, *Sociologie du rite*, Paris, PUF, 1971, p. 12.

pédagogie vertuiste »⁵⁵. Philippe Raynaud part du principe que l'on commémore en premier lieu les « signes de l'émancipation des hommes à l'égard de la religion » bien que la symbolique et les rituels soient fortement imprégnés par des gestes originairement religieux⁵⁶. La commémoration, emplie de « religion laïque » serait un objet contemporain, célébrant « l'événement tenu pour acte fondateur de la communauté nationale⁵⁷ ». Dans cette optique, la société de l'Ancien Régime ne saurait réaliser des commémorations. Confondre mise en scène républicaine et rite commémoratif est une maladresse de cet ouvrage collaboratif. Elle révèle la dynamique de l'historiographie des commémorations.

En revanche, les différentes contributions de l'ouvrage permettent d'appréhender un débat historiographique majeur : la commémoration est-elle la célébration du passé ou du présent ? À propos du bicentenaire de la Révolution Française, Mona Ozouf définit la commémoration. Elle voit dans cette célébration l'« affirmation obsessive du même⁵⁸ ». Pour elle, le phénomène appartient au domaine de l'émotion et non de la réflexion. Par le biais de la sensibilité, la mise en scène commémorative a une portée identitaire. Elle renforce l'identité collective en fusionnant les individus dans un tout communautaire. Le groupe se célèbre lui-même. Les individus qui le composent exaltent un passé glorieux et donc « mobilisateur pour forger l'avenir commun ». Dans sa contribution, Yves Bizeul répond à Mona Ozouf : l'auteur rappelle que la commémoration signifie reconnaître l'autre du passé comme son semblable tout en prenant en compte la distance temporelle qui le sépare du présent. Dans cette optique, la commémoration mobilise une mémoire culturelle et « communicationnelle⁵⁹ ». Elle crée des échanges entre les générations et les différents groupes sociaux en les ancrant dans un passé conjoint mais n'abolit pas les frontières entre eux.

⁵⁵ RAYNAUD Philippe, « La commémoration : illusion ou artifice ? », *Le Débat*, janvier 1994, vol. n°78, p. 103.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 100.

⁵⁷ *Ibidem.*, p. 100.

⁵⁸ OZOUF Mona, « Peut-on commémorer la Révolution française ? », *1789. La Commémoration*, Paris Gallimard, 1999, p. 9-33.

⁵⁹ COTTRET Bernard et HENNETON Lauric, *Du bon usage des commémorations*, op. cit., p. 55.

2. ÉTUDES SUR L'IDENTITÉ ET HISTORIOGRAPHIE DE LA FÊTE

L'historien est en difficulté lorsqu'il doit définir une historiographie de l'identité. La discipline historique n'est pas formatrice de concept. Elle a tendance à se nourrir des études des disciplines sœurs de sciences humaines et sociales pour comprendre les enjeux de l'analyse de l'identité. En revanche, nos recherches se penchent sur l'identité d'un groupe fondée sur une mémoire. Cette étude s'inscrit dans le mouvement lancé par la thèse de Philippe Joutard en 1974 et malheureusement peu suivi par les historiens. Son analyse de la légende des Camisards nous sert dès lors de référent historiographique. Par ailleurs, l'étude de la fête a une place importante dans l'histoire urbaine. Différents éléments à notre disposition permettent de définir une historiographie de l'identité urbaine en rapport avec les fêtes.

L'IDENTITÉ EN QUESTION

La notion d'identité apparaît pour la première fois aux États Unis d'Amérique dans les années 1950, à partir des travaux du psychologue Érik Érikson⁶⁰. Elle connaît de nos jours une véritable inflation. Objet de plusieurs traditions théoriques, son analyse nécessite de recourir à la psychologie, la psychosociologie, la sociologie et l'anthropologie bien plus qu'à l'histoire. Dès lors, l'historien met en œuvre une démarche pluridisciplinaire pour décrypter son sujet. La sociologie de l'identité est marquée par les travaux de Michel Castra. Il définit cette notion comme « l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui font qu'un individu ou un groupe se perçoivent comme une entité spécifique et qu'ils sont perçus par les autres⁶¹ ». Dans le cadre de notre étude, il nous semble plus pertinent de reprendre les travaux de Wittorski et sa définition de l'identité collective. La notion d'identité collective répond « au besoin [d'un groupe] de se défendre vis-à-vis des contraintes qui lui sont imposées, mais

⁶⁰ ERIKSON Erik Homburger et CARDINET Jean, *Enfance et société*, Neuchâtel Paris, Delachaux et Niestlé, 1959, 285 p.

⁶¹ CASTRA Michel, « expertise », in PAUGAM Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, coll. Que Sais-Je ?, Presses universitaires de France, Paris, 2010, pp. 72-73.

aussi de revendiquer une définition autonome de son propre projet d'existence et enfin d'être reconnu dans l'espace social⁶² ». De plus, nous avons décidé de recourir au concept d'identité-située, défini par Alex Mucchielli en 1998⁶³. Le sociologue part du principe que l'identité est le fruit d'un contexte précis et court. Notion éphémère, elle ne peut être définie sur le long terme. Pour l'analyser Mucchieli propose prendre en compte tous les facteurs extérieurs l'influencant, de la « situer » le plus précisément possible.

Le rapport entre mémoire et identité, peu développé en histoire, a mobilisé de nombreuses études en anthropologie, particulièrement dans le cadre de la mémoire de l'esclavage. Depuis les années 1980-1990, les travaux des anthropologues de cette mémoire font ressortir son aspect identitaire. Nous avons surtout été influencée par les recherches de Christine Chivalon, spécialiste de l'espace antillais. La mémoire du traumatisme de l'esclavagisme y est analysée comme structurant la société et son identité⁶⁴. Dans la lignée de ces recherches, les travaux de Marie-José Jolivet et de Jean-Luc Bonniol s'intéressent à la patrimonialisation de la mémoire par ces sociétés⁶⁵. Ils nous ont permis d'appréhender le processus de fabrication des héros et des martyrs. D'ailleurs, ils analysent les mécanismes de la construction des mémoires historiques. Héros et martyrs sont célébrés par la mémoire et mis en scène par des rites festifs.

⁶² WITTORSKI Ricard, « La notion d'identité collective », dans Mokhtar KADDOURI, Corinne LESPESSAILLES, Madeleine MAILLEBOUIS, Maria VASCONCELLOS (eds), *La question identitaire dans le travail et la formation : contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 195-213.

⁶³ MUCCHIELLI Alex, *L'identité*, 8e édition mise à jour., Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2011, 127 p.

⁶⁴ CHIVALLON Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire, contribution à une anthropologie de la Caraïbe*, Paris, Karthala, 2012, 618 p.

⁶⁵ JOLIVET Marie-José, « la construction d'une mémoire historique à la Martinique : du schœlchérisme au marronisme », in *cahiers d'études africaines*, vol. 27, n°107-108, 1987, pp. 287-309 ; COLLOMB Gérard et JOLIVET Marie-José, *Histoires, identités et logiques ethniques : Amérindiens, Créoles et Noirs marrons en Guyane*, Paris, Ed. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008, 221p. ; JOLIVET Marie-José et REY-HULMAN Diana, *Jeux d'identités : études comparatives à partir de la Caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 1993, 413 p. ; BONNIOL Jean-Luc, « De la construction d'une mémoire historique aux figurations de la traite et de l'esclavage dans l'espace public antillais » in Jean-Luc Bonniol et Maryline Crivello (dir.), *Façonner le passé. Représentations et cultures de l'histoire (XVI^e-XX^e siècle)*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 2004, pp. 263-284. ; MICHEL Johann et BONNIOL Jean-Luc, *Devenir descendant d'esclave : enquête sur les régimes mémoriels*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 304 p.

HISTOIRE DES FÊTES ET IDENTITÉ URBAINE

La fête devient un champ d'étude à part entière grâce au développement des sciences humaines. L'ethnologie et l'anthropologie perçoivent les cérémonies comme des révélateurs des sociétés les élaborant. En 1956, Ludwig Wittgenstein définit l'homme comme un « animal cérémoniel »⁶⁶. Les historiens suivent cette tendance. L'intérêt pour les fêtes est illustré lors du grand colloque sur les fêtes de la Renaissance organisé en trois sessions par Jean Jacquot⁶⁷. Trois volumes retranscrivent les différentes interventions qui permettent de comprendre le phénomène dans sa globalité. L'intérêt pour la fête est accru par le contexte des années 1968. Les historiens font alors ressortir la composante populaire des festivités et de la société. Le « désenchantement » qui suit mai 1968 définit pour Muchembled un tournant dans cette historiographie. La fête est dès lors étudiée à partir de nouvelles sources, principalement judiciaires, comme dans les travaux d'Yves Marie Bercé⁶⁸. La fête moderne devient le reflet d'un « ordre de la séparation, qui a perdu la conscience d'une unité citadine⁶⁹ ».

En 1956, Jean Jacquot note que l'étude de la fête suppose une « familiarité avec l'histoire de la politique, de la société, de la culture, des mentalités aussi bien que des arts⁷⁰ ». Dans le cadre de nos recherches, la compréhension de la fête est liée à l'étude de la ville. L'historiographie sociale et culturelle des cérémonies urbaines est assez développée. La plupart des historiens s'intéressent à la ville consacrent un ou plusieurs chapitres à l'étude de la fête. L'ouvrage de Bernard Chevalier, *Les Bonnes Villes de France du XIV^e au XVI^e*, définit la ville en fête et le consensus culturel autour des cérémonies⁷¹. L'étude des célébrations permet d'approcher l'identité urbaine. Bernard Chevalier définit les fêtes urbaines comme le

⁶⁶ BOUVERESSE Jacques, « L'animal cérémoniel : Wittgenstein et l'anthropologie », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 16, septembre 1977, pp. 43-54.

⁶⁷ JACQUOT Jean (dir.), *Les Fêtes de la Renaissance : journées internationales d'études, Abbaye de Royaumont, 8 – 13 juillet 1955*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1956, 492 p. ; *Les fêtes de la Renaissance : IIe Congrès de l'Association internationale des historiens de la Renaissance (2e section), Bruxelles, Anvers, Gand, Liège, 2-7 septembre 1957*, Paris, Éd. du Centre national de la recherche scientifique, 1960, 518 p. ; *Les fêtes de la Renaissance*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1975, 661 p.

⁶⁸ BERCÉ Yves Marie, *Fête et révolte : des mentalités populaires du XVI^e au XVIII^e siècle*, Hachette , Paris, 1976, 253 p.

⁶⁹ CHARTIER Roger, CHAUSSINAND-NOGARET Guy, NEVEUX Hugues, ROY LADURIE Emmanuel LE et QUILLIET Bernard, *La ville des temps modernes*, Édition revue et complétée., Paris, Éditions du Seuil, 1998, p. 189.

⁷⁰ JACQUOT Jean (dir.), *Les Fêtes de la Renaissance : journées internationales op. cit.*, p. 151.

⁷¹ CHEVALIER Bernard, *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, 345 p.

« sel et liant de l'urbanité » et donc le reflet de l'identité civique⁷². Ce que l'historien nomme « urbanité » est défini comme « un art de vivre en ville qui se révèle comme un bien commun citadin⁷³ ».

Des travaux, dans la lignée de Bernard permettent de s'intéresser aux pouvoirs urbains des bonnes villes en mobilisant un concept supplémentaire, celui de la « religion civique ». Le thème de la religion civique semble la chasse gardée de l'histoire antique. Pourtant, la thèse de Sylvie Mouysset, celle Yann Lignereux ou le colloque de l'École Française de Rome dirigée par André Vauchez permettent de penser l'identité urbaine dans ce sens⁷⁴. La religion civique est la reprise des phénomènes religieux par le pouvoir civil. Selon André Vauchez « le problème qui se trouve au cœur de la notion de religion civique et celui de l'appropriation de valeurs inhérentes à la vie religieuse par des pouvoirs urbains, à des fins de légitimation, de célébration et de salut public⁷⁵ ».

La thèse de Sylvie Mouysset, *Le pouvoir dans la bonne ville, les consuls de Rodez sous l'Ancien Régime*, analyse le consulat ruthénois aux XVI^e et XVII^e siècle. Cette étude monographique s'intéresse à la conception et à l'exercice du pouvoir urbain d'une ville moyenne du Sud-Ouest. L'ouvrage mêle recherches prosopographiques sur les familles consulaires et analyses des cérémonies du pouvoir. L'auteure présente ainsi la « bonne ville » et ses modifications durant cent soixante-dix ans. La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'action consulaire. Sylvie Mouysset insiste sur les aspects symboliques de l'administration. « Pères du peuple » et « gardiens de la chose publique », les consuls sont l'instrument d'une cohésion sociale urbaine, appuyée sur une religion civique⁷⁶. Quant à Yann Lignereux, il étudie la mise en place de l'« *urbanitas* d'un peuple religieux » à Lyon au XVII^e siècle⁷⁷. Lors de la réforme catholique, certaines villes structurent leur identité autour de l'Église militante. Lyon en fait partie. L'ouvrage montre comment les mécanismes d'une religion civique lui permettent de légitimer cette identité par le religieux pour faire face à

⁷² *Ibid.*, p. 16.

⁷³ *Ibidem.*, p. 16.

⁷⁴ LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi : de la « bonne ville » à l'absolutisme municipal 1594-1654*, Champ Vallon, Seyssel (Ain), 2003, 846 p. ; MOUYSSET Sylvie, *Le pouvoir dans la bonne ville : les consuls de Rodez sous l'Ancien régime*, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron CNRS, Université de Toulouse-Le Mirail, Rodez Toulouse, 2000, 645 p. ; VAUCHEZ André, *La religion civique à l'époque médiévale et moderne (chrétienté et islam) : actes du colloque, Nanterre, 21-23 juin 1993*, Rome, Ecole française de Rome, 1995, 571 p.

⁷⁵ CHEVALIER Bernard, *Les bonnes villes*, op. cit. p. 2.

⁷⁶ MOUYSSET Sylvie, « chapitre 5 : la ville unie en ses murailles » dans *Le pouvoir dans la bonne ville*, op. cit., pp. 219-278.

⁷⁷ LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi*, op. cit., p 773.

l'absolutisme royal. La ville se soumet à la monarchie tout en revendiquant une identité très précise : celle d'une ville élue par Dieu. Les consuls s'efforcent d'actualiser la sainteté de la ville, notamment en développant le culte des saints et des martyrs.

3. HISTORIOGRAPHIE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

S'éloignant de la période moderne, notre étude tente de comprendre comment la mémoire évolue au fil des siècles. Condamnée par les Lumières, la fête de la Délivrance est interdite sous la Révolution. De ce fait, il nous faut étudier les débuts de la période révolutionnaire à Toulouse. De plus, la mémoire revient en 1862, au cœur du Second Empire. Ces deux périodes ont donné lieu à des débats historiographiques avant même qu'elles ne soient terminées. Il nous semblait donc essentiel, particulièrement au sujet de la Révolution Française, d'en rendre compte et de montrer comment ils ont bouleversé l'écriture de ces histoires.

LA LONGUE STRUCTURATION DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

L'historiographie de la Révolution est développée et complexe. La Restauration impose une histoire et une « pensée officielle » très hostile à la Révolution⁷⁸. Pour beaucoup, la destruction de la monarchie semble une punition divine et les révolutionnaires des envoyés du diable. D'autres s'appuient sur des théories complotistes pour expliquer la chute de l'Ancien Régime et discréder l'héritage révolutionnaire. Dans ce courant, l'interprétation d'Auguste Cochin est la plus virulente. Il dénonce notamment le rôle de la franc-maçonnerie dans la Révolution française avec *La crise de l'histoire révolutionnaire : Taine et M. Aulard* en 1909⁷⁹. Moins complotiste mais tout aussi critique, Hippolyte Taine publie entre 1875 et 1893 son ouvrage sur *les Origines de la France contemporaine*⁸⁰. Il condamne fermement l'anarchie populaire révolutionnaire et la dictature jacobine ou napoléonienne. À la même

⁷⁸ MARTIN Jean-Clément, *Idées reçues. La Révolution française*, Paris, Éditions Le Cavalier bleu, 2008, p. 84.

⁷⁹ COCHIN Augustin, *La crise de l'histoire révolutionnaire : Taine et M. Aulard*, Paris, H. Champion, 1909, 103 p.

⁸⁰ TAINE Hippolyte, *les Origines de la France contemporaine*, Paris, Hachette, 1875-1893, 12 vol.

période, une historiographie plus positive, dite « libérale » ou « fataliste » se développe grâce à Adolphe Thiers et François-Auguste Mignet. Leurs *histoire de la Révolution* expliquent le mouvement révolutionnaire par des transformations économiques et sociales auxquelles l'Ancien Régime n'a pas su s'adapter⁸¹. Cette interprétation de la Révolution bourgeoise et positive induit un dérapage lors de l'intervention du peuple. Il aurait engendré la violence de la Terreur. La chute de Robespierre correspond alors au moment où la Révolution bourgeoise reprend le contrôle.

Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, émerge l'historiographie républicaine. Deux courants la divisent : d'un côté les « modérés » tel Edgar Quinet ou Jules Michelet et de l'autre les socialistes et républicains Louis Blanc ou Alphonse Esquiros. Le véritable tournant historiographique a lieu en 1886 avec la création de la chaire d'histoire de la Révolution française à la Sorbonne. Il engendre l'école dite classique ou jacobine, nommée ainsi à cause de sa vision positive de la période révolutionnaire. Elle s'intéresse particulièrement à l'édition de nombreuses sources de toutes les provinces françaises et à leur analyse méthodique. Son représentant est Alphonse Aulard, directeur de la revue *La Révolution française* dès 1887 et président de la Société d'Histoire de la Révolution française en 1904. En 1937, la création de l'Institut d'histoire de la Révolution française permet à l'école jacobine d'asseoir son influence dans l'historiographie française.

À l'aube du XX^e siècle, l'histoire sociale et quantitative s'impose. Marc Bloch et Lucien Febvre définissent une épistémologie différente de celle des méthodistes et fondent l'école des *Annales*. Dans cette école, Georges Lefebvre s'intéresse particulièrement à l'histoire sociale de la Révolution. Il initie l'étude du mouvement paysan avec son œuvre majeure sur *La Grande Peur*⁸². Ernest Labrousse, quant à lui, propose une vision économique et sociale de la période. Dans les années 1960, l'histoire des mentalités se greffe à ses questions, notamment avec les études de Maurice Agulhon et de Michel Vovelle. En 1985, Michel Vovelle publie *La mentalité révolutionnaire*, ouvrage précurseur recouvrant temps long et temps court pour l'étude de la Révolution⁸³. Ruptures et continuités entre Ancien Régime et période révolutionnaire sont analysées pour savoir s'il existe une mentalité propre

⁸¹ THIERS Adolphe et BODIN Félix, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Lecoïnte et Durey, 1823-1827, 10 vol. ; MIGNET François-Auguste, *Histoire de la Révolution française depuis 1789 jusqu'en 1814*, Paris, Firmin-Didot, 1823, 2 vol.

⁸² LEFEBVRE Georges, *La grande peur de 1789*, Nouvelle édition., Paris, A. Colin, 1970, 272 p.

⁸³ VOVELLE Michel, *La mentalité révolutionnaire : société et mentalités sous la révolution française*, Paris, Éd. Sociales, 1985, 290 p.

à la Révolution. C'est, entre autre, cette étude qui nous a permis de mettre en place une méthodologie pour comprendre l'interdiction de la fête. Méthodologie qui nous a fait remonter le temps jusqu'au bicentenaire de la Délivrance et au contexte de l'année 1762.

Grâce à ce tournant historiographique et notamment après 1968, les historiens s'intéressent à la fête révolutionnaire. Cette historiographie naissante se démarque de celle de la fête de la Renaissance ou de l'Ancien Régime. En 1976, Michel Vovelle publie *les Métamorphoses de la fête*⁸⁴. Il s'interroge sur la dialectique, dans le champ des mentalités, du temps court et du temps long. Province de tradition festive, la Provence doit s'adapter à la Révolution. L'auteur tente de savoir quels sont les rapports entre la fête de l'Ancien Régime et celle des révolutionnaires. La même année, Mona Ozouf publie *La fête Révolutionnaire*⁸⁵. Son ouvrage définit le « transfert de sacralité » de la célébration moderne à la fête révolutionnaire. La Révolution bouleverse le temps de la fête, son espace et les individus qui y participent. L'intérêt des chercheurs semble autant se porter sur les formes et les enjeux des célébrations révolutionnaires que sur leurs rapports avec la fête moderne.

Tout comme la Révolution elle-même, son historiographie s'est très vite heurtée à la question religieuse. L'historiographie classique et jacobine est essentiellement consacrée à l'étude du serment. L'enquête de Timothy Tackett en est l'œuvre majeure⁸⁶. En 1988, paraissent les actes du colloque *les pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820)*, tenu à Chantilly deux ans auparavant. Ils ouvrent les champs d'une recherche consacrée aux monographies de fidèles ou de laïcs, de la mutation des pratiques ou des sensibilités en France. L'enjeu est de reformuler la question de la « religion révolutionnaire » et de la « déchristianisation » mais aussi de comprendre les spécificités locales. Il s'agit d'analyser les faits religieux et les pratiques religieuses dans leur ensemble durant la Révolution. Ces ouvertures sont à l'origine de plusieurs études, dont l'ouvrage de Michel Vovelle sur la déchristianisation et les cultes révolutionnaires⁸⁷.

L'historiographie de la Révolution atteint son acmé lors du bicentenaire de la Révolution. La commémoration de 1989 déchaîne les passions et médiatise les débats. De nombreux historiens, à l'image de Mona Ozouf se questionnent sur le bien fondé des

⁸⁴ VOVELLE Michel, *Les Métamorphoses de la fête en Provence de 1750 à 1820*, Paris, Aubier Flammarion, 1976, 300 p.

⁸⁵ OZOUF Mona, *La fête révolutionnaire : 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1988, 474p.

⁸⁶ TACKETT Timothy, *La Révolution, l'Église, la France : le serment de 1791*, Paris, les Éditions du Cerf, 1986, 485 p.

⁸⁷ VOVELLE Michel, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Éd. du CTHS, Paris, 1997, 348 p.

commémorations. Les médias présentent l'école révisionniste et son chef de file François Furet, comme majoritaires dans les débats. Les premières remises en question de l'histoire jacobine viennent d'écoles historiques anglo-saxonnes. En France, François Furet, Denis Richet et Jean Tulard reprennent ces théories et fondent l'école révisionniste. Albert Soboul, Jacques Godechot et Michel Vovelle s'opposent vigoureusement à leurs théories. S'opère alors une véritable rupture épistémologique chez les historiens de la Révolution. L'école positiviste est plurielle mais son approche revient globalement à considérer la Révolution comme un « tout politique ». Histoire sociale, économique, culturelle ou encore des mentalités sont écartées de ces analyses. Dans la continuité des écoles du XIX^e siècle, les études révisionnistes sont hostiles à la Révolution. Elles mettent en avant ses dérives, sa violence et ses échecs.

Après la commémoration du bicentenaire de la Révolution, les travaux universitaires à propos de cette période se font plus rares. Le débat historiographique, si vif en 1989, s'estompe faute de combattants. L'école révisionniste n'est quasiment plus représentée. En revanche, l'école jacobine reste active, notamment grâce à la publication des *Annales de la Révolution française*. Dans ce contexte, de nombreuses questions réapparaissent. Dans le cadre de notre étude, un ouvrage nous semble être une base solide concernant les origines religieuses et intellectuelles de la Révolution⁸⁸. Dale Kenneth Vale Kley tente de savoir si la Révolution française a été anti-chrétienne, plus précisément anti-catholique ou s'il existe une filiation entre religion et Révolution. Timothy Tackett, innove quant à lui avec son étude des acteurs de la révolution en publiant *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires* en 1997. Il montre qu'il ne faut pas chercher les origines de la Révolution dans l'analyse générale de la société mais se pencher sur « la Révolution des individus »⁸⁹. Ces différents ouvrages, alliés aux études de Michelle Vovelle, nous ont permis de comprendre la transition entre Ancien et nouveau Régime.

⁸⁸ VAN KLEY Dale Kenneth, *Les origines religieuses de la Révolution française : 1560-1791*, Nouvelle édition., Paris, Ed. du Seuil, 2006, 572 p. ; MORNÉT Daniel, *Les origines intellectuelles de la Révolution française : 1715-1787*, Lyon, la Manufacture, 1989, 631 p.

⁸⁹ TACKETT Timothy, *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, A. Michel, 1997, 360 p.

4. HISTORIOGRAPHIE DE TOULOUSE

La dernière étape de notre cheminement est l'historiographie locale, plus précisément celle de Toulouse pour l'époque moderne mais aussi la période révolutionnaire et celle du Second Empire. Si l'histoire de la ville intéresse les historiens dès le XIX^e siècle avec les œuvres de Jean-Batiste Aldeguier et d'Alexandre Du Mège, force est de constater que de nos jours son historiographie semble bien lacunaire.

SYNTHÈSES SUR L'HISTOIRE DE LA VILLE

L'historiographie de Toulouse est marquée par la parution de nombreuses synthèses abordant l'histoire de la ville de ses origines à l'époque contemporaine. La première histoire générale est publiée par Henri Ramet en 1935⁹⁰. L'œuvre, composée de deux tomes et intitulée *Histoire de Toulouse*, propose une analyse événementielle. Elle présente les dates marquantes politiquement et institutionnellement. L'intérêt de l'auteur pour les institutions locales est remarquable dès 1926, année où il publie une étude sur le *Capitole et le Parlement de Toulouse*⁹¹. En 1958, une nouvelle synthèse écrite par Philippe Wolff vient remplacer l'œuvre de Ramet⁹². Wolff est professeur des universités titulaire de la chaire d'histoire médiévale et de la France méridionale à Toulouse. Son ouvrage donne une vision nouvelle de l'histoire de la ville, plus sociale et économique.

Michel Taillefer, professeur d'histoire moderne à l'université de Toulouse II-Le Mirail, dirige en 2002, une *Nouvelle histoire de Toulouse*⁹³. Elle présente les avancées de la recherche, intégrant l'histoire de l'art et celle des mentalités, et supplante les anciennes synthèses. L'ouvrage divise la période moderne en quatre chapitres. Le premier se concentre sur la Renaissance, le second sur les Guerres de Religion, le troisième sur le Grand Siècle et

⁹⁰ RAMET Henri, *Histoire de Toulouse. Tome I. Des origines au XVI^e siècle*, Monein (Pyrénées-Atlantiques), Pyremonde/Princi Negue, 2008, 306 p. et *Histoire de Toulouse. Tome II du XVI^e au XIX^e siècle*, Cressé (Charente-Maritime), Éd. des régionalismes, 2011, 315 p.

⁹¹ RAMET Henri, *Le Capitole et le Parlement de Toulouse*, Monein (Pyrénées Atlantiques), France, Pyremonde/Princi Negue, 2008, 165 p.

⁹² WOLFF Philippe (ed.), *Histoire de Toulouse*, Toulouse, France, Privat, 1974, 548 p.

⁹³ TAILLEFER Michel (ed.), *Nouvelle histoire de Toulouse*, Toulouse, France, Privat, 2002, 383 p.

ses contradictions et le dernier sur la « ville des Lumières ». La période révolutionnaire, comprise entre 1788 et 1800, est étudiée dans un seul et court chapitre. Après un chapitre sur la première moitié du XIX^e siècle, les réflexions deviennent thématiques. La période de 1852 à 1914, traitée par Jean-Marc Olivier, est analysée en trois chapitres où histoire économique et sociale, urbaine et politique sont abordées. L'historien ne présente que peu les bouleversements du Second Empire.

HISTORIOGRAPHIE DE TOULOUSE MODERNE ET RÉVOLUTIONNAIRE

En 2000, Michel Taillefer publie une synthèse plus spécifique à l'époque moderne nommée *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*⁹⁴. Cette œuvre originale permet de découvrir la vie quotidienne des Toulousains durant la période moderne. L'auteur utilise ses travaux de recherches, ceux des étudiants qu'il a encadrés et de différents historiens spécialistes. Cela permet d'avoir accès non seulement à un savoir actualisé mais aussi à une bibliographie particulièrement riche. L'auteur mobilise à la fois l'histoire urbaine, économique, institutionnelle, démographique, sociale, religieuse et intellectuelle. Clair et précis, cet ouvrage nous a été particulièrement utile. Loin de l'histoire événementielle, il s'agit de l'histoire de la culture matérielle à Toulouse. Hormis ce récent livre, il n'existe que très peu d'ouvrage à propos de l'histoire de Toulouse à l'époque moderne.

L'étude des Guerres de Religion toulousaines intéresse les historiens. En 1979, l'historienne américaine Davies Jones publie un article définissant une sociologie des protestants toulousains du XVI^e siècle. Elle repose principalement sur les listes de protestants établies durant les Guerres de Religion par les autorités judiciaires et municipales⁹⁵. Quelques autres articles sont publiés dans les années 1990 dont ceux de Carole Delprat ou de Thierry Mailles relevant le rôle des magistrats toulousains durant les Guerres de Religion⁹⁶. Soutenue en 2003, la thèse de Pierre-Jean Souriac, *Une société dans la guerre civile : le Midi*

⁹⁴ TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Toulouse, France, Ombres blanches, 2014, 412 p.

⁹⁵ DAVIES Joan, « Persecution and Protestantism : Toulouse, 1562–1575 », *The Historical Journal*, mars 1979, vol. 22, n° 01, p. 31-51.

⁹⁶ DELPRAT Carole, « Les magistrats du parlement de Toulouse durant la Ligue ». In : *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 108, N°213, 1996. pp. 39-62. ; MAILLES Thierry, « Les relations politiques entre le Parlement de Toulouse et les capitouls, de 1540 environ à 1572 », dans POUMARÈDE Jacques, THOMAS Jack, *Les Parlements de Province, pouvoirs, justice et société du XV^e au XVIII^e siècle*, Toulouse, Framespa, 1996, p. 511.

toulousain au temps des troubles de religion (1562-1596), propose une étude très complète devenue la référence majeure de cette historiographie⁹⁷. De nombreuses pages sont consacrées aux conflits religieux de la ville. L'auteur a aussi publié huit articles et chapitres d'ouvrages à propos des Guerres de Religion toulousaines⁹⁸. Pourtant, l'histoire religieuse de la ville lors des XVI^e et XVII^e siècles est relativement peu développée. La très récente thèse d'Estelle Martinazzo à propos de *la réforme catholique dans le diocèse de Toulouse* au XVII^e siècle a comblé un grand vide historiographique en 2012⁹⁹. De plus, l'ouvrage de l'historien de l'art Pascal Julien propose une étude spécifique de l'histoire de la basilique Saint-Sernin pendant l'Ancien Régime.

L'analyse de la commémoration de la Délivrance nous a amené à chercher des études sur la fête toulousaine. En 1980, Michel Cassan propose une thèse sur la fête à Toulouse sous l'Ancien Régime¹⁰⁰. Comptabilisant et définissant toutes les fêtes que Toulouse connaît à l'époque moderne, l'ouvrage est une base de travail importante pour la compréhension de notre sujet. Michel Cassan différencie les fêtes officielles – politiques ou religieuses – des fêtes populaires et en donne les principales caractéristiques. Leur organisation est étudiée scrupuleusement. L'auteur définit l'espace et le temps de la fête dans la ville rose. De plus, il met en évidence la baisse de l'intérêt populaire et institutionnel face à la fête au XVIII^e siècle.

La vie publique toulousaine est aussi étudiée par Robert Schneider avec deux

⁹⁷SOURIAC Pierre-Jean, *Une société dans la guerre civile : le Midi toulousain au temps des troubles de religion (1562-1596)*, thèse de doctorat, université de Paris IV-Sorbonne, 2003, 3 vol. ; édité sous le titre *Une guerre civile. Affrontements politiques et religieux en Midi toulousain (1562-1596)*, Seyssel, Champ Vallon, 2009.

⁹⁸SOURIAC Pierre-Jean « Les fantasmes d'une menace. La peur d'une frontière intérieure à Toulouse au temps des guerres de Religion », in Bethancourt, Francisco, Crouzet, Denis (dir.), *Les frontières religieuses dans le monde moderne*, Paris, PUPS, 2013, p. 31-52. ; « Financer sa cause. Argent et pouvoir municipal à Toulouse durant les guerres de Religion », in Bernadette Suau, Jean-Pierre Amalric, Jean-Marc Olivier (dir.), *Toulouse, une métropole méridionale*, Toulouse, Framespa, 2009, vol. 1, p. 355-370. ; « Hommes de guerre dans le Midi toulousain au temps des guerres de Religion : essai d'identification », in Philippe Contamine (dir.), *Hommes et terres du Sud*, Paris, CTHS, 2009, p. 74-96. ; « L'engagement militaire des campagnes toulousaines au temps des guerres de Religion », *Sociabilité et politique en milieu rural*, Renne, P.U.R., sous presse. ; « Du corps à corps au combat fictif : quand les catholiques toulousains mettaient en scène leurs combats contre les protestants », *Les affrontements religieux*, Rennes, P.U.R., sous presse. ; « Politique urbaine et engagement militaire. Toulouse et Amiens face à la proximité de la guerre au XVI^e siècle », in Carpi, Olivia et Nivet, Philippe, *Guerre et politique en Picardie aux époques moderne et contemporaine*, Amiens, Encrage, 2007, p. 25-39. ; « Les chemins de l'intransigeance. Radicalité catholique et engagement politique à Toulouse durant les guerres de Religion (1562-1596) », *Moreana*, vol. 43, n°166-167, décembre 2006, p. 83-114 ; « Les «urgeans» affaires de la ville. Défendre Toulouse durant la première guerre de religion, 1562-1563 », *Revue d'histoire urbaine*, n°3, juin 2001, p. 39-65. ; « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », *Chrétiens et sociétés. XVIe-XXIe siècles*, 20 septembre 2013, n° 20, p. 31-62.

⁹⁹ MARTINAZZO Estelle, *La Réforme catholique dans le diocèse de Toulouse (1590-1710)*, thèse de doctorat sous la direction de Serge BRUNET, Histoire, Université Paul Valéry – Montpellier III, 2012, 719 p.

¹⁰⁰ CASSAN Michel, *La fête à Toulouse à l'époque moderne : De la fin du XVI^e siècle à la Révolution*, thèse de 3^e cycle sous la direction de Bartolomé BENASSAR Université Toulouse II-Le Mirail, France, 1980, 328 p.

ouvrages publiés en 1995 *public life in Toulouse et the ceremonial city*¹⁰¹. Le second ouvrage nous a particulièrement intéressé. Robert Schneider y analyse les cérémonies toulousaines en utilisant le journal de Pierre Barthès. Pour lui, les célébrations politiques et religieuses de Toulouse au XVIII^e siècle sont le reflet des Guerres de Religion qui ont traumatisé la ville. Elles ont été instaurées dès le XVI^e siècle et mettent en exergue un catholicisme triomphant et ostentatoire. Le journal de Barthès permet d'avoir accès à la facette officielle de la vie publique, puisque le bourgeois reproduit les ordonnances et placards, mais aussi à la perception populaire. Les deux derniers chapitres de l'ouvrage abordent les cérémonies que mentionne Barthès. Dévotions publiques et cérémonies religieuses, de grande ou petite ampleur, sont analysées séparément des fêtes séculaires et politiques. Robert Schneider compare toutefois les processions religieuses aux fêtes politiques. Il les analyse comme deux langages en compétition et propose une voie de compréhension du rôle des cérémonies dans la vie publique.

L'historiographie de Toulouse moderne est assez déséquilibrée, le XVIII^e siècle y est plus représenté. Georges Frêche initie l'étude du siècle en 1974 avec *Toulouse et la Région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières*¹⁰². Les travaux de Michel Taillefer marquent ensuite profondément cette historiographie. Après avoir soutenu une thèse sur les Lumières toulousaines dans l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, il publie entre 1984 et 2004 différentes études à propos de la vie intellectuelle et culturelle de la ville¹⁰³. Ses différents travaux précis, rigoureux et clairs en font un historien accessible à tous. Ses œuvres peuvent être utilisées à tous les niveaux. Il publie notamment des études sur la franc-maçonnerie et sur les sociabilités dans le midi¹⁰⁴. Son influence dans l'historiographie de la ville est reconnue. Une journée d'étude, « *Mémoires de Toulouse* » – Hommage à Michel Taillefer, lui a été dédié en 2014 à titre posthume.

Il nous semble que l'intérêt des historiens pour le XVIII^e siècle et sa vie intellectuelle a été en partie motivé par l'affaire Calas. Elle a occasionné de très nombreux

¹⁰¹ SCHNEIDER Robert Alan, *The ceremonial city : Toulouse observed, 1738-1780*, Princeton (N.J.), États-Unis d'Amérique, Princeton University Press, 1995, 202 p. et *Public life in Toulouse, 1463-1789 : from municipal republic to cosmopolitan city*, Ithaca, Etats-Unis d'Amérique, 1989, 395 p.

¹⁰² FRÈCHE Georges, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières : vers 1670-1789*, Éditions Cujas, Paris, 1974, 982 p.

¹⁰³ TAILLEFER Michel, *L'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres au XVIIIe siècle*, thèse 3e cycle sous la direction de Jacques GODECHOT, Toulouse, 1975, 531 p.

¹⁰⁴ TAILLEFER Michel et ROCHE Daniel, *Études sur la sociabilité à Toulouse et dans le Midi toulousain de l'Ancien Régime à la Révolution*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2014, 524 p. ; TAILLEFER Michel, *La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien régime et la Révolution : 1741-1799*, Villeurbanne, France, E.N.S.B, 1984, 312 p.

ouvrages de 1762 à nos jours. Janine Garrisson propose une étude de cette historiographie, publiée en 2004, sous le titre de *l'affaire Calas, miroir des passions françaises*¹⁰⁵. Dès le *Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas* de Voltaire l'historiographie du XVIII^e siècle innocentie Calas. La Révolution Française le définit comme un martyr de l'Ancien Régime. Après la Révolution et l'Empire, l'affaire Calas dessine la frontière entre les partisans de l'Ancien Régime et ceux du nouvel État.

Le débat historiographique est celui de la culpabilité de Jean Calas. Le Duc de Mège, poursuivant l'*Histoire du Languedoc* de Vic de Vaissète, accrédite sa culpabilité sous un fond d'anti-protestantisme. Sa version est soutenue par Mary Lafon qui publie en 1845 une *histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France*¹⁰⁶. Ces deux auteurs ont pour point commun un catholicisme conservateur poussé à l'extrême. La tonalité du discours est diamétralement opposée chez les auteurs protestants. Les plus influents dans l'historiographie de l'affaire sont le pasteur Coquerel et Napoléon Peyrat. Ils innocentent Calas et dénoncent l'intolérance et le fanatisme de Toulouse. Dès lors et jusque dans les années 1960, deux courants d'opinion s'affrontent avec vigueur par savoir si Calas est coupable. Notons cependant quelques périodes de silence autour de l'affaire, entre 1865 et 1898 mais aussi entre 1913 et 1925. Nous ne reviendrons pas sur le traitement de l'affaire avant 1960, travail déjà produit par Janine Garrisson. En revanche, nous souhaitons définir notre posture face à l'historiographie du XX^e siècle.

La grande majorité des journalistes, universitaires et érudits considère l'innocence de Calas comme acquise. Dès lors, leur intérêt se focalise sur le contexte de l'affaire. En 1987, la traduction de l'ouvrage de David Bien, œuvre innovante et majeure dans l'historiographie de l'affaire, paraît en France¹⁰⁷. Elle permet de comprendre le contexte de peur dans lequel se trouvent les Toulousains dans les années 1760. Pour David Bien, la ville tolérante « par indifférence » envers les protestants redécouvre l'intolérance au cœur du XVIII^e siècle. Étonnement, son analyse définit les années 1760 et la condamnation de Calas comme « anachronique ». Pour finir, l'étude de David Bien détermine l'impact de l'affaire sur l'imprégnation de la tolérance dans la ville. Suite à cet ouvrage, José Cubéro propose un imposant travail de contextualisation de l'affaire et reprend les différentes pièces de

¹⁰⁵ GARRISON Janine, *L'affaire Calas : miroir des passions françaises*, Paris, France, Fayard, 2004, 262 p.

¹⁰⁶ LAFON Mary, *Histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France*, Paris, Gyot, 1845, 4 vol.

¹⁰⁷ BIEN David D., *L'affaire Calas : hérésie, persécution, tolérance à Toulouse au 18e siècle*, traduit par Philippe Wolff, Toulouse, France, Eché, 1987, 220 p.

l'instruction menée contre Calas¹⁰⁸. Pour finir, le récent mémoire de Mathieu Palat présente une étude de l'opinion publique toulousaine durant l'affaire¹⁰⁹. Il montre comment la rumeur a fabriqué un coupable. Nous pensons nous situer dans la lignée de ces différentes études, bien que nous remettions en question quelques conclusions de David Bien dans notre mémoire.

Le traitement succinct de la Révolution toulousaine dans la synthèse de Michel Taillefer est à l'image du nombre réduit d'études lui étant consacrées. À l'approche du bicentenaire de la Révolution, trois ouvrages à propos de la Révolution dans le Midi Toulousain sont publiés. Le premier, synthèse proposée par Jacques Godechot, est aujourd'hui encore la référence majeure de cette historiographie¹¹⁰. Michel Taillefer et Georges Fournier proposent aussi des ouvrages¹¹¹. L'histoire religieuse révolutionnaire n'est rapportée que par la thèse de Jean-Claude Meyer. Cette étude monographique nous paraît à de nombreuses reprises contestable, dépassée. L'auteur se focalise sur la crise engendrée par la Constitution Civile du Clergé. De plus, son explication de la suppression de la procession du 17 mai, longue de quatre lignes, est particulièrement simpliste, voire erronée.

Ces nombreux travaux éclairent les différents aspects de notre questionnement. Notre travail s'inscrit ainsi dans une historiographie riche. Pour autant, nous souhaitons développer une réflexion inédite autour de la mémoire catholique des Guerres de Religion toulousaines et de son impact sur l'identité de Toulouse. Dans le cadre de l'historiographie de la ville, elle tente de répondre à un manque historiographique autour de l'entrée toulousaine en Révolution. L'étude des contradictions de la mémoire des Guerres de Religion permet ainsi de comprendre la transformation de « Toulouse la Sainte » à « Toulouse la rouge ».

¹⁰⁸ CUBERO José-Ramón, *L'affaire Calas : Voltaire contre Toulouse*, Paris, France, Perrin, 1993, 331 p.

¹⁰⁹ PALAT Mathieu, *L'opinion publique à Toulouse pendant l'affaire Calas*, Mémoire de master 1 sous la direction de Valérie Sottocasa, Toulouse II-Le Mirail, UFR Histoire, Arts et Archéologie, s.l., 2009, 136 p.

¹¹⁰ GODECHOT Jacques, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Toulouse, Privat, 1986, 320 p.

¹¹¹ FOURNIER Georges, *Journées révolutionnaires à Toulouse*, Nîmes, Éditions Chambon, 1989, 155 p. ; TAILLEFER Michel, *La Révolution en pays toulousain*, Toulouse, Éditions Loubatières, 1989, 57 p.

PREMIÈRE PARTIE

**LE CONSENSUS TOULOUSAIN AUTOUR DE LA
FÊTE DE LA DÉLIVRANCE
(1562 – 1762)**

Selon Pascal Julien, il existe à Toulouse « une coutume jamais démentie, celle de s'adresser aux corps saints, lorsque la ville se trouvait menacée par les armes, mais aussi en cas d'épidémie, fléau qui sévissait régulièrement »¹¹². En ces occasions, les capitouls invoquent les saints par le biais d'un vœu. Cet acte solennel est accompagné d'une promesse. Il s'agit d'un don, de la fondation d'une confrérie, de l'élévation de reliques ou encore de l'instauration d'une procession. Durant la guerre civile de 1562, au cœur des combats, alors que la basilique Saint-Sernin est encerclée par les protestants, un vœu est prononcé : pour délivrer la ville, les capitouls institués par le parlement promettent d'instaurer une messe annuelle célébrant les saints de l'abbatiale et d'y participer. Après la Délivrance de la ville, le parlement ajoute une autre mesure : il demande qu'une procession générale soit établie en signe de remerciement.

Le 24 mai 1562 a lieu pour la première fois la fête de la Délivrance en présence de tout le parlement et des capitouls. Pour faire oublier la défiance des institutions municipales de 1562, les capitouls de 1564 décident de relier la fête à leur institution grâce au soutien du pape. Ils envoient un émissaire à Pie IV pour demander l'instauration de deux jours de fête, les 12 et 17 mai. La procession générale est fixée le 17 mai, jour de la Délivrance de la ville. Michel Taillefer définit la procession du 17 mai parmi les trois processions les plus importantes de la ville, avec celle de la Pentecôte et de la Fête-Dieu.

Dans cette première partie, nous allons essayer de comprendre le consensus qui existe autour de la commémoration de la Délivrance. Expression d'une mémoire traumatisante, elle transmet différents messages à propos de l'identité urbaine. Rite collectif, elle suscite l'adhésion du peuple et de l'élite toulousain. Il s'agira donc de montrer à travers cette analyse que la fête est une construction à la fois institutionnelle, identitaire et culturelle.

¹¹² PASCAL Julien, *D'ors et de prières : art et dévotions à Saint-Sernin de Toulouse XVI^e-XVII^e siècles*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2004, p. 243.

CHAPITRE PREMIER

1762, L’APOGÉE D’UNE FÊTE INSTITUTIONNELLE

Cérémonie extraordinaire et annuelle, la fête de la Délivrance est un usage fixé depuis 1564. L'historien souhaitant l'analyser ne dispose que de très peu de sources décrivant son fonctionnement coutumier. Nous ne connaissons que les différents incidents qui ont pu la toucher. Ce manque est regrettable. À l'inverse, le fait que nous ayons accès à de nombreux documents à propos du bicentenaire est significatif. Sa préparation a été créatrice d'archives officielles : deux procès-verbaux de la commission spéciale pour le vœu séculaire, trois mémoires traitant de la procession, une ordonnance capitulaire, deux arrêts du parlement ainsi que des lettres envoyées à l'intendant ou aux ministres. La création d'archives procède d'une volonté des autorités municipales : dans la comptabilité capitulaire nous avons trouvé la mention de la mise au propre d'un « mémoire pour messieurs les commissaires chargés par le conseil de ville de régler tout ce qui concerne (sic) l'année séculaire de la Délivrance de la ville pour déposer aux archives »¹¹³. Cette commande dénote la volonté des autorités d'encadrer ce moment et de laisser une trace des mesures prises pour son organisation. Elle fait aussi ressortir le rôle central des capitouls et du conseil de ville dans la préparation de la fête de la Délivrance.

L'analyse de la préparation du bicentenaire soulève la question de l'autorité capitulaire. La fête doit être gérée par les institutions municipales mais d'autres acteurs interfèrent dans la prise de décisions. Pour mettre en place le jubilé séculaire, les moyens mis en œuvre par la ville sont remarquables. L'organisation de cette fête commémorative se démarque de celle des autres années et traduit des enjeux dans la représentation de la ville et de ses organisateurs. Nous allons donc nous demander pourquoi les différentes institutions toulousaines prêtent autant d'importance à cette fête et comment elles justifient l'organisation mise en place.

¹¹³ AMT. CC 2729, f° 243.

1. UNE FÊTE CAPITULAIRE

La municipalité présente la Délivrance comme la fête capitulaire par excellence. Les capitouls ont fait de cette célébration celle de leur grandeur. Pour preuve un poème qu'ils font écrire en 1634 et reporté dans les *Annales manuscrites de la ville* – testament et mémoire de l'administration municipale :

« Sous le règne des vigoureux Capitouls de Toulouse en l'an 1634, au sujet de la ville restaurée et vengée après que les hérétiques l'aient occupée par trahison.

Ce poème relate chronologiquement les sept maux que nous connûmes le 17e jour du mois de mai de l'an 1562.

Alors que Pheobus venait de lancer dans le ciel ses chevaux et toute la faune butineuse, Toulouse, en proie à la guerre civile, trahie par les hérétiques et la fourberie fut prise afin d'être libérée de l'ennemi.

Voilà pourquoi celle-ci remercie, chaque année et ce jusque la fin des temps, Dieu dans un poème où se mêlent le pouvoir de la ville, sa richesse, sa grandeur et ses ennemis extirpées de son sein.¹¹⁴ »

Le poète, écrivant pour glorifier les capitouls, présente explicitement la célébration de la Délivrance comme celle de la ville et de ses dirigeants. Dès lors, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une fête politique. Pourtant, les rites de la Délivrance sont ceux de l'Église : messes, processions, vénération des reliques. Célébration capitulaire à la fois religieuse et politique, la Délivrance est à première vue organisée par les capitouls. L'acte le plus important de l'organisation de son bicentenaire est d'ailleurs l'ordonnance capitulaire du 29 avril 1762¹¹⁵. Elle règle la quasi-intégralité du déroulement de la fête de la Délivrance et est signée « par messieurs les capitouls »¹¹⁶. Pour autant, ils ne sont pas les seuls à décider de son organisation qui met en valeur les structures du pouvoir toulousain.

¹¹⁴ AMT. BB 279, pp.18-19.

¹¹⁵ AMT. BB 160, p. 309-314 et BB 167, f°11. Il s'agit du même document, le premier est manuscrit, le second est le placard. Retranscrit *in extenso* en annexes. Annexe I, pp. 243-246

¹¹⁶ AMT. BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246).

RELIGION CIVIQUE ET ORGANISATION DE LA FÊTE

Pour analyser l'implication des capitouls dans l'organisation de la fête, il faut comprendre qu'il existe à Toulouse une religion civique. Cette notion, souvent délaissée par les modernistes, renvoie à la reprise des phénomènes religieux par le pouvoir civil. Elle est définie par André Vauchez comme « l'appropriation de valeurs inhérentes à la vie religieuse par des pouvoirs urbains, à des fins de légitimation, de célébration et de salut public »¹¹⁷. À Toulouse, la religion civique est le fait de l'administration municipale, plus précisément des capitouls. Il s'agit d'une « communauté intermédiaire» au sens wéberien, entre l'Église et le pouvoir central¹¹⁸. Elle forme un tout capable de reprendre des symboles religieux structurant leur image face aux autres, sans être remis en question par le clergé.

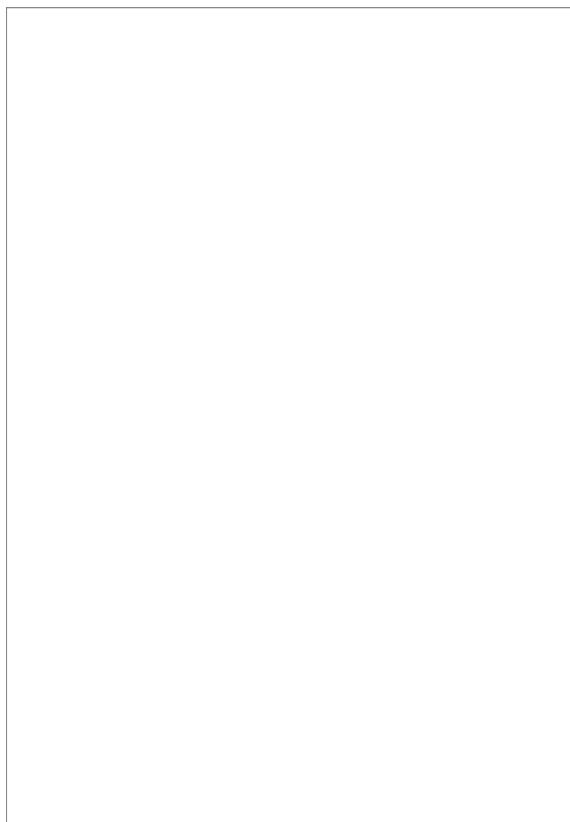


Illustration 1: Jean Chalette, *Portrait des Capitouls nommés par arrêt du Parlement le 28 novembre 1622 ou Le Christ en croix et les Capitouls de 1622-1623*, Huile sur toile, Musée des Augustins, Toulouse.

Le capitoulat repose sur quatre fonctions coutumières : la justice, la police, la réparation des édifices de la ville ainsi que la prise en charge des hôpitaux et des pèlerins. Les capitouls tirent une part de leur légitimité de leur rôle de défenseurs de la religion : lors de leur prise de fonction, ils prêtent serment de « bien et dûment défendre la religion catholique, apostolique et romaine, de maintenir la ville sous l'obéissance du roi, de procurer le bien et avantage de la ville et de conserver ses priviléges »¹¹⁹. Ils se considèrent comme les responsables spirituels de la cité. D'ailleurs, ils utilisent des outils propagandistes pour symboliser aux yeux de leurs concitoyens la religiosité de la ville. Le tableau de Jean Charette ci-contre est le

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 2.

¹¹⁸ *Ibidem.*, p. 2.

¹¹⁹ TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse op. cit.*, p. 62.

portrait officiel des Capitouls de 1622, année de la paix de Montpellier – traité mettant fin à une rébellion protestante et fixant une nouvelle victoire catholique. Il s’agit d’une commande des capitouls qui désiraient un tableau de dévotion à exposer dans la chapelle du consistoire. L’œuvre met en avant une filiation entre les capitouls, protecteurs de la religion et le Christ, sauveur de l’humanité.

Par le biais de l’organisation des fêtes, les capitouls ont l’occasion de montrer leur puissance. La procession générale du 17 mai est un moment clef de la mise en scène du pouvoir religieux et politique. Spectateurs et participants ont devant leurs yeux la preuve du lien entre les capitouls et l’Église. D’autant qu’en arrêtant la guerre civile grâce à leur vœu, les capitouls de 1562 ont montré que leur administration pouvait assurer le salut de la ville. Il s’agit du point de départ d’un véritable devoir sotériologique inhérent à la charge capitulaire. La participation du corps municipal à la vie religieuse est un témoignage de l’intérêt qu’il porte à son rôle de responsable spirituel. Nous pouvons apercevoir la redéfinition des champs d’action respectifs de l’Église et des autorités municipales, associée à la religion civique décrite par André Vauchez : « tout se passe comme si le culte divin, en raison même des répercussions qu’il pouvait avoir sur le destin de la cité, avait fini par être considéré comme un service public aussi vital pour elle que l’organisation du ravitaillement ou de la défense¹²⁰ ». La célébration annuelle de la Délivrance de la ville est une démonstration de leur engagement face à ce devoir. Cette démonstration est particulièrement développée lors des fastueuses cérémonies du bicentenaire.

¹²⁰ VAUCHEZ André, *La religion civique*, op. cit., p. 4.

LES LIENS ENTRE LES CONFRÉRIES ET LE POUVOIR MUNICIPAL

La mainmise des capitouls sur de nombreux domaines religieux ne signifie pas que le clergé est évincé de la prise de décision mais plutôt que les autorités municipales ont le pouvoir de décision. Lorsqu'il y a religion civique, le clergé perd le « monopole de la gestion du sacré » en faveur du pouvoir civil qui s'émancipe du pouvoir religieux¹²¹. À l'analyse de l'organisation du bicentenaire, il nous semble que les ecclésiastiques toulousains s'accommodent de cet état de fait. Cela est sûrement encouragé par l'absentéisme quasi-constant des archevêques et l'omniprésence des capitouls. Le clergé toulousain délègue son pouvoir aux confréries religieuses et les laisse préparer la fête célébrant la victoire de l'orthodoxie religieuse. Plutôt que de renier la mainmise des capitouls sur le religieux, il en tire profit.

La préparation du bicentenaire de la Délivrance occupe très tôt les institutions municipales. Plus d'un an avant la célébration, des commissions s'emparent du sujet : les délibérations du 3 février et 24 mai 1761 ordonnent à la confrérie de la table des Corps-Saints¹²² l'impression d'images saintes, de cartes et d'un livre de prières à l'intention des fidèles¹²³. Les confréries sont dites « table » pour rappeler « qu'elles étaient rattachées, dans chaque église, à une chapelle et à un autel particulier »¹²⁴. La confrérie des Corps-Saint est dirigée par soixante-douze bayles et six ouvriers laïques. Les bayles sont des représentants de la communauté chargés de la défense de ses intérêts. D'ailleurs, la plupart des capitouls sont bayles avant d'être élus et occupent ensuite des positions importantes dans la confrérie. La principale charge des bayles est la préservation des reliques qu'ils ne peuvent jamais quitter, même lors de leurs expositions. Ils doivent en assurer l'accès aux fidèles et aux pèlerins, à des heures et dates précises. En plus de cette surveillance, ils participent aux solennités, aux processions et à leur organisation.

La confrérie est la première institution toulousaine à s'adresser aux capitouls pour l'organisation du bicentenaire par le biais d'un mémoire très complet développant diverses doléances. L'une d'entre elles concerne la restauration des reliques conservées dans

¹²¹ *Ibid.*, p. 2.

¹²² Généralement, elle est nommée confrérie des Corps-Saints, table des Corps-Saints, confrérie de la table des Corps-Saints ou confrérie Saint-Sernin des Corps-Saints.

¹²³ AMT. GG 839, p. 6 du procès-verbal du renouvellement du voeu.

¹²⁴ JULIEN Pascal, *D'ors et de prières*, op. cit., p. 14.

l'abbatiale. La confrérie essaie de prouver qu'elles sont la propriété de la ville et non de la basilique. Pour savoir à qui revient de payer les réparations, il faut en effet définir qui de l'administration laïque ou ecclésiastique possède les corps saints. L'argumentation démontre que Saint-Sernin est seulement dépositaire des reliques grâce à un événement tiré des *Annales manuscrites de la ville*, document officiel écrit par les capitouls eux-mêmes.

En 1525, alors que le roi François 1^{er}, très malade, est emprisonné à Pavie par Charles Quint, il fait le vœu d'aller en pèlerinage à Toulouse si les corps saints de l'abbatiale intercèdent en sa faveur pour lui rendre la santé et la couronne¹²⁵. Exaucé, le roi s'y rend en 1533. Il est ébloui par une pièce du trésor de la basilique : le camée d'Auguste. François 1^{er} souhaite l'offrir à Clément VII comme cadeau pour le mariage de sa fille, Catherine de Médicis, et du dauphin Henri. Une polémique entre pouvoir laïque et ecclésiastique divise alors la ville : qui possède le trésor, les capitouls ou les chanoines ? François 1^{er} décide de garder le joyau en attendant que la situation soit réglée, celui-ci ne retourna jamais à Saint-Sernin. En 1762, la confrérie des Corps-Saints détourne les faits et analyse différemment la réaction royale. Elle prétend que le roi a considéré le chapitre comme dépositaire et les corps de ville comme propriétaire du camée. De ce fait, les capitouls sont responsables des objets saints que renferme l'abbatiale.

Pour donner plus de poids à leur argumentation, ils ajoutent qu'en 1662, l'administration municipale qui a pourvu aux réparations des châsses. Deux arguments supplémentaires sont avancés pour que les capitouls payent la rénovation des châsses. D'abord, la ville a fait de nombreuses dépenses pour acquérir les reliques qu'elle a déposées dans l'église. Ensuite, lors d'épidémies ou d'intempéries, elle seule décide et organise les processions avec les reliques. Ainsi, « il résulte que le chapitre n'est tenu qu'à la vénération du reliquat et une conservation du reliquaire »¹²⁶. Le chapitre ne réagit pas à ces déclarations. Cette absence de réponse face à cette aliénation du trésor de la basilique nous semble venir de l'acceptation du rôle capitulaire dans la vie religieuse.

¹²⁵ JULIEN Pascal, *D'ors et de prières*, op. cit., p 30.

¹²⁶ AMT. BB 250, registre non folioté. (Annexe II, p. 247).

LA REMISE EN QUESTION DU POUVOIR CAPITULAIRE

Si les rapports de forces entre clergé et municipalité sont lissés par une religion civique, il n'en va pas de même avec les autres pouvoirs présents dans la ville. Au XVIII^e siècle, le capitoulat a perdu de sa puissance. Les capitouls sont toujours à la tête de la ville rose mais la « République » toulousaine s'efface peu à peu dès la fin du XVII^e siècle. Notamment parce qu'ils partagent avec le parlement le pouvoir de justice, la cour souveraine est leur rival le plus direct. Michel Taillefer fait remarquer qu'« imbus de leur supériorité sociale et politique, les parlementaires veillent à la faire reconnaître en toute occasion par les capitouls », particulièrement lors des cérémonies publiques où ils exigent d'avoir une place prépondérante¹²⁷.

Lors de l'organisation du bicentenaire de la Délivrance, le parlement impose deux dispositions. En premier lieu, le 8 mai 1762, suite à une requête du procureur général du roi, il décide de modifier le trajet de la procession¹²⁸. Ce très politique changement de trajet fait passer le cortège par la place du Salin, c'est-à-dire devant le Parlement. En second lieu, l'arrêt du 10 mai 1762 est encore plus représentatif de la lutte de pouvoir entre les deux institutions¹²⁹. Il permet aux chirurgiens, selon leur demande, de ne pas participer à la procession générale. Cela va à l'encontre de l'ordonnance capitulaire du 29 avril 1762 qui ordonne expressément à tous les corps de métier d'assister à la procession¹³⁰. De plus, le Parlement menace les capitouls « a peine de 1000 l. d'amande et autre arbitraire ; le moyennant de ordonner que l'arrêt qui interviendra sur la présente requette sera exécuté nonobstant toutes oppositions ». Les autorités municipales n'ont pas le droit à la parole. Dans les faits, le parlement décide du cours de la procession et de ceux qui y participent.

Le pouvoir capitulaire se heurte aussi aux représentants du pouvoir royal et en premier lieu à l'intendant auquel il doit rendre des comptes. La centralisation et l'affirmation du pouvoir monarchique ont affaibli la position des capitouls. Toulouse est certes la seule métropole où l'intendant ne vit pas mais elle n'échappe pas à son contrôle. D'autant qu'à partir de 1705 un subdélégué de l'intendant s'y installe de façon permanente. Le conseil de

¹²⁷ TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse*, op. cit., p. 76.

¹²⁸ 1B1654 f°303-304.

¹²⁹ 1B1654 f°313-315.

¹³⁰ AMT. BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246).

bourgeoisie est obligé de demander l'aval de l'intendant Saint-Priest pour l'organisation du bicentenaire. Une courte lettre contenant toutes les décisions prises à cette occasion lui est envoyée le 19 mars 1762¹³¹. Dans sa réponse succincte, envoyée aux capitouls le 28 mars, l'intendant approuve toutes les décisions prises par les commissions, excepté le coût du feu d'artifice qui se voit divisé de moitié.

« Vu la présente requête la délibération cy énoncée du présent mois et l'avis du Sieur de Joubert syndic général de la province. Nous avons autorisé la délibération dudit[it] jour 12 du présent mois pour être exécutée en tout son contenu sous néanmoins à l'égard de l'article concernant le feu d'artifice dont la dépense ne pourra excéder la somme de six cent livres à laquelle nous l'avons réglée sous peine pour les suppliants de répondre en leur propre de l'excedent.¹³² »

L'intendant est le seul représentant royal intervenant dans la politique municipale. Toulouse est exemptée du logement des gens de guerre et dépourvue de garnison. Elle ne subit donc quasiment pas la pression du commandant en chef, exerçant son autorité dans trois domaines : l'armée, le pouvoir juridictionnel – administration de la justice – et le pouvoir de police. Pourtant, dès le milieu du XVIII^e siècle, les troupes royales stationnent régulièrement dans la ville. Dès lors, des tensions entre le pouvoir municipal et militaire engendrent de nombreuses altercations¹³³. Lors de la préparation du bicentenaire de la Délivrance Trivio, lieutenant général du régiment de Berry, se dresse contre la volonté capitulaire¹³⁴.

Quelques jours avant le début du jubilé séculaire le lieutenant général décide d'augmenter « les gardes ordinaires », de mettre toutes les troupes du roi « sous les armes » durant la journée du 17 mai et de faire escorter le Saint-Sacrement par deux compagnies de grenadiers¹³⁵. Suite à cette décision – remettant en question les prérogatives capitulaires dans l'organisation de la fête mais aussi durant les cérémonies – les capitouls échangent de nombreuses lettres avec le lieutenant général pour réaffirmer leur autorité¹³⁶. Ils insistent sur l'illégalité du comportement de Trivio : le guet a été érigé en compagnie militaire, c'est donc à lui d'encadrer la procession. De plus, le règlement de 1759 sur les processions interdit aux troupes royales d'assister à la procession du 17 mai¹³⁷.

¹³¹ AMT. BB 250, registre non folioté. Nous avons reproduit la partie de la délibération concernant le vœu en annexes. Annexe II, p. 247

¹³² AMT. BB 250, registre non folioté. (Annexe II, p. 247)

¹³³ TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse*, op. cit., chapitre 2 « les institutions municipales », pp. 60-84.

¹³⁴ Le régiment de Berry est un régiment de cavalerie créé en 1673.

¹³⁵ AMT. FF 548, f° 132 et 150 à 156.

¹³⁶ AMT. FF 548, f° 132 et 150 à 156.

¹³⁷ Signé par le maréchal duc de Richelieu et le premier président du parlement, celui-ci stipule que les troupes royales ne peuvent assister qu'à la Fête-Dieu.

Trivio souhaite sûrement se servir de la procession pour être vu par un grand nombre de personnes dans une position de puissance¹³⁸. Mais ce faisant, le lieutenant s'affranchit de la tradition toulousaine. Le pouvoir capitulaire est ainsi entravé par le représentant du pouvoir militaire. Les capitouls ne supportent pas la remise en question de leurs prérogatives, du statut de la compagnie militaire du guet et de la spécificité de la procession. D'ailleurs, l'affaire prend des proportions nationales : les capitouls envoient des lettres au commandant de la province et à des ministres d'États alors que Trivio contacte le commandant général des troupes du Languedoc.

La préparation du bicentenaire de la Délivrance mobilise de nombreux acteurs et fait ressortir les structures des pouvoirs de la ville. Les capitouls, à la tête d'une religion civique, ont un rôle très important dans la vie religieuse de la cité. Leur rôle de protecteur du salut des Toulousains leur donne aussi le devoir de pouvoir aux réparations des lieux de cultes et des objets saints. Lors de l'organisation de la fête, une entente cordiale semble se dégager de leurs interactions avec les confréries religieuses. Pourtant, bien qu'ils contrôlent une grande partie de la vie politique et religieuse, ils sont soumis à diverses pressions. Le parlement, l'intendant et le lieutenant général des troupes de Berry entravent leurs décisions. Guidés par des intérêts politiques ou personnels, ces hommes et institutions empêchent les capitouls d'organiser seuls la fête. La commémoration de la Délivrance nécessite la participation d'un très grand nombre de personnes et les moyens mis en œuvre sont à l'image de cette mobilisation.

¹³⁸ N'oublions pas que sous l'Ancien Régime un homme ne reste pas militaire toute sa vie et peut prétendre à atteindre une fonction administrative élevée.

2. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

La préparation du bicentenaire de la Délivrance commence dès l'année 1761. De très nombreuses réunions ont lieu pour ne rien laisser au hasard. Souhaitant une organisation rigoureuse, les capitouls décident de faire appel au conseil de bourgeoisie. Réuni dès le 12 février, celui-ci prend des décisions faisant apparaître de nouveaux acteurs dans l'organisation. Une commission spéciale dite « du vœu séculaire » est élue pour s'occuper exclusivement du bon déroulement de la fête. D'autres commissions sont mises en place pour l'habillement du guet ou la fabrication d'un nouveau dais à l'occasion de la fête. Nous avons comptabilisé cinq commissions délibérant sur le sujet, une réunion entre les représentants de la table des Corps-Saints et les capitouls, deux conseils de bourgeoisie et deux assemblées générales. L'organisation commence réellement le 11 février 1762, à quelques mois de la procession. Les intendants et régents des Corps-Saints rencontrent alors les capitouls. À partir de ce moment et durant quatre mois, la cadence est très soutenue avec au moins une réunion par mois.

LES MESURES RELIGIEUSES

Répondant au souhait de la confrérie des Corps-Saints, la commission du vœu séculaire délibère qu'une « supplique de messieurs les capitouls de Toulouse à notre Saint Père le pape Clément XIII » serait envoyée pour renouveler le jubilé et le monter à une octave, c'est-à-dire une période de huit jours complets durant laquelle la fête continuerait d'être solennisée¹³⁹. Écrite par les capitouls, la supplique présente trois doléances : l'extension du jubilé, le renouvellement du vœu et l'exposition du Saint-Sacrement.

L'extension du jubilé en une octave est directement en rapport avec l'exposition du

¹³⁹ AMT. BB 250, registre non folioté. (Annexe II, p. 247).

Saint-Sacrement. Traditionnellement, la fête de la Délivrance a lieu pendant deux jours : le 12 et le 17 mai. Les corps saints et le Saint-Sacrement ne peuvent être portés à la vénération que lors de ces deux journées. La demande de rallonger le temps du jubilé a pour but d'obtenir huit jours continus de fête pour que l'exposition des objets saints ne soit pas interrompue. De plus, le jubilé de 1564 accorde des indulgences pour les deux journées aux églises de Saint-Étienne et Saint-Sernin. Une octave permet que les indulgences soient octroyées durant une huitaine. Les capitouls veulent démontrer au pape que huit jours sont indispensables pour confesser la foule de fidèles venue assister au bicentenaire de la Délivrance. Pour le convaincre, ils rappellent le grand nombre de reliques que conserve l'abbatiale et la nature de la fête qui va être célébrée. Toulouse compte honorer la religion catholique et sa victoire sur l'hérésie. Pour cela, elle a besoin de l'appui de sa sainteté. Voici un passage de la supplique :

« Il nous a paru encore, Très-Saint Père, que dans une ville aussi grande & aussi peuplé que la nôtre, qu'attendu le grands nombre d'étrangers, qu'une telle circonstance y attirera, deux jours ne suffroient pas, pour qu'ils pussent tous participer aux grâces spirituelles que vos saints prédécesseurs ont attaché à cette fête ; que pour cela il falloit au moins huit jours, & faire une octave, qui sera célébrée dans l'église de Saint-Sernin, dépouitaire d'un trésor si sacré, laquelle commencera le 16 mai, jour auquel nous renouvelerons, au nom de la ville, le vœu ci-devant fait, & pendant laquelle le Très-Saint-Sacrement y sera exposé.¹⁴⁰ »

Le pape envoie sa réponse le 6 mars 1762 et « étend à huit jours, à commencer du 16 mai, jusques au 23 inclusivement, toutes & chacunes (sic.) les indulgences & les grâces » accordées par Pie IV en 1564 et cela « pour tous les temps à venir¹⁴¹ ».

Les capitouls demandent que les corps saints de Saint-Sernin et le Saint-Sacrement soient exposés pendant toute la durée de l'octave. La basilique conserve de nombreuses et prestigieuses reliques. Plusieurs sont selon Pascal Julien « indirectes » parce que ce ne sont pas des ossements de saints : il s'agit d'une partie de la robe de la Vierge, d'un éclat de la robe sur laquelle elle a accouché, d'une Sainte Épine de la couronne du Christ ou d'une pierre ayant servi à la lapidation de Saint-Étienne, patron de la cathédrale toulousaine¹⁴². Saint-Sernin possède aussi des fragments d'os et de crânes des Saints Innocents, de Pierre et de Paul. La plus grande fierté de l'église est de posséder vingt-sept corps saints dont six apôtres, treize martyrs et huit saints. Plusieurs de ces corps, dont ceux des apôtres Jacques-le-Mineur, Philippe, Simon, Jude et Barnabé, sont dits complets. Selon le souhait des capitouls,

¹⁴⁰ AMT. GG 839, pp. 25-26 du procès-verbal du renouvellement du vœu. Le jubilé de 1564, la supplique des capitouls au pape en 1762 et la réponse du pape, joints au procès-verbal, ont été retranscrits en annexes. Annexe III, pp. 248-251.

¹⁴¹ AMT. GG 839, p. 19 du procès-verbal du renouvellement du vœu. (Annexe III, pp. 248-251.).

¹⁴² JULIEN Pascal, *D'ors et de prières*, op. cit., pp. 9-10.

chacune des reliques que nous venons d'énumérer est portée lors de la procession du 17 mai 1762.

Comme nous l'avons dit précédemment, la confrérie des Corps-Saints demandent aux capitouls de participer, voire de pourvoir entièrement, à la réparation des châsses des corps saints. Les châsses reliquaires sont des coffrets de bois, de pierre ou de métal qui renferment les reliques des saints. Elles sont conservées dans le sanctuaire, sur l'autel ou dans des niches creusées dans les murs de la basilique et en sont rarement extraites « en raison de leur poids parfois considérable¹⁴³ ». Lors de la procession du bicentenaire, toutes sont portées dans le cortège. Certains de ces reliquaires sont des bustes ou des membres en bois, d'autres sont des sarcophages ou des coffres. Tous sont peints et parfois ornés d'or, d'argent ou de cuivre. Les boursiers du collège de Saint-Raymond demandent eux aussi que la ville paye la restauration de la châsse de Saint-Raymond. Leur argumentation est beaucoup plus simple : ils n'ont aucune entrée d'argent et ne peuvent donc pas pourvoir aux réparations. La commission spéciale du vœu, approuvée par le conseil de bourgeoisie, propose de donner deux mille livres à la table des Corps-Saints et cent aux boursiers. Elle crée une commission de six experts élue pour s'occuper de la restauration des châsses.¹⁴⁴.

LA PRÉPARATION DE LA VILLE

Selon Michel Cassan, « chaque année les capitouls financent la pose des tapisseries suspendues autour de la maison de ville les jours de fêtes processionnelles et prennent à leur charge la réfection du dais¹⁴⁵ ». Le soin porté à ces deux domaines est particulièrement développé à l'occasion du bicentenaire. L'hôtel de ville, lieu du pouvoir capitulaire, est entièrement tapissé, à l'extérieur comme à l'intérieur. Grâce à une facture des charpentiers nous savons que le portail de la Batterie, le « partour » de la cour, l'arrière-cour – passage vers le grand consistoire –, la façade, le vestibule, la galerie, la basse-cour, la cour donnant accès au passage de la galerie et le portail ont été tapissés¹⁴⁶. Pour cela il a fallu mettre en place des « charpentes » et des « cartons » dans le Capitole. De plus, la basse-cour et la

¹⁴³ *Ibid.*, p. 38.

¹⁴⁴ AMT. BB 250, registre non folioté. (Annexe II, p. 247).

¹⁴⁵ CASSAN Michel, *La fête à Toulouse*, op. cit., p. 136.

¹⁴⁶ AMT. CC 2792, f°53.

façade sont ornées de cadres en bois de sapin destinés à recevoir les emblèmes de la ville. Quant au dais, les capitouls en commandent un nouveau pour l'occasion. Le conseil de bourgeoisie accorde aux capitouls le soin du choix des « étoffe, galon, crêpine, franges et autres fournitures relatives au dais¹⁴⁷ ». Draps et franges en or sont commandés à des artisans parisiens et lyonnais. Pour que la confection soit plus rapide, le travail est confié à deux artisans toulousains. Le dais est un des symboles de la puissance et du faste capitulaire. Il semble que les capitouls aient abusé de cet apparat puisque le conseil de bourgeoisie les exhorte à ne s'en servir qu'à l'occasion des processions du 17 mai et de la Fête-Dieu et à ne jamais le prêter¹⁴⁸.

Le soin des capitouls se porte aussi sur les illuminations, au total dix-neuf mille lanternes sont disposées dans la ville. L'hôtel de ville est particulièrement bien éclairé : cinq cent soixante-sept chandeliers et vingt lanternes illuminent les salles. De plus, la façade et la galerie sont éclairées par neuf « pots à feu¹⁴⁹ ». Des guirlandes et rubans entourent les emblèmes, éclairés par trois cents lampions. Au milieu de la place Royale, un temple de plâtre est construit pour servir de réceptacle au feu d'artifice prévu pour le soir du 17 mai. Celui-ci profite de l'éclairage des lampions posés sur la façade. Nous avons produit une carte permettant de voir quelles salles du Capitole ont été décorées. Malheureusement, à cause du manque de sources, nous ne sommes pas sûre qu'elles soient les seules pourvues d'emblème, de tapisserie ou d'illuminations. De plus, si les délibérations demandent de tapisser toutes les façades du Capitole, les charpentiers mentionnent la façade donnant sur la place. Nous ne pouvons donc pas être certaine qu'elles aient toutes été tapissées.

¹⁴⁷ AMT. BB 250, registre non folioté. (Annexe II, p. 247).

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ AMT. CC 2792, f°47.



Illustration 2: Décoration du Capitole pour le bicentenaire de la Délivrance

L'ordonnance du 29 avril 1762 exige que les habitants de la ville participent à l'embellissement des rues. Les Toulousains ont l'habitude de tapisser leurs maisons pour les jours de grandes fêtes. Les capitouls leur demandent de le faire « le plus honorablement » c'est-à-dire avec des tapisseries et non « des bandes d'étoffes ou autres marchandises¹⁵⁰ ». Ils doivent aussi veiller à la propreté des rues en nettoyant ou en repavant le devant de leur maison. L'entorse à une de ces dispositions est punie de cent livres d'amende. Les Toulousains sont exhortés à allumer des feux de joie sur le seuil de leurs maisons le soir du 17 mai.

La participation des habitants ne se résume pas à la décoration de la ville, ils doivent être spectateurs de la fête. Les marchands et les artisans ont interdiction de « tenir leurs boutiques ouvertes, ni de rien vendre ou acheter » le jour de la procession solennelle sous peine de cent livres d'amende. Les maîtres et les bayles¹⁵¹ des corps de métiers doivent se rendre le 16 dans l'après-midi à Saint-Sernin pour poser leur pavillon, « garnis le plus magnifiquement possible¹⁵² ». Les capitouls mentionnent aussi « l'ordre, le rang et la forme » dans lesquels les corps de métiers doivent défiler le lendemain et leur donnent les cierges et les flambeaux qu'ils doivent porter durant la procession. L'ordre prescrit par l'ordonnance est révélateur de l'extraordinaire de cette année.

« 9°. N'entendons néanmoins par l'ordre cy dessus marqué adjuger aux différents corps des mettiers des préséances les uns sur les autres ny intervertir celles quy s'observent entre eux ; comme aussy dans le cas ou nous associons deux differents corps pour porter ou accompagner le même pavillon, n'entendons préjudicier à leurs droits respectifs ; voulant que ce quy est réglé par notre présente ordonnance n'ayt lieu que pour cette fois seulement, sans tirer à conséquence, et que chaque corps rentre dans ses droits aux autres processions ordinaires¹⁵³ »

Ainsi, la procession du bicentenaire de la Délivrance bouleverse l'ordre des choses.

Chaque année lors de la procession du 17 mai, Toulouse connaît une affluence de personnes venant participer aux festivités. Pour le bicentenaire, le nombre d'étrangers entrant dans la ville est décuplé. Face à cet afflux massif d'étrangers, les autorités prennent plusieurs mesures : le parlement rallonge le trajet de la procession alors que le lieutenant général Trivio envoie plusieurs missives demandant le renforcement des moyens de sécurité. Nous pouvons nous demander si ces deux actes ont réellement pour but de sécuriser la ville.

¹⁵⁰ AMT, BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246).

¹⁵¹ Les bayles des corps de métier, élu par les maîtres, sont chargés de la défense des intérêts de la communauté.

¹⁵² AMT, BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246).

¹⁵³ *Ibid.*

Peut-être chacun cherche-t-il à se mettre en avant : il s'agit pour les parlementaires de faire passer le cortège devant le Parlement et pour Trivio d'assister à la procession dans un rôle de premier plan. L'ordonnance du 29 avril insiste sur le devoir des officiers municipaux de sécuriser la ville lors de la fête¹⁵⁴. Ainsi, les capitouls décident d'augmenter le corps militaire du guet de quarante-cinq personnes¹⁵⁵. De plus, durant la journée du 17 mai, les portes de la ville doivent rester fermées et les portiers ont interdiction de les ouvrir sous peine de cent livres d'amende et de la destitution de leur emploi.

À QUEL PRIX ?

Dans sa thèse, Michel Cassan détermine le coût de la fête à Toulouse. En général, ce coût n'est jamais excessif, les capitouls ne dépensent que « quelques centaines de livres afin de décorer la façade de l'hôtel de ville¹⁵⁶ ». Une seule exception est remarquable : le bicentenaire de la Délivrance. En utilisant la comptabilité officielle des capitouls, Michel Cassan calcule que cette fête a coûté « la somme importante de 7 000 livres¹⁵⁷ ». L'historien ajoute qu'il a été impossible pour lui de distinguer le coût de la fête du 17 mai des autres processions religieuses car les capitouls payent une seule fois les maîtres tapissiers pour la Pentecôte, le 17 mai et la Fête-Dieu. Cette remarque nous étonne, car nous avons trouvé des mentions de paiement des bayles du corps des tapissiers dans la comptabilité officielle¹⁵⁸.

Nous avons confronté la comptabilité officielle aux pièces à l'appui des comptes¹⁵⁹. Les capitouls n'ont pas signalé certaines des dépenses occasionnées par la fête dans leur comptabilité. Prenons l'exemple du feu d'artifice. Il n'est mentionné qu'une seule fois dans les comptes officiels. Son coût s'élève à six cents livres pour le « paiement des ouvriers chargés de la décoration du feu artifice¹⁶⁰ ». Un peu plus loin, il est mentionné que cinq cent cinquante-sept livres et onze sous ont été dépensés en poudre à canon à l'occasion de la procession. Il nous semble que cette dépense ne peut être dissociée du prix du feu d'artifice.

¹⁵⁴ AMT. BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246).

¹⁵⁵ AMT. CC 2792, f° 45.

¹⁵⁶ CASSAN Michel, *La fête à Toulouse*, op. cit., p. 137.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 137.

¹⁵⁸ AMT, CC 2242, f°57-58. Source utilisée par Michel Cassan.

¹⁵⁹ *Ibid.*, f° 33, 33bis, 35, 37, 37bis, 39, 43, 44, 45, 47, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 77, 153, 243.

¹⁶⁰ *Ibidem.*, f° 57.

Nous avons trouvé dans les pièces à l'appui des comptes divers documents qui font augmenter le prix du feu d'artifice de façon exponentielle : trente-six livres pour des frais divers au sujet du feu d'artifice ; vingt-sept livres et dix-huit sous pour le plâtre servant à fabriquer le temple ; un total de quatre cent trente-huit livres pour les fusées et le paiement de quatre cent soixante-deux livres à Toscani et Bertalli, artificiers de la ville¹⁶¹. Le feu d'artifice aurait alors coûté mille cinq cent soixante-trois livres et dix-huit sous, sans prendre en compte la poudre à canon.

Si les capitouls ne mentionnent que six cents livres c'est en raison de l'injonction de l'intendant. Celui-ci leur a demandé de ne pas dépenser plus de cette somme, ou de payer le surplus de leur poche. Pourtant, les dépenses que nous avons trouvées sont toutes effectuées par le trésorier de la ville. Nous pensons donc que l'argent utilisé est celui de la ville. Les capitouls ont désobéi à l'intendant et ont dissimulé cette utilisation abusive des fonds municipaux. D'autant que les dépenses effectuées pour la fête sont particulièrement élevées. Pour le feu d'artifice, ils dépassent même la somme de mille deux cents livres fixées initialement et revue à la baisse par Saint-Priest. D'autres dépenses ne sont pas mentionnées dans la comptabilité officielle : par exemple, la confection d'un cœur en argent sur lequel est inscrit le renouvellement du vœu capitulaire.

Nous avons calculé le prix de la procession du 17 mai 1762. Ce résultat prend en compte deux éléments pouvant être remis en question. Nous avons considéré que comme le conseil de bourgeoisie décide d'avancer l'achat de nouveaux habits pour le guet d'une année, cette dépense peut être comptabilisée dans le prix de la fête. D'autant que les capitouls font venir les galons de Lyon et utilisent de magnifiques draps. Le coût officiel de ces vêtements s'élève à cinq mille huit cent neuf livres sept sous et huit deniers. Le second élément est le prix du dais. Nous n'avons pas trouvé son coût total mais simplement une facture de cent livres pour l'argent et la dorure du dais¹⁶². De ce fait, nous avons utilisé le prix fixé par la « commission du dais » soit trois mille six cents livres. Si nous considérons que le prix de l'habillement du guet doit entrer dans le calcul et que le coût de fabrication du dais n'a pas été dépassé, la procession a coûté quinze mille cinq cent vingt-trois livres, deux sous et huit deniers. Si nous déconnectons le prix de l'habillement du guet de celui de la fête elle revient à neuf mille sept cent treize livres et quinze sous. Michel Cassan fait s'élever à neuf mille

¹⁶¹ Pour la somme de 462 livres, nous avons additionné les différents versements au sujet du feu d'artifice pour le jubilé séculaire donnés aux artificiers de la ville entre avril et juin 1762.

¹⁶² AMT. CC 2792, f°41.

neuf cent vingt livres le coût officiel des fêtes processionnelles religieuse en 1762. Il calcule que cela représente 1,09 % de la dépense totale annuelle des capitouls. En confrontant son calcul avec le coût que nous avons défini pour le bicentenaire, nous pouvons considérer qu'en 1762 la fête de la Délivrance représente entre 1,06 % et 1,70 % de cette dépense.

Tous les aspects de la fête sont préparés : demandes de grâces particulières au pape, prévision de l'aspect extérieur de la ville, injonction au peuple de participer aux festivités, l'administration municipale ne laisse rien au hasard. En comparaison des autres années, le temps passé à organiser la fête et le nombre de documents d'archives conservés par la ville sont exceptionnels. Rien n'est trop grand ni trop beau. Son coût est exorbitant, c'est la fête la plus chère que Toulouse n'ait jamais célébré. L'administration municipale masque d'ailleurs ses dépenses pour ne pas être condamnée par l'intendant. Ce dispositif très important du bicentenaire de la Délivrance traduit différents enjeux.

Tableau 1 : Le coût de la fête de la Délivrance de 1762

	Comptabilité officielle ¹⁶³	Pièces à l'appui des comptes ¹⁶⁴
Feu d'artifice	600 l.	+ 36 l. pour le sieur Broyer de Conter + 27 l. 18 s. pour le plâtre ayant servis à la construction du temple + 438 l. pour les fusées + 100 l. à Toscani et Bortalli, artificiers, en acompte + 72 l. pour M. Hardy dessinateur du feu d'artifice + 48 l. aux artificiers + 150 l. pour le sieur Lucas + 92 l. pour solde des comptes avec les artificiers ¹⁶⁵ . Soit un total de 963 l. et 18 s.
Poudre à canon	557 l. 11 s.	
Habillement du guet	5 809 l. 7 s. 8 d.	
Réparation des châsses de la confrérie des Corps-Saints	2 200 l. ¹⁶⁶	
Réparation de la châsse du collège Saint-Raymond	100 l.	
Paiement des bayles du corps des tapissiers	172 l.	
Don de cire pour les corps de métiers lors de la procession	564 l.	
Frais pour les diverses illuminations	520 l. 11 s.	
Paiement d'hommes pour l'augmentation de la compagnie du guet		33 l. 15 s.
Paiement des bayles du corps des charpentiers		74 l.
Prix du cœur en argent		100 l.
Confection du dais	3 600 l. ¹⁶⁷	Dont 145 l. 4 s.
Paiement des flambeaux et cierges pour les capitouls, assesseurs et portiers		124 l. 16 s.
Paiement de la tapisserie pour l'hôtel de ville		55 l. (soit 35 l. de plus que les autres années)
Mise à l'écrit d'un mémoire		3 l.
Total	14 023 l. 9 s. 8 d.	1 499 l. 13 s.
Total cumulé		15 523 l. 2 s. 8 d.
Total cumulé sans le prix de l'habillement du guet		9 713 l. 15 s.

¹⁶³ AMT. CC 2242, f°57-58.

¹⁶⁴ AMT. CC 2792, f° 33, 33bis, 35, 37, 37bis, 39, 43, 44, 45, 47, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 77, 153, 243.

¹⁶⁵ Ces chiffres sont précédés d'un plus parce qu'ils s'ajoutent à la comptabilité officielle.

¹⁶⁶ Notons que la commission spéciale du vœu avait prévu de ne donner que 2000 livres.

¹⁶⁷ AMT. BB 122, f°44. Prix fixé à partir de la commission spéciale du dais.

3. LES ENJEUX DU BICENTENAIRE

Les autorités municipales mettent en place un dispositif imposant pour la célébration du bicentenaire. L'ordonnance du 29 avril 1762 permet de déterminer les justifications de ce dispositif. Elle est précédée par une réquisition adressée aux capitouls, écrite par « maître de Pijon, avocat du roi en la ville & sénéchaussée¹⁶⁸ ». L'auteur érige une image méliorative de la ville et de ses représentants. Il commence par présenter brièvement l'émeute de 1562 dans le but de glorifier Toulouse et sa religiosité, puis dresse une liste de doléances à propos de la police extérieure de la ville durant le jubilé. Les capitouls reçoivent très favorablement les requêtes de maître de Pijon, à tel point que son réquisitoire est joint au placard. Les champs lexicaux de la joie, de l'honneur, du bonheur et de l'enthousiasme sont très développés dans chacun des écrits sur l'organisation de la procession que nous avons eu l'occasion de lire. Outre cette effervescence, diverses justifications apparaissent dans la réquisition de l'avocat : grandeur de la procession et de Toulouse, importance du jubilé séculaire, concurrence avec le centenaire, volonté d'ordre et de solennité. Avec l'ordonnance du 29 avril, ceux dont il est question et ceux qui ont la parole sont les capitouls. Dans les faits, nous avons vu que l'organisation du bicentenaire leur échappe à diverses reprises mais leurs discours tendent à effacer cette réalité pour les placer en maîtres de la fête.

LE JUBILÉ SÉCULAIRE

Maître de Pijon commence par faire ressortir l'importance de la procession. La fête du 17 mai célèbre la Délivrance de la ville de Toulouse, « marque éclatante de faveur et de protection » de la part de Dieu¹⁶⁹. Les Toulousains doivent prendre part à cette célébration, deux cents ans après cette Délivrance, en témoignage de reconnaissance envers leurs ancêtres qui « voulant éterniser leurs homages, établirent qu'il seroit fait tous les ans le 17 may une procession générale en action de grâce de leur heureuse Délivrance¹⁷⁰ ». Le vœu des capitouls de 1562 pèse sur leur ville et leurs descendants. Le bref papal accordé en 1564,

¹⁶⁸ AMT. BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246).

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ *Ibidem.*

renforce sa légitimité puisque les deux jours de fêtes ont été accordés de façon irrévocabile. Rappeler le zèle des capitouls de 1564, qui ont sollicité ce bref, permet de placer ceux de 1762 dans leur lignée. La gloire des autorités du XVI^e siècle rejaillit sur leurs dignes successeurs lorsqu'ils renouvellent le vœu et envoient une supplique au pape pour obtenir un nouveau jubilé.

L'ordonnance du 26 avril transcrit, après la réquisition de maître de Pijon, la réponse des capitouls. Enthousiastes, ils reprennent les mêmes arguments que l'avocat dès leurs premiers mots : « convaincus d'ailleurs que le temps de [leur] administration ne sçauroit être marqué par un événement plus cher à [leurs] concitoyens et plus glorieux pour [eux] ». Ils veulent mettre en avant leur filiation avec les capitouls du XVI^e siècle. La procession, rappelant le sacrifice et le zèle de leurs pères, doit « ralumer la reconnoissance et la piété dans tous les cœurs ». Les différents efforts entrepris sont justifiés comme des œuvres pieuses. Au terme de l'ordonnance, l'apparat que revêt la ville pour le 17 mai doit « exciter la curiosité, mais pour ranimer la piété et la reconnoissance ; c'est dans cet esprit que [les capitouls ont] sollicité auprès de [leur] saint Père le pape une indulgence de huit jours en forme de jubillé quy comancera le 16 may et finira le 23 ». La supplique des capitouls met ainsi en évidence leur volonté de religiosité.

L'importance du jubilé séculaire est amplifiée par le contexte religieux du milieu du XVIII^e siècle. Bien que Toulouse s'affirme comme profondément catholique, Michel Taillefer situe l'essoufflement de l'Église et de son emprise dans la ville vers les années 1740¹⁷¹. De plus, Michel Cassan démontre que les Toulousains se désintéressent de la fête religieuse au XVIII^e siècle¹⁷². Les capitouls écrivent dans leur supplique que « l'expérience, Très-Saint Père, ne [leur] ayant que trop fait sentir que la religion s'affoiblit avec le temps », ils considèrent le bicentenaire de la Délivrance comme une chance de rappeler aux Toulousains la reconnaissance qu'ils doivent à Dieu. Pour « ranimer la dévotion des fidèles envers les saints dont nous possédons les sacrées dépouilles, qui dans tous les temps ont été regardés comme les patrons tutélaires de cette ville » les capitouls demandent que tous les corps saints soient présents lors de la procession et qu'ils soient portés à la vénération durant tout le temps du jubilé¹⁷³. Ce faisant, ils désirent remettre la fête de la Délivrance à sa place, c'est-à-dire celle d'une procession religieuse démontrant la piété de la ville.

¹⁷¹ TAILLEFER Michel (dir.), *Nouvelle histoire de Toulouse*, op. cit., p. 169.

¹⁷² CASSAN Michel, *La fête à Toulouse*, op. cit., p. 233.

¹⁷³ AMT. BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246).

La fête de 1762 doit être à l'image du centenaire : grandiose et pieuse. Le procès-verbal dressé par les capitouls en 1770 rapporte le discours des intendants et régents de la confrérie des Corps-Saints :

« Il est dans l'esprit de la religion & dans l'usage de l'Église de donner le plus grand éclats aux années séculaires, quand elles sont destinées à conserver la mémoire des événemens qui ont manifesté la puissance de Dieu par des miracles de sa bonté & de sa miséricorde ; ceux de vos pères qui gouvernèrent la ville en l'année 1662, pénétrés de cet esprit, ne négligèrent rien pour retracer aux yeux des peuples, par les images les plus sensibles, l'événement que nous avons à célébrer comme eux ; ils crurent par là affirmer de plus en plus notre sainte religion, nourrir dans les coeurs des peuples l'amour de la patrie & l'affection pour les gouvernements. Des motifs si intéressans échapperoient-ils à votre zèle pour le bien public ?¹⁷⁴ »

L'Église donne beaucoup d'importance aux jubilés séculaires car les fidèles se sentent plus liés au souvenir qu'ils célèbrent lors des anniversaires des centenaires.

Maître de Pijon exhorte les capitouls de 1762 de rendre la fête la plus solennelle possible en prenant exemple sur le centenaire. La quasi-totalité des décisions prises pour le bicentenaire est justifiée par la volonté de se conformer à l'esprit de 1662 pour exalter la religion et la grandeur de la ville. La commission spéciale pour le vœu séculaire s'y réfère sans cesse. Il nous semble que l'objectif des Toulousains n'est pas simplement d'imiter leurs aïeux. Si la confrérie des Corps-Saints ou l'avocat du roi font référence au centenaire, c'est toujours dans l'objectif de mettre les autorités municipales face à leurs responsabilités. Ils sont dans l'obligation de célébrer en grande pompe les deux cents ans de la Délivrance. Très sensibles à cette argumentation, les autorités sont animées par la volonté de créer un événement grandiose. Veulent-elles simplement sublimer la ville ou concurrencer leurs prédecesseurs ? Peut-être les deux à la fois. Une chose est sûre : elles décident à plusieurs reprises de surpasser les mises en œuvre du centenaire.

Lorsque le conseil de bourgeoisie prend connaissance du rapport de la commission spéciale du vœu, il accepte toutes les décisions à deux exceptions près. La première est le droit des capitouls de s'occuper de la décoration du dais. La seconde reprend la question du feu de joie devant l'hôtel de ville. La commission spéciale, se référant à l'ordonnance de 1662, avait demandé que le soir du 17 mai des feux de joie soient allumés devant toutes les maisons et sur la place Royale. Le conseil de ville décide :

« qu'il y aura illumination générale dans toute la ville et des feux de joie devant chaque maison le soir du dix-sept may prochain et que la façade de

¹⁷⁴ AMT. GG 839, p. 4 du procès-verbal du renouvellement du vœu.

l'hôtel de ville sera illuminée qu'enfin pour se conformer à l'esprit de l'ordonnance de 1662 et rendre aussy solennelle qu'on le pourra, la fette sera célébrée en mémoire de la Délivrance miraculeuse de la ville, il sera tiré un feu d'artifice à la place Royale¹⁷⁵ »

Bien que la délibération prétende se conformer à l'esprit du centenaire, il nous semble qu'allumer un feu de joie ou tirer un feu d'artifice ne revient pas à la même chose. Cela démontre la volonté des autorités d'organiser une fête plus grandiose encore que celle qui avait eu lieu cent ans auparavant. D'autant que le budget attribué pour le feu d'artifice est particulièrement important malgré les injonctions de l'intendant.

LA POMPE ET LA SOLENNITÉ

L'ordonnance capitulaire justifie l'ornement de la ville en disant qu'il doit « relever le brillant de cette fette¹⁷⁶ ». Les capitouls désirent maîtriser l'espace urbain, c'est pourquoi ils se préoccupent des décorations de l'hôtel de ville, de l'éclairage de la ville, de la propreté des rues ou encore de l'érection d'un temple en plâtre pour tirer le feu d'artifice. La ville doit être embellie, somptueuse. La beauté de la ville – et de la fête – est un but en soi. Nous n'allons pas dresser une liste exhaustive des décisions prises par les autorités municipales pour l'embellissement de Toulouse, d'autant que nous avons déjà parlé de la décoration de l'hôtel de ville, mais en voici quelques exemples. La compagnie militaire du guet ne peut assister à la procession avec ses vieux habits. Le conseil de bourgeoisie déplore cela dès le 12 février : « cette cérémonie exige beaucoup de soint et des attentions qu'il convient d'ailleurs pour cette cérémonie que la compagnie du guet soit habillée decentement et comme suivant l'usage elle ne devroit lettre que l'année prochaine, néanmoins il seroit a propos d'avancé led[it] habillement¹⁷⁷ ». Le moment clef dans la démonstration de la beauté de la ville et de la fête est la procession du 17 mai. Pour la rehausser, les châsses en or, argent et cuivre de Saint-Sernin et de Saint-Raymond sont toutes réparées et les autorités municipales fournissent aux corps de métiers des flambeaux et des cierges.

Cette volonté de beauté peut être expliquée par la nécessité de solennité : il n'y a pas une seule demande ou délibération dans laquelle nous n'ayons lu le mot « solennelle ». Au

¹⁷⁵ AMT, BB 54, f° 162.

¹⁷⁶ AMT, BB 167, f° 11. (Annexe I, pp. 243-246).

¹⁷⁷ AMT, BB 54, f° 159.

terme de l'ordonnance placardée dans Toulouse, l'année séculaire de la Délivrance doit être célébrée avec une « solemnité extraordinaire¹⁷⁸ ». Cette ordonnance précise que, dans ce but, toutes les reliques de l'église Saint-Sernin doivent être exposées à la vénération publique et les pavillons portés par tous les corps de métiers. La nécessité de solennité est aussi reliée à l'imitation du centenaire puisque dans leur supplique au pape les officiers municipaux écrivent :

« En 1662, première année séculaire de cet événement si glorieux pour la religion, les capitouls qui étoient pour lors en place, renouvellèrent le vœu que leurs prédécesseurs avoient fait en 1562, & ils célébrèrent cette fête d'action de grâce avec la même solemnité & la même pompe que dans le premier temps.¹⁷⁹ »

La solennité et la pompe de la procession permettent de relier les Toulousains du XVII^e ou XVIII^e siècle à ceux de 1562. Comme l'ont fait les capitouls de 1662, ceux de 1762 veulent faire revivre à Toulouse l'atmosphère de la première procession.

LA NÉCESSITÉ D'ORDRE

Lors de la fête, aucune action ne doit venir interférer avec l'ordre établi. Robert Schneider estime que toute déviation au script ou défaut de la performance représentent « un échec plus général de l'ordre rituel de la société elle-même¹⁸⁰ ». La procession ne doit jamais être interrompue. À sa tête marchent les réveils matin puis les bedeaux des corps religieux qui sonnent des clochettes « pour s'avertir & s'arrêter de suite pour éviter l'interruption¹⁸¹ ». D'ailleurs, les capitouls jugent nécessaire de mentionner les très rares cas d'échec du rituel dans les Annales manuscrites de la ville. C'est le cas en 1708, « année [où] il ne se passa rien de memorable ny digne de remarque, excepté que le dix-septième du mois de may le tems estant nebuleux et disposé à la pluye » la procession n'eut pas lieu¹⁸². Le lendemain, les capitouls se déplacent au Parlement qui rend un arrêt reportant la procession au dimanche suivant en insistant sur le fait que « chacun attant de la volonté de la cour qu'il soit satisfait à un devoir si juste et si pretieux qu'il n'a jamais été interrompu ». Un autre exemple se

¹⁷⁸ AMT. BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246).

¹⁷⁹ AMT. GG 839, p. 25 du procès-verbal du renouvellement du vœu. (Annexe III, pp. 248-251.).

¹⁸⁰ SCHNEIDER Robert A., *The ceremonial city*, op. cit., p. 12. Citation dans la langue d'origine : « any deviation or failure to perform according to script represents a more general failure of the ritual ordering of society itself ».

¹⁸¹ AMT. GG 839, p. 9 du procès-verbal du renouvellement du vœu.

¹⁸² AMT. BB 282, pp. 237-238.

retrouve en 1739, année où les célébrations de la Pentecôte et de la Délivrance tombèrent le même jour. Les Annales manuscrites décrivent un réel consensus autour de la préséance de la fête de la Délivrance¹⁸³. En effet, c'est la procession de la Pentecôte qui est décalée de quelques jours pour que celle de la Délivrance se déroule le 17 mai.

L'ordre de la procession est aussi assuré par la répétition des mêmes actions pour chaque cérémonie. Toutes les sources décrivant le bicentenaire insistent à la fois sur son côté extraordinaire et sur les gestes coutumiers qui s'y déroulent. Les cérémonies formalisent les comportements des participants et des spectateurs. Grâce à leur fréquence chacun connaît son rôle. Cette formalisation est liée à la répétition de mots, de gestes ou de chansons qui sont soumis à des règles précises. Robert Schneider emprunte à divers anthropologues des concepts clefs permettant de comprendre l'« aspect structurel des processions »¹⁸⁴. Ces rituels sont une clef de la représentation du pouvoir : ils ont un langage symbolique et une fonction sociale. Les cérémonies religieuses et politiques ont les mêmes codes, ce sont des « performances théâtrales », spatialement et temporellement définies.

Le rituel doit ainsi être assuré tous les ans, le 17 mai, et se dérouler normalement. Il n'est alors pas étonnant que les autorités municipales aient voulu que le bicentenaire soit le plus ordonné possible. Cette volonté se retrouve non seulement dans les mesures mises en œuvres en cette occasion mais aussi dans la description capitulaire de la fête transcrise dans le procès-verbal du renouvellement du vœu. Les ordonnances prises pour préparer la fête et la description officielle du rituel font ressortir les mêmes enjeux : solennité, ordre et pompe. Maître de Pijon souligne le devoir des officiers municipaux de mettre « le citoyen et l'étranger en sûreté », les garder des « vices et des dangers de la multitude » et des « dissentions de la vanité¹⁸⁵ ». Quant au procès-verbal du renouvellement du vœu, il met en avant une commémoration « faite dans un très-bon ordre et sans interruption¹⁸⁶ ». Ce document, véritable miroir de la représentation de l'idéalisatice du déroulement de la fête est au centre de notre analyse.

Le procès-verbal omet de nombreux détails à propos du déroulement réel du bicentenaire. En ne mentionnant pas que les chirurgiens ont demandé au parlement de ne pas participer à la procession, il évite de briser la vision unificatrice de la fête. Il serait difficile de

¹⁸³ AMT. BB 283, pp. 408-409.

¹⁸⁴ SCHNEIDER Robert A., *The ceremonial city*, op. cit., p. 139.

¹⁸⁵ AMT. BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246)

¹⁸⁶ AMT. GG 839, p. 8 du procès-verbal du renouvellement du vœu.

justifier qu'une corporation a volontairement souhaité être exclue de la fête. Nous n'avons malheureusement pas trouvé les raisons de cette requête. Une autre omission nous semble plus importante, il s'agit de l'affaire qui opposa les capitouls et le régiment de Berry. Pourtant, la procession générale du 17 mai est interrompue durant environ une demi-heure à cause des agissements de Trivio¹⁸⁷. L'ordre est alors troublé, voire brisé. D'autant que, contrairement à l'usage, les deux compagnies de grenadiers ont traversé l'hôtel de ville et les troupes se sont rangées sur la grande place¹⁸⁸. Racontant les altercations entre les troupes de Trivio et les capitouls, Pierre Barthès décrit une atmosphère de tension. Le silence du procès-verbal relève la volonté de donner une image unifiée de la fête et de nier l'échec de l'ordre rituel et le manque d'autorité capitulaire.

Dès le 16 mai, une pluie drue s'abat sur Toulouse. Pierre Barthès dit que ce jour-là « on désespéra de voir la procession qu'on résolut de renvoyer a cause du mauvais tems » et que les autorités demandent des prières pour le retour du beau temps¹⁸⁹. Le temps est si mauvais que lorsque la pluie s'arrête rien n'est prêt. Barthès décrit un moment de précipitation des différents acteurs du cortège. Les capitouls ne mentionnent ni les intempéries, ni qu'une partie des rites ont dû être annulé. En effet, les caprices du temps sont vus comme la manifestation de la désapprobation divine ; reconnaître que la pluie a empêché de célébrer une partie de la fête religieuse serait problématique. À l'inverse, justifier l'arrêt de la pluie par une grâce divine légitime l'acte religieux. Ce n'est pas de la pluie dont parle le procès-verbal mais uniquement de son interruption, qu'il qualifie de « miracle spécial de la toute puissance de Dieu¹⁹⁰ ».

Le couronnement de la fête de la Délivrance aurait dû être le feu d'artifice. Les capitouls ont dépensé pour celui-ci, comme nous l'avons expliqué mille cinq cent soixante-trois livres, désobéissant ainsi à l'intendant. Le retour de la pluie durant la soirée du 17 mai a contrarié ce projet. Pour ne pas reconnaître que les intempéries ont empêché de tirer le feu d'artifice, le procès-verbal n'en mentionne pas une seule fois l'existence. Il nous semble que ce non-dit a plusieurs raisons : d'abord, la volonté de ne pas parler des dégâts de la pluie ; ensuite, le cadre temporel du procès-verbal qui ne décrit que le déroulement des huit journées de l'octave alors que le feu d'artifice est repoussé jusqu'au 1er juin ; enfin, le choix de cette

¹⁸⁷ *Les heures perdues*, op. cit., f°78.

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ *Les heures perdues*, op. cit., f°75.

¹⁹⁰ AMT. GG 839, p. 8 du procès-verbal du renouvellement du voeu.

date. Pierre Barthès précise que si les capitouls ont attendu quinze jours pour allumer le feu d'artifice c'est à cause d'une mésentente avec les soldats du régiment de Berry. Ces derniers auraient clamé haut et fort que ce seraient eux et non les administrateurs de la ville qui allumeraient l'édifice¹⁹¹. Les troupes étant parties de Toulouse le 29 mai, les capitouls décident de tirer le feu d'artifice trois jours après.

L'organisation du bicentenaire revient aux autorités municipales. Les capitouls, à la tête d'une véritable religion civique, organisent la fête pour montrer leur puissance politique et spirituelle. Ils partagent et déléguent leur pouvoir avec le conseil de bourgeoisie. Diverses personnes tentent d'imposer leur autorité aux officiers municipaux. Ces derniers sont contraints de se plier aux volontés du parlement et de l'intendant mais tentent, avec le concours des officiers parlementaires, de s'opposer au pouvoir militaire. L'enjeu de cette organisation est double : il s'agit à la fois d'imposer son autorité et d'obtenir une place de premier plan lors de la fête. Les luttes de pouvoir qui en ressortent sont autant des luttes entre institutions qu'entre hommes de pouvoir. Le bicentenaire de la Délivrance est préparé avec beaucoup de soin : de la demande d'une octave aux décorations de la ville, rien n'est laissé au hasard. Le coût de la fête est exorbitant. Il équivaut à 1,06 % ou 1,70 % de la dépense totale de la ville en 1762. Les capitouls font du bicentenaire un de leurs principaux centres d'intérêt. La célébration doit être grandiose pour permettre de fêter le jubilé séculaire avec la même pompe qu'en 1562 et 1662. Elle doit ranimer la dévotion des Toulousains et montrer que Toulouse est une ville profondément catholique. Les organisateurs de la fête mettent en place un dispositif très développé pour assurer l'ordre et la solennité de la célébration. Tout est prévu et contrôlé, durant les huit jours du jubilé chacun a sa place et son rôle. Huit ans après, lors de l'écriture du procès-verbal de l'événement les capitouls omettent toutes les ruptures à l'ordre rituel. L'image que revoit la commémoration est importante parce qu'elle sanctionne l'identité de la ville et de ses administrateurs.

¹⁹¹ *Les heures perdues*, op. cit., f°85

CHAPITRE DEUX

L'IDENTITÉ DE « TOULOUSE LA SAINTE » AU PRISME DU BICENTENAIRE DE LA DÉLIVRANCE

La mémoire a besoin de repères précis pour subsister. Tous les ans, à la même date, la commémoration a lieu. En reprenant la date d'un événement, elle s'inscrit dans un temps cyclique et le fait revivre. Le système commémoratif ne s'épanouit pleinement que lors du « mélange de rituel et de festif que produit l'instant cérémoniel¹⁹² ». La cérémonie fait participer activement tous les individus d'une société ou d'un groupe à la célébration de la mémoire. La fête de la Délivrance est un rite commémoratif dans le sens où il célèbre un événement fondateur pour la communauté toulousaine. Le 17 mai 1562, la ville de Toulouse chasse l'hérésie et sauvegarde son orthodoxie religieuse. Commémorer cet acte permet d'affirmer et d'exalter une identité urbaine. Chaque année, la supériorité du catholicisme et du pouvoir sotériologique capitulaire est rappelée en grande pompe à travers la procession du 17 mai. Commémorer, c'est mettre en scène le passé et le partager dans un présent mettant en avant une identité collective.

¹⁹² COTTRET Bernard et HENNETON Lauric, *Du bon usage des commémorations*, op. cit., p. 14.

1. LE LANGAGE CÉRÉMONIEL

La fête de la Délivrance est la commémoration d'un événement clef de l'histoire toulousaine. Le langage qu'elle emploie semble le démontrer. Fête de l'extraordinaire toulousain et de l'Église militante, la célébration de la Délivrance mélange volontés commémoratives et religieuses. La fête est instaurée dans le cadre de la Réforme catholique. Elle célèbre la victoire militaire et morale du catholicisme sur la nouvelle religion. Au XVI^e siècle, la papauté a besoin de cérémonies glorifiant la grandeur de l'Église. Le bref papal de 1564 place ainsi la célébration dans le giron de l'Église militante. Face aux hérétiques « novateurs », la réforme tridentine souhaite signifier sa fidélité au passé¹⁹³. En tant que cérémonie de l'Église militante, le bicentenaire de la Délivrance doit éduquer les fidèles et susciter un regain de ferveur. La décence et la gravité des cérémonies doivent être visibles à travers les serments, la décoration et la mise en scène. Dès lors, il s'agit d'adopter un langage compréhensible par tous utilisant à la fois les émotions et l'intellect des spectateurs.

ÉVEILLER LES SENS ET LES ÉMOTIONS

Lors des fêtes religieuses, le monde du sensible doit toucher les fidèles et les amener à la dévotion. Nous avons décidé d'étudier l'aspect sensoriel pour répondre à l'appel de Bernard Dompnier : « sans doute les historiens sont-ils encore trop timorés dans l'emploi du concept d'*affect*, auquel recourent beaucoup plus volontiers les spécialistes de la musique, voire de la littérature. Les cérémonies visent bien cependant à agir sur les sens des fidèles et à susciter des émotions en rapport avec la tonalité de la célébration, ou plutôt chaque moment de celle-ci »¹⁹⁴.

Pendant toute la durée de l'octave, l'intérieur des églises sollicite les sens. Lors des messes une multitude d'encens parfume les édifices religieux décorés avec des fleurs fraîches, éveillant à la fois l'odorat et la vue. L'ouïe est elle aussi tout particulièrement

¹⁹³ DOMPNIER Bernard, *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009, p. 591.

¹⁹⁴ *Ibidem.*, p. 587.

stimulée. Au cours du jubilé, la basilique Saint-Sernin résonne au son de l'orgue et des *Veni Creator*, *Tantum ergo* et *Te Deum*. Les actes de dévotion sont rehaussés par le « bruit de l'artillerie et de la mousqueterie »¹⁹⁵. Lors de la procession du 17 mai, chaque étape est accompagnée de chants religieux, même hors des édifices religieux. L'arrivée de la procession est signalée par le son des clochettes des réveils matin. À leur suite, hautbois, trompettes, symphonies et fanfares accompagnent la marche. Lors de la halte au Capitole un *Regina Caeli* retentit dans l'édifice. Durant tout le temps de la procession, nous pouvons imaginer qu'aucune minute de silence n'a lieu. Musiques religieuses ou festives et bruit de la guerre retentissent tout au long de la journée du 17 mai. La procession se meut dans un espace où les édifices et les rues sont ornés de guirlandes, d'illuminations et de tapisseries, ravissant ainsi également la vue. Tout est mis en œuvre pour le plaisir des sens. Le besoin de renouveler les vêtements du guet s'explique par cette volonté d'harmonie et de beauté. L'éclat du cortège est amplifié par la participation du clergé en habits d'apparat. Par la beauté des vêtements, l'ornement de l'espace parcouru et des lieux de culte, la procession doit être un moment éblouissant. Alors que sous l'Ancien Régime la ville est un endroit sale, puant, où résonnent des bruits dissonants et désagréables, la fête la bouleverse pour créer un monde enchanteur et merveilleux.

La solennité de la procession est rehaussée par la présence des reliquaires, dont les châsses ont toutes été réparées. D'or, d'argent et de cuivre, elles brillent à la lumière des quatre flambeaux et cierges portés à leurs côtés. Les reliques sont au cœur de la procession. Initialement, le pape Pie IV prévoyait qu'il serait sorti « six corps saints qui reposent dans l'église de Saint-Sernin avec les autres reliques des Saints qui sont dans les églises paroissiales de la ville¹⁹⁶ ». Lors de la procession du 17 mai 1762, quarante-quatre reliques sont portées. Lorsque le cortège entre dans la cathédrale, les huit plus grandes châsses sont placées dans le sanctuaire, « sur des tables couvertes de tapis de Turquie avec des luminaires », les autres bustes et châsses sont déposés « à leurs places ordinaires¹⁹⁷ ». Le culte rendu aux saints doit avoir lieu durant les huit jours de l'octave. Hormis pendant la procession, les reliques se trouvent à Saint-Sernin. Les bayles de la confrérie des Corps-

¹⁹⁵ *Relation exacte et circonstanciée de la procession faite à Toulouse le 17 mai 1762. À l'occasion du vœu séculaire de ladite ville lors de l'expulsion des huguenots. Avec la description du feu d'artifice tiré le même jour, les autres réjouissances, & un abrégé historique de la même ville, de l'imprimerie de Jean-Joseph Douladoure, rue de la porterie. M. DCC. LXII. avec permission., p 21.*

¹⁹⁶ AMT. GG 839, p. 19 du procès-verbal du renouvellement du vœu. (Annexe III, pp. 248-251.).

¹⁹⁷ AMT. GG 839, p 9 du procès-verbal du renouvellement du vœu. (Annexe III, pp. 248-251.)

Saints doivent permettre aux fidèles d'accéder à toutes ces reliques et de célébrer les saints¹⁹⁸.

Les reliques ont un rôle important dans la stimulation des émotions des fidèles. Avec la réforme tridentine, la religion catholique a normalisé la vie religieuse et la réaction des fidèles. Selon Nicolas Guyard, « les élites religieuses et les autorités catholiques ont pu prescrire et proscrire ce qui pouvait être ou non ressenti, exprimé, fait, autour des reliques, dans un temps et un espace qu'elles maîtrisent donc¹⁹⁹ ». Les fidèles disposent tout de même d'une marge de manœuvre et d'une capacité de réaction, d'appropriation ou de refus et peuvent « construire leurs propres relations émotionnelles avec les reliques, en gardant une certaine liberté dans l'expression des émotions ressenties dans un contexte collectif ». En observant une procession, le spectateur doit exprimer des émotions associées aux reliques : ferveur, joie, humilité dans la prière, respect face au sacré. Nicolas Guyard explique que la capacité à ressentir ces émotions en présence des reliques permet de démontrer sa piété. Le rituel imposant des normes dans les comportements des spectateurs, il est difficile de définir si l'émotion suscitée par la procession ou l'exposition des reliques est une réponse à un ressenti individuel ou à une demande des autorités ecclésiastiques.

Deux objets saints sont particulièrement mis en valeur : le Saint-Sacrement et la Sainte Épine de la couronne du Christ. Le Saint-Sacrement a un enjeu symbolique fort, c'est un objet saint très important dans la liturgie catholique. Il permet aux catholiques d'affirmer leur identité depuis la Réforme protestante. Durant toute la durée de l'octave, il est porté à la dévotion ; sa bénédiction ouvre et clôt la fête. Il est au cœur de toutes les cérémonies du bicentenaire et surtout de la procession. Le 17 mai, il est posé sous le dais porté par les capitouls. Pour donner plus d'éclat à la cérémonie, ils l'ont restauré avec des galons et des franges d'or. Bien qu'aucun document capitulaire ne le mentionne, nous savons grâce aux factures que les artisans n'ont pas réussi à finir le dais à temps. Celui-ci est utilisé pour la première fois lors de la Fête-Dieu de 1762. C'est donc avec un dais ayant soixante ans que les gouverneurs de la cité défilent lors de la procession du 17 mai. En accompagnant le Saint-Sacrement, les capitouls montrent leur place de premier ordre. Seules les élites politiques ou religieuses de la ville peuvent s'en approcher. En donnant l'ordre aux grenadiers d'encercler le Saint-Sacrement, Trivio se mêle à ces élites.

¹⁹⁸ JULIEN Pascal, *D'ors et de prières*, op. cit., p. 23.

¹⁹⁹ GUYARD Nicolas, « La relique et l'émotion : nouvelles approches sociologiques. », dans *Hypotheses* [en ligne]. Mis en ligne le 13/02/2015. URL : <http://reliques.hypotheses.org/128>

La proximité avec le Saint-Sacrement permet aussi aux capitouls de démontrer leur dévotion. Ils mettent en scène leur dévouement à la religion tout au long de la fête qu'ils inaugurent par un acte de piété : le don du cœur au reliquaire de la Sainte Épine. Ce don est théâtralisé à l'extrême : le cœur est porté dans un bassin, posé sur l'autel, donné puis appendu au reliquaire par l'abbé²⁰⁰. La musique de la messe vient accentuer le caractère solennel de cet acte. Ainsi, les deux objets saints qui se démarquent le plus durant l'octave sont mis en relation avec les capitouls. Ces derniers ont préparé la fête de sorte qu'elle les glorifie et montre leur piété.

DES SYMBOLES INTELLIGIBLES PAR TOUS

Face à la façade de l'hôtel de ville, l'architecture de la récente place Royale montre la modernité de la ville²⁰¹. Située au centre de Toulouse et carrefour entre les différents édifices religieux, elle est un passage obligé des étrangers venus pour la fête. De plus, le cortège processionnel la traverse à deux reprises. La place et le Capitole sont deux lieux symbolisant le pouvoir capitulaire, ils ont un rôle central dans le langage de la cérémonie : ils expriment le faste et la piété de la ville. En mai 1762, comme en 1662, les capitouls font « curer la basse-cour de l'hôtel de ville²⁰² ». Le soir du 17 mai, les nombreuses illuminations éclairant la place Royale mettent en évidence le bâtiment qui est visible même en plein cœur de la nuit. La décoration de cette place permet de comprendre les différents éléments identitaires mis en avant par la commémoration. Tous sont compréhensibles par l'ensemble de la population et reflètent à la fois l'allégeance de la ville aux rois de France, sa religiosité et sa richesse.

La mise en scène montre une ville fidèle à la monarchie. Un détail dans la décoration de la place signifie l'allégeance de la capitale du Languedoc au roi. Un « portrait du roi en transparent formé par une décoration lumineuse » surplombe le portail de l'édifice²⁰³. De plus, « on avoit placé aux quatre coins de la cour des arcades les portraits des rois Henri III, Henri IV, Louis XIV & Louis XV, avec les portraits des capitouls distingués,

²⁰⁰ AMT. GG 839, p. 8 du procès-verbal du renouvellement du voeu.

²⁰¹ La construction de la place Royale débute vers 1750.

²⁰² AMT, CC 2117, f° 213.

²⁰³ *Les heures perdues*, op. cit., f°84.

qui sont dans le petit consistoire²⁰⁴ ». Par cette figuration des derniers rois et leur juxtaposition avec celle des capitouls, les autorités revendentiquent leur allégeance à la monarchie. Lors des Guerres de Religion, Toulouse, ville ligueuse, a désavoué Henri III au profit de Charles X. En effaçant les oppositions du XVI^e siècle, les capitouls s'inscrivent dans une tradition de fidélité. Le spectateur du XVIII^e siècle est loin de se douter que des processions et des épitaphes ont rendu hommage à Jacques Clément, assassin d'Henri III. Cette partie des décorations permet aux capitouls d'affirmer leur prestige, leur autorité et leur allégeance pour asseoir leur légitimité.

De plus, des inscriptions glorifient la foi de la ville et sa fidélité à Dieu. Des phrases en latin et des devises, visibles depuis la place Royale, ornent la façade du Capitole. Elles exaltent la puissance du catholicisme et rappellent sa victoire de 1562 face aux hérétiques. La première inscription : *Relligio tutamen arcis* est traduite par Pierre Barthès comme « la religion décore et défend cette place²⁰⁵ ». Pourtant, le terme latin *tutamen* se réfère à la protection ou la défense et non à la décoration. Une meilleure traduction serait « la religion défend cette ville ». À travers le développement de l'apparat de la fête, la religion devient à la fois protectrice et décoratrice. L'importance de la célébration de la Délivrance n'est pas seulement dans la profondeur du message qu'elle véhicule, mais aussi dans sa forme. Il nous semble que c'est pour cette raison que la traduction de Barthès est incorrecte. Cette erreur révèle aussi que seule une élite éduquée peut comprendre le message véhiculé par les inscriptions. Il en va de même pour l'appréciation du décor du feu d'artifice. Dessiné par le sieur Hardy, ingénieur et directeur des travaux publics de la ville et décoré par le sieur Cammas, architecte et peintre, et les frères Bordes, il est érigé au centre de la place Royale. Il a la forme d'un temple antique que Pierre Barthès appelle un « théâtre²⁰⁶ ». Bien que le feu d'artifice soit tiré le 1^{er} juin 1762, il nous semble indissociable de la mise en scène de la fête. D'autant que Pierre Barthès parle de la journée du 1^{er} juin comme de la « clôture de la fête²⁰⁷ ».

Une planche reproduisant le décor d'une des faces du temple permet de visualiser l'édifice²⁰⁸. Le temple a une structure classique avec une architecture symétrique, des colonnes et des urnes de style antique. D'une hauteur de cinquante et un pieds, il surplombe

²⁰⁴ *Relation exacte*, op. cit., p 54.

²⁰⁵ *Les heures perdues*, op. cit., f°84.

²⁰⁶ *Ibid.*, f°83.

²⁰⁷ *Ibidem.*, f°83.

²⁰⁸ Cette représentation se trouve actuellement au Musée du Vieux Toulouse.

la place²⁰⁹. Un trompe l'œil crée l'impression d'un escalier et de « parties en relief » sur le socle de l'édifice²¹⁰. Pour rendre le temple plus imposant, il est en marbre et les reliefs sont rehaussés d'or ou de bronze. Sur chaque face de la structure quatre épitaphes en latin glorifient la religion. Elles sont placées au-dessus des trophées de l'Église : on remarque une croix, un calice et un ostensorio. De plus, quatre statues de marbre blanc représentent les pères de l'Église : Saint-Jérôme, Saint-Augustin, Saint-Ambroise et Saint-Grégoire. Des attributs et des devises en caractères d'or, permettent au spectateur de les distinguer « par les écritures ».

Deux figures allégoriques de dix pieds de hauteur²¹¹, placées au sommet de l'édifice, surplombent le mot *Religioni* gravé en majuscules rehaussées d'or. Les deux personnages sont sculptés dans un plâtre imitant le marbre et habillés de draps de toile. Une brochure, éditée pour les étrangers venus dans la ville à l'occasion du bicentenaire de la Délivrance, décrit et commente ces deux allégories²¹². La première est celle de la Religion : il s'agit d'une femme belle, avec un doux visage, dont l'attitude révèle son « zèle ardent » et sa « joie céleste²¹³ ». Ces vêtements sont modestes, elle est couverte d'un voile et d'un manteau. Elle tient dans la main droite une croix et dans la main gauche un calice avec une hostie. Ce sont ces attributs qui l'ont aidé à vaincre « l'Hérésie & le Schisme ». Cette figure, vaincue, se trouve écrasée sous les pieds de la statue de la Religion et maintenue à terre par la longue croix qu'elle tient dans sa main. L'allégorie de l'Hérésie est représentée sous les traits d'un homme au désespoir « frémissant de sa défaite et déchirant le Livre où il a puisé ses erreurs²¹⁴ ».

Robert Schneider définit le temple du feu d'artifice comme une association entre l'antiquité et la célébration du catholicisme militant. Selon lui, l'élite toulousaine prend plaisir à voir cette structure néo-classique, la considérant comme une œuvre de « bon goût²¹⁵ ». D'ailleurs, les galeries des fenêtres du Capitole sont remplies de « quantité de dames et de seigneures de distinction invités par messieurs les capitouls, [qui] virent avec plaisir et fort à leur aise, tout ce que l'art de la pýrrotecnie peut inventer et mettre à

²⁰⁹ *Relation exacte*, op. cit., p. 40. Cela revient à une quinzaine de mètres.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 41.

²¹¹ Soit un peu plus de trois mètres.

²¹² *Relation exacte*, op. cit.

²¹³ *Ibid.*, p. 47.

²¹⁴ *Ibidem.*, p. 47.

²¹⁵ SCHNEIDER Robert A., *The ceremonial city*, op. cit., p. 122. Citation dans la langue d'origine « Those Toulousain who considered themselves cultivated, who were in the know concerning the rising cult of neoclassicism in mid-eighteenth-century France, could thus look upon the structure and take pleasure in the fact that such a religion and civic exercise was at least in good taste. ».

exécution²¹⁶ ». Les sens et la culture des spectateurs sont mis en éveil.

Le moment du feu d'artifice, moins codifié que le reste de la fête, permet aux capitouls de décider des individus qui auront une place de choix pour contempler le spectacle. En invitant des personnes à voir le feu des fenêtres de l'hôtel de ville, les capitouls imposent leur préséance. Les élites ne sont pas les seules à profiter du spectacle, chacun peut comprendre le message délivré par le temple qui reprend les symboles du christianisme militant. Les deux allégories surplombant l'édifice sont facilement reconnaissables, Religion est dans une posture victorieuse avec une croix qui écrase Hérésie. C'est une image classique qui s'est développée après les Guerres de Religion, le peuple la connaît. Il est intéressant de noter que Pierre Barthès définit la figure de l'Hérésie comme Calvin lui-même²¹⁷. La plupart des fusées sont placées dans les urnes de style antique, quatre sont placées sous les figures de la Religion et de l'Hérésie. Ainsi, l'ensemble de statues est particulièrement mis en valeur par le feu d'artifice qui l'éclaire à de multiples reprises²¹⁸. Le feu d'artifice fait ainsi partie d'une complexe théâtralisation d'un idéal urbain.

²¹⁶ *Les heures perdues*, op. cit., f°87.

²¹⁷ *Ibid.*, f°86.

²¹⁸ *Relation exacte*, op. cit., pp 49-53. La brochure décrit en cinq les figures des fusées, il s'agit principalement de « serpentaux », de soleils, d'étoiles, de cascades et d'« arbres indiens ».

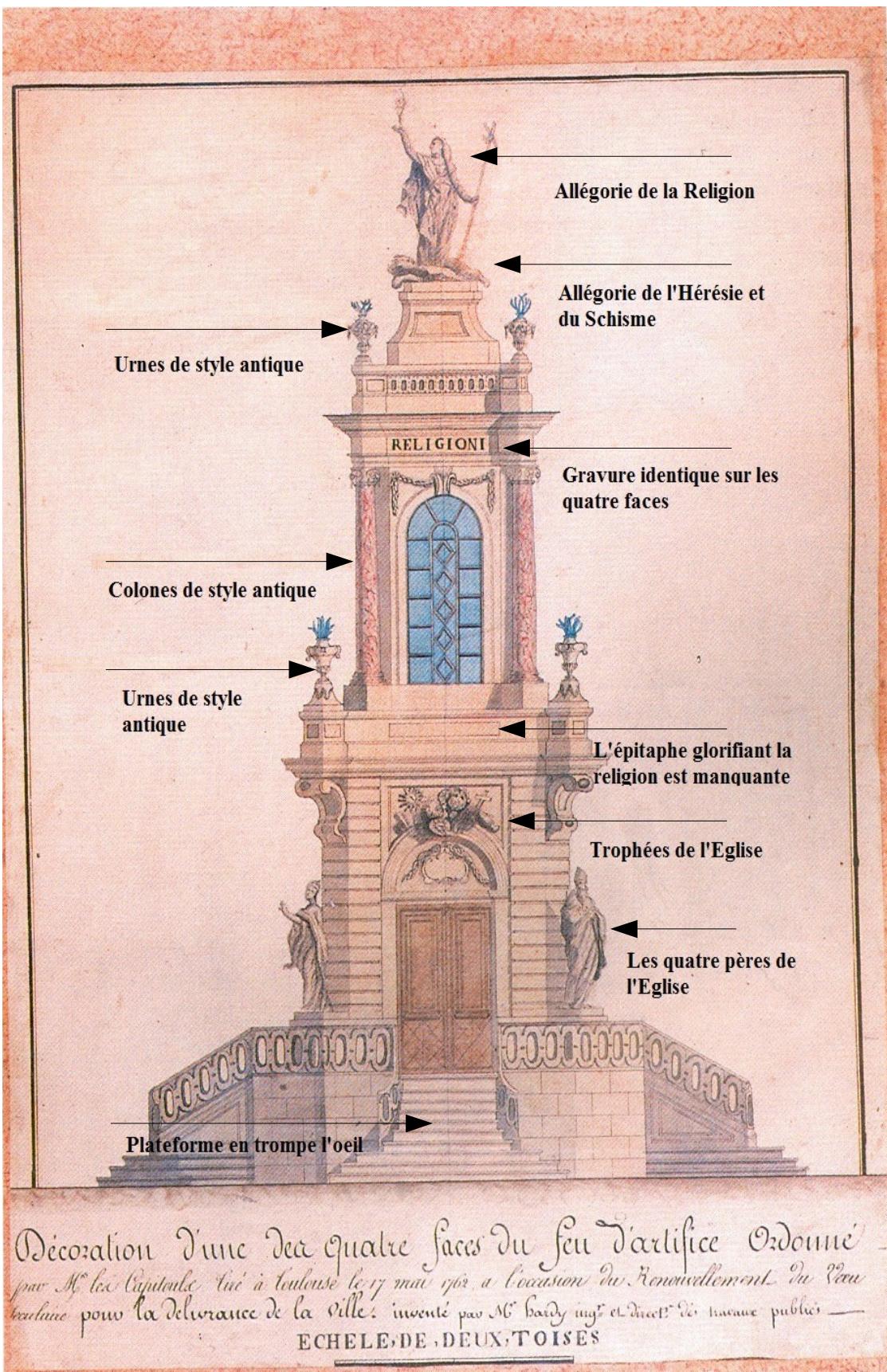


Illustration 2: Décoration d'une des quatre faces du feu d'artifice, dessinée par M. Hardy en 1762

2. LA CITÉ IDÉALE

Selon Bernard Chevalier, « l'urbanité telle que nous l'avons rencontrée, c'est une manière particulière de concevoir le monde, de prier, de processionner, mais aussi de se loger, de se nourrir, de fraterniser et de s'ébattre, par laquelle les villes se distinguent du fonds commun propre à la société tout entière²¹⁹ ». Au travers de la fête, c'est l'essence de cette urbanité qui se manifeste. La ville en fête exprime ses valeurs, ses modèles et sa vision du monde. De ce fait, la fête représente autant qu'elle façonne la ville. Les autorités mettent en place un spectacle montrant une image idéalisée de la ville et de son corps social. Le moment clef de cette représentation est, encore une fois, la procession du 17 mai. Par sa visibilité dans l'espace public, elle permet d'affirmer la cohésion et de la force du groupe. De plus, le trajet signale à tous les édifices importants d'une ville propre et ordonnée. L'analyse de la mise en scène de l'espace urbain et du corps de ville indique comment les autorités imaginent une ville utopique.

L'ESPACE URBAIN

La fête prend vie dans divers lieux de culte : l'église conservant les reliques, celle désignée comme station par le jubilé ou encore celles bénéficiant d'une indulgence. Ces édifices sont au cœur d'une « complexe géographie du sacré » qui réorganise symboliquement l'espace dans une nouvelle hiérarchie²²⁰. Lors de la fête, l'espace urbain est celui du sacré, en rupture avec le quotidien. La célébration de la Délivrance a d'autant plus une « fonction de marquage et d'appropriation des territoires » qu'elle prend sens dans une procession générale qui traverse la ville²²¹. Les décorations mettent en scène l'apparat de la ville : tapissée et colorée, Toulouse met en avant sa richesse, emplie de symboles religieux, elle manifeste sa piété. Travestie, elle s'habille et se farde comme ses habitants.

Le cortège de la procession passe par les lieux essentiels de la vie religieuse et politique toulousaine : la basilique, la cathédrale, la place du Salin – où siège le parlement –

²¹⁹ CHEVALIER Bernard, *Les bonnes villes*, op. cit., pp. 263-4.

²²⁰ DOMPNIER Bernard, *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, op. cit., p. 589.

²²¹ *Ibidem.*, p. 589.

et l'hôtel de ville²²². La procession générale part de Saint-Étienne pour rejoindre Saint-Sernin, où sont déposées les reliques, avant de retourner à la cathédrale. La « fête-cortège » est définie par Michel Cassan comme un espace clos²²³. La procession générale l'est d'autant plus que le point de départ et d'arrivée du cortège sont identiques : la cathédrale Saint-Étienne. Le cortège s'arrête à trois reprises : dans la cathédrale, l'hôtel de ville et la basilique. Symboliquement, l'espace est polarisé autour de ces trois édifices. La fête marque l'espace et lui assigne une fonction. La cathédrale et la basilique sont les lieux des *Te Deum*, de la translation des reliques, des œuvres pieuses. L'hôtel de ville est celui des réjouissances et de la démonstration de l'identité des autorités politiques. Quant à la place du Salin, il faut noter que c'est une étape qui a été ajoutée en 1762 et qui n'a d'autre but que de signifier la puissance du parlement.

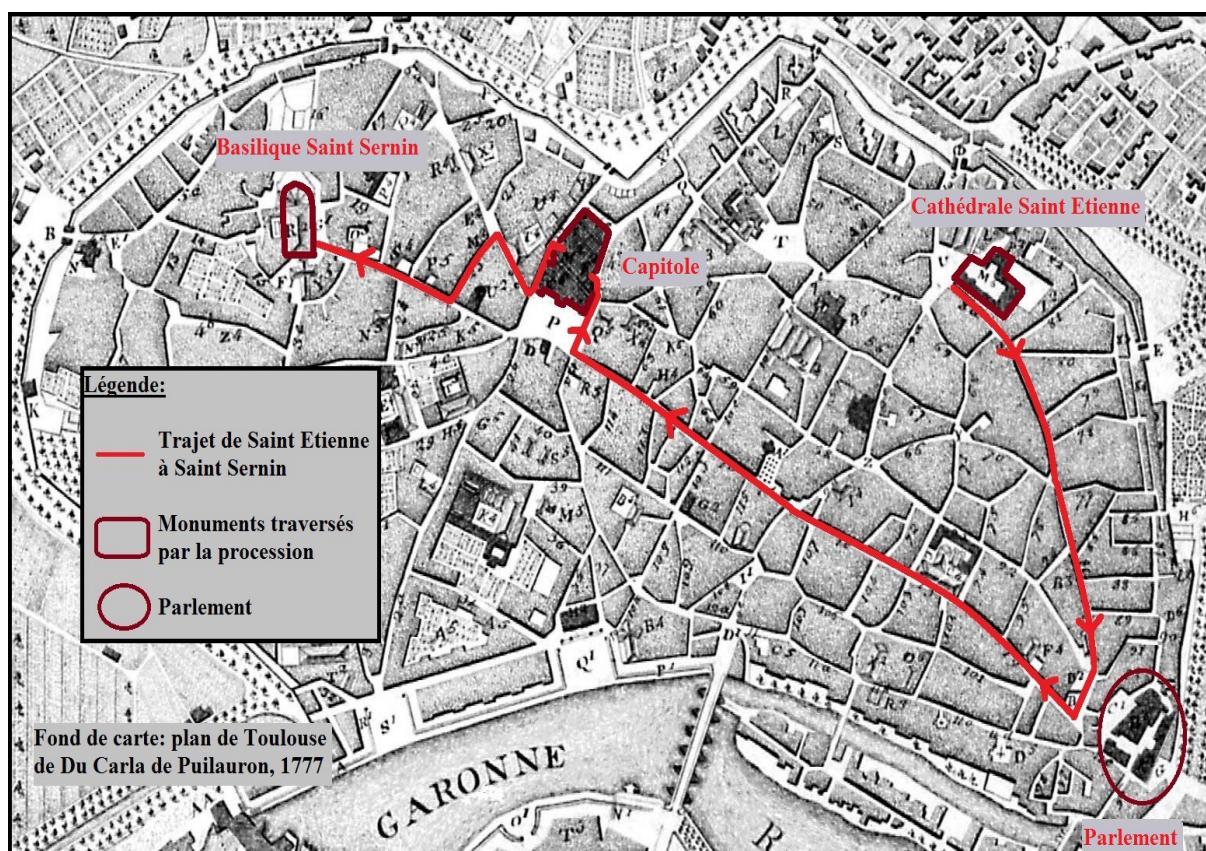


Illustration 4 : Trajet de la procession générale de la Cathédrale à la Basilique

²²² Le trajet exact est décrit dans un arrêt du parlement. 1B1654 f°303-304.

²²³ CASSAN Michel, *La fête*, op. cit., p. 198.

La procession doit montrer un corps social hiérarchisé et ordonné. Cette impression d'ordre est renforcée par la composition symétrique du cortège. L'ordonnance du 29 avril précise la forme que doit prendre le défilé des quarante-six corps de métiers : chaque corps est représenté par douze artisans, quatre portent le pavillon et sont encadrés par huit autres portant quatre grands flambeaux de cire blanche et quatre cierges²²⁴. Pour s'en assurer, les capitouls fournissent les flambeaux et les cierges. La répétition de cet agencement donne une impression d'harmonie. D'autant que tout le cortège est structuré autour de groupes de chiffre pair : deux, quatre ou huit personnes. La Sainte Épine est portée par quatre jacobins qui sont entourés de quatre flambeaux et quatre cierges. La croix de chaque chapitre est accompagnée de « deux acolytes portant deux chandeliers en argent »²²⁵. Le premier président marche à la tête du parlement mais n'est pas seul, il est accompagné par le second président, à sa gauche.

UNE SOCIÉTÉ IDÉALISÉE

Le point culminant du bicentenaire est la procession générale du 17 mai. La particularité d'une procession générale n'est pas la taille du cortège mais la volonté d'inclure tous les rangs de la communauté urbaine. Artisans, délégation de l'hôpital des pauvres, haut clergé ou parlementaires sont associés pour former un tout. Lors de la procession générale, l'union du peuple de Dieu doit être visible. Ce tout relève plus de la représentation d'un idéal que de la structure sociale de la ville. Reprenant des anthropologues et des historiens, Robert Schneider définit les processions générales toulousaines comme un « modèle pour » plus que comme un « modèle de » la société²²⁶. Dans cette vision idéalisée de la structure de la ville, les cortèges montrent la place de chacun. La ville devient un idéal d'ordre social à la fois ordonné et hiérarchisé, stratifié et unifié.

La structuration des cortèges est représentative de l'ordre voulu par les autorités. C'est l'ordonnance capitulaire d'avril 1762 qui décide de « l'ordre, le rang et la forme » du défilé des corporations²²⁷. Lors de la procession du 17 mai, le cortège est ouvert par les enfants et les pauvres de l'hôpital général Saint-Joseph de la Grave, suivit de ses directeurs et

²²⁴ AMT, BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246).

²²⁵ AMT, GG 839, p. 10 du renouvellement du vœu.

²²⁶ *Ibid.*, p. 133. Citation dans la langue d'origine : « The general procession was less a faithful “model of” the urban community than a “model for” an ideal version of what it once was. ».

²²⁷ AMT, BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246).

prêtres. Créé en 1647, l'hôpital s'inscrit dans le mouvement du « Grand Renfermement » des pauvres, ayant pour but de les soigner, les nourrir, les instruire et surtout, conformer leur moralité pour qu'ils puissent vivre dans la société sans causer de troubles. Au XVII^e siècle, le pauvre n'est plus un intercesseur privilégié entre les hommes et Dieu, il fait peur. La présence des pauvres à la tête des cortèges montre que cette vision n'a pas disparue au XVIII^e siècle. Michel Cassan explique aussi que les bourgeois pourvoyant à l'entretien des pauvres de l'hôpital général « défilent à leurs côtés afin de faire reconnaître leurs bonnes œuvres, d'être loués en tant qu'évergètes et de recueillir l'approbation de la population²²⁸ ».

À la suite des pauvres, vient le corps religieux de la ville. Le clergé défile sous la croix près des religieux des Augustins déchaussés en signe de pénitence, des corps de villes et des personnages importants. La procession est une représentation de la marche du peuple de Dieu vers la Terre promise²²⁹. Les chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Sernin sont à sa tête, encadré par quatre flambeaux aux « armes de la ville », leurs bannières et croix²³⁰. De cette façon, ils expriment leur attachement à l'espace urbain dans lequel ils se meuvent. Les pèlerins et le clergé régulier et séculier, « nombreux autant qu'on puisse l'exprimer », les talonnent²³¹. Lors de la procession du 17 mai 1762, le clergé des paroisses de Saint-Nicolas, de Saint-Pierre, du Taur et de la Dalbade ne sont pas regroupés sous la bannière du chapitre de Saint-Sernin ; contrairement à l'usage, ils défilent séparément²³². Il s'agit à la fois de montrer les nombreuses paroisses de la ville et de donner un effet de masse au clergé toulousain. D'ailleurs un chant en occitan parle de cette « longue file de religieux » et de leurs différentes croix²³³. Les quarante-six corps de métiers succèdent aux religieux. Les officiers municipaux leur emboîtent le pas, suivis par la cour du parlement, les secrétaires du roi, les trésoriers de France et l'Université. Le corps de la bourgeoisie, composé des anciens capitouls, ferment la marche.

Michel Cassan relève la tension et la violence qui entourent l'organisation des cortèges et l'explique en montrant que la place dans le défilé « sanctionne la situation sociale de chacun et lui confère une sorte de légitimité »²³⁴. Se trouver dans le cortège est porteur

²²⁸ CASSAN Michel, *La fête*, op. cit., pp. 45-46.

²²⁹ CHEVALIER Bernard, *Les bonnes villes*, op. cit., p. 257.

²³⁰ AMT. GG 839, p. 10 du renouvellement du vœu.

²³¹ *Les heures perdues*, op. cit., f°78.

²³² AMT. GG 839, p. 10 du renouvellement du vœu.

²³³ *Descripciu de la poucessiu generalo de Toulouso, que se fa le dex é sept dél mes de may, à l'aunou de sa delibrenço*. URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56932936> Imprimé anonyme, sans date ni lieu d'édition.

²³⁴ Michel Cassan, *La fête*, op. cit., p. 44.

d'une très forte valeur symbolique. Les individus en faisant partie sont séparés du reste de la population. Nicolas Guyard explique, dans son article sur « la procession, la relique et la ville », qu'à Toulouse seul les participants officiels ont le droit de prendre les reliquaires et de les replacer dans les sanctuaires²³⁵. Les personnes dont il est question sont les représentants des corps de métier. À chaque corporation correspond un saint protecteur et donc un corps saint. La proximité avec le sacré dépend du statut social et se manifeste par la présence dans le cortège ou dans l'église. Selon Nicolas Guyard, les soldats du guet encerclent le cortège comme un cordon « marquant une frontière entre actifs et passifs », entre centre et périphérie.

Une procession est donc un acte politique qui permet de différencier les élites sociales, politiques et économiques du peuple et de les hiérarchiser les unes par rapport aux autres. De ce fait, à l'intérieur du cortège chacun est reconnaissable grâce à son habit d'apparat et à des objets symbolisant sa charge : les magistrats ont tous revêtu leur robe, les corps de métiers portent leur pavillon, les huissiers une verge et les capitouls le dais à huit bâtons aux armes de la ville. La brochure imprimée pour les étrangers ainsi que des chants occitans permettent de savoir à quelles personnes correspondent vêtements et symboles. Ces éléments distinctifs représentent la fonction, le rang et le prestige de ceux qui les portent. Le costume de cérémonie des capitouls est représentatif : c'est une tenue rouge et noire, couleurs de la ville. Elle est composée de trois pièces : une robe longue à larges manches, un manteau et un chaperon²³⁶. Le manteau est dit « comtal » car il est supposé être le vêtement des anciens comtes de Toulouse. Cet habit d'apparat, porté à plusieurs reprises lors de l'octave, place les capitouls dans une tradition ancienne et leur donne prestance et prestige.

²³⁵ GUYARD Nicolas, « La procession, la relique et la ville : enjeux de recherche et cadres conceptuels », dans *Hypotheses* [en ligne]. Mis en ligne le 16/01/2015. URL : <http://reliques.hypotheses.org/121>

²³⁶ TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse*, op. cit., p. 65.

LA REPRÉSENTATION DE L'ATTITUDE POPULAIRE

Que ce soit dans les sources officielles décrivant la fête ou dans les tableaux la représentant, l'aspect populaire de la fête est éclipsé. Le peuple n'est cependant pas absent. La description de l'engouement populaire sert à montrer l'union du corps social autour de mêmes valeurs. Jean II Michel peint vers 1700 une œuvre intitulée *la procession des corps saints à Toulouse*, représentant la fête de la Délivrance²³⁷. Ce tableau est une représentation de l'ordre idéalisé du monde urbain. Un cortège ordonné et symétrique se meut de Saint-Étienne à Saint-Sernin, faisant une halte par l'hôtel de ville. L'espace urbain, tapissé, fleuri et propre est reconstitué : la cathédrale, le Capitole et la basilique sont représentés sur le même plan. L'artiste insiste sur l'aspect solennel et religieux de la procession. Dans cette représentation idéalisée de la fête, le peuple est renvoyé à un rôle purement décoratif.

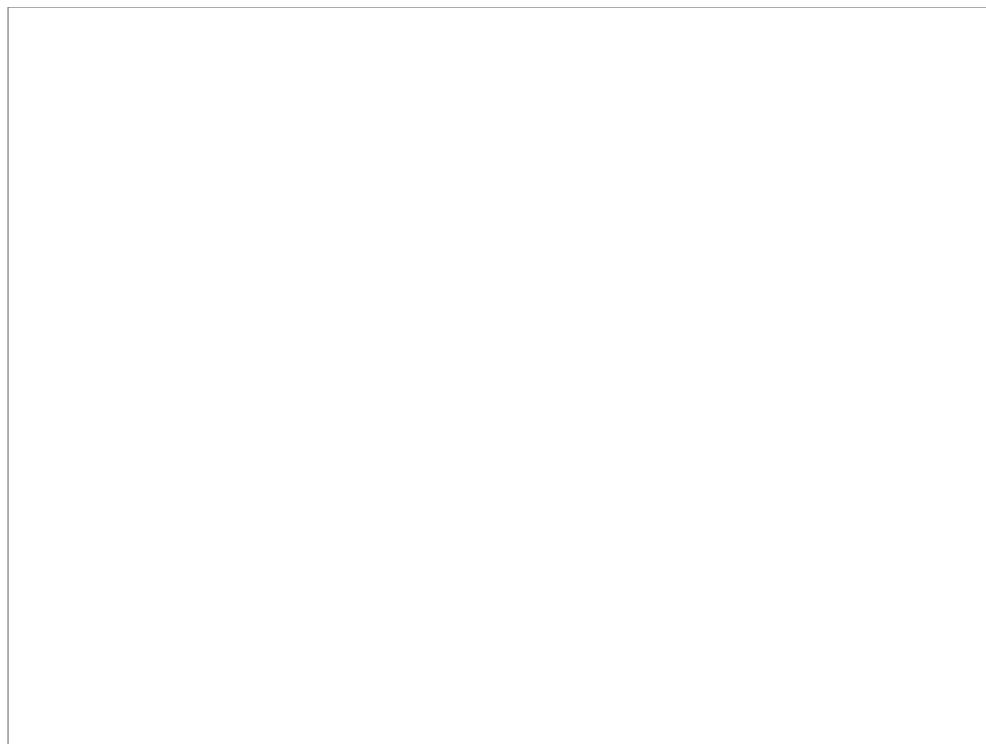
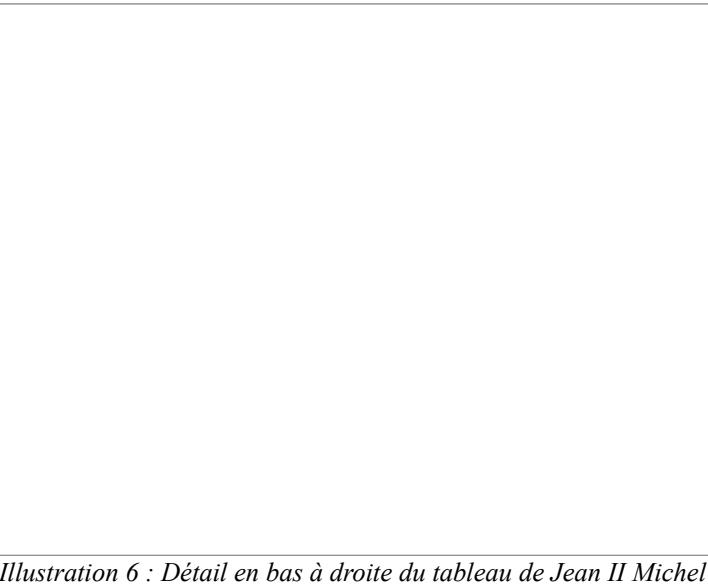


Illustration 5 : Détail en bas à gauche du tableau de Jean II Michel

²³⁷ Le tableau se trouve au musée des Augustins, il s'agit de l'illustration que nous avons choisie pour la page de garde de notre mémoire.



Ces deux détails du tableau permettent d'appréhender la version idéale du peuple en fête. Au passage des corps saints, le peuple s'agenouille ou s'allonge en signe de dévotion et de soumission. En bas à gauche du tableau, le peintre a représenté en marge du cortège, des nobles ayant déposé leurs armes devant leurs genoux pour prier. Au

Illustration 6 : Détail en bas à droite du tableau de Jean II Michel centre de la procession, une multitude de personnes est agenouillée ou allongée, priant. En bas à droite, des femmes et des enfants prient, eux aussi dans une posture d'adoration. Les habits et les coiffes des femmes montrent leur rang inférieur, elles représentent le bas peuple en adoration. Dans ce tableau, le rôle du peuple est de rehausser la beauté de la procession en adoptant une posture de dévotion.

La joie festive est exclue des représentations, pourtant il nous semble avoir trouvé quelques indices de son existence. Les spectateurs sont beaucoup plus nombreux et suivent le cortège en chantant les louanges de la fête en occitan. Loin de l'image de calme et d'ordre représentée par les capitouls ou le tableau, la procession est aussi un temps de festivité populaire. Un document d'archive nous permet d'imaginer l'attitude réelle de la population : il s'agit d'un placard reprenant une ordonnance du procureur du roi datant du 22 mai, soutenue par les capitouls le 26 mai. L'ordonnance ayant été écrite cinq jours après la procession générale, nous pouvons penser qu'elle se réfère à des événements ayant eu lieu à cette occasion. Elle aborde des questions de sécurité lors des processions et interdit aux spectateurs de monter sur les toits pour regarder les cortèges à cause d'« une triste expérience [qui] a appris recemment qu'une imprudence aussi aveugle a été suivie d'effets les plus tragiques ». Des tuiles sont tombées, peut-être ont-elles blessé ou tué quelqu'un. Ce document remet en question l'image du peuple sagement assis en marge de la procession. La mise en scène omet cette réalité pour montrer une identité collective une entre tous les Toulousains.

3. MONTRER UNE IDENTITÉ IMMUBLE

Construction de l'imaginaire urbain, la victoire catholique du 17 mai 1562 a façonné une identité collective et urbaine. Il s'agit d'un « nous » se regroupant tous les ans pour célébrer sa victoire sur un « autre » monstrueux. Cette identité est située dans un temps et un espace très précis : celui de la commémoration. La commémoration en est une représentation : il s'agit de l'union des Toulousains de toutes les époques autour de leur religiosité. Émane ainsi le mythe de « Toulouse la Sainte », cité élue de Dieu dont l'hérésie ne franchit pas les murailles. Les mythes servent à expliquer des phénomènes cosmiques ou sociaux²³⁸. Ici, il s'agit de l'affirmation de la sainteté de la cité mais aussi de la négation de tout ce qui a pu se passer durant les Guerres de Religion au profit de la victoire du 17 mai 1562.

UN ACTE COLLECTIF

Étymologiquement « con-mémorer » signifie se rappeler ensemble. L'acte de commémorer ne peut supporter qu'une partie du groupe soit à la marge. Ne pas participer à une commémoration semble porter atteinte à la cohésion du groupe. Il s'agit d'une mise à l'écart volontaire, un acte déviant. Pour éviter la violence d'une rupture du corps social lors de sa mise en scène, les commémorations attachent beaucoup d'importance à la participation de tous. Le caractère collectif du rituel est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'une cérémonie à caractère expiatoire qui ne prend sens que lors d'un acte collectif.

La théâtralisation de la cérémonie cherche à faire appel à toute la population. Sa participation est à la fois volontaire, ritualisée et contrainte. Il est très difficile de connaître la part entre volonté de participer à la mise en scène et obligation d'en faire partie. Lorsque Pierre Barthès parle de la décoration des parvis des maisons, il reprend l'ordonnance capitulaire du 29 avril qui exhorte les Toulousains à embellir les rues de la ville sous peine de

²³⁸ CABANTOUS Alain et DELEBARRE Michel, *Mythologies urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 10.

100 livres d'amende mais ajoute qu'elle :

« n'influa sur personne tout le monde concourant avec nos magistrats a l'embellissement des rues par où devoit passer notre divin libérateur et ses amis nos intercesseurs auprès de lui par les prières et les mérites desquels a pareil jours 17e may 1562 cette ville fut délivrée des hérétiques et de l'hérésie qui destruisoit avec une fureur vrayment infernale tous les monumens que la piété de nos pères avoient élevés²³⁹ ».

Pourtant, nous ne pouvons pas savoir si l'attitude des Toulousains est réellement la démonstration de leur dévotion ou s'il s'agit d'une réponse à la contrainte mise en place par les institutions. L'étude de Michel Cassan montre que le peuple de la ville rose avait l'habitude de décorer les maisons lors des grandes fêtes²⁴⁰. Cet acte peut relever de la tradition. Peut-être est-ce un mélange de tous ces facteurs.

Qu'elle soit spontanée ou imposée, la participation à la commémoration est encadrée. Diverses brochures, s'adressant à la fois à l'élite et à un public populaire, participent à la normalisation des comportements. Deux sortes d'imprimés peuvent être définis : les guides à l'intention des fidèles venant célébrer le bicentenaire et les écrits dits historiques portant sur la Délivrance. Ces documents participent à la publicité de la commémoration. Ils commencent tous par un récit des événements de mai 1562 servant à exalter les valeurs de la ville célébrée. Ainsi, ils renseignent sur l'événement commémoré et définissent l'attitude à avoir lors de la célébration. Certains ont une fonction didactique très marquée.

C'est le cas de la brochure imprimée aux frais de la confrérie des Corps-Saints sur ordre des capitouls en 1761 : *Antiennes et oraisons à l'usage de ceux qui auront la dévotion de visiter les sacrées reliques qui reposent dans l'église abbatiale Saint-Sernin de Toulouse*²⁴¹. La visite aux reliques de la basilique « s'accomplissait en récitant les *Oraisons dévotes*, suite de prières permettant de gagner les indulgences attachées aux sept autels privilégiés de l'église »²⁴². À Toulouse, l'usage d'imprimés pour aider les fidèles remonte à 1519. Hormis pour le bicentenaire de la Délivrance, ce sont les bayles des Corps-Saints qui décident de leur publication. Ces imprimés sont illustrés de gravures du calendrier liturgique et des saints de l'église. À partir du XVII^e siècle, les bayles décident de rédiger ces livres de

²³⁹ *Les heures perdues*, op. cit., f° 84

²⁴⁰ CASSAN Michel, *La fête à Toulouse*, op. cit., p. 177.

²⁴¹ *Antiennes et oraisons à l'usage de ceux qui auront la dévotion de visiter les sacrées reliques qui reposent dans l'insigne église abbatiale Saint-Sernin de Toulouse*. Par la Confrérie des Corps-Saints, à Toulouse, Chez Me. Jean-Henry Guillemette, 1762, 234 p.

²⁴² JULIEN Pascal, *D'ors et de prières*, op. cit., p. 247.

prières en français. À la différence des imprimés de 1519, 1537, 1602, 1627, 1644, 1673, 1676 et 1696, celui de 1762 contient une préface « historique » dans laquelle la bulle de Pie IV et l'histoire de la Délivrance sont reprises²⁴³. Il permet aux fidèles de réellement profiter de l'octave accordée par le pape car ils ont le manuel pour atteindre l'indulgence. Cette brochure écrite en français et latin s'adresse essentiellement à l'élite lettrée. Elle permet de savoir comment se comporter face aux reliques pour faire acte de dévotion.

Un autre exemple réside dans la brochure nommée *La Délivrance de Toulouse, ou attentat horrible commis par les Hérétiques calvinistes, contre l'Église de Jésus-Christ, dans ladite ville de Toulouse, l'année 1562*²⁴⁴. Quatre chansons en occitan ont pour fonction d'éduquer le peuple qui chante l'histoire de l'événement commémoré, décrivent le cortège et exaltent les reliques. Nous pouvons imaginer que l'objectif est de supplanter les chants populaires par des chansons pieuses. Elles donnent les codes permettant d'être le spectateur idéal. Par exemple, un couplet dit : « Approchez cousins, cousines/ Ouvrez les yeux, / Pressez-vous bien des épaules,/ Enlevez les chapeaux :/ Rangez-vous sans bruit/ Levez la tête ;/ Tenez surtout le vieux bavard,/ La procession s'apprête²⁴⁵ ». De plus, elles signifient les moments où il doit être attentif. La troisième chanson, décrivant les reliques, commence par ces vers : « Ici il faut une grande attention, / Peuple dévot²⁴⁶ ». Pour finir, elles expliquent quelle posture il faut avoir face aux différentes reliques : « Mettons-nous tous a gauche, / En dévotion, / Chapelets en main, genoux a terre, / Adorant Dieu / C'est le Saint-Sacrement²⁴⁷ ». Nous pouvons mettre en avant le lien entre ce passage de la chanson et le tableau de Jean II Michel qui représente le peuple exactement dans cette position.

L'utilisation de l'occitan diffuse l'information à une partie de la population qui comprend mal le français. Cela permet de faire participer le peuple à la fête tout en lui inculquant les normes de conduite qu'il doit suivre en tant que spectateur. La ville en fête

²⁴³ *Ibid.*, pp. 21-34 ; La comparaison se base sur la description du contenu des livres faite par Pascale Julien dans son livre biblio pp. 247-248

²⁴⁴ *La Délivrance de la ville de Toulouse, ou attentat horrible commis par les hérétiques calvinistes, contre l'Église de Jésus-Christ dans la ville de Toulouse, l'année 1562...*, [suivi par] *Estrenos mignounos de 17 del mes de may, cansous*, Toulouse, J.M. Guillemette, 1762, in.-8, 24 p.

²⁴⁵ *Ibid.*, p 14. Chansons reproduites *in extenso* en annexes, traduction de Thomas Guiresse, texte d'origine : « A certo cousis è cousins/ Oubrés les éls/ Pressats-bous pla de las esquinos,/ Quitats capéls :/ Bandats, rengats bous sensé brut,/ Lebats la testo ;/ Tenets sur-tout le beil coustut / La proucessieu s'apresto. ». (Annexe IV, pp. 252-251).

²⁴⁶ *Ibidem.*, p. 17. Traduction Thomas Guiresse, texte d'origine : « Assy que cal l'attencieu graudo,/Poblé débot ». (Annexe IV, pp. 252-251).

²⁴⁷ *Ibidem.*, p. 22. Traduction Thomas Guiresse, texte d'origine : « Metten-nous toutis à l'esquerro, / En debouciu, / Capels en ma, genouils en terro, / Adouren Diu : / Es dedins le Sant Sacromen ». (Annexe IV, pp. 252-251).

exprime des valeurs « qu'elle ne tarde pas à imposer à un monde paysan convaincu de sa rusticité²⁴⁸ ». Les élites essayent de normaliser les comportements pour éviter les débordements liés à l'enthousiasme populaire mais aussi qu'une part du corps social ne se retrouve en marge de la commémoration.

MARCHER DANS LES PAS DE SES ANCÊTRES

La mémoire est réactualisée par des brochures qui donnent la version officielle de l'histoire de la Délivrance²⁴⁹. Rédigés pour le bicentenaire, les écrits doivent exalter la dévotion et légitimer la célébration. De ce fait, ils ne décrivent pas seulement la guerre civile de 1562 mais montrent que l'instauration de la procession est le premier soin des catholiques après la Délivrance de la ville.

« La ville de Toulouse se trouvant en liberté, le parlement avec les capitouls, demandèrent une procession générale pour remercier Dieu de la victoire que l'on venoit de remporter sur l'hérésie, & supplier la divine majesté de conserver la ville, à l'avenir, dans la pureté de la religion catholique ; elle fut célébrée le 24 dud[it] mois de mai avec toutes les cérémonies qui pouvoient rendre cette action plus auguste & plus magnifique, le parlement y assista en robe rouge ; les capitouls, & tous les autres officiers de justice ne manquèrent pas de s'y trouver. Pendant le cours de la procession, le Public remplissoit les rues, les places de la ville, d'acclamation de joie, de voir la ville affranchie de cette horrible persécution, & depuis ce tems-là on a continué la même procession toutes les années le 17 du mois de mai qui est le jour ou les hérétiques furent chassés de Toulouse, comme nous avons dit²⁵⁰ »

Le premier rôle de ces brochures est de justifier l'existence du rite commémoratif. Chacune d'entre elles reprend la même description de dévotion et de joie festive lors de la toute première célébration. Le lecteur doit comprendre que le rituel auquel il participe prend racine dans un passé glorieux. Il doit pouvoir sentir la solennité des premiers temps de la fête pour la reproduire. De plus, la gloire de la fête rejoue sur ses créateurs. Les brochures ne

²⁴⁸ CHEVALIER Bernard, *Les bonnes villes*, op. cit., p. 263.

²⁴⁹ *Histoire de la Délivrance de Toulouse arrivée le 17 mai 1562. Où l'on verra la conjuration des huguenots contre les catholiques, leurs différens combats, la défaite des huguenots et l'origine de la procession du 17 mai, le dénombrement des reliques de l'Église Saint-Sernin, le tout tiré des annales de ladite ville. Nouvelle édition faite sur l'imprimée de Toulouse de 1762 chez Michel Sens libraire rue Saint-Rome. Avec permission. Augmenté de quelques notes*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1765, petit in-8, 52 p. ; *La Délivrance de la ville de Toulouse, ou attentat horrible*, op. cit. ; *La Délivrance de la ville de Toulouse du dix-septième mai 1562. Ou description des différents combats des catholiques contre le hérétiques, lors de leur entrée dans cette ville ; détaillée avec l'ordre marqué dans les mémoires de ce temps ;... et à la victoire remportée par les défenseurs de la vraie religion*, Toulouse, J. Rayet, 1762, in.-8, 20 p.

²⁵⁰ *La Délivrance de la ville de Toulouse, ou attentat horrible*, op. cit., pp. 18-19.

manquent jamais de dire que ce sont les capitouls et le parlement qui ont institué la procession.

À l'origine, la procession a pour but de remercier Dieu et de laver Toulouse des horreurs de la guerre civile. Le cortège se déploie dans l'espace urbain pour signifier le lien entre passé et présent. Les brochures précisent que le trajet du cortège est invariable : « la procession ne change jamais de cours, elle suit les ruës principales qui ont été les plus foulées, & qui ont servi de théâtre aux fidèles citoyens de la ville de Toulouse²⁵¹ ». Les personnes participant à la procession ou suivant le cortège pensent marcher dans les pas des hommes du XVI^e siècle et expier les péchés des hérétiques. Le 8 mai 1762, au vu du grand nombre d'étrangers entrant dans la ville, le parlement change l'itinéraire de la procession et la fait passer par la place du Salin. Les parlementaires toulousains s'assurent que les étrangers voient le Parlement et l'associent à la lutte contre le protestantisme. Le trajet emprunté par la procession a une fonction plus politique qu'expiatrice. D'ailleurs, le cortège n'emprunte pas rues de la Daurade et de Saint-Pierre bien que les combats y aient été très violents en 1562.

Dans son mémoire, Marie Perny évoque la transfiguration de la violence des événements de mai 1562 à travers certains symboles repris par la fête²⁵². Durant la procession le son de l'artillerie résonne à de très nombreuses reprises, elle y voit un rappel du bruit de la guerre. Ajoutons à cela que lors de la guerre civile le parlement demande aux catholiques de déposer des bougies à leurs fenêtres pour se faire reconnaître. Pour la célébration de la Délivrance, contrairement aux autres fêtes, l'ordonnance capitulaire demande que des illuminations soient faites aux fenêtres. De cette façon, les catholiques du XVIII^e siècle reproduisent les mêmes gestes que ceux de 1562.

Que ce soit réel ou fantasmé, les Toulousains pensent marcher dans les traces de leurs aïeux. Le lien entre les hommes du XVI^e et leurs descendants est visible : la mise en scène fait revivre les combats par le biais du trajet. Ce lien est renforcé par l'esprit d'expiation qui va de pair avec la procession de la Délivrance. Elle doit laver la ville des péchés commis en 1562. L'épicentre de l'espace en fête est le Capitole, lieu le plus souillé par les protestants. Sur l'édifice orné de guirlandes de lauriers, des devises latines exaltent le

²⁵¹ *Ibid.*, p. 2.

²⁵² PERNY Marie, *La Ville-Spectacle sous l'Ancien Régime : l'exemple de Toulouse (1562-1808)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michel TAILLEFER et de Sylvie MOUYSSET, Université de Toulouse-Le Mirail, UFR Histoire, histoire de l'art et archéologie, 2004, p. 127.

courage des catholiques lors de l'émeute de 1562²⁵³. Couronnes de lauriers et épitaphes servent à montrer la supériorité d'un catholicisme destiné à remporter la victoire sur les ennemis de la religion.

La commémoration de la Délivrance doit faire revivre l'épisode à la fois traumatisant et glorifiant des guerres civiles à Toulouse. Dans ses *vers au sujet de la procession centenaire de Toulouse*, Charles de Lancelot, un avocat toulousain, demande à la cérémonie : « Retrace-nous ce tems de discorde & de trouble/ Où l'infidèle fut détruit,/ Qu'en te voyant notre zèle redouble/ qu'il paroisse tel que lorsqu'on t'établit »²⁵⁴. La commémoration du bicentenaire est importante parce que l'anniversaire centenaire exalte la mémoire. Il crée un lien supplémentaire entre les individus et les événements célébrés. Les personnes prenant part à la commémoration connaissent leur chance de vivre un anniversaire centenaire. Le temps de la procession, les repères spatio-temporels sont définis par la mise en scène. Les portes de la ville sont fermées et les portiers ont interdiction de laisser quelqu'un entrer sous peine de cent livres d'amende et de la destitution de leurs emplois²⁵⁵. L'espace d'une journée, Toulouse devient un îlot déconnecté du reste du monde. Cela permet une plus grande confusion des temps.

Il nous semble que les brochures écrites à l'occasion du bicentenaire essaient de solliciter la participation populaire en renforçant cette confusion. Deux imprimés²⁵⁶ présentent la sédition avec de nombreux détails que nous n'avons trouvés dans aucune histoire de Toulouse, du Languedoc ou des Guerres de Religion en France²⁵⁷. Peut-être est-ce le même auteur pour les deux brochures. La question est de savoir où le ou les auteurs ont trouvé leurs informations. Nous pensons qu'il s'agit du discours populaire repris et mis à l'écrit par les élites pour susciter l'adhésion à la commémoration. En reprenant une vision populaire, les élites s'assurent d'être comprises par le peuple.

Pour exalter la mémoire, les deux brochures renforcent le lien générationnel entre le lecteur et les Toulousains du XVI^e siècle. Les auteurs de ces écrits utilisent le pronom

²⁵³ *Les heures perdues*, op. cit., f° 84-84.

²⁵⁴ *Vers au sujet de la procession centenaire de Toulouse, faite le lundi 17 Mai 1762*. Par Monsieur Charles de Lancelot, avocat au Parlement. Toulouse, Jean-Henry Guillemette, 1762. In-4°, p. 2.

²⁵⁵ AMT. BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246)

²⁵⁶ *La Délivrance de la ville de Toulouse, ou attentat horrible*, op. cit., ; *La Délivrance de la ville de Toulouse du dix-septième mai 1562*, op. cit.

²⁵⁷ *Histoire de M.G. Bosquet, sur les troubles advenus en la Ville de Tolose l'an 1562.*, op. cit. ; *Annales de la ville de Toulouse depuis la réunion de la comté de Toulouse à la Couronne [...] Par M. G. Lafaille ; Vic Claude, VAISSÈTE Joseph et DU MÈGE Alexandre, Histoire générale de Languedoc, Nîmes, Lacour, 1993.*

« nous » pour parler des catholiques. De plus, ils établissent un parallèle entre les ennemis du passé et du présent. Le bicentenaire de la Délivrance a lieu à la fin de la guerre de Sept Ans. La France est en guerre contre des puissances protestantes, la Prusse et l'Angleterre, et l'issue du conflit lui est très défavorable. Cela engendre une crise économique et sociale dans le royaume de France. Le peuple en pâtit et cela anime sa haine contre les protestants. Les deux brochures ouvrent leur histoire de la Délivrance en parlant de l'implantation de la réforme en Angleterre.

« L'Angleterre qui a été des plus illustres portions du troupeau de Jésus-Christ par le grand nombre de Saints personnages qu'elle a porté soûpire présentement sous les chaînes de l'hérésie ; & ce dragon effroyable sorti du puits de l'abîme, comme dit Saint Jean, captive l'esprit de ce pauvre peuple avec tant de force, qu'il le porte tous les jours à la sédition.²⁵⁸ »

Cette mise en perspective de l'histoire du protestantisme en Angleterre permet de relier deux ennemis pour n'en faire qu'un : l'anglais et le protestant. En cette période de guerre, l'anglophobie est à son apogée, surtout chez les élites. Peut-être s'agit-il des opinions de l'auteur qui ressortent derrière une apparente version populaire. Quoiqu'il en soit le rapprochement entre protestants et pays étrangers, voire ennemi est classique. Dans sa thèse sur la légende des camisards, Philippe Joutard montre que de nombreux mythes ont été créés autour de ce lien²⁵⁹. Cela permet de discréder doublement les protestants. Traître à Dieu et au roi, ils tentent de renverser l'Église catholique et la royauté mais sont incapables d'agir seul. Ils doivent faire appel à des pays ennemis de la France.

Dans les brochures, un des épisodes les plus développés de la guerre civile de 1562 réactualise la croyance que les écrits de Calvin donnent l'ordre aux protestants de tuer leurs enfants plutôt que de les laisser se convertir au catholicisme. En 1762, les Toulousains le croient d'autant plus qu'ils voient dans l'affaire Calas la preuve qu'une famille protestante peut mettre à mort son enfant au moment où il souhaite embrasser la religion catholique. Cet épisode se déroule dans la chaleur des combats du 14 mai 1562 : un groupe de protestants posté à la fenêtre d'une maison rue des couteliers tire sur les catholiques. Ces derniers décident de mettre le feu à la maison pour contrer cette attaque mais :

« Il y avoit un misérable père qui tenoit entre ses bras trois petites filles, & qui aimait mieux les faire brûler que de les donner aux catholiques qui vouloient les sauver : enfin le feu pressa si vivement qu'il réduisit tout en cendre »

À travers les brochures qui décrivent l'histoire de la Délivrance, c'est la haine et

²⁵⁸ *La Délivrance de la ville de Toulouse, ou attentat horrible*, op. cit., p 1.

²⁵⁹ JOUTARD Philippe, *La légende des Camisards : une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977, p 78.

l'intolérance des Toulousains qui est réactualisée. Cela donne encore plus de sens au rite commémoratif. Les hommes du XVIII^e siècle sont animés par les mêmes sentiments que leurs prédecesseurs. D'autant qu'ils pensent devoir lutter contre le même fléau puisqu'ils sont certains que les protestants préparent un complot pour se venger.

« TOULOUSE LA SAINTE »

Image de la cité idéale, ordonnée, hiérarchisée et unie, la commémoration sanctionne une identité existante : celle de la catholicité d'une ville se pensant « Sainte ». Il s'agit d'une identité collective située lors de la célébration de la force du catholicisme face à l'hérésie. Dans les documents municipaux, la sainteté de la ville est démontrée par les événements de mai 1562. La commémoration est donc le temps du consensus autour de ce que sont les Toulousains. Nous avons vu que la cohésion est engendrée par l'émotion, elle l'est aussi par la construction identitaire de « Toulouse la Sainte ». La quantité imposante de reliques conservées dans la basilique, de communautés ecclésiastiques et de confréries, vaut à Toulouse l'épithète de « Sainte ». Dans son livre sur la basilique, Pascal Julien cite un bourgeois valencien de la fin du XV^e siècle qui « souligna que partout en Espagne, pour la détention des apôtres, on appelait la ville “Toulouze la Saincte”²⁶⁰ ». Après les Guerres de Religion, Toulouse structure son identité autour de sa catholicité. Elle se revendique comme un bastion catholique imprenable. La fête de la Délivrance en est une mise en scène et le bicentenaire l'apothéose. Il existe donc une relation de réciprocité entre identité et commémoration : la fête célèbre une identité existante tout en imposant aux participants un sentiment d'appartenance au groupe et à son identité.

À l'occasion du bicentenaire de la Délivrance, la basilique et ses reliques sont célébrées par l'*Ode à Saint-Sernin*, de Charles de Lancelot²⁶¹. L'auteur retrace l'histoire de l'abbatiale, de sa création à la procession du 17 mai 1762. Il commente son poème à l'aide de notes qui développent ses références historiques. L'avocat se définit d'ailleurs plus comme « historien fidèle que poète²⁶² ». Pour lui, la fête de la Délivrance est un moyen pour

²⁶⁰ JULIEN Pascal, *D'ors et de prières*, op. cit., pp. 40-41.

²⁶¹ *Ode sur St Sernin*, à Toulouse, chez Me J. H. Guillemette, Avocat, Imprimeur-Libraire, Juré de l'Université, vis-à-vis de l'Église St Rome, 1762. 15 p. Poème de Carles Lancelot, avocat de Toulouse.

²⁶² *Ibid.*, p. 7.

Toulouse de signifier son identité au monde : « Si l'on dresse un feu d'Artifice / C'est pour apprendre à l'Univers / Qu'il faut que l'on se réjouisse / Quand de tels biens nous sont offerts²⁶³ ». Ce grand bien, cette célébration du bicentenaire de la défaite huguenote permet à Charles de Lancelot de légitimer l'épithète de la ville.

« Quelle autre Ville est comparable/ A cette éminente Cité !/ Ni qui l'égale en sainteté ;/ C'est dans ce genre qu'elle prime, / Son titre est aussi légitime/ Qu'il est ravissant & flâleur »

Un autre avocat met en valeur ce trait de l'identité urbaine : il s'agit de maître de Pijon dans sa réquisition adressée aux capitouls. Il présente la ville de Toulouse comme « célèbre dans toute l'Europe par son zelle pour la foy et par les grands saintz dont elle révère les reliques²⁶⁴ ». Cette citation est tirée de l'*Histoire du Calvinisme* écrite par Monsieur Maimbourg, catholique acharné, en 1682. Son œuvre est très critiquée par Pierre Bayle. Les deux avocats célèbrent leur ville pour sa religiosité dévoilée par ses nombreuses reliques et la célébration du bicentenaire de la Délivrance. Cette religiosité est exaltée par les écrits des Toulousains qui souhaitent placer la fête du bicentenaire de la Délivrance dans une histoire longue du catholicisme à Toulouse. La célébration du bicentenaire ne met pas simplement en scène la religiosité et la structure de la ville, elle redéfinit son histoire à travers le prisme de la religion. L'identité de Toulouse est structurée autour de sa sainteté. Tout est fait pour que les Toulousains et les visiteurs voient la représentation de « Toulouse la Sainte » lors du jubilé séculaire.

Dans la même optique, la brochure imprimée pour les étrangers retrace brièvement l'histoire de Toulouse, de ses origines romaines à l'année 1762. Capitale du Languedoc, Toulouse est une ville centrale du royaume de France. Une longue succession de dates et d'événements dresse un portrait mélioratif de son histoire. L'imprimé rappelle que ce sont les rois qui lui ont conféré son importance : Philippe le Bel crée le parlement en 1320, Henri II la bourse commune des marchands en 1549. Toulouse est aussi présentée comme une ville de culture : l'Académie des Jeux Floraux est la plus ancienne d'Europe et la société des sciences devient une Académie Royale en 1745. La brochure exalte aussi la modernité de l'espace urbain et vante notamment la toute nouvelle façade de l'hôtel de ville. Mais ce qui y est le plus développé est l'histoire religieuse de la ville. Celle-ci doit montrer que Toulouse est et a toujours été un bastion catholique digne d'être dit « Saint ». Saint-Sernin, « premier évêque

²⁶³ *Ibidem..*, p. 4.

²⁶⁴ AMT. BB 167, f°11. (Annexe I, pp. 243-246).

de Toulouse et apôtre », apporte la religion catholique en 245 à Toulouse²⁶⁵. Dès leur christianisation, les Toulousains ne se détournent plus du droit chemin : l'arianisme est détruit « jusquaux moindres traces », le catharisme reste « à ses portes » et le calvinisme subit son « entière destruction le 17 mai 1562²⁶⁶ ».

La fête de la Délivrance mobilise à la fois les sens et l'intellect pour solliciter les fidèles et les mettre en posture de dévotion. Le langage utilisé est compréhensible par tous pour que personne ne soit en marge de la commémoration. La mise en scène vise à montrer une ville unie, hiérarchisée et ordonnée. Cette idéalisation de la cité montre le « modèle pour » la société toulousaine. À travers cette glorification, ce sont souvent les capitouls qui sont mis en avant. « Toulouse la Sainte » est une ville prêtant allégeance au roi, pieuse et riche. En faisant appel à toute la population, la commémoration donne une vision unitaire de la société. Elle met en scène une double cohésion sociale : dans le présent et avec le passé. La cérémonie doit amplifier le sentiment d'appartenance au groupe et la volonté de dire cette appartenance. Elle crée un espace-temps durant lequel les individus sont intégrés à la norme par le biais d'une identité collective elle-même mise en scène. Le groupe célèbre de façon unitaire les événements de mai 1562. Reste un problème de définition : qu'est-ce que la Délivrance ? Il est difficile de savoir s'il s'agit de la réduction des Guerres de Religion toulousaine à un seul événement victorieux, de l'affirmation de la puissance protectrice des capitouls ou encore de la célébration de Toulouse la Sainte. Peut-être les années ont-elles permis l'amalgame de ces différents éléments. Quoi qu'il en soit, ce consensus identitaire repose sur une construction mémorielle et intellectuelle qu'il s'agit de définir.

²⁶⁵ *Relation exacte*, op. cit., p. 13.

²⁶⁶ *Ibid.*, pp. 13-14.

CHAPITRE TROIS

LES TRANSMISSIONS DE LA MÉMOIRE (1562 – 1762)

Les Guerres de Religion marquent un changement dans l'écriture de l'histoire. Les hommes du XVI^e siècle mettent leurs plumes au service de leur combat et transforment les « faits » des Guerres de Religion en « événements ». Selon Jérémie Foa et Paul-Alexis Mellet, « la mise en forme de l'événement, loin d'être un simple reflet, acquiert une dimension *performative*, elle crée l'événement » ; comme Pierre Nora le démontre pour mai 1968, « l'information colle à l'événement au point d'en faire partie intégrante²⁶⁷ ». Les enjeux des Guerres de Religion se ressentent dans les batailles comme sur le papier et perdurent parfois durant des siècles. Crise religieuse, politique et sociale majeure de l'époque moderne, leurs épisodes deviennent fondateurs d'une mémoire. Quelle soit celles des vainqueurs ou des vaincus, des héros ou des martyrs, cette mémoire devient souvent la base d'une identité collective. Philippe Joutard montre dans son ouvrage sur la légende des Camisards comment la révolte protestante a pu nourrir des siècles de mémoire. Dans la même lignée, Valérie Sottocasa a montré que la Révolution est vécue par les populations des montagnes du Languedoc comme un rejet des Guerres de Religion. La mémoire toulousaine, structurée autour des événements de mai 1562, est tout autant puissante. Elle est mise à l'écrit aux lendemains de la guerre civile par Georges Bosquet. La politique capitulaire entretient cette mémoire entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Dès lors, il s'agit de comprendre dans quelle mesure la mémoire est engendrée par un entretien capitulaire et des réminiscences.

²⁶⁷ NORA Pierre, « L'histoire toute crue », *Le Nouvel Observateur, spécial littéraire*, 20 novembre-20 décembre 1968, p. 4-6, cité par MELLET Paul-Alexis et FOA Jérémie, *Le bruit des armes : mises en formes et désinformations en Europe pendant les guerres de Religion, 1560-1610 actes du colloque international, Tours, 5-7 novembre 2009*, Paris, H. Champion, 2012, p. 25.

1. L'HISTOIRE DE LA DÉLIVRANCE AU TEMPS DES GUERRES DE RELIGION

Présent à Toulouse en mai 1562, Georges Bosquet est l'auteur de *Hugunœurum haereticorum tolosae cinivratorum profligatio*, principale source de l'histoire des événements de mai 1562. Jurisconsulte et avocat au parlement de Toulouse, son récit est commandé par le parlement et en partie payé par le trésorier municipal de Toulouse en décembre 1562²⁶⁸. La première édition est écrite en latin et date de 1563²⁶⁹. L'ouvrage est interdit par le roi mais continue à circuler grâce à l'édition en français de 1565 et sa réédition de 1595²⁷⁰. Elle a été réédité à de nombreuses reprises, notamment en 1862 pour le tricentenaire de la Délivrance²⁷¹. Georges Bosquet y présente les événements avec tout le zèle catholique. La mémoire officielle est structurée autour de sa version dès l'année 1562. D'autant qu'elle est soutenue par les *Commentaires* de Blaise de Monluc.

Le récit des *Annales manuscrites de la ville* est quasiment identique à celui de Bosquet²⁷². D'après Pierre-Jean Souriac, l'auteur de la chronique de l'année 1562 est soit Bosquet lui-même, soit un notaire municipal l'ayant lu²⁷³. Nous aimeraisons cependant noter une différence de taille entre les deux récits, la seule que nous ayons relevée : le nombre de morts recensé après le 17 mai. Les *Annales* dénombrent « quatre mil cinq cent d'iceulx ennemis en nombre vérifié, sans comprendre une infinité d'autres ensevelis par les champ.²⁷⁴ ». La description de Bosquet est tout autre : « en cette guerre sainte furent tués

²⁶⁸ AMT. CC 1937, f°134.

²⁶⁹ *Hugunœurum haereticorum tolosae cinivratorum profligatio. A Georgio Bosqueto jurisconsulto Tolosano Senatu Advocato memoriae prodita, Tolosae, Jacobi Colomerii, 1563.*

²⁷⁰ *Histoire de M.G. Bosquet, sur les troubles advenus en la Ville de Tolose l'an 1562. Traduite de latin en françois, & divisée par chapitres, Tolose, Par R. Colomiez, imprimeur juré de l'université, 1595, 166 p.* Disponible en ligne sur Tolosana.

²⁷¹ *Recueil de pièces historiques relatives à l'histoire de la Délivrance, Histoire de M.G. Bosquet. Histoire de la Délivrance de la ville de Toulouse. Description de la possession générale de Toulouse. Lettres patentes et arrêts du conseil privé donnés par Charles IX. Briefve narration de la sédition advenue en Tholose, 1562,* Paris, Auguste Abadie, 1862, 199p Pour notre étude nous nous sommes servis de cette transcription parce que l'auteur y note les passages où la traduction du latin peut être remise en question en citant le texte dans sa langue d'origine.

²⁷² AMT. BB 274, chronique 238, pp. 291-305.

²⁷³ SOURIAC Pierre-Jean, « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », *Chrétiens et sociétés. XVIe-XXIe siècles*, 20 septembre 2013, n° 20, p. 38.

²⁷⁴ AMT. BB 274, chronique 238, p. 302.

dans la ville de Tolose environ cent catholiques et plus de deux cents hérétiques ». Il ajoute plus loin que seulement cinquante-trois corps sont retrouvés après le massacre. Vraisemblablement, le récit de Bosquet est plus proche de la vérité. Pierre-Jean Souriac pense qu'environ deux cents protestants ont péri durant ces six jours²⁷⁵.

LA JUSTIFICATION DE LA VIOLENCE CATHOLIQUE

L'analyse des libelles des Guerres de Religion de Tatiana Debbagi Baranova révèle que les laïques catholiques dénoncent les protestants pour « prendre part au combat spirituel contre l'hérésie » au même titre que les clercs avec leurs prêches²⁷⁶. Selon Monica Barsi, dès le début des Guerres de Religion se produit une crise identitaire profonde où chacun doit « trouver les mots pour dénoncer l'erreur de ceux qui parlent au nom d'une foi renouvelée au sein de la même nation et de la même religion ». L'ouvrage de Bosquet est une prise de position triple : politique, religieuse et personnelle. Il le dédit à Charles IX, glorifie le catholicisme de sa ville et se place dans le camp – victorieux – des catholiques toulousains.

L'avant-propos précédant l'œuvre permet de comprendre l'état d'esprit de l'auteur. En voici la première phrase :

« J'écris, comme témoin oculaire, la guerre civile, impie et malheureuse entreprise des huguenots, sur la ville de Tolose ; de laquelle par la divine providence, les catholiques victorieux ont été délivrés²⁷⁷ ».

Bosquet définit l'événement comme une guerre civile, c'est-à-dire la déchirure du corps social. Les coupables sont dès les premiers mots dénoncés : les huguenots sont à l'origine du drame toulousain de 1562. À la manière d'un chiasme, le point-virgule central de la phrase apparaît comme la séparation qui met protestants et catholiques face à face. L'hérésie fait tomber la ville dans la décadence la plus totale mais la « divine providence » délivre les catholiques. Les protestants sont présentés comme des séditieux dont le projet a été mis à mal par Dieu. Leur échec est justifié par leur hérésie. La violence est voulue par Dieu, elle purifie la ville. L'objectif du récit de Bosquet est de justifier cette violence catholique. La fin du

²⁷⁵ SOURIAC Pierre-Jean, « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », op. cit.

²⁷⁶ DEBBAGI-BARANOVA Tatiana et CROZET Denis, *À coups de libelles : une culture politique au temps des guerres de religion, 1562-1598*, Droz, Genève, 2012, p. 105.

²⁷⁷ *Histoire de M.G. Bosquet, sur les troubles advenus en la Ville de Tolose l'an 1562. Traduite de latin en françois, & divisée par chapitres*, Tolose, Par R. Colomiez, imprimeur juré de l'université, 1595, p. 13. Avant propos retracé en annexe. (Annexe V, p. 262.)

conflit est marquée par une trêve signée le 16 mai jusqu'au lendemain matin « toutefois sans intermission d'armes²⁷⁸ ». Ce passage est crucial. Ainsi, le lecteur considère que le massacre des protestants du 17 mai 1562 n'est pas une entorse à un traité. Il ne s'agit pas d'un crime injustifiable mais d'un acte de guerre. L'auteur insère une anecdote de six lignes entre la mention de la trêve et celle des massacres et emprisonnements. Il décrit une escarmouche opposant catholiques et protestants. À première vue inutile, cet épisode sert à prouver que chacun a conscience que la guerre n'est pas finie.

L'œuvre de Georges Bosquet ne se contente pas de justifier la violence toulousaine du 17 mai 1562, elle légitime la virulence des catholiques français. L'auteur contextualise la sédition dans une France persécutant les catholiques. Son récit décrit une invasion lente du royaume et de la région toulousaine par les protestants. Il associe l'implantation de ces derniers en France et les incidents qu'elle engendre, qu'il nomme « révoltes », « perfidie », « invasions » ou encore « calomnie »²⁷⁹. Pis encore, il accuse les protestants de s'empresser de prendre « le sceau et quasiment le sceptre » dès que les Guises quittent la cour. Porteurs de désordres, ils sont sur le point de renverser la couronne et sa religion. Les catholiques sont acculés, leurs violences à l'égard des protestants est donc légitime.

Dans cet état d'esprit, l'édit de tolérance de janvier est dénoncé comme une persécution des catholiques²⁸⁰. Cette thèse est développée dans le quatorzième chapitre, nommé « liberté de conscience – hérétiques déclarés – catholiques persécutés ». La réédition de 1862 note que le traducteur a supprimé sept pages de la relation latine « consacrées au développement de cette thèse : Tuer les hérétiques est un devoir²⁸¹ ». Durant les Guerres de Religion, se développent de nombreux courants de pensée considérant que l'Église ou ses fidèles doivent extraire les protestants du corps social. Cette destruction est nécessaire et doit se faire par la conversion ou la mort. Les fidèles se préparent à l'arrivée proche de l'apocalypse et tentent de purifier leur ville pour être sauvé par le Christ. Bosquet qualifie d'ailleurs à plusieurs reprises les événements de mai 1562 de « guerre sainte ».

L'édit de janvier interdit la violence entre confessions et tente de mettre en place une coexistence. Cela va à l'encontre de la pensée de Bosquet qui identifie les protestants comme des ennemis à détruire. L'édit royal brime les catholiques dans leur volonté de purification.

Pour Bosquet plutôt que d'être applaudi, celui qui a « seulement osé lever la langue contre le

²⁷⁸ *Recueil de pièces historiques relatives à l'histoire de la Délivrance, Histoire de M.G. Bosquet*, op. cit., p. 114.

²⁷⁹ *Ibid.*, pp. 16 ; 20 ; 28 ; 33.

²⁸⁰ *Ibidem.*, op. cit., p. 50.

²⁸¹ *Ibidem.*, op. cit., p. 51.

plus abject d'iceux » est condamné comme séditieux. Il s'agit dès lors de persécution des catholiques puisque l'édit leur impute « le crime duquel [les protestants] étoit grièvement punissable », c'est-à-dire la sédition.

LES ACTEURS DU CONFLIT CHEZ BOSQUET

Bosquet, comme les hommes du XVI^e siècle, a une vision très politique du conflit. Les objectifs de la « conjuration » ou « sédition » toulousaine sont clairs : les protestants veulent mettre en place une « nouvelle forme de République »²⁸². Cette vision politisée du conflit se retrouve dans la dénonciation des responsables de la chute de la cité. La culpabilité repose sur des traîtres qui ont « sous espèce de religion, secrètement conjuré l'entièvre ruine des humains »²⁸³. Notons que la religion ne semble qu'un prétexte et la destruction une fin en soi. La faute des séditieux est d'autant plus grave que ceux qui la commettent devaient être les « gardes » et les « pères » du peuple, les capitouls. L'auteur les compare aux antéchristiens et faux prophètes dénoncés par le verset 19 du chapitre 2 de l'évangile selon Jean : « ils sont sortis de nous, mais n'étaient pas des nôtres, parce que s'ils eussent été des nôtres, fussent toujours demeurés avec nous de présence et de volonté²⁸⁴ ». L'auteur s'attaque au capitoulat dès qu'il aborde la question toulousaine :

« Tolose était régis de certain mélange de capitouls composés de trois espèces : Catholiques, Huguenots et Temporiseurs [...] et encore d'une quatrième, savoir de l'ancienne hérésie [...] qui ébauchèrent et commencèrent élancer à la foi et religion catholique²⁸⁵ »

Les capitouls ont le devoir d'assurer l'ordre dans la ville mais y introduisent le désordre. Derrière eux se cachent Théodore de Bèze et Genève : le théologien est dénoncé comme le réel promoteur de la sédition. Bosquet évoque une de ses lettres incitant à se soulever et se ranger derrière le prince de Condé, notamment en lui donnant de l'argent. Il s'agit de montrer que la sédition a été orchestrée depuis l'étranger. Les capitouls obéissent plus volontiers aux ordres d'un pasteur qu'à leur roi. Ils ne signent des ordonnances de pacification de la ville que pour feindre de se préoccuper de la sûreté publique. Alors que le parlement et les catholiques – pourtant persécutés – sont sincères dans leur volonté de trouver

²⁸² *Ibidem.*, p. 59.

²⁸³ *Ibidem.*, p. 13.

²⁸⁴ *Ibidem.*, p. 14.

²⁸⁵ *Ibidem.*, p. 105.

une solution pacifique, les protestants et les capitouls ont pour principale préoccupation de mettre en place leur sédition à l'insu de tous.

Le récit de Bosquet dénonce une fraction ennemie dirigée par les capitouls et l'étranger : les protestants. Il les nomme « huguenots », « hérétiques », « rebelles », « séditieux », « ennemi », « traîtres », « vautour », « harpies infernales », etc. Ce sont des hommes fourbes, méchants et cruels. Déloyaux, ils se déchirent même entre eux. Par exemple, pendant le conflit les capitouls regrettant de participer la sédition deviennent comme fous, tels des « bêtes sauvages enfermées », « larmoyant comme femmes ». Face à eux se trouve le peuple catholique, présenté comme un véritable acteur de la guerre. Alors que les protestants viennent de prendre la ville dans la nuit, le parlement demande aux catholiques de se réunir pour combattre, de porter une croix blanche sur leurs vêtements et de laisser des bougies sur leurs fenêtres. Loin de céder à la panique le peuple réagit vaillamment :

« sans nulle appréhension de la mort, comme s'il alloit combattre les yeux fermés, à la coutume des Andabates, perçant les maisons, chargeant de cailloux et autres défenses les toits et fenêtres d'icelle, et venant au combat au seul nom du tout-puissant, duquel voyoit dépendre son salut²⁸⁶ ».

Gladiateurs d'un côté et monstres de l'autre, deux images très stéréotypées se mettent en place. L'auteur se reconnaît dans le groupe catholique qu'il montre uni et fort. Pour désigner les protestants Bosquet emploie le pronom « eux », pour désigner les catholiques « nous ». Les protestants sont des traîtres, violents par essence qui tentent de détruire l'ordre établit. Ce n'est pas par hasard que cette facette monstrueuse est particulièrement développée par l'auteur : un monstre ne mérite aucunement de vivre. En déshumanisant ses adversaires, Bosquet légitime leur mise à mort. De leur côté, les catholiques se défendent avec honneur. Cet antagonisme est particulièrement visible dans la description des personnages du conflit. Prenons deux exemples : le ministre Barrelle et le catholique Pierre Delpech.

Les ministres toulousains sont définis comme une « engence de vipères et de satrapes ». Si Barrelle, Jean Cormère de son vrai nom, succède à Molinet, ministre « ayant l'oreille coupée pour ses insignes larcins », il semble bien pire. Cet ancien cordelier apostat est un étranger espagnol et un pêcheur qui « assouvi ses sacrilèges appétits ». Coupable de tous les vices, il est tout puissant au yeux des protestants : « [tout] dépendoit de sa volonté

²⁸⁶ *Ibidem.*, p. 87.

comme d'un oracle divin²⁸⁷ ». Homme diabolique, il d'ériger le temple protestant après la Porteneuve, dans « un lieu perpétuel appelé Enfer ». Il est l'âme de la sédition et de sa violence. Quand les protestants apprennent que leur complot a été découvert, il prône la prise de l'hôtel de ville s'opposant alors fermement au viguier Portal. Durant la sédition, il fait jeter le capitaine Saux jugé trop clément avec des catholiques dans le « lieu plus austère et difficile [du capitole], appelé l'Infernnet²⁸⁸ ». Le pensant allié avec les catholiques, il le laisse croupir dans un cachot. Après la retraire des protestants, les catholiques l'y découvrent et l'exécutent. Pour Bosquet, la paranoïa du ministre est responsable de sa mort. L'éloquence quasi diabolique de Barrelles génère des destructions de lieux saints et de saintes personnes : églises pillées et brûlées, cloches descendues, sœurs violemment enlevées de leurs monastères, prêtres brutalisés puis bannis. Pire, par l'intermédiaire de Barelle trois d'entre eux deviennent apostats.

Cette figure diabolique s'oppose à celle, non moins stéréotypée, de Pierre Delpech, « citoyen très fidèle et zélé catholique, né au public, entendu à la trafique, versé ès bonnes lettres, médiocrement riche, prudent, vaillant et hardi, grand ennemi des hérétiques²⁸⁹ ». Homme tempéré et catholique idéal, Pierre Delpech est détesté par les protestants. Avant même le début de la sédition ces derniers ont peur de la menace qu'il représente. Un complot à son encontre a lieu le 10 mai. Le capitoul Ganelon lui demande de le rejoindre durant la nuit. Se doutant du piège, l'homme envoie vingt soldats et son laquais qui tombent dans une embuscade tendue par plus de cent écoliers. Constatant l'absence de Delpech, ils se mettent à hurler : « Oh ! Mort Dieu ! Si tenions votre maître, papiste, nostre grand ennemi !²⁹⁰ ». Lors de la guerre civile, Delpech est omniprésent dans les scènes de combat et de décisions. Le 15 mai, les protestants proposent au parlement un traité de paix pour ne pas détruire la ville. Le premier président demande à Delpech, devenu capitaine, son avis. Celui-ci refuse de négocier en « rétorquant au mépris de l'ennemi » qu'« il aimeraient mieux mourir ». Il assure que « le salut de lui et des siens ne lui [est] si cher qu'il voulût permettre que la foi catholique avec le reste des citoyens en fût anéantie²⁹¹ ». Comme le montre son attitude, le combat catholique n'est pas simplement militaire, il faut sauver la ville de la guerre et de l'hérésie. Ainsi, il ne peut transiger avec un ennemi dont l'existence signifie la damnation de toute la communauté.

²⁸⁷ *Ibidem.*, p. 54.

²⁸⁸ *Ibidem.*, p. 94.

²⁸⁹ *Ibidem.*, p. 77.

²⁹⁰ *Ibidem.*, p.78.

²⁹¹ *Ibidem.*, pp. 98-99.

LA RÉPONSE PROTESTANTE

Lancelot de la Popelinière écrit lui aussi sa version de l'histoire de la Délivrance. Le gentilhomme poitevin affirme être présent à Toulouse lors de la guerre civile mais nous ne pouvons le confirmer. Son récit et celui de Théodore de Bèze, publié dans *l'Histoire ecclésiastique des Églises Réformées de France*, sont strictement identiques²⁹². Selon Pierre-Jean Souriac, soit La Popelinière a copié la chronique de Théodore de Bèze, soit il en est l'auteur²⁹³. Les événements relatés par ces chroniques sont globalement les mêmes que chez Bosquet, seules les justifications et les prises de positions diffèrent. Nous pensons que leur auteur a lu le texte du catholique toulousain. Décrivant l'atmosphère de la ville, inspiré de la description des capitouls de Bosquet, il dénonce trois fractions chez les parlementaires :

« la cour du Parlement [était] lors composée de trois diverses humeurs. Car les uns estoient promoteurs de la sedition, les autres favorisoient du costé de la religion, les autres estans neutres quant à la religion ne demandoient que la paix²⁹⁴ »

Ainsi, l'auteur protestant retourne les arguments de Bosquet contre les parlementaires, qu'il montre divisés et porteurs de désordre. Dans cet extrait, les séditieux sont les catholiques et leur violence est injustifiable. Coupables et victimes changent de camps. Quasi-identique à celle du catholique toulousain, la rhétorique est cependant inversée.

Dans cette version, les protestants sont constamment persécutés. Les catholiques sont des monstres, certains vont jusqu'à violer deux jeunes filles devant les yeux de leur mère²⁹⁵. L'auteur justifie la prise de la ville et donc la sédition, par leur peur d'être massacrés. Il précise qu'elle se déroule dans le calme, « avec telle modération qu'aucun ne fut tué ni mesmes blessé²⁹⁶ ». Les protestants ripostent sans violence aux agressions des catholiques et sont guidés par la volonté de ne pas verser le sang. Les exactions dénoncées par Bosquet sur les lieux saints ou le clergé sont niées. L'auteur affirme même que lorsque les protestants entrent dans la prison des Cordeliers ils y délivrent un « pauvre moine qui avoit été mis [...] il y avoit déjà de sept à huict ans pour avoir esté accusé d'estre Lutherien²⁹⁷ ». Le récit

²⁹² *L'Histoire ecclésiastique des Églises Réformées de France* est une compilation mise en place par Théodore de Bèze à la fin des années 1570 grâce à la participation de nombreux informateurs.

²⁹³ SOURIAC Pierre-Jean, « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », op. cit., p. 39.

²⁹⁴ Lancelot de La Popeliniere, *L'histoire de France*, Abraham, 1581, p. 308.

²⁹⁵ *Ibid.*, p. 313.

²⁹⁶ *Ibidem.*, p. 312.

²⁹⁷ *Ibidem.*, p. 310.

dénonce la destruction catholique des archives produites par les protestants lors des six jours d'occupation du capitole. Ainsi, les catholiques sont malhonnêtes. Ce manque de source permet aux vainqueurs de cacher leurs méfaits et empêchent les vaincus de se défendre.

La destruction des documents d'archives permet aux catholiques de dissimuler leur trahison. Selon le chroniqueur protestant, le traité mis en place le 16 mai promet « que ceux de la religion laissan leurs armes & harnois qui estoient en la maison commune, se retireroient en paix & toute seureté²⁹⁸ ». Le massacre du 17 mai est dénoncé comme une entorse à la trêve, un crime impardonnable. Dans la version protestante les huguenots toulousains sont des martyrs, les catholiques de terribles persécuteurs. Les récits protestants en général et *Le martyrologe* de Jean Crespin en particulier adoptent ce point de vue. Dès que ce dernier aborde la question toulousaine, il décrit une ville qui « de long temps [a] ensanglanté ses mains au sang des fidèles, qui y ont été rudement persécutés par le parlement²⁹⁹ ».

L'écriture des « faits-d'armes-en-train-de-se-faire » pendant les Guerres de Religion répond à « des “mécanismes de légitimation du “fait”, ou à l'inverse, “l'impardonnable-en-construction”, c'est-à-dire les procédés par lesquels on fait basculer un “fait d'armes” du côté du “fait divers, un acte de guerre du côté de l'impréciseable”³⁰⁰ ». Le récit de Bosquet, peut-être parce qu'il est celui d'un vainqueur, légitime les actions des catholiques comme des faits d'armes. Le juriste toulousain exprime dès la préface son désir de « laisser par écrit le nom de ceux qui ont méprisé la gloire » de Toulouse, de ses institutions et de sa religion. Selon nous, il cherche à faire naître chez son lecteur l'*orgé* aristotélicien, c'est-à-dire « le désir, accompagné de douleur, d'une vengeance résultant d'une insulte perçue comme provenant de ceux qui n'ont pas le droit d'insulter l'individu lui-même ou les siens³⁰¹ ». Dès les premières lignes, le rythme de son récit est rapide et suscite chez son lecteur l'envie de réduire l'hérésie à néant.

Les auteurs protestants cherchent à susciter d'autres sentiments moraux. La Popelinière centre son discours autour de l'intolérable. La description est progressive. Elle montre tout d'abord la nature pacifique des protestants puis sidère le lecteur quand il

²⁹⁸ *Ibidem.*, p. 314.

²⁹⁹ CRESPIN Jean, *Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Evangile... Livre XVIII* Genève, Paul Marceau, 1608, p. 609.

³⁰⁰ MELLET Paul-Alexis et FOA Jérémie, *Le bruit des armes*, op. cit., p. 25.

³⁰¹ Cité et commenté par KONSTAN David, « Y a-t-il une histoire des émotions ? », dans *Violentes émotions. Approches comparatistes*, ss. la dir. de P. Borgeaud et A.-C. Rendu-Loiseil, Droz, 2009, p. 18.

comprend le sort qu'il leur est réservé. L'auteur fait appel à l'indignation du lecteur. Pour reprendre les mots de Charles Ramond, « l'indignation, ou “ sentiment de l'injustice ”, est le “ sentiment moral ” qui répond le plus vraisemblablement au “ mépris ” ou “ déni de reconnaissance ” »³⁰². Qu'il lise les historiens catholiques ou protestants, le lecteur doit ressentir de la compassion pour les acteurs mis en valeur. Au moment de l'expulsion et du massacre des protestants, il est soit libéré de sa colère, soit indigné par la trahison. Les catholiques créent des héros à célébrer, les protestants des martyrs à venger.

Hormis dans l'enceinte de la ville, la version protestante est la plus utilisée par les historiens français. Par exemple, l'*Histoire Universelle* du protestant Augrippa d'Aubigné comme celle du catholique modéré Jacques-Auguste De Thou présentent toutes deux les événements de mai 1562 à la manière de La Popelinière³⁰³. Pierre Jean Souriac note que l'« ambition [des historiens français] n'était pas tant d'écrire une histoire qu'utiliser le passé proche pour défendre une cause, ils véhiculèrent tout au long des guerres civiles l'image de Toulouse sanguinaire et intransigeante »³⁰⁴. L'indignation des lecteurs de ces historiens favorise dès le XVI^e siècle l'image de Toulouse l'intolérante.

³⁰² RAMOND Charles « Le retour des sentiments moraux dans les théories de la reconnaissance. De la grammaire morale des conflits sociaux à la 'grammaire des sentiments moraux' », *Indice, Revista Eletronica de Filosofia*, 2011, vol. 3 (2011/1), p.18.

³⁰³ D'AUBIGNE Agrippa, *Histoire universelle*, André Thierry (éd.), Genève, Droz, 1982, t. 1, p. 3 pour la préface, et t. 7, p. 29 et suivantes : « Chapitre III : Les esmotions de Languedoc et de Guyenne, notamment de Thoulouse ». ; DE THOU Jacques-Auguste, *Histoire universelle. Depuis 1543 jusqu'en 1607*. Traduite de l'édition latine de Londres, Londres, 1734, t. IV (1560-1564), p. 375-383.

³⁰⁴ SOURIAC Pierre-Jean, « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », *Chrétiens et sociétés. XVIe-XXIe siècles*, 20 septembre 2013, n° 20, p. 44.

2. LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE

L'Édit de Nantes met un terme aux Guerres de Religion en instaurant l'amnistie nécessaire à la concorde. À Toulouse, l'oubli n'est pas effectif. La mémoire des Guerres de Religion se polarise autour d'un événement fondateur : la guerre civile de mai 1562. Cette reconstruction immédiate de l'histoire des troubles toulousains permet de focaliser la mémoire sur un événement glorieux. Elle pose un voile sur la réalité des Guerres de Religion toulousaine ; paranoïa, condamnations sans preuves, violence de l'ultra-catholicisme et de la Ligue, désobéissance au roi de France sont ainsi masquées. Seul le souvenir de la victoire catholique du 17 mai 1562 est maintenu, notamment pour permettre la légitimation de la fonction capitulaire. En libérant la ville, les capitouls deviennent ses gardiens spirituels et temporels. Dès lors, leur intérêt est de favoriser le consensus autour de la mémoire de la Délivrance par de multiples vecteurs : commémoration, commandes artistiques ou encore renouveau des Annales de la ville.

PROGRAMMES ARTISTIQUES ET MÉMOIRE

Les capitouls, par le biais de l'art et l'architecture toulousains, mettent en valeur la catholicité de la ville et sa détestation de l'hérésie. Nous avons déjà présenté le *Portrait des Capitouls nommés par arrêt du Parlement le 28 novembre 1622 ou Le Christ en croix et les Capitouls de 1622-1623* de Jean Chalette créant un lien entre « Toulouse La Sainte » et ses administrateurs³⁰⁵. Ce tableau est commandé en 1622, au lendemain de la paix de Montpellier, pour rappeler le rôle de Toulouse et de ses administrateurs dans la victoire royale sur les protestants. Plus encore que la religiosité de la ville, la défaite protestante est un thème récurrent de l'art toulousain. Initialement mise en scène dans l'écrasement de l'Hérésie par le roi, elle est traitée à de nombreuses reprises par Artus Legoust, Jean Chalette ou J.E. Lasne³⁰⁶. Exposés dans la ville, ces tableaux et statues composent le paysage urbain de

³⁰⁵ Voir infra, p. 40.

³⁰⁶ *Louis XIII terrassant l'Hérésie*, statue en marbre, (initialement prévue pour décorer l'Arsenal de Toulouse cette œuvre a été détruite durant la Révolution ; seule reste la tête), Artus Legoust, Musée des Beaux-arts de

l'époque moderne.

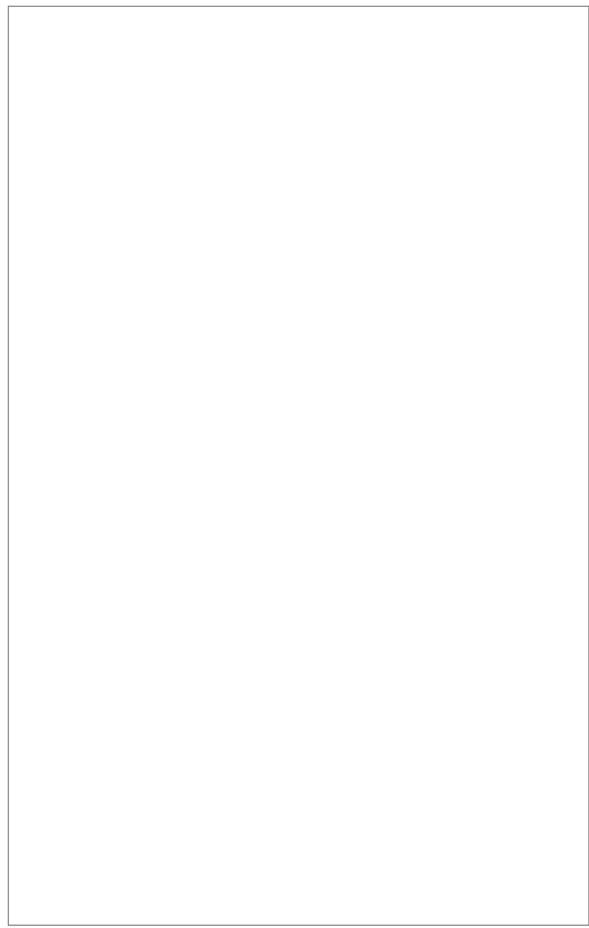


Illustration 3: Gervais Drouet, *Vierge à l'Enfant foulant aux pieds le démon de l'Hérésie*, 1662, Musée des Augustins, Toulouse.

En 1662, pour célébrer le centenaire de la Délivrance, les capitouls commandent une statue représentant la défaite de l'hérésie³⁰⁷. La composition de la statue, très dynamique, montre la Vierge présentant Jésus à son adversaire, allégorie de l'Hérésie. L'enfant semble vouloir s'échapper de ses bras pour s'abattre sur ce monstre. Marie, le visage serein écrase le corps du diabolique et terrifiant personnage qui se tord de douleur. Ce n'est plus la royauté mais l'Église qui est victorieuse face à l'hérésie. L'œuvre est placée dans la niche d'une maison du côté sud de la place du Pont-Neuf. Sa vue influence les visiteurs dès leur entrée dans la ville. Elle signifie la haine de Toulouse face à l'hérésie et sa capacité à la vaincre. Sous les traits de

Marie, l'allégorie de la Religion nous semble aussi être celle de « Toulouse la Sainte » elle-même. Il nous paraît intéressant de nous demander si cette allégorie glorifiant auparavant le catholicisme de la royauté ne représente pas maintenant l'orthodoxie de la ville. Cette œuvre sert de modèle aux personnages trônant sur le temple de 1762. La commémoration impose l'image de Toulouse écrasant l'Hérésie.

Les capitouls demandent au début des années 1680 à différents artistes de décorer les murs de l'hôtel de ville en y faisant apparaître les dates clefs de l'histoire toulousaine³⁰⁸. Raymond Lafage, artiste toulousain, propose une série d'esquisses à partir de 1683 parmi

Toulouse, en 1620 ; *Louis XIII foulant la rébellion et l'hérésie*, gravure de J.-E. Lasne d'après Jean Chalette en 1623 ; *Louis XIV enfant, en saint Michel terrassant le dragon de l'hérésie*, Jean Charette ou Pader Hilaire, musée Paul Dupuy, en 1643.

³⁰⁷ DROUET Gervais, *Vierge à l'Enfant foulant aux pieds le démon de l'Hérésie*, 1662, Musée des Augustins, Toulouse.

³⁰⁸ ECLACHE Michèle, PELIGRY Christian, PENET Jean (dir.), *Images et fastes des capitouls à Toulouse*, Toulouse, 1990, p. 185.

lesquelles une représentation de la Délivrance³⁰⁹. Il meurt avant d'achevé son œuvre. Son disciple Antoine Rivalz prend sa suite et propose un tableau en 1727³¹⁰. Nous n'avons pas réussi à comprendre pourquoi cinquante années se sont écoulées entre cette commande initiale et sa réalisation. Pierre-Jean Souriac voit dans cette obstination longue de cinquante ans la preuve que le projet « tenait au cœur de l'élite toulousaine³¹¹ ». Cela ne nous convainc qu'à moitié. Il nous faudrait pousser notre étude pour comprendre les raisons réelles de ce délai entre commande et production.



Illustration 4 : Antoine Rivalz, *Expulsion des huguenots de Toulouse*, 1727

³⁰⁹ LAFAGE Raymond, *Les huguenots chassés de Toulouse*, v. 1683. Plume et lavis, Musée Paul Dupuy, Toulouse.

³¹⁰ RIVALZ Antoine, *L'expulsion des huguenots de Toulouse*, 1727. Huile sur toile, Musée des Augustins, Toulouse.

³¹¹ SOURIAC Pierre-Jean, « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », op. cit. p. 42.

Rivalz représente la Délivrance de Toulouse par l'expulsion violente des protestants. Selon le modèle de l'esquisse de Lafage, l'esthétique globale de l'œuvre est d'inspiration néo-classique. Selon Pierre-Jean Souriac, le tableau de Lafage fait de Toulouse « dans son histoire l'égale de Troie ou de Rome »³¹². La scène se passe dans la frontière de la ville. Débutant à la Porte Neuve, elle continue sur le pont puis franchit le fossé qui mène aux faubourgs. Cette porte, par laquelle les protestants ont fui le 17 mai, est symbolique des événements de mai 1562. Ils ont construit leur temple juste à sa sortie et les renforts venus les secourir pendant la guerre civile, entrent par ce passage. Elle a d'ailleurs été murée suite à la Délivrance. Tout autour, les remparts évoquent majestueusement la ville.

Une lumière divine se répand sur le peuple toulousain, représenté par des hommes forts chassant les protestants. Ils traversent la porte et surplombent la muraille pour combattre les hérétiques. Un détail doit attirer le regard du spectateur. Sous la porte, un des catholiques les mieux éclairés porte un casque orné d'une croix blanche. Dès la prise de l'hôtel de ville, le parlement demande de prendre les armes et de porter des croix blanches pour stipuler son appartenance à la religion catholique. Elles deviennent également, dès la fin du XVI^e siècle, un moyen de différencier les catholiques des protestants dans l'art. Rivalz utilise aussi la lumière pour séparer les deux camps. Les catholiques, situés dans la ville, sont éclairés par des rayons de soleil en signe de soutien céleste. En revanche, le ciel qui couvre les protestants est rempli de nuages.

Le mouvement de repli des protestants est brutal. Hommes, femmes, jeunes et vieux sont violemment expulsés. Le tableau transmet la violence de la guerre civile. Au centre de la composition se trouve une jeune femme vêtue de rose pale, cheveux épars. Elle essaie de protéger ses enfants en les entourant de ses bras. Les hommes, quant à eux, tombent en essayant de sauver leur bien le plus précieux, la Bible. C'est dans la Bible qu'ils ont puisé le fond de leur hérésie, ils ne l'abandonnent pas. Cette dynamique est amplifiée par le mouvement des catholiques armés de piques et de bâtons, s'abattant sur les protestants. La détresse de ces derniers est mise en avant par la marée de mains tendues vers le ciel. Derrière eux, les branches des arbres ressemblent aussi à des mains tendues et amplifient cette impression. La mort est omniprésente.

Les commandes capitulaires entretiennent la mémoire des événements de mai 1562. Elles présentent le mythe de « Toulouse la Sainte » délivrée par la volonté divine. Le roi, la

³¹² *Ibid.*, p. 48.

Vierge ou ses habitants servent à la punition de Dieu sur les protestants. Les différentes représentations que nous avons présentées permettent aux capitouls d'affirmer l'identité de la ville. La Délivrance décrite par Bosquet semble leur source d'inspiration. Pourtant, le discours ultra-catholique de ce Toulousain commence à s'effriter au début du XVIII^e siècle.

UNE NOUVELLE VERSION DE LA DÉLIVRANCE ?

Au début du XVIII^e siècle, La Popelinière et quelques historiens protestants entrent dans un récit officiel toulousain. Germain de La Faille, capitoul puis syndic de la ville, écrit une œuvre dont l'ambition est de remplacer les anciennes Annales manuscrites. Il présente la guerre civile de 1562 dans le second tome de ses *Annales de la ville*, correspondant à l'histoire de Toulouse de 1515 à 1610³¹³. Les trois principales sources de l'auteur sont Bosquet, Monluc et La Popelinière. Il remet toutefois en question l'objectivité de l'historien protestant. Pierre-Jean Souriac considère qu'il existe deux versions de l'histoire de la Délivrance, une très catholique et toulousaine, une autre protestante et française. Selon lui, ces versions sont imperméables entre elles. Il nous semble qu'au contraire il existe une porosité entre les discours : La Popelinière a lu Bosquet et s'en inspire dans son récit et La Faille reprend les auteurs protestants. L'évolution de l'écriture de l'histoire de la Délivrance est autant due aux historiens toulousains que français.

Pour autant, les récits ne deviennent pas identiques. La Faille confronte les versions dans un souci d'impartialité mais reste globalement dans la lignée de Bosquet. La responsabilité du conflit repose uniquement sur la traîtrise des capitouls et des protestants. Il introduit le chapitre sur l'année 1562 avec ces mots :

« Cette année est une des plus mémorables de l'histoire de Toulouse des derniers tems. On y verra cette grande Ville sur le point d'être ruiné de fond en comble, par une conjuration de ses propres citoyens. Ce que ne firent les Vandales, ny les Goths, les Sarazins, ny les Normans, les huguenots nez dans Toulouse furent à deux doigts de la faire. Tous les huit capitouls estoient huguenots ou fauteurs de ce parti.³¹⁴ »

En revanche, contrairement au récit du XVI^e siècle les protestants et les catholiques

³¹³ *Annales de la ville de Toulouse depuis la réunion de la comté de Toulouse à la Couronne*, op. cit., passage sur la Délivrance : tome 2, pp. 212-246.

³¹⁴ *Ibid.*, p 212.

semblent confondus dans le même fanatisme et entraînés par la même folie. Pour la première fois un auteur toulousain fait référence aux exactions commises par les deux camps. Conscient du désaccord entre historiens protestants et catholiques, La Faille restitue le débat sur les conditions de la trêve. Sous une apparente objectivité, l'auteur met en avant la version catholique.

« les religionnaires laisseroient leurs armes dans l'hôtel de ville, se retireroient en paix & en toute seureté où bon leur sembleroit, & demeureroit dans la ville qui voudroit : ce qui fut cause qu'on fit trêves jusqu'au midy du lendemain jour de la Pentecôte. [...] C'est ce qu'en a écrit la Popelinière, & après luy les autres historiens huguenots, qui donnant ces articles pour une paix arrêtée entre les deux partis, & consentie même par le parlement, traitent de perfidie & de violement du droit des gens, la tuerie que les catholiques firent le lendemain ; & ils veulent qu'on ait la même opinion des grandes exécutions à mort que le parlement fit faire les jours suivans. Mais Georges Bosquet, l'annaliste de l'hôtel de ville, Brusaud, & tous les autres écrivains catholiques le racontent autrement. Ils disent que ces articles n'estoient qu'un projet, qui, ayant été présenté au parlement dans une grande assemblée, où avoient esté appellez les principaux de la noblesse, & les plus distinguez de la bourgeoisie de cette ville, fut rejeté. Je ne décide point, & je laisse la liberté à chacun d'en croire ce qu'il voudra. L'histoire des troubles qui suivirent après à de bien plus grands manquemens de foy de part é d'autre. Je diray seulement, qu'outre que cette trêve semble marquer que l'accord n'avoit pas esté tout à fait conclu³¹⁵ »

En 1759, l'*Histoire de la ville de Toulouse* de Jean Raynal reprend globalement la version de La Faille³¹⁶. Ces historiens, toulousains et proches du capitoulat, font appel aux récits protestants dans un souci de méthode historique. La Faille cite d'ailleurs les auteurs sur lesquels il s'appuie et spécifie toujours leur religion. De la même façon, il met en avant son utilisation de sources de première main. Ces nouveaux récits ne remettent cependant pas la mémoire en question. Histoire et mémoire sont deux discours différents qui ne répondent pas aux mêmes mécanismes. Les œuvres d'arts commandées par les capitouls ont pour vocation de transmettre la mémoire et de signifier l'identité de Toulouse. Les écrits de La Faille ou de Raynal se veulent historiques et confrontent les différentes sources à leurs dispositions. Pour autant, l'histoire ne s'est pas affranchie de la mémoire. Les récits restent ceux de Toulousains catholiques glorifiant la religiosité de leur ville. Leur inclination à créditer Bosquet laisse entrapercevoir l'influence de la mémoire dans la subjectivité des historiens.

³¹⁵ *Ibidem.*, p 236.

³¹⁶ *Histoire de la ville de Toulouse, avec une notice des hommes illustres, une suite chronologique et historique, des évêques et archevêques de cette ville, et une table générale des Capitouls, depuis la réunion du comté de Toulouse à la Couronne, jusqu'à présent : par Me J. Raynal, avocat au Parlement, A Toulouse, Aux dépens de Jean-François Forest... M. DCC XIX. Avec approbation & privilège du Roi*, 1759, pp. 230-241.

3. L'IMPOSSIBLE MISE À DISTANCE

En lisant les *Annales manuscrites de la ville*, nous découvrons de nombreuses allusions à sa puissance religieuse et à sa capacité à vaincre l'hérésie³¹⁷. Toutes sont reliées plus ou moins explicitement aux événements de mai 1562. De même, les cérémonies religieuses toulousaines invoquent ce mythe fondateur pour exalter la puissance des saints tutélaires de Toulouse. Entre 1562 et 1762, de nombreux éléments viennent rappeler aux Toulousains cet événement traumatisant. Nous avons essayé de faire une typologie des retours de mémoire. Tout d'abord, la ville et ses administrateurs amalgament les individus susceptibles de nuire à la cohésion sociale à des ennemis intérieurs s'attaquant à la religion. Ensuite, la paranoïa face à l'encerclement géographique de Toulouse est réactualisée dès que des troubles liés aux protestants éclatent. Enfin, chaque victoire spirituelle ou militaire de l'orthodoxie toulousaine permet de réaffirmer la protection divine de la ville. Les années 1760 voient ces différents mécanismes se développer. L'engouement autour du bicentenaire de la Délivrance s'explique en partie par cette survivance de la mémoire. Incapables de mettre à distance la mémoire des Guerres de Religion, les Toulousains vivent en guerre contre l'hérésie.

LES RÉMINISCENCES DE LA MÉMOIRE

La perception d'un ennemi à l'intérieur des murs de la ville est facteur de réactualisation de la mémoire des troubles de 1562. La chronique de 1634 identifie ces individus comme un « tas de gueux & de feneantz, [...] & ung tas de putains & femmes perdues & debauchées qui ne servoit qu'à perdre la jeunesse³¹⁸ ». Coupables de nombreux vices, ils troublent la religiosité de la ville. Les capitouls les expulsent toujours violemment de l'enceinte de Toulouse. De nombreux passages des *Annales* soulignent le lien entre le bannissement de ces ennemis intérieurs et la mémoire de mai 1562. La chronique de

³¹⁷ À titre d'exemple, nous avons retranscrit quelques passages en annexes (Annexe VI, pp. 263-264.)

³¹⁸ AMT. BB279, p. 12.

1686 l'explicite :

« Mais parce que une ville est d'autant mieux policée qu'on y garde avec plus de fidélité les loix divines et humaines et que l'heresie qui est une rébellion contre tout ce qu'il y a d'élevé dans le ciel et sur la terre, est la source de tous les désordres qui peuvent troubler le repos public ; nous avons cru qu'il estoit de nostre devoir de contribuer à l'anéantir et conserver à Toulouse le titre de Sainte qu'elle a toujours mérité et qu'elle a conservé depuis tant de siècles par la pureté de la religion. C'est le motif qui nous a portés à faire la recherche de ceux qui se sont égarés du sein de l'église, pour les obliger à revenir à leur mère en un temps auquel la pieté de Louis le Grand attire par ses vertus vraiment Chrétiennes et heroiques toute sorte de prospérité, et sur sa personne sacrée, et sur ses sujets. »

Cette obsession toulousaine face à la possibilité d'un ennemi intérieur se développe dès mai 1562. Depuis le début des Guerres de Religion, les autorités traquent violemment ces adversaires invisibles. Listes de suspects, internement à domicile, condamnations sans preuves, la paranoïa des autorités durant ces guerres a atteint des proportions phénoménales. Cette peur de la mise en danger du corps social par les protestants est si violente, qu'elle reste encrée dans les réactions toulousaines. Ils voient en chaque personne s'éloignant des normes sociales et religieuses, un ennemi à bannir.

Capitale catholique dans un pays protestant, Toulouse est atteinte depuis le XVI^e siècle d'une « fièvre obsidionale » traduite par le sentiment d'être assiégée par les protestants. La carte suivante, tiré du chapitre « espace perçu, espace réel : l'omniprésence protestante comme fondement d'un sentiment obsidional » de la thèse d'Estelle Martinazzo permet de visualiser l'importance de l'encerclement toulousain par des puissances protestantes³¹⁹.

³¹⁹ MARTINAZZO Estelle, *Toulouse au Grand siècle*, op. cit., p. 45.

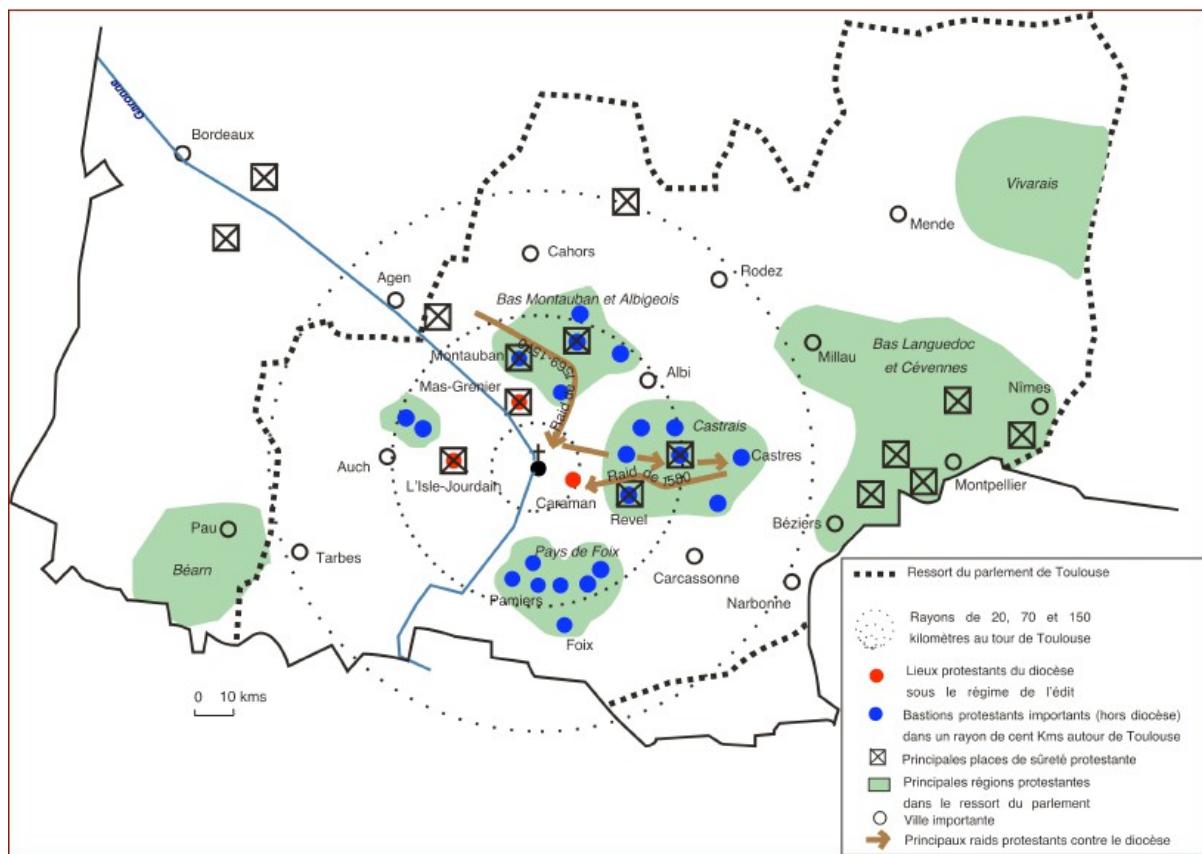


Illustration 5: Carte d'Estelle Martinazzo à propos de l'encercllement protestant de Toulouse sous le régime de l'édit de Nantes

Deux années sont particulièrement symptomatiques de cette paranoïa : 1628 et 1761. En 1628, les Annales manuscrites consacrent de très nombreuses pages – quasiment la moitié de la chronique – à la description de l'insurrection protestante de La Rochelle et à la campagne de Rohan. Les Toulousains sont effrayés à l'idée d'être attaqués par les protestants :

« [Les] villes de notre voisinage, tenoit incessamment en alarme noz habitans, car nous ne pouvions sortir de nos murailles sans courir hazard d'estre faict prisonniers par ceux de la ville de Montauban qui venoient jusques dans nos faubourgs et empeschoient par ce moyen toute sorte de commerce, et mesme ceux du plat pays d'aporter dans la ville les choses necessaires en si grande abondance qu'ils avoient accoustumé, ce qui ne pouvoit que beaucoup incomoder une grande ville qui ne peut subsister que par le secours de ses voisins³²⁰ »

Le traumatisme de la défaite de la nuit du 11 mai 1562 et de la prise de la ville est ainsi réactualisé. Cette mémoire empêche les Toulousains de voir dans les Guerres de Religion un événement du passé. La peur entraîne l'intolérance et la nécessité de détruire les protestants. Les Toulousains sont obsédés par une éventuelle invasion.

³²⁰ AMT. BB 278, p. 270. (Annexe VI, pp. 263-264.)

Parallèlement, la mémoire de la victoire du 17 mai 1562 est exaltée. La ville voit en elle un bastion catholique protégé par Dieu. Lorsqu'en 1628 les catholiques reprennent Pamiers à Rohan les capitouls font noter qu'une nouvelle fois la ville a réussi à surmonter le péril de l'hérésie :

« Le soing particulier [que les saints] ont eu de notre ville a veritablement paru lorsqu'ils ont repoussé visiblement de nos murailles les ennemis de la religion, mais elle en a ressanty bien plus utillement les effets quand par un grand nombre de bons prelats qu'ils luy ont procuré de la misericorde de Dieu ils ont deffendu les ames de ses habitans contre les enemis invisibles de leur salut. »

Cette citation montre le lien entre les victoires catholiques et les saints protecteurs de la ville. Leur puissance est d'ailleurs exaltée par les cérémonies religieuses toulousaines. En 1665, lors de l'élévation des reliques de Saint-Edmond, l'évêque fait un discours dans lequel il dit que « ce sont eux qui comme fidelles gardes, ont toujours veillé à nos portes pour empescher que l'Heresie qui y a tant de fois heurté, n'y ait iamais treuvé d'entrée.³²¹ »

La ville se perçoit comme un bastion catholique imprenable et hermétique à l'hérésie. Elle interprète l'intégralité de son histoire comme une preuve de son élection divine. Ce sentiment est amplifié par son rôle dans la répression du protestantisme. Plus que l'activité du parlement ou des confréries religieuses, sa présence militaire lors des conflits contre les protestants est déterminante. Elle génère la croyance en un devoir de protection du catholicisme. Bénéficiant d'une protection divine, Toulouse doit soumettre la province et le pays à l'orthodoxie religieuse. En 1628, comme lors du siège de Montauban en 1621, la puissance royale fait appel à l'arsenal de la ville pour assiéger Pamiers, où s'est replié Rohan. Les *Annales manuscrites* mettent en avant les raisons encourageant les capitouls à participer au siège. Cette mobilisation prouve l'allégeance de la ville au roi mais « encore bien plus [du] soin qu'elle a toujours eu de faire paroistre l'ardeur qu'elle a pour le maintien de la religion et la haine irreconciliable qu'elle porte à l'heresie³²² ». Ennemi héréditaire de l'hérésie, Toulouse est toujours prête à la combattre. De la même façon, en 1704 lors de la révolte des Camisards, le consistoire décide d' « arrêter certains personnages qui avoient relation avec les fanatiques du Bas Languedoc³²³ ».

³²¹ BnF. 4-LK7-9731, p. 20.

³²² AMT. BB 278, p. 270. (Annexe VI, pp. 263-264.)

³²³ AMT. BB282, p. 362-363.

LE CAS DES ANNÉES 1760

Lors des années 1760, les Toulousains ressentent ces différents types de réminiscences de la mémoire. À Caussade, petite bourgade au nord de Montauban, le ministre Rochette est arrêté le 13 septembre 1761. Armés de bâtons, quelques fidèles tentent de le délivrer mais sont immédiatement appréhendés. Parmi ces hommes se trouvent trois nobles, les frères Greniers. La mémoire des troubles des Guerres de Religion est réactivée dans le montalbanais. Ce petit incident devient la « sédition de Caussade » : les autorités municipales décident de sonner le tocsin, fermer les boutiques et les tavernes, repousser le marché, distribuer des fusils et ordonnent de laisser une lumière allumée à la fenêtre de chaque maison durant la nuit. Ces gestes sont ceux des Guerres de Religion puis des Guerres de Rohan. La population les connaît bien. Dans un délire collectif, les autorités caussadaises parlent de cinq à six mille protestants combattants furieusement les catholiques.

À Montauban comme à Toulouse, on croit à une sédition aussi violente que les Guerres de Religion. Apprenant la nouvelle, le subdélégué Amblard informe l'intendant que des protestants tentent de s'insinuer dans Toulouse par petits groupes. Inquiet et ne sachant comment réagir, l'homme demande des instructions. Les capitouls tentent d'identifier les intrus. Au même moment, le ministre Rochette, les frères Greniers et les paysans caussadais sont amenés à Toulouse pour y être jugés. Persuadé qu'un complot entre les intrus et les prisonniers est sur le point d'éclater dans la ville, les Toulousains paniquent. De leur côté, les protestants essaient de sauver le ministre. Paul Rabaut par l'intermédiaire du duc Fitz-James, du duc de Richelieu et de madame Adélaïde, s'investit particulièrement pour le faire libérer. Court Gebelin écrit un ouvrage polémique nommé *Les toulousaines* argumentant sur l'impossibilité de condamner Rochette. Ces interventions convainquent définitivement les autorités toulousaines de l'existence d'un complot protestant. Le parlement de Toulouse réagit vigoureusement à cette menace imaginaire : Rochette est pendu, les frères Greniers décapités, les autres sont bannis ou condamnés aux galères à vie.

Les affaires Rochettes et Grenier marquent les Toulousains en leur rappelant les Guerres de Religion. Comme en 1562, des ennemis se sont introduits dans Toulouse. Au même moment, l'affaire Calas éclate. Déjà persuadés que les protestants vont essayer de détruire la ville, les Toulousains sont alors certains qu'elle est déjà infectée par l'hérésie et

ses démons. Ils doivent donc prouver une fois de plus qu'ils sont protégés par Dieu et capable de détruire toutes les hérésies. Tandis que Toulouse commémore le deux-centième anniversaire de sa Délivrance, elle doit prouver qu'elle est toujours aussi impitoyable face aux protestants.

LA MÉMOIRE LORS DU BICENTENAIRE

Lors du bicentenaire de la Délivrance, les imprimés en rapport avec la célébration rappellent aux lecteurs les événements de mai 1562. Nous allons concentrer notre analyse sur trois brochures. Ce choix repose sur un critère très simple : ne sont analysées que les « histoires de la Délivrance » et non les écrits sur la procession³²⁴. *L'Histoire de la Délivrance de Toulouse arrivée le 17 mai 1562* reprend mot pour mot la version de La Faille, enlevant simplement les passages où l'auteur cite des historiens protestants. Les deux autres imprimés présentent la sédition à partir d'un discours populaire repris et mis à l'écrit par les élites pour susciter l'adhésion à la commémoration. Pour nous, cela prouve que les élites ont peur que le peuple ne comprenne plus la signification de la fête. Déjà, en 1708, un ecclésiastique écrit dans une brochure qu'il est regrettable que les Toulousains ne la connaissent pas :

« il y a peu de personnes dans Toulouse qui fussent en état de répondre [correctement] à leur enfans, à leurs domestiques, ou aux étrangers, s'ils leur demandoient les raisons pour lesquelles on fait une procession si solennelle, qui est regardé avec admiration de toute la catholicité. ³²⁵»

Les brochures écrites à l'occasion du bicentenaire ne sont pas le fruit de réminiscences spontanées de mémoire. Elles rappellent que la fête de la Délivrance n'est pas simplement celle de la catholicité de la ville. Il s'agit de rééduquer le peuple et sa mémoire.

³²⁴ *La Délivrance de la ville de Toulouse, ou attentat horrible commis par les hérétiques calvinistes, contre l'Église de Jésus-Christ dans la ville de Toulouse, l'année 1562...*, [suivi par] *Estrenos mignounos de 17 del mes de may, cansous Toulouse*, J.M. Guillemette, 1762, in.-8, 24 p. ; *La Délivrance de la ville de Toulouse du dix-septième mai 1562. Ou description des différents combats des catholiques contre le hérétiques, lors de leur entrée dans cette ville ; détaillée avec l'ordre marqué dans les mémoires de ce temps ;... et à la victoire remportée par les défenseurs de la vraie religion*, Toulouse, J. Rayet, 1762, in.-8, 20 p. ; *Histoire de la Délivrance de Toulouse arrivée le 17 mai 1562. Où l'on verra la conjuration des huguenots contre les catholiques, leurs différens combats, la défaite des huguenots et l'origine de la procession du 17 mai, le dénombrement des reliques de l'Église Saint-Sernin, le tout tiré des annales de ladite ville. Nouvelle édition faite sur l'imprimée de Toulouse de 1762 chez Michel Sens libraire rue Saint-Rome. Avec permission. Augmenté de quelques notes*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1765, petit in-8, 52 p.

³²⁵ BnF. 8-LI31-234, p. 4.

Les autorités lient les ennemis du présent et du passé en accablant les anglais et en rappelant les infanticides protestants. Loin de reprendre les longs développements de La Faille ou Bosquet, les brochures ne rapportent que les anecdotes diabolisant les protestants.

Ainsi, deux portraits antithétiques sont dressés, les protestants et les catholiques. Les protestants sont appelés le plus souvent : « hérétiques », « ennemis » ou « ennemis de la religion », « rebelles ». Ce sont des séditieux qui s'opposent aux lois divines et terrestres. En tant qu'ennemis, aucune marque de considération envers eux n'est possible. D'autant qu'ils sont animés par la « fureur », la « rage », la « violence » et la « cruauté ». Les événements développés par les brochures doivent montrer tous ces traits de caractère. De ce fait, les auteurs insistent sur leurs blasphèmes et profanations des lieux saints :

« Ce fut dans ces divins sanctuaires que leur impiété parut extrême, car ils ne furent pas contents de prophaner les églises par des blasphèmes horribles ; mais encore ils renversèrent les autels, brisèrent les tabernacles, brûlèrent les omages, emportèrent les châsses des saintes reliques, & lièrent cruellement ces religieux pour les emmener prisonniers à l'hôtel de ville³²⁶ »

Retenant la vision de Bosquet, les brochures décrivent un complot protestant qui met la ville à feu et à sang. Elles retracent les terribles aveux du capitaine Saux consignés dans les *Annales de La Faille* pour démontrer cette volonté de destruction. Selon lui, le complot visait à exterminer tous les catholiques de plus de huit ans et à détruire la ville pour en faire une extension de Montauban. En parallèle les catholiques – « nous » – sont animés par leur « zèle », leur « piété » et leur « courage ». Ils sont guidés par la « vigueur » et non la rage.

Dans les deux brochures s'adressant au peuple, des éléments populaires sont ajoutés à cette description assez classique des événements de mai 1562. Elles mettent en scène des catholiques prenant part à une guerre sainte, prêts à « mourir ou vaincre ». Face à eux, les protestants sont lâches, enfantins et colériques. Leurs coups de canon viennent de pulsions destructrices. Pour amplifier ces traits, les brochures introduisent dans le récit des éléments jusqu'alors inconnus. Par exemple, le 13 mai « par une trahison inhumaine, il se servoient d'une certaine poudre qui faisoit son coup sans bruit ; de force que cet artifice leur donnoit la liberté de tuer les catholiques sans les avertir³²⁷ ». Cette poudre qui permet de tuer en silence est à l'image de leur perfidie. Ce mythe populaire amplifie l'impression d'un complot exécuté dans la noirceur de la nuit, sans un bruit. Les protestants semblent aidés par le diable et capables d'exploits surhumains. Dans la même journée, ils ferment les rues, pillent les

³²⁶ *La Délivrance de la ville de Toulouse, ou attentat horrible*, op. cit., p. 7.

³²⁷ *Ibid.*, p. 5. Le récit est sensiblement identique dans *La Délivrance de la ville de Toulouse du dix-septième mai 1562*, op. cit, p. 10.

maisons du quartier Saint-Georges et renversent « plus de cent pipe de vin » à terre. En détruisant le vin, les séditieux privent le peuple d'un bien précieux pour survivre.

La description des condamnations après le 17 mai est aussi étonnante. Bosquet ou La Faille détaillent très longuement les différentes mises à mort des chefs de la sédition. La version des deux brochures est toute autre. Elles n'évoquent pas le sort de Barrelles, de Portal, du capitaine Saux ou des autres leaders de la sédition mais celui de ceux dont les actes ont nuis au peuple.

« on en trouva une quantité si grande qu'on fut obligé de prendre seulement les plus criminels pour épouvanter les autres. Le 25 le nommé Denis fut pendu, il servoit aux hérétiques pour pervertir le petit peuple par argent ; le 26, on pendit deux cordonniers à la place de la bourse, qui pilloient les maisons pendant la sédition.³²⁸ »

Ici, les « plus criminels » sont ceux qui portent atteinte au peuple en profitant de ses faiblesses. Il s'agit soit de la mémoire populaire soit d'une mise en perspective de la mémoire que les élites jugent apte à toucher le peuple.

À la suite des textes français des brochures, les chansons en occitan transmettent une autre mémoire. Celle-ci ne repose plus du tout sur la version de l'élite. D'ailleurs, le deuxième couplet de la première chanson, sur les origines de la procession, présente le cadre temporel de la sédition :

« Au temps d'Henri IV / Les Huguenots / Menaçaient de nous battre / Comme des piraux : / Ces diables couraient sur nous / En longue file / Prêts à tous nous massacrer / Dans notre grande ville.³²⁹. »

Nous sommes bien loin des considérations de Bosquet, La Faille ou Raynal sur l'édit de tolérance et ses conséquences. Selon Philippe Joutard, la mémoire collective « s'enracine dans un lieu avant de se situer dans la temporalité »³³⁰. La chanson montre une mémoire qui est spatialement juste : la ville. En revanche, l'année n'est pas mentionnée. Elle place la guerre civile durant le règne d'Henri IV alors qu'elle a lieu en 1562, sous celui de Charles IX. La mémoire populaire des Guerres de Religion est liée à Henri IV. Bien qu'elle ait survécu aux édits interdisant sa pérennisation, elle a été bouleversée par la propagande royale postérieure à l'Édit de Nantes.

³²⁸ *La Délivrance de la ville de Toulouse du dix-septième mai 1562*, op. cit, p. 16.

³²⁹ *La Délivrance de la ville de Toulouse, ou attentat horrible*, op. cit., p. 12. Traduction Thomas Guiresse, texte d'origine : « Al temps del Regné d'Henry Quatre,/ Les Higounaux/ Manassabon de nous abattre/ Coumo piraux// Aquels diables courion sur nous/ En lounguo pilo, / Prestis a nous massacra tous /Dins nostro grande Ville. »

³³⁰ JOUTARD Philippe, *La légende des Camisards*, op. cit. 1977, p. 303.

Les troisième et quatrième couplets décrivent les événements de mai 1562. Ils se concentrent sur les malheurs des catholiques. Contrairement au discours violent de Bosquet – réactivé par les brochures en français –, ils ne font pas appel à la haine des lecteurs mais mettent en scène des catholiques pris au piège dans leur ville. Les protestants y sont diabolisés. Il s'agit quasiment du combat entre le bien et le mal :

« Nos aïeux apeurés / Dans la Cité / Le cœur constraint et l'œil en larme / Ils faisaient pitié : / Vieillards et Jeunes, Filles, Enfants / S'en vont au Temple, / Et se dévouent au Saint-Corps / Pour nous donner l'exemple.

Leurs prières sont exaucées / Sur le moment, / Et les troupes de l'enfer se cassent / Tambour battant : / Les Huguenots y sont battus / A plate couture, / Ils n'ont jamais vu, les têtus, / Une telle déconfiture.

Pour que nous conservions la mémoire / D'un tel beau jour, / Nos aieux de grande gloire / Après un tour : / Ils créèrent à jamais / Pour chaque année / La procession du mois de mai / En tout lieu tant vanté. »

Les catholiques réussissent à vaincre leur ennemi grâce à Dieu. Les batailles ayant eu lieu à Toulouse ne sont pas évoquées mais le récit présente le mythe de « Toulouse la Sainte », ville élue et sauvegardée de l'hérésie par l'intercession des saints. La fête de la Délivrance est présentée comme la célébration de cette victoire divine. Après cette brève description des origines de la commémoration, les couplets deviennent un véritable manuel populaire. Ils indiquent l'attitude à adopter durant la procession et permettent de décrypter les symboles de la fête. Les cadres de la mémoire populaire et sa vision de la guerre civile de 1562 sont repris pour normaliser les comportements et centraliser l'identité toulousaine.

Les récits composés pour la commémoration du bicentenaire ne reprennent pas exactement les mêmes modalités selon leurs destinataires. Nous remarquons, sans surprise, que la mémoire n'est pas unique mais plurielle. Ses modalités diffèrent selon le milieu social qui se souvient. Le discours populaire n'évoque pas les mêmes acteurs que l'histoire officielle. De même, les cadres temporels sont précis dans la brochure adressée à l'élite, flous pour un public populaire. Plutôt que d'éduquer le peuple à la version officielle des *Annales de la ville*, les brochures reprennent leur mémoire. En les imprimant en latin, français et occitan les autorités assurent la publicité de la commémoration et réactualisent la mémoire dans toutes les catégories sociales. Cela nous semble venir d'un problème de compréhension de la fête de la Délivrance. Si celle-ci est particulièrement importante dans la définition de l'identité des capitouls et de la sainteté de la ville, elle n'est plus au cœur des préoccupations du peuple. Dans son étude sur la fête à l'époque moderne à Toulouse, Michel Cassan montre le bicentenaire comme un moment d'exception et de regain de la ferveur populaire autour de

la fête. Ce regain n'est pas simplement un retour de mémoire accompagnant les anniversaires centenaires. Tout est pensé pour que chacun, de l'élite au petit peuple, y adhère. Cette adhésion est sollicitée par les autorités et amplifiée par l'atmosphère de peur face à des supposés complots protestants. Les Toulousains veulent signifier au monde la puissance de leur dévotion. En tant que peuple élu de Dieu, ils ne permettront pas que la ville tombe dans les mains de l'hérésie.

CONCLUSION DE LA PARTIE

La célébration de la Délivrance est la fête capitulaire par excellence, son organisation échappe pourtant aux capitouls en 1762. Les luttes de pouvoirs internes à la ville interfèrent dans la préparation de la fête. Chacun tente d'imposer son autorité et d'avoir une place prépondérante lors de la procession. Pour mettre en scène la religiosité de la ville, les autorités municipales demandent au pape l'extension du jubilé en une octave, préparent l'aspect esthétique de la fête et exhortent le peuple à participer à l'embellissement de la ville. Les capitouls souhaitent restituer à la commémoration la pompe de celle de 1562. Un dispositif très développé assure l'ordre et la solennité des huit jours de la célébration. Malgré les différentes altercations entre les pouvoirs urbains, un consensus institutionnel autour de la fête apparaît. Sa préséance sur toutes les autres célébrations est remarquable.

La commémoration de la Délivrance signifie l'identité de Toulouse. À travers la procession générale, la ville se travestit pour signifier son idéalisation. Elle est religieuse, ordonnée, hiérarchisée et unie. Le cortège est l'image idéalisée de son corps de ville et passe par les lieux clefs de la puissance religieuse et civile. La commémoration bouleverse le temps quotidien et l'espace urbain pour que chacun soit réceptif aux divers symboles de la fête. Elle reprend toujours le même langage, l'élite et le peuple comprennent ses symboles. L'odorat, l'ouïe et la vue des spectateurs sont sans cesse sollicités. Émotion et intellect permettent aux Toulousains de comprendre qu'ils commémorent un moment glorieux de leur passé. Unis, ils revivent les combats et la victoire de leurs aïeux. La commémoration crée une confusion des temps. L'intégralité de la société doit participer au rite commémoratif pour ne pas rompre son ordre rituel. Une telle rupture briserait la cohésion sociale en niant l'identité de la ville. Ainsi, durant près de huit jours, la commémoration témoigne d'un consensus identitaire.

Les autorités municipales entretiennent la mémoire de la Délivrance pour rappeler leur rôle sotériologique. L'œuvre de Bosquet établit, dès 1563, la vérité historique des événements de la guerre civile. Persécutés par les protestants, les catholiques toulousains ont combattu l'hérésie jusqu'à la détruire. Cette version est entretenue par les commandes artistiques capitulaires. Les statues érigées pour le centenaire et le bicentenaire présentent une

femme, allégorie de la Religion mais aussi de « Toulouse la Sainte », détruisant celle de l'Hérésie. Le tableau d'Antoine Rivalz montre la capacité de la ville à chasser hors de ses murs la menace protestante. L'historiographie toulousaine du XVIII^e siècle pose un regard plus critique sur les événements, comparant la version de Bosquet à celle des protestants.

Ce renouveau de l'histoire n'influence pas la mémoire. Effrayés par leur encerclement géographique, les Toulousains connaissent des réminiscences de la mémoire de mai 1562 dès qu'ils se sentent agressés. Ils sont obsédés par leur devoir de maintenir l'orthodoxie religieuse dans leur ville et sur le territoire qu'elle domine. Lors du bicentenaire de la Délivrance, les affaires Rochette, Greniers et Calas réveillent leur paranoïa séculaire. Ce retour de mémoire est encadré par diverses brochures s'adressant à toutes les catégories sociales de la ville. Les Toulousains comprennent leur présent à la lumière des événements de mai 1562. La commémoration leur permet de signifier leur identité mais aussi de montrer leur puissance face à l'hérésie. Le contexte et l'anniversaire séculaire renforcent le consensus autour de la mémoire. « Toulouse la Sainte », à son apogée, est alors violemment critiquée à cause de l'affaire Calas. Dès lors, le consensus mémoriel et identitaire se brise.

DEUXIÈME PARTIE

LA RUPTURE DU CONSENSUS,

MÉMOIRES ET OUBLI DE LA

DÉLIVRANCE

(1762 – 1862)

L'étude de la commémoration de la Délivrance révèle la structuration de l'identité toulousaine autour de la sainteté de la ville. Pendant plus de deux cents ans, « Toulouse la Sainte », ville élue, se célèbre en rendant hommage à ses saints protecteurs. La dévotion envers ces figures et leurs reliques est encore très puissante au XVIII^e siècle. La capacité de la ville à détruire l'hérésie est inhérente à ce culte. Le lien charnel entre les Toulousains et leurs saints protecteurs est renforcé par de nombreuses processions. La procession du 17 mai est le rite majeur de cette célébration. La commémoration de la Délivrance insiste plus sur la sainteté et l'élection divine de la ville que sur les événements de mai 1562.

Le consensus autour de la fête et de l'identité de la ville se brise pourtant en 1792. Les révolutionnaires décident de supprimer la commémoration et sa mémoire. Cette mise en place de l'oubli sanctionne la fin de l'identité de « Toulouse la Sainte ». La redéfinition de l'identité toulousaine se déroule dans le temps court de la Révolution française. Elle prend également racine dans un processus de marginalisation intellectuelle s'opérant depuis trente ans. Ce processus est déclenché par l'affaire Calas et l'offensive voltaire contre l'identité de la ville. La définition voltaire du fanatisme toulousain semble intolérable pour l'élite de toulousaine. La Délivrance devient l'incarnation de cet intolérable. La mémoire des élites toulousaine évolue. En 1792, elles ne peuvent plus supporter le rappel annuel des événements de mai 1562. À la manière d'une amnistie, les autorités révolutionnaires exhortent les toulousains « ne pas oublier d'oublier³³¹ ». L'oubli n'est pas la suppression définitive de la mémoire mais son envers. Aussi, en 1862, l'anniversaire séculaire réveille le souvenir et Toulouse célèbre la Délivrance.

Les mémoires et l'oubli de la Délivrance permettent de comprendre comment les Toulousains souhaitent se définir. Ville sainte ou tolérante, novatrice ou traditionnelle, l'identité de Toulouse se cristallise dans les débats autour de la célébration. Dans un premier temps, nous allons analyser la recomposition mémorielle qui suit l'affaire Calas. Puis, nous nous focaliserons sur l'interdiction révolutionnaire. Pour finir, nous étudierons le retour de la mémoire de 1862.

³³¹ RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éd. du Seuil, 2003, p. 587.

CHAPITRE QUATRE

DU BICENTENAIRE À LA RÉVOLUTION, LA RECOMPOSITION DE LA MÉMOIRE

Le bicentenaire a été l'occasion de résurgences de la mémoire et de l'identité de « Toulouse la Sainte ». Rejouant les Guerres de Religion, les Toulousains ont signifié au monde leur suprématie face à l'hérésie et le protestantisme. Ils ont mis fin à la « sédition de Caussade », exécuté Rochette, les frères Greniers et Calas. Le supplice de Calas ayant eu lieu, Voltaire crée l'affaire Calas. Pour le philosophe seule l'intolérance toulousaine a conduit le protestant à la potence. Cette image de « Toulouse l'intolérante » ne touche pas la ville pour la première fois mais existe depuis le XVI^e siècle. Dès 1532, Pantagruel de Rabelais visite la ville de Toulouse et la quitte à cause de son fanatisme. Ce discours est relayé par Pierre Bayle, « la ville de Toulouse est sans contredit l'une des plus superstitieuses d'Europe, sa haine des Huguenots est la plus étrange du monde³³² ». Accablés de toute part, les Toulousains ne réagissent pas. Seule l'œuvre de Voltaire marque les consciences, à cause de sa portée européenne, du personnage de Voltaire³³³ et surtout du développement des idées des lumières à Toulouse. L'élite décide alors que la tolérance doit devenir une valeur identitaire de la ville. Ce changement de valeur induit une évolution dans la mémoire des Guerres de Religion et plus spécifiquement celle des événements de mai 1562.

³³² BAYLE Pierre, *Biographie toulousaine*, tome 1, Paris, 1823, p. 42-52.

³³³ Bien que l'œuvre soit publiée anonymement, la compagne d'opinion que mène Voltaire à ce moment précis pour réhabiliter Calas fait que le lecteur se doute fort de l'identité de l'auteur.

1. CALAS ET VOLTAIRE OU L'INTOLÉRANCE DES TOULOUSAINS

Depuis 1762, l'affaire Calas passionne et déchire. Nous ne souhaitons pas en donner un énième éclairage mais rendre compte de cette affaire et de ses implications dans l'évolution de la mémoire. Pour innocenter Jean Calas, Voltaire a détourné le sens de la fête de la Délivrance. Devenue sous sa plume célébration de la barbarie, elle permet de dénoncer le fanatisme des Toulousains. Le philosophe veut prouver que la condamnation de Calas n'a été guidée que par l'intolérance de ses juges à l'égard des protestants. Sa volonté de retrouver une place à la cour, la crise engendrée par la suppression de l'*Encyclopédie* en 1759, la polémique autour des *Philosophes* de Palissot en 1760, les procès et la suppression en 1763 de la Compagnie de Jésus, entraînent la virulence de l'auteur. Le *Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas* est truffé de notes mettant en avant que le moment d'écrire et de prendre conscience de la situation religieuse française est venu³³⁴. Voltaire crée un véritable mouvement d'opinion grâce à son *Traité*. Dès lors, la commémoration de la Délivrance devient, aux yeux du monde éclairé, la preuve du fanatisme toulousain.

³³⁴ VOLTAIRE, *Traité de la tolérance, à l'occasion de la mort de Jean Calas*, (édition originale), 1763, 183 p.

L'AFFAIRE CALAS

Les Calas sont des Nouveaux Convertis, c'est-à-dire des protestants revêtant un catholicisme de façade. Le père, Jean Calas, est un négociant toulousain bien intégré dans la ville. Il a quatre fils dont un, Louis Calas est réellement converti au catholicisme, et deux filles. Voulant devenir avocat, un autre de ses fils, Marc-Antoine Calas a besoin d'un certificat de catholicité difficile à obtenir dans sa situation. Le 13 octobre 1761, Jean Calas, sa femme, trois de ses fils – dont Marc-Antoine – et un ami de la famille invitent ce soir-là, Gaubert Lavaysse, dînent ensemble. Marc-Antoine, se sentant mal, quitte la table le premier. À la fin du repas, Jean raccompagne son invité à la porte. C'est alors que les deux hommes découvrent Marc-Antoine mort. Le jeune homme ne porte aucune trace de coups, il n'a qu'une marque livide au niveau du cou. Cachée par sa cravate, elle semble signifier que l'homme est mort par strangulation, sûrement en se pendant. Pourtant, le soir du drame la famille assure l'avoir découvert étendu à terre.

Le lendemain, Jean Calas avoue avoir trouvé son fils pendu et justifie ce mensonge par la crainte du déshonneur face à son suicide. Dès lors, les capitouls considèrent que Jean Calas est coupable de la mort de son fils. Selon eux, le motif du meurtre est religieux : Marc-Antoine a été tué parce qu'il souhaitait se convertir au catholicisme. Il est d'ailleurs inhumé en catholique par les pénitents blancs, sous l'influence de Louis Calas qui se sert de l'affaire pour exprimer une rancœur familiale. Toute la famille Calas et Gaubert Lavaysse sont passés à la question et condamnés. Après un appel devant le parlement de Toulouse, seul Jean Calas est convaincu de l'assassinat. Roué vif, il est ensuite étranglé et brûlé. Pourtant, aucune preuve tangible ne pouvait le condamner. D'ailleurs, les capitouls étaient dans un premier temps partagés à propos de sa culpabilité. Sa condamnation n'est pas le fruit d'une enquête mais d'un mouvement d'opinion partagé entre les élites et le peuple.

L'affaire Calas est engendrée par un ensemble d'événements qui réactualisent la mémoire des troubles religieux du XVI^e siècle au XVIII^e siècle. Elle est nourrie de la paranoïa engendrée la « sédition de Caussade » et les affaires contre Rochette et les frères Grenier. Dans ce contexte qui réveille l'anti-protestantisme toulousain, les juges ne peuvent

envisager l'innocence de Calas. Ils pensent d'ailleurs que la doctrine calviniste encourage le meurtre des enfants voulant se convertir au catholicisme. Les peurs et les préjugés ont condamné Calas. L'étude de l'opinion publique menée par Mathieu Palat révèle que les rumeurs toulousaines autour de la culpabilité du père de Marc-Antoine ne relèvent pas de l'expression de la haine religieuse. Il précise que les Toulousains ont cru les diverses rumeurs horriblantes à propos du père infanticide, parce que si les « catholiques vivaient avec les protestants, ils connaissaient les hommes mais pas leur religion³³⁵ ». Alors, Jean Calas est-il coupable ? Encore aujourd'hui, nous ne pouvons le savoir. D'autant que l'instruction judiciaire à son encontre a été faussée par la certitude de sa culpabilité. En revanche, pour Voltaire pas de place au doute : Calas est innocent.

VOLTAIRE ET « TOULOUSE L'INTOLÉRANTE »

Le *Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas* de Voltaire, n'a du traité que le nom et ne démontre rien ; « il préfère la discontinuité, le dialogue, la confrontation des discours, la fiction³³⁶ ». Le philosophe argumente peu à propos de l'affaire Calas, l'exposé des faits ne sert qu'à prouver son innocence. Sa condamnation est définie comme un « meurtre » commis « avec le glaive de la justice ». Les deux premiers chapitres sur l'affaire Calas sont suivis par différents « cercles », définis par François Bessire et Sylvain Menant : le premier cercle situe l'affaire dans le contexte historique et géographique des affrontements entre protestants et catholiques ; le second, c'est-à-dire le cœur du *Traité*, s'étend à l'histoire universelle ; le dernier utilise des chapitres courts et des fictions pour établir, illustrer, développer et rappeler les arguments précédents.

L'ouvrage montre que l'universalité de la tolérance a été pervertie par le christianisme à l'origine des querelles religieuses et du fanatisme. Il condamne fermement l'intolérance grâce à de nombreuses maximes telle que « l'intolérance a couvert la terre de carnage ». Ces carnages sont en premier lieu les massacres des Guerres de Religion et surtout celui de la Saint-Barthélemy. Cette pensée influence la description voltairienne de Toulouse. Particulièrement lors de la mention de l'épisode de la Délivrance qui devient une preuve de

³³⁵ PALAT Mathieu, *L'opinion publique à Toulouse pendant l'affaire Calas*, op. cit., 136 p.

³³⁶ BESSIRE François, MENANT Sylvain, *Traité sur la tolérance de Voltaire*, Paris, 2000, 159 p.

l'intolérance séculaire toulousaine. Pour le philosophe, l'affaire Calas est clairement un rejet des événements des Guerres de Religion toulousaines : les Toulousains n'ont pas évolué depuis. Voici une des premières phrases du *Traité* :

« Ce peuple est superstitieux et emporté ; il regarde comme des monstres ses frères qui ne sont pas de la même religion que lui. C'est à Toulouse qu'on remercia Dieu solennellement de la mort de Henri III, et qu'on fit serment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon Henri IV.³³⁷ »

Les Toulousains focalisent la mémoire des Guerres de Religion sur la Délivrance. Voltaire rappelle qu'elles ne s'y résument pas. Il évoque l'épisode ligueur de la ville et précise que les Toulousains n'ont pas toujours prêté allégeance à leurs rois. La Ligue est pour le philosophe l'apothéose du fanatisme catholique des Guerres de Religion. Les Toulousains y ont eu un rôle de premier plan, ce sont donc de mauvais sujets, dirigés par leur haine et non par leur devoir. Le philosophe souligne que Jacques Clément – assassin d'Henri III – a été célébré à Toulouse comme un martyr. Pourtant, sous l'Ancien Régime, les régicides sont punis très sévèrement : « amende honorable, poing coupé, tenaillage des membres sur lesquels sont versés du plomb, de l'huile bouillante, de la poix résine, de la cire et du soufre fondus, écartèlement des membres réduits en cendres jetées au vent, confiscation des biens, bannissement des parents hors du royaume, maison rasée et suppression du patronyme³³⁸ ». Tué et défenestré par la garde royale quelques minutes après avoir commis son crime, Jacques Clément n'a pas subi ce sort. Son cadavre est en revanche écartelé, brûlé et réduit en cendres. Au même moment, à Toulouse le parlement demande une procession en son honneur et des épitaphes lui sont dédiées. Cette célébration permet à Voltaire de remettre en question la capacité de jugement des Toulousains. D'autant qu'après avoir célébré un régicide fanatique, ils n'ont pas été capables de voir en Henri IV la figure du bon roi.

La critique voltaireenne transforme le catholicisme toulousain en fanatisme. Dans sa lutte contre « l'infâme » Voltaire ne peut comprendre une identité urbaine structurée autour de la religion. D'ailleurs, les véritables coupables du supplice de Calas semblent être les pénitents. Il note que « quelques magistrats étaient de la confrérie des pénitents blancs. Dès ce moment la mort de Jean Calas parut infaillible³³⁹ ». Son accusation envers les capitouls, notamment David de Beaudrigue, est surtout une dénonciation des confréries de pénitents. C'est d'ailleurs celle des pénitents blancs qui a donné à Marc-Antoine une sépulture de

³³⁷VOLTAIRE, *Traité*, op. cit., p. 4.

³³⁸ DOYON Julie, « Nicolas Le Roux, 1er août 1589. Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 12, n°1, 2008, pp. 117-120.

³³⁹ VOLTAIRE, *Traité*, op. cit., p 7.

catholique et de martyr. Cet enterrement est une condamnation tacite du père Calas qui aurait tué son fils à cause de sa conversion.

En attaquant les pénitents, Voltaire dévalorise l'ensemble de la vie religieuse toulousaine. En 1575, durant les Guerres de Religion, Toulouse voit naître la confrérie des « pénitents bleus » n'acceptant que la noblesse de robe et d'épée. À sa suite sont créées les pénitents « blancs », « noirs » et « gris ». Le principal objectif des confréries de pénitents est de combattre l'hérésie. Très appréciés par la population, les pénitents ont un rôle primordial dans une ville obsédée par sa religiosité : ils aident à l'expiation des péchés de ses habitants. Habillos avec des costumes de couleur recouvrant la tête avec un capuchon, pieds nus et une croix sur l'épaule, ils se distinguent tout particulièrement lors des nombreuses processions. Le 17 mai, les confréries sont placées juste après le clergé et marchent en grand nombre. Une partie importante de leur activité est consacrée à la charité. Les élites toulousaines sont membres de ces confréries.

Le chapitre II du *Traité*, « conséquences du supplice de Calas », ne parle que des pénitents³⁴⁰. Comment comprendre le lien entre le titre de ce chapitre et la dénonciation des confréries ? Il nous semble que Voltaire montre du doigt les confréries pour induire la nécessité de les contrôler, voire de les supprimer. Pour lui, elles entretiennent l'intolérance, comme si elles avaient « fait vœu de haïr [leurs] frères ». Pour prouver leur dangerosité, il établit un lien entre les pénitents et la Ligue : « il y a eu des temps, on ne le sait que trop, où des confréries ont été dangereuses. Les frérots, les flagellants, ont causé des troubles. La Ligue commença par de telles associations³⁴¹ ». Pour Voltaire, les Toulousains n'ont pas évolué mentalement depuis le XVI^e siècle, ils sont restés intolérants et influencés par la haine des confréries des pénitents.

Le philosophe complète son portrait de Toulouse en parlant de la fête de la Délivrance :

« Cette ville solennise encore tous les ans, par une procession et par des feux de joie, le jour où elle massacra quatre mille citoyens hérétiques, il y a deux siècles. En vain six arrêts du Conseil ont défendu cette odieuse fête, les Toulousains l'ont toujours célébrée comme les Jeux floraux.³⁴² »

Une fois de plus, Voltaire fait ressortir la désobéissance des Toulousains face aux édits royaux.

³⁴⁰ VOLTAIRE, *Traité*, op. cit., chapitre reproduit en annexes (Annexe VII, p. 265)

³⁴¹ VOLTAIRE, *Traité*, op. cit., p. 18.

³⁴² *Ibid.*, p. 5.

La commémoration de la Délivrance, interdite par le roi, perdure depuis des siècles. La proscription royale a été encouragée par la genèse de la fête. Elle commémore un massacre et non la Délivrance de la ville. Ainsi, la célébration cultive le fanatisme. Les Toulousains désobéissent au roi pour fêter la mort de quatre mille concitoyens. Le chiffre annoncé par Voltaire est tiré des *Annales manuscrites* et des versions protestantes. Seul un auteur, Louis Maimbourg, fervent catholique, le mentionne³⁴³. Voltaire s'est donc renseigné à propos des événements de mai 1562. Seuls les arguments qui l'intéressent sont retenus. Il ne rapporte pas les événements de mai 1562 dans leur intégralité et ne laisse aucune place aux débats historiographiques.

³⁴³ MAIMBOURG Louis, *Histoire du calvinisme*, Chez Sébastien Mabre-Cramoisy, Paris, 1682, p. 243

Dans le second cercle de son développement, Voltaire fait apparaître la fête de la Délivrance comme l'archétype de la violence catholique :

« Y en a-t-il un seul [autre culte que la religion chrétienne] qui ressemble à la fête annuelle qu'on célèbre encore dans Toulouse, fête cruelle, fête abolissable à jamais, dans laquelle un peuple entier remercie Dieu en procession, et se félicite d'avoir égorgé, il y a deux cents ans, quatre mille de ses concitoyens ? Je le dis avec horreur, mais avec vérité : c'est nous, chrétiens, c'est nous qui avons été persécuteurs, bourreaux, assassins ! Et de qui ? de nos frères. »

Pour le philosophe, seule la religion catholique engendre des croyants capables de tuer leurs frères et de s'en réjouir. Le *Traité* fait de la mort de protestants un prétexte récurrent à la fête toulousaine. Le philosophe prétend que Calas a été exécuté au moment même de la célébration du bicentenaire de la Délivrance et que cela a donné lieu à des manifestations de joies.

« Ce qui surtout prépara son supplice, ce fut l'approche de cette fête singulière que les Toulousains célèbrent tous les ans en mémoire d'un massacre de quatre mille huguenots ; l'année 1762 était l'année séculaire. On dressait dans la ville l'appareil de cette solennité : cela même allumait encore l'imagination échauffée du peuple ; on disait publiquement que l'échafaud sur lequel on rouerait les Calas serait le plus grand ornement de la fête ; on disait que la Providence amenait elle-même ces victimes pour être sacrifiées à notre sainte religion.³⁴⁴ »

Jean Calas est exécuté le 10 mars 1762, soit deux mois avant la célébration du bicentenaire. Pourtant, le lecteur du *Traité* pense que Toulouse a célébré un massacre par une mise à mort.

Le discours de Voltaire est excessif et souvent faussé. Le plaidoyer pour Calas met en exergue la haine et la superstition des Toulousains. Il redéfinit l'histoire des Guerres de Religion toulousaines et détermine une nouvelle symbolique autour la commémoration de la Délivrance. En France, mais aussi en Europe, la vision de Toulouse ville « fanatique » se répand. Dès lors, la fête de la Délivrance est dénoncée comme archaïque et barbare. L'identité de « Toulouse la Sainte » est fondée sur sa croyance en son élection divine et en sa capacité à vaincre l'hérésie. Pour Voltaire cela équivaut à légitimer une identité par le fanatisme. Sa campagne contre la ville impose l'image de « Toulouse l'intolérante ».

RÉHABILITATION DE CALAS ET DÉNONCIATION DE LA DÉLIVRANCE

En 1765, année de la réhabilitation de Calas, un écrit imprimé à Amsterdam reprend

³⁴⁴ VOLTAIRE, *Traité*, op. cit., pp. 8-9.

les arguments de Voltaire pour critiquer la mémoire toulousaine de la Délivrance. Le texte est précédé d'un « avertissement de l'éditeur³⁴⁵ » présentant l'intolérance séculaire de la ville de Toulouse. Dès les premières pages, l'éditeur décrit une ville fanatique « depuis les croisades de Saint Dominique jusqu'au supplice de Calas³⁴⁶ ». Les événements de mai 1562 sont commentés en ce sens, le fanatisme catholique a fait sombrer Toulouse dans la guerre civile. Deux cents ans après, ce même fanatisme pousse les Toulousains à célébrer en grande pompe un « événement qui devroit les couvrir de confusion & de honte³⁴⁷ ». Pour l'éditeur, il est temps d'« inspirer le courage de s'arracher dans la pratique à des préjugés³⁴⁸ ». Ainsi décide-t-il de répondre aux allégations des Toulousains à propos de l'histoire de mai 1562 en annotant une brochure du bicentenaire. Dix-neuf notes mettent en lumière la vision protestante face à un document reprenant la version de La Faille. Les « lettres patentes et arrêts du conseil donnés par Charles IX à l'occasion des troubles de Toulouse » et un « catalogue de pièces concernant le procès des Srs Calas » sont joints à la fin de l'imprimé³⁴⁹.

Cette publication veut restaurer la vérité sur les événements de mai 1562 pour montrer au « public combien il doit se tenir en garde contre les imputations odieuses dont certaines gens ne cessent de noircir la Réforme³⁵⁰ ». Chaque commentaire est justifié par une source de référence. Les écrits sont aussi bien protestants que catholiques. L'éditeur mobilise les *Annales de la ville de Toulouse* de la Faille, l'*Abrégé de l'histoire du Languedoc* de Dom Vaissette et la version de La Popelinière. Nous avons insisté sur l'importance de la légitimation de la violence pour les catholiques et de sa dénonciation pour les protestants. Dans la même logique, les textes protestants décrivent leurs actions comme de la légitime défense. La brochure met en valeur cette opposition en reprenant un discours ultra-catholique pour y opposer des arguments protestants.

Les notations déplacent le point de vue par rapport au texte commenté : les coupables deviennent les victimes et inversement. Reprenant la version de La Popelinière ou

³⁴⁵ *Histoire de la Délivrance de Toulouse arrivée le 17 mai 1562. Où l'on verra la conjuration des huguenots contre les catholiques, leurs différens combats, la défaite des huguenots et l'origine de la procession du 17 mai, le dénombrement des reliques de l'Église Saint Sernin, le tout tiré des annales de ladite ville. Nouvelle édition faite sur l'imprimée de Toulouse de 1762 chez Michel Sens libraire rue Saint Rome. Avec permission. Augmenté de quelques notes*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1765, in-8, pp. 3-9. Il s'agit de la réédition annotée d'une brochure imprimée en 1762, reprenant mot pour mot la version de La Faille. Extraits reproduits en annexes (Annexes VIII, pp. 206-208)

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 3.

³⁴⁷ *Ibidem.*, p. 8.

³⁴⁸ *Ibidem.*, p. 8.

³⁴⁹ *Ibidem.*, pp. 42-52.

³⁵⁰ *Ibidem.*, p. 7.

de De Bèze, la brochure présente les protestants comme fidèles au roi. Ils réagissent simplement aux agressions des catholiques. Les exactions dénoncées par La Faille sont niées. Les religieux emprisonnés lors des opérations sont des « prisonniers de guerre » que les protestants capturent parce qu'ils prennent les armes. Le texte original nomme les protestants « séditieux ». Une note répond à cette accusation : les séditieux sont les catholiques puisqu'ils désobéissent à l'édit de janvier. En ne respectant pas la loi, ce sont eux les premiers agresseurs et donc les responsables de la guerre civile. D'autant que selon l'éditeur, c'est Catherine de Médicis elle-même qui a demandé à Condé, prince du sang, de venir en aide aux protestants. Les catholiques sont « rebelles aux édits du roi, appellent des troupes pour se maintenir dans le droit de violer les ordonnances du souverain & pour assurer l'impunité de leur pillages & de leur sédition³⁵¹ ». Monluc, particulièrement mis en valeur par les brochures de 1762, est présenté comme « fameux par son faux zèle, ses cruautés et son caractère féroce autant que par sa bravoure³⁵² ». C'est la « fureur » et la « cruauté » qui animent les catholiques. Le portrait traditionnellement réservé aux protestants par l'historiographie toulousaine et retourné contre eux.

Plus généralement, les notes détournent les arguments des catholiques en faveur des protestants. Par exemple, la brochure reprend longuement l'anecdote concernant l'incendie de la maison de Garnier dont nous avons déjà analysé la portée. Rappelons simplement qu'il s'agit d'un épisode permettant aux catholiques de signifier la « rage » des protestants. Quelques-uns d'entre eux sont retranchés dans une maison et tirent par une fenêtre sur les catholiques. N'arrivant pas à les arrêter, les catholiques décident de mettre le feu à la maison. Ils tentent toutefois de sauver les petites filles que Garnier tient dans ses bras. Celui-ci refuse de les quitter et le feu emporte toute la maisonnée. La note rajoutée par l'éditeur retourne la situation sur un ton polémique.

« Est-ce par dérision que l'auteur cite la triste avancée de Garnier comme un exemple de la rage des protestants ? Il faut être bien préoccupé pour ne pas voir que l'enragé dans cette affreuse exécution étoit le conseiller Barravi.³⁵³ »

La brochure renforce le côté pathétique de la scène ; plusieurs soldats catholiques postés sous les fenêtres de Garnier sont abattus sans pouvoir se défendre. En changeant le point de vue du lecteur, l'éditeur montre que ce sont Garnier et ses compagnons qui sont sans défense et mis à mort.

³⁵¹ *Ibidem..*, p. 16.

³⁵² *Ibidem.*, p. 19.

³⁵³ *Ibidem.*, p. 19.

Le texte original prétend que le capitaine Saux aurait avoué la volonté des protestants de détruire la ville et de massacrer les catholiques. Une note répond qu' « aucun auteur digne de foi ne parle de cet aveu du capitaine Saux que son absurdité réfute suffisamment³⁵⁴ ». L'enjeu de cet aveu est important, il justifie la réaction catholique comme de la légitime défense. Au contraire, si les protestants sont pacifiques, le massacre n'est que barbarie. Ainsi, les victimes de la sédition sont soit les protestants, soit les catholiques. Cette note met en lumière le débat historiographique. Une fois de plus, la question de la trêve est relevée. L'éditeur, sans surprise, dénonce les catholiques qui défendent la théorie d'une trêve avec la possibilité de combattre et de tuer.

Nous ne savons pas quel a été l'impact à Toulouse de cette brochure imprimée à Amsterdam. En revanche, nous pouvons remarquer le lien entre l'affaire Calas et la prise de parole de l'éditeur protestant. Les annexes proposées par la réédition de 1765 sont des lettres royales du XVI^e siècle mais aussi des documents sur l'affaire. Sous l'influence de Voltaire, les protestants s'opposent aux arguments classiques de l'historiographie toulousaine. La mémoire de la Délivrance devient une préoccupation européenne. Cela a d'ailleurs une influence sur les élites toulousaines.

³⁵⁴ *Ibidem.*, p. 37.

2. TOLÉRANCE ET INTOLÉRANCE À TOULOUSE

Considérant les Toulousains du XVIII^e siècle comme tolérants par « indifférence », David Bien qualifie les années 1760 d’« anachroniques ». Sans nier l’anti-protestantisme de la ville, l’historien démontre que ses habitants ne sont pas intolérants face à leurs concitoyens protestants. Les protestants sont minoritaires – environ deux cents – et malgré les tensions et les antagonismes entre les deux communautés, intégrés à la société. Leur présence n’effraie plus, d’autant que depuis le milieu du siècle le sentiment religieux s’effrite sensiblement. La tolérance par indifférence découle aussi de la diminution de l’anxiété face au salut. Selon David Bien, l’hérésie et sa menace n’excitent plus le peuple toulousain. Pourtant, les Toulousains redécouvrent l’intolérance au tournant des années 1760. Pour David Bien c’est ce mouvement qui fait condamner Calas sans preuve mais avec certitude.

Nous sommes globalement d’accord avec cette analyse mais souhaitons revenir sur quelques affirmations. Premièrement, la période de 1760 ne nous paraît pas anachronique. En la décrivant ainsi pour expliquer l’affaire Calas, l’historien nous semble influencé par le *Traité sur la tolérance* qui définit les Toulousains de 1762 comme des hommes archaïques. Voltaire fait de la question de l’intolérance toulousaine une référence. Les études d’historiens, même de nos jours, sont influencées par cette vision que nous souhaitons remettre en question. Deuxièmement, pour nous la tolérance n’est plus entièrement indifférente dès le milieu des années 1750 puisque des textes condamnent les excès des Guerres de Religion. En revanche, l’affaire Calas détermine le changement de valeur de la ville et fait des Toulousains éclairés des hommes tolérants par volonté.

LA CONDAMNATION DE JEAN CALAS : UN « ANACHRONISME » ?

David Bien qualifie les années 1760 d'anachroniques. Sans doute le pense-t-il comme le « décalage entre le moment où survient un fait et le moment où devrait ou aurait dû se produire ce fait ainsi survenu »³⁵⁵. Il explique ainsi l'existence d'un fait, intervenu dans une époque et un contexte précis, en le considérant en retard sur son temps. Pourtant, les Toulousains ne vivent pas une psychose collective deux cents ans après les Guerres de Religion. Ils répondent à différents événements. Loin d'apparaître sans explication, les affaires Rochette, Grenier et Calas sont le fruit d'un contexte et d'une chronologie ancrée dans le XVIII^e siècle. La France est engagée dans la Guerre de Sept Ans, qui l'oppose à des nations protestantes. Les Toulousains ressentent la crise économique et démographique engendrée par cette guerre et ses défaites. D'ailleurs, nous avons relevé des traces d'anglophobie dans les brochures à propos du bicentenaire. Au niveau local depuis les années 1750, la politique anti-protestante de l'intendant du Languedoc ainsi que celle du parlement de Toulouse, entretiennent la perception de la dangerosité des protestants. Les cérémonies de baptêmes forcés, exécution de ministres et autres condamnations rappellent aux catholiques que le protestantisme est interdit. Les protestants remettent en cause l'ordre de la société. Ils sont assimilés à la rébellion et à la barbarie du XVI^e siècle.

En replaçant les événements des années 1760 dans le temps long, il est possible d'en comprendre les logiques. En 1761, le comportement des Toulousains ressemble à celui des leurs aïeux pendant les Guerres de Religion. Il n'est pas engendré par un anachronisme mais par une résurgence de la mémoire. Les habitants de la ville peinent à considérer les Guerres de Religion comme un événement du passé. Certains mécanismes de guerre imprègnent les sociétés et les empêchent de rentrer en paix. La sortie de guerre n'est pas simplement marquée par un armistice ou un traité. La mémoire du traumatisme et l'entretien de la haine ne permet pas aux toulousains de considérer les paix de religion. D'ailleurs, la récente guerre des Camisards a fortement marqué les consciences toulousaines en prouvant la persistance des Guerres de Religion³⁵⁶.

³⁵⁵ Définition du centre national des ressources textuelles et lexicales d'« anachronisme » <http://www.cnrtl.fr/definition/anachronisme>.

³⁵⁶ Notons qu'en cherchant des imprimés toulousains sur les protestants nous nous sommes rendu compte de la

Les Guerres de Religion ne sont pas terminées avec l'Édit de Nantes. Les Guerres de Rohan de 1621 à 1629, sont la neuvième Guerre de Religion selon de nombreux historiens. La France, particulièrement le Midi, connaît-elle la paix de religion après ce dernier conflit ? Il nous semble que non, que les paix de religion ne sont pas effectives au XVII^e et au XVIII^e siècle. Nicolas Offenstadt considère la Seconde Guerre Mondiale comme la prolongation de la Première³⁵⁷. Le traité de Versailles ne permettant pas un équilibre européen, la guerre n'est pas réellement finie. Les deux Guerres Mondiales sont un même événement, entrecoupé par un simulacre de paix. Durant l'entre deux guerres de nombreux indices montrent que la paix n'est pas effective. Pourtant, sans batailles rangées nous pensons ce temps comme une pause du conflit, un temps de paix. Nous nous proposons de reprendre cette analyse pour la France des XVII^e et XVIII^e siècles. La période envisagée est bien plus longue, il ne s'agit pas de vingt mais de plus de deux cents ans. Pourtant, il nous semble que le profond traumatisme des Guerres de Religion a des conséquences séculaires. De nombreux événements contribuent à les perpétuer : la fuite au Désert, les dragonnades, les interdictions de métiers, la révocation de l'édit de Nantes, les baptêmes forcés, les condamnations à morts et les diverses affaires liées au protestantisme. L'interdiction du protestantisme ne permet pas de mettre en place un équilibre garantissant paix et concorde. Au contraire, l'État met en place une politique puissante pour tenter de détruire « ceux de la nouvelle religion ». Les Guerres de Religion perdurent dans la lutte des autorités contre le protestantisme autant que dans les esprits traumatisés des Français. D'ailleurs lors de la Révolution, certaines régions de France rejouent les conflits des Guerres de Religion³⁵⁸.

Sous l'Ancien Régime Toulouse, capitale catholique d'un pays protestant, a conscience de la persistance des conflits confessionnels. La mise en scène de sa religiosité est d'ailleurs influencée par cet état de fait. Une capitale doit être la représentation du territoire qu'elle domine. En développant son image de ville sainte, de bastion catholique, elle occulte l'importante présence protestante du territoire qu'elle représente. Dans ces conditions, les Toulousains sont effrayés à l'idée que les Guerres de Religion reprennent. D'autant que la relative paix de religion a été mise en place grâce à l'oubliance décrété par l'édit de Nantes, non effective dans la ville. Les Toulousains savent que s'ils n'ont pas oublié leur victoire, les

très grande quantité d'écrits à propos des Camisards ayant été édités dans la ville durant la guerre.

³⁵⁷ Intervention de Nicolas Offenstadt lors de la journée d'étude intitulée *Sortir de la guerre. Récits, mémoire et silence de l'Antiquité à nos jours*, organisée le 25 mars 2016 par FRAMESPA à l'université Toulouse Jean Jaurès.

³⁵⁸ SOTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées*, op. cit.

protestants se souviennent aussi de leur défaite. C'est une des raisons de leur paranoïa autour de l'imminente vengeance protestante.

Toulouse tolère les protestants qui sont dans ses murs et qu'elle contrôle mais reste terrorisée par son encerclement géographique. La menace de l'hérésie sur son salut ne l'inquiète plus mais celle des protestants sur son intégrité l'apeure. Les protestants ne sont pas dangereux par essence mais potentiellement capables de rompre l'équilibre de la société. Elle maintient son rôle de gardienne de l'orthodoxie. Tous ces éléments ne relèvent pas de l'anachronisme mais sont dus à l'incapacité de lire les Guerres de Religion comme un fait du passé. Elles sont rejouées tous les ans par des hommes pensant reproduire les gestes de leurs aïeux lors de la commémoration du 17 mai. En définitive, l'entretien de la mémoire de la Délivrance, spontané ou encadré, empêche les Toulousains de mettre à distance le traumatisme. D'ailleurs, selon Mathieu Palat, l'affaire Calas ne relevant pas de la haine religieuse, elle n'est pas un anachronisme³⁵⁹. Elle est la riposte de « Toulouse la Sainte » contre une attaque imaginaire. La ville supplicie Calas pour prouver que rien ne peut atteindre son intégrité.

LES « LUMIÈRES » TOULOUSAINES ET LA TOLÉRANCE

Durant l'affaire Calas, les Toulousains ne sont pas fanatiques mais effrayés. Pourtant, les années 1760 semblent un tournant dans leur vie intellectuelle : ils deviennent tolérants par philosophie. Selon Jacques Godechot, « les "Lumières" pénètrent dans la région toulousaine [à partir de 1770] par l'intermédiaire des livres, des journaux, de la franc-maçonnerie, des académies et diverses associations littéraires et même religieuses³⁶⁰ ». Tolérants mais coupables de la mort de Calas aux yeux de toute l'Europe, les Toulousains décident de faire leur *mea culpa*. Personne ne remet en cause l'analyse voltaire de l'événement de mai 1562. Au lieu de ça, une grande partie de l'élite toulousaine s'excuse de la mémoire de la Délivrance. Dès lors, il s'agit de prouver que la ville a changé. En 1769, une lettre de l'abbé Audra assure à Voltaire :

³⁵⁹ PALAT Mathieu, *L'opinion publique à Toulouse pendant l'affaire Calas*, Mémoire de master 1 sous la direction de Valérie Sottocasa, Toulouse II-Le Mirail, UFR Histoire, Arts et Archéologie, 2009, p. 24.

³⁶⁰ GODECHOT Jacques, 1986, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Toulouse, Privat, 1986, p. 47.

« Vous ne sauriez croire combien augmente dans cette ville le zèle des gens bien, et leur amour et leur respect pour [vous]. Quant au parlement et à l'ordre des avocats, presque tous ceux qui sont au-dessous de trente-cinq ans sont pleins de zèle et de *lumières*, et il ne manque pas de gens instruits parmi les personnes de condition... il est vrai qu'il s'y trouve plus qu'ailleurs des hommes durs et opiniâtres, incapables de se prêter un seul moment à la raison : mais leur nombre diminue chaque jour, et non seulement toute la jeunesse du parlement, mais une grande partie du centre et plusieurs hommes de la tête vous sont entièrement dévoués. Vous ne sauriez croire combien tout a changé depuis la malheureuse aventure de l'innocent Calas³⁶¹ »

L'abbé présente une ville qui a ouvert les yeux sur son fanatisme après l'affaire Calas. Cette lettre est écrite à Voltaire durant l'affaire Sirvens. En tout point similaire à l'affaire Calas, elle condamne un protestant pour le meurtre de sa fille en 1764. Voltaire s'en empare et tente de réhabiliter Sirvens et sa femme qui ont fui pour échapper à l'échafaud. Dans sa lettre, l'abbé assure à Voltaire que Sirvens peut venir sans peur dans la ville et sera réhabilité par la cour souveraine. En effet, au milieu des années 1760 le parlement de Toulouse devient le plus tolérant de France envers le protestantisme. À partir de 1769, une série de jugements reconnaît les mariages au désert et permet la succession aux enfants de ces unions. David Bien note que le procès de Sirvens met en avant le changement de valeurs de la ville. Les deux parties du procès soulèvent la question de l'intolérance et se dressent contre les anciennes attitudes. Sirvens est acclamé comme une victime du fanatisme. En 1771, le premier président du parlement satisfait, écrit une lettre à Voltaire pour le prévenir de sa réhabilitation³⁶². La virulente critique de Voltaire contre le parlement de Toulouse et ses magistrats dans son *Histoire du Parlement de Paris* semble avoir été entendue.

L'abbé Audra a surestimé l'imprégnation des idées philosophiques à Toulouse. Au début de l'année 1770, ce professeur d'histoire et de religion au collège de Toulouse publie le premier ouvrage d'histoire destiné à l'enseignement. Son *Histoire Générale à l'usage des Collèges depuis Charlemagne jusqu'à nos jours* est une adaptation de l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire. Cette initiative engendre un terrible scandale. Les confréries sont révoltées. Un pénitent va jusqu'à brûler l'ouvrage sur la place publique. Le collège de Toulouse demande à l'abbé de démissionner et l'archevêque Loménie de Brienne condamne fortement l'ouvrage le 26 août 1770. Deux mois plus tard, l'abbé Audra meurt d'une fièvre. Le 23 novembre,

³⁶¹ BESTERMAN Theodore, *Correspondance, tome IX : Juillet 1767 – Septembre 1769*, Gallimard, 1986, p. 755.

³⁶² BESTERMAN Theodore, *Correspondance, tome XI : Juillet 1772 – Décembre 1774*, Gallimard, 1986, p. 896.
Lettre de Voltaire à M. le comte de Rochefort datée de décembre 1771 contenant cette mention : « M. le premier président de Toulouse me mande que la première chose qu'il a faite avec son nouveau parlement a été de rendre une entière justice aux Sirven, et de leur adjuger des dépens considérables. Songez qu'il ne fallut que deux heures pour condamner cette famille au dernier supplice, et qu'il a fallu neuf ans pour faire rendre justice à l'innocence. »

Voltaire écrit à D'Alembert à ce sujet :

« J'ai d'abord à vous dire, que votre archevêque de Toulouse, si tolérant, a fait mourir, par son intolérance, le pauvre abbé Audra, l'intime ami de l'abbé Mords-les, et le mien. Il a fait un mandement cruel contre lui, et a sollicité sa destitution de sa place de professeur en histoire, qui lui valait plus de mille écus par an. Cette aventure a donné la fièvre et le transport au pauvre abbé, il est mort au bout de quatre jours³⁶³ ».

Loménie de Brienne est pourtant un homme éclairé, qui entretient des rapports cordiaux avec les philosophes³⁶⁴. L'abbé avait eu accès à une chaire de professeur par son intermédiaire. À Paris durant l'affaire, il s'abstient quelque temps avant de se positionner mais contrairement à la demande des philosophes, il condamne l'ouvrage. Il publie un *Avertissement du clergé de France assemblé à Paris par permission du roi, aux fidèles du royaume, sur les dangers de l'incrédulité*, se référant directement à l'ouvrage de l'abbé sans jamais nommer son auteur. L'archevêque écrit également un mandement « destiné à communiquer ce document à ses diocésains [où il] cite l'*Histoire générale* et dénonce le scandale qu'elle a causé dans le diocèse, sans toutefois en citer l'auteur³⁶⁵ ».

La réaction des Toulousains et de l'Église lors de cet événement entraîne le changement d'attitude de l'archevêque envers l'abbé. Selon David Bien, Loménie de Brienne différencie la tolérance civile d'avec la tolérance ecclésiastique³⁶⁶. La tolérance ecclésiastique ne peut exister, l'Église doit maintenir par tous les moyens possibles la religion. En revanche, la tolérance civile est indispensable. Le roi doit permettre la liberté de conscience tout en encourageant ses sujets à entrer dans le giron de l'Église catholique. Les élites toulousaines ne rejettent pas le catholicisme mais préfèrent adapter les idées des Lumières à leur croyance. Pour nombre d'entre elles la tolérance est chrétienne³⁶⁷. La religion catholique est définie comme bienveillante. Elle doit engendrer la compréhension de l'autre et l'amour. Le Christ a convaincu les premiers chrétiens par cette attitude, c'est ainsi qu'il faut se comporter.

Un tournant de la pensée toulousaine a lieu dès les années 1770. Comme en

³⁶³ BESTERMAN Theodore, *Correspondance, tome X : Octobre 1769 – Juin 1772*, Gallimard, 1986, p. 491.

³⁶⁴ DUTIL Léon, « Philosophie ou religion : Loménie de Brienne, Archevêque de Toulouse », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1948, vol. 61, n° 1, p. 33-70.

³⁶⁵ Manquant aux ADHG. Cité par DUTIL Léon, « Philosophie ou religion : Loménie de Brienne, Archevêque de Toulouse », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1948, vol. 61, n° 1, p. 55.

³⁶⁶ BIEN David D., *L'affaire Calas, op. cit.*, p. 174.

³⁶⁷ *Ibid.* p. 180. L'auteur cite une lettre de Madame Du Bourg à son fils Philippe « Mais souvenez-vous que [la religion] ne doit jamais servir de prétexte à persécuter ceux qui ne pensent pas comme nous. Jésus Christ nous a donné des exemples pour tout dans son Évangile : celui qui va chercher une brebis égarée ne la ramène pas à coups de fouets, il la porte sur son cou, la caresse et veut se l'attacher par ses bienfaits »

témoigne les œuvres des Jeux Floraux la tolérance devient une composante de la vie intellectuelle de la ville. La compagnie des Jeux Floraux, instituée à Toulouse en 1323 est élevée au rang d'Académie en 1694. Cette société littéraire propose tous les ans des concours de poésie ouverts à tous. Le thème des odes, poèmes, éloges et diverses œuvres est défini par l'Académie. Les œuvres sont soumises à l'approbation de ses membres. Les thèmes proposés témoignent donc de l'intérêt des élites toulousaines. Les académiciens sont principalement des parlementaires, ecclésiastiques, magistrats et nobles. L'absence des capitouls aux Jeux Floraux traduit, selon Michel Taillefer, les tensions entre l'administration municipale et le parlement³⁶⁸. Jusqu'en 1770, les thèmes proposés par l'Académie évitent toute polémique. Ensuite, « les recueils [de l'Académie] sont le reflet d'une évolution dans les modes de pensée » et de « la manière dont l'aristocratie parlementaire perçoit les protestants et la tolérance religieuse³⁶⁹ ». Les éloges proposés mettent en avant la pensée tolérante, glorifiant par exemple L'hospital et Bayle.

Les écrits des académiciens se politisent et délégitiment l'intolérance. Nous estimons que ce tournant n'arrive pas de façon brutale. En 1762, les Jeux Floraux proposent un texte sur Charles IX dénonçant les horreurs des massacres³⁷⁰. Cette condamnation de la violence de la Saint-Barthélemy n'est pas de nature polémique mais montre un intérêt pour les Guerres de Religion. De la même façon, nous avons fait remarquer que l'historiographie de la Délivrance à Toulouse intègre le discours protestant au début du XVIII^e siècle. L'apologie de la tolérance n'est pas l'objectif des auteurs. Ils commencent toutefois à remettre en question les traditions historiographiques catholiques. L'élite toulousaine considère la tolérance comme une valeur positive avant l'affaire Calas. Elle ne la découvre pas grâce à Voltaire. En revanche, face aux accusations du philosophe elle décide d'en faire une valeur identitaire pour la ville.

Dans le même temps, il nous semble que l'identité urbaine reste centrée autour de la religiosité. Entre sainteté de la ville et tolérance chrétienne, le message des élites est difficilement compréhensible. Tandis que Voltaire s'insurge contre l'intolérance de l'archevêque, Barthès se désespère face au déclin de la religion à Toulouse. L'exaspération de Barthès, éduqué au collège jésuite, apparaît en 1763 dès l'expulsion de la compagnie de Jésus hors de la ville. Les jésuites sont interdits en France pour diverses raisons. Une d'entre elles

³⁶⁸ TAILLEFER Michel, *L'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres au XVIII^e siècle*, op. cit. p. 372.

³⁶⁹ PALAT Mathieu, *L'opinion publique op. cit.*, p. 24.

³⁷⁰ ACADEMIE DES JEUX FLORAUX, *Recueil des ouvrages de poésie et d'éloquence présentés à l'académie des Jeux Floraux*, Toulouse, 1762/1763, pp. 88-93.

nous intéresse particulièrement : ils sont stigmatisés comme régicides à cause de la mémoire des Guerres de Religion³⁷¹. Dès lors, le bourgeois décrit Toulouse sombrant dans une décadence croissante. Chaque année il conclut sa rubrique par un commentaire à propos de la religion. En voici quelques exemples : il commente la perte de foi, l'« impiété et [l']irreligion » de ses concitoyens en 1766 ; déplore « la bonne foy bannie partout, la religion baffouée, ses ministres sacrés tombés dans le mépris, la liberté de parler de tout et de raisonner sur tout sans épargner les dogmes les plus établis et les plus respectables » en 1767 ; compare l'Europe et Toulouse au monde d'avant le Déluge en 1770 ; se plaint « des athées sans nombre, des déistes encore plus qui s'inscrivent en faux contre les vérités les plus saintes et qui, sous prétexte de faire les esprits forts, abusent des esprits faibles, et les entraînent dans une incrédulité damnable, tant et si ouvertement ils débitent leurs erreurs sur les dogmes qu'ils détruisent » en 1777.

La réaction de Barthès est-elle représentative de celle du peuple face à cette ouverture des esprits vers des principes nouveaux ? Il est très difficile de connaître l'attitude populaire. Depuis le début du XVIII^e siècle, le peuple participe aux messes pour prouver sa respectabilité et ne se rend quasiment plus aux processions. « Toulouse La Sainte » est une construction des élites. Sa célébration n'est partagée par tous les Toulousains que lors des commémorations. Les retours de mémoires encouragent le peuple à entretenir l'orthodoxie religieuse pour être préparé en cas d'attaque protestante. Après l'affaire Calas, il nous semble que l'instauration de la tolérance comme valeur importante apaise la mémoire et diminue la peur. Nous pensons que c'est par peur de l'oubli de la Délivrance que les capitouls impriment le procès-verbal de la fête du bicentenaire en 1770, soit huit ans après son déroulement. Le document insiste sur l'ordre des cérémonies et l'engouement populaire. Il sert à prouver que la fête de la Délivrance n'est pas celle du fanatisme mais de la sainteté de la ville, elle-même engendrée par la religiosité de ses administrateurs.

³⁷¹ BERCHTOLD Jacques et FRAGONARD Marie-Madeleine, *La mémoire des guerres de religion : la concurrence des genres historiques, XVI^e-XVIII^e siècles actes du colloque international de Paris, 15-16 novembre 2002*, Genève, Droz, 2007, p. 12.

3. LA TOLÉRANCE ET LA MÉMOIRE DE LA DÉLIVRANCE

La mémoire de la Délivrance est profondément entachée par l'offensive de Voltaire. Après sa description terrifiante des événements de mai, la journée du 17 mai 1562 ne peut être définie que comme un massacre. La Faille ou Raynal ont introduit la parole des vaincus dans leur récit des événements sans vraiment les créditer. Dès le tournant des années 1770, cette parole prend le pas sur les témoignages catholiques. Devenues tolérantes, les élites toulousaines se questionnent sur les Guerres de Religion. L'épisode de la Délivrance ne semble plus glorieux aux Toulousains éclairés. Nous allons analyser deux documents produits par les élites permettant d'appréhender leur changement de vision. En revanche, nous n'avons trouvé aucune source révélant la mémoire populaire après le bicentenaire. Des chansons en occitan nous ont permis d'aborder les mentalités populaires de 1762. Pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, aucun document ne le permet.

RÉHABILITER DURANTI ET CONDAMNER LA DÉLIVRANCE

En 1770, l'Académie des Jeux Floraux propose comme thème du concours annuel l'éloge de Jean-Étienne Duranti. Ce fervent catholique toulousain du XVI^e siècle participe à la répression des protestants en 1562. Il est élevé au capitoulat l'année suivante et devient premier président du parlement en 1581. Fidèle au roi Henri III, il s'oppose à la Ligue en 1589. Il est alors arrêté et interné au couvent des Jacobins sur ordre des ligueurs qui contrôlent la ville. Quelques jours après, il est mis à mort dans un mouvement de foule. La chronique de 1589 des *Annales manuscrites* revient sur l'exécution du premier président³⁷². Elle évoque avec enthousiasme l'instauration de la « saincte union » partout en France. Cette description mêle joie et horreur. L'auteur s'enthousiasme de l'alliance des ligueurs prêts à mourir pour sauver leur religion. Parallèlement, il est saisi d'effroi par les terrifiantes actions des protestants.

La chronique revient ensuite sur la réaction de Duranti et de l'avocat général Daffis qui refusent de participer à la Ligue et quittent la ville en signe de désapprobation. Le 7

³⁷² AMT. BB276, pp. 74-76.

février, Jean-Étienne aurait écrit « au mareschal de Matignon, gouverneur au pays de Bourdehois, [...] à ce q[u'i]l eust à s'achemyner vers la present ville pour se rendre maistre³⁷³ ». Cette lettre, dont le contenu « engendra une grande hayne de tout le peuple contre luy », est interceptée par des Toulousains. Le peuple en colère face à la défiance d'un de ses chefs se rend dans son château, l'arrête, l'emprisonne et le tue. À première vue, la scène représente un mouvement de foule sanguinaire. Cependant, le corps n'est pas massacré mais placé sur le pilori de la place Saint-Georges, lieu symbolisant la justice. C'est un simulacre de condamnation légale.

Comme pour les événements de mai 1562, un nouveau regard historiographique est posé par les historiens toulousains au début du XVIII^e siècle. La glorification de la figure de Duranti de l'*Histoire universelle* de Jacques-Auguste de Thou inspire les *Annales* de La Faille³⁷⁴. Duranti n'est pas un traître. Ses ennemis politiques ont manipulé le peuple pour qu'il l'exécute. La longue description de sa mise à mort prouve la folie de ce peuple abusé. Ces assassins sont des « mutins » qui « entrent en furie » inconscients d'ôter la vie à un homme pieux, quasiment un saint. Sachant sa mort proche, le premier président revêt sa robe de magistrat, fait ses adieux à sa famille et prie. Au moment où il est tué, « on assure qu'en tombant, & haussant les yeux Vers le Ciel, il dit les mêmes paroles que le Fils de Dieu prononça sur l'Arbre de la Croix : *Seigneur, ne leur impute pas ce péché ; parce qu'ils ne savent ce qu'ils font.*³⁷⁵ ». Mort comme le Christ, Duranti devient un martyr catholique tué par ses coreligionnaires manipulés. La Faille dénonce ainsi les chefs de la Ligue. Suite à cette mise à mort du premier président, le peuple traîne son corps jusqu'à la place Saint-Georges et se moque du roi :

« J'ay honte à ce que je vais dire & je le passerois sous silence, si d'autres ne l'avoient écrit avant moy. Un de ces enragez marchant devant, portant un Portrait du Roy en grand, déployé en forme de Bannière, crioit : “A cinq sols le Portrait du Tirant, pour luy acheter un licou pour le pendre !” Après avoir traîné de la sorte le corps de Duranti par les principales Rues, ils le vont attacher, avec le Tableau du Roy, à une Grille de fer qui fermoit un échaffaut bâti de pierre qu'il y avoit alors au milieu de la Place de Saint George.³⁷⁶ »

La justice ne fait plus partie du récit, ce meurtre est commis par des sujets infidèles. La Faille peine à décrire cette scène, il s'excuse de devoir le faire « pour laver d'une tâche honteuse la mémoire d'un Magistrat de distinction ». Raynal reprend au mot près la version de La Faille

³⁷³ *Ibid.* p. 75.

³⁷⁴ *Annales de la ville de Toulouse depuis la réunion de la comté de Toulouse à la Couronne*, op. cit., pp. 424-429.

³⁷⁵ *Ibid.*, p. 426.

³⁷⁶ *Ibidem.*, p. 427.

pour retracer la mise à mort du premier président³⁷⁷.

En 1754, un poème de Dutour, avocat au parlement de Toulouse, nommé « Duranti » remporte le prix réservé au jugement de l'Académie des Jeux Floraux³⁷⁸. Cet éloge du premier président mentionne le sacrifice de celui qui « s'immola pour son roi » en des « jours de douleur ». Plus loin, nous comprenons que ce sont les « ligueurs » et les « superstitieux » qui l'ont mis à mort. En dehors de ces quelques informations, rien n'indique que Duranti est assassiné durant les Guerres de Religion. La description se concentre sur les derniers instants de sa vie et l'hystérie populaire. Pour rapporter l'histoire du XVI^e siècle à Toulouse, La Faille ou Raynal se trouvent obligés de parler de Duranti. Tout comme Dutour, ils choisissent de le réhabiliter. Une fois de plus, les élites toulousaines sont prêtes à reconnaître les excès des Guerres de Religion avant l'affaire Calas.

Les différentes éloges de Duranti, proposées en 1770, ont toutes un point commun : le rejet du fanatisme. Même le texte le plus virulent envers les protestants, de M. Ponsard, avocat au parlement, s'accorde à dire que Duranti est mort à cause de l'intolérance catholique³⁷⁹. Quant à l'éloge de M. Baragnon, qui remporte le prix, elle condamne autant les protestants que les catholiques. Pour contextualiser la mort du premier président, l'auteur fait référence aux événements de mai 1562. Cette description revêt de nouveaux enjeux. La vision de Baragnon est tout à fait différente de celles que les toulousains avaient jusqu'alors. L'éloge insiste sur le refus des élites d'arrêter le déferlement de violence alors qu'« une sage tolérance pouvoit détruire la nouvelle secte en l'avilissant³⁸⁰ ». La culpabilité est partagée entre tous, coupables et victimes sont confondus dans une description dramatique de la sédition ; « divisés dans tous les projets, les deux partis n'étaient d'accord que dans celui de détruire³⁸¹ ».

Les habitants de la ville sont entraînés dans une guerre civile, chaque camp est emporté par une folie meurtrière. Le texte dénonce « les sectaires » qui prennent l'Hôtel de Ville à cause de la « fureur » d'un « moine apostat », c'est-à-dire de Barrelles. Face à eux les catholiques se défendent terriblement : « malheur aux maisons dont les murs n'ont point

³⁷⁷ *Histoire de la ville de Toulouse, avec une notice des hommes illustres*, op. cit., pp. 292-299.

³⁷⁸ Nous n'avons pas trouvé ce poème dans des recueils de l'Académie mais la mention dans différents journaux et l'intégralité dans le *Mercure de France* de juillet 1754, pp. 78-83.

³⁷⁹ M. PONSARD, *Éloge historique de Jean-Étienne Duranti, premier président au Parlement de Toulouse. Sujet proposé par l'Académie des Jeux floraux pour l'année 1770*. Toulouse, 1770, 44 p.

³⁸⁰ ACADEMIE DES JEUX FLORAUX, *Éloge de Jean-Étienne Duranti, premier président au Parlement de Toulouse. Sujet proposé par l'Académie des jeux floraux, & qui a remporté le prix, en 1770*, Toulouse, 1770, p. 14.

³⁸¹ *Ibid.* p. 17.

l’empreinte de la Croix ! Malheur au citoyen qui n’en a point chargé (sic.) ses vêtemens ! Il sera la proie du fer, des flammes ou des flots ». Dans ce contexte, il n’y a pas de place pour la vertu ou la bienveillance, « l’ami qui couvre est puni pour sa vertu et le traître qui dénonce est récompensé pour son crime³⁸² ». Tous les acteurs des Guerres de Religion ont été guidés par la rage et le fanatisme. Le seul personnage qui se démarque est Duranti. Il semble constraint de participer à la guerre civile. Rien en ce spectacle affligeant ne le réjouit car il porte en lui cette vertu que le conflit détruit.

La description des combats met l’accent sur le chaos et l’atmosphère morbide de la guerre civile. Pour la première fois, le côté sanglant des combats est décrit avec détails : « Toulouse entend dans ses murs les cris des meurtriers, les gémissemens des victimes, le bruit des toscins qui sement la terreur, des foudres qui vomissent la mort, des édifices qui en s’écroulant écrasent les vaincus & les vainqueurs³⁸³ ». Ses rues ruisselant de sang sont jonchées de « membres épars », de « cadavres défigurés » ou de « corps demi-brûlés et palpitans encore ». La scène perd son côté mystique et ne montre que la souffrance et la mort. Il s’agit des méfaits des hommes et non plus des bienfaits du divin. Les Toulousains sont dominés par leurs pulsions, ils ne peuvent se contrôler. Cet éloge doit horrifier les hommes du XVIII^e siècle en dénonçant le désordre et la barbarie³⁸⁴. Les actions ne sont pas celles d’hommes civilisés mais d’animaux sanguinaires.

L’auteur insiste sur le fanatisme des deux camps à l’aide d’une note commentant l’éloge³⁸⁵. L’anecdote sur la maison rue des couteliers y est reprise. Baragnon ajoute que Georges Garnier a laisse périr ses filles parce que « l’exemple [de la bonté catholique] auroit pu les rendre catholique ». La persistance des préjugés contre les protestants rend cette affirmation vraisemblable. Les catholiques sont persuadés que Calvin encourage le meurtre des enfants voulant se convertir. Ainsi, la mort des fillettes est engendrée par le fanatisme de leur père. Quant aux catholiques, ils ne sont pas exempts de reproche. L’auteur restitue l’histoire du viol de deux jeunes filles calvinistes devant leur mère dans la maison de Bernui. Cet épisode met en scène la violence de catholiques et sert de contrepoids à l’anecdote sur Garnier. Catholiques et protestants entraînent dans un même mouvement de folie destructrice des personnages innocents.

³⁸² *Ibid.* pp. 13-14.

³⁸³ *Ibid.* p. 17.

³⁸⁴ ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, 2002, 509 p.

³⁸⁵ ACADEMIE DES JEUX FLORAUX, *Éloge de Jean-Étienne Duranti*, op. cit., pp. 17-18.

L'auteur présente le massacre du 17 mai comme une entorse à la trêve : « les sectaires vaincus ont enfin demandé la vie ; un traité la leur accorde, & ils sont égorgés dans leur retraite³⁸⁶ ». Pour la première fois, un texte toulousain donne raison aux historiens protestants. Le massacre est illégal et illégitime. Pour lui, la fête de la Délivrance « utile peut-être lorsque le danger couru pouvoit se renouveler, ne sert plus qu'à entretenir parmi le peuple un zèle dangereux ou une aveugle superstition³⁸⁷ ». Encore une fois, il s'agit du premier écrit toulousain remettant en question la légitimité de la célébration. Son argumentation est particulièrement intéressante. L'auteur semble penser que la mise en danger de la ville par les protestants imposait la célébration de la mémoire. La fête permettait de défendre la ville. Pour lui, Toulouse n'est plus menacée. Dès lors, il lui est impossible de comprendre l'importance de la fête ; elle ne semble plus qu'un archaïsme barbare. Tant que les Toulousains pensent être en danger, il leur faut dire au monde que la ville est une forteresse imprenable. Maintenant qu'ils sont à l'abri, ils doivent faire leur deuil de ce passé douloureux et devenir complètement tolérants. Peut-être alors qu'à Toulouse le dernier acte des Guerres de Religion est l'affaire Calas.

LES NOUVELLES ANNALES DE LA VILLE DE TOULOUSE

Barnabé Farmain De Rozoi, petit bourgeois parisien, entame une œuvre commandée par les capitouls en 1771, les *Annales de la ville de Toulouse*³⁸⁸. Dédiées à monseigneur le dauphin, il s'agit de l'écriture de la nouvelle histoire officielle. D'une certaine façon ses *annales* remplacent celles de La Faille. Les capitouls, enthousiasmés par le contenu de son œuvre, lui accordent le titre de « citoyen de Toulouse » en 1773, « une récompense due à son mérite et ses talens³⁸⁹ ». Dans le même temps, l'Académie royale de peinture, de sculpture et d'architecture de la ville le nomme « associé correspondant historique³⁹⁰ ». Son histoire de Toulouse s'attarde très longuement sur la croisade albigeoise, l'Inquisition et la Réforme.

³⁸⁶ *Ibid.*, p. 18.

³⁸⁷ *Ibidem.*, p. 19.

³⁸⁸ DE ROZOI Barnabé Farmian, *Annales de la ville de Toulouse*, A Paris : chez la veuve Duchesne, 1771-1778, 5 vol. Les pages 497 à 520 du troisième tome traitent de la Délivrance.

³⁸⁹ AMT. BB 56, pièce 96, datée du 22 janvier 1773.

³⁹⁰ COUDART Laurence, « Farmain De Rozoi », dans Édition électronique revue, corrigée et augmentée de SGARD Jean, GILLOT Michel et WEIL Françoise, *Dictionnaire des journalistes : 1600-1789*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1976. URL : <http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/295-pierre-farmain-de-rozoi>

Plus précisément, il s'agit d'une critique de l'intolérance et du fanatisme chrétien. L'œuvre est celle d'un homme éclairé, influencé par Voltaire, combattant l'intolérance catholique. Par exemple, pour dénoncer la fureur meurtrière du clergé il met en avant que c'est « un évêque qui inventa les bombes & un moine la poudre à canon³⁹¹ ».

En lisant son récit de l'histoire de la Délivrance, nous avons été frappés par le changement de ton par rapport aux annalistes officiels précédents. De Rozoi remet entièrement en question la version de La Faille. À de nombreuses reprises l'auteur cite les *Annales* de 1701 pour montrer leur « absurdité ». De plus, il érige la version protestante en vérité, sans jamais la confronter au récit de Monluc ou Bosquet. La culpabilité du conflit repose entièrement sur les catholiques :

« Les catholiques offroient déjà l'image d'une armée prête à fondre sur ses ennemis. Les protestants ne pouvoient plus vivre sans effroi dans une ville hérisnée de dards & d'épées où le corps destiné à veiller sur les loix, à opposer leur bouclier aux traits de la haine, étoit le premier à aiguiser à donner l'exemple d'un acharnement aussi cruel que déraisonnable.³⁹² »

Nous pouvons clairement reconnaître l'argumentation de La Popelinière et de Théodore de Bèze dans cette accusation : les protestants sont persécutés par le parlement.

Pour De Rozoi, le seul coupable des Guerres de Religion est le parlement de Paris qui n'a su écouter « la sage prudence du Chancelier de Lhopital³⁹³ ». Cette accusation ne résulte pas simplement de la filiation entre le discours protestant et celui de De Rozoi. Influencées par les idées des Lumières, les *Annales* définissent les parlements comme archaïques et intolérants. De plus, elles réhabilitent L'hospital, tant décrié par Bosquet et Monluc. De Rozoi se place ainsi dans une dynamique nationale de dédiabolisation de la figure du chancelier, qui devient soudainement père de la nation³⁹⁴.

La responsabilité des Guerres de Religion toulousaines incombe au despotisme de la cours souveraine :

« On commit alors une faute bien plus inexcusable encore. Au lieu de chercher tous les moyens que la prudence pouvoit suggérer pour faire tomber les armes des mains des deux partis, le Parlement fit sonner le tocsin & crier aux armes. Alors la frénésie du peuple devient une fureur semblable à celle des Tigres qui se jettent sur leur proye.³⁹⁵ »

³⁹¹ DE ROZOI Barnabé Farmian, *Annales de la ville de Toulouse*, op. cit., p.510.

³⁹² *Ibid.*, p. 500.

³⁹³ *Ibidem.*, p. 501.

³⁹⁴ BERCHTOLD Jacques et FRAGONARD Marie-Madeleine, *La mémoire des guerres de religion (II) : enjeux religieux, enjeux politiques (1760-1830)*, Genève, Droz, 2009, pp. 117-133.

³⁹⁵ DE ROZOI Barnabé Farmian, *Annales de la ville de Toulouse*, op. cit., p. 508.

Plutôt que de remplir son rôle de protecteur, le parlement incite les catholiques à prendre les armes et met la ville en péril. Il est coupable du chaos dans lequel sombre Toulouse et fait brûler un quartier entier pour atteindre l'hôtel de ville. L'auteur précise que l'incendie fut décidé et exécuté dans une telle hâte que la cour laissa à peine le temps aux habitants de quitter leur maison.

Comme lors de l'éloge de Duranti, la description détaille longuement l'état apocalyptique qui règne durant la guerre civile. Violences, pillages et morts alternent durant cinq jours.

« Le carnage fut horrible : la mort se présenta sous mille formes différentes & toutes plus cruelles les unes que les autres. C'étoit une première Saint Barthélemy ; point de sexe, d'âge, ou de condition que l'on respectât. Tous les forfaits qui révoltent l'humanité, toutes les situations touchantes qui couteroient des larmes aux sauvages les plus barbares, tous les spectacles faits pour exciter à la fois l'horreur, l'attendrissement, la haine, la rage & la pitié, se rassemblèrent dans ce vaste champs de mort. Que de mères égorgées en arrachant leurs enfans aux mains des Tigres altérés de sang ! Que de vieillards traînés presque mourans dans les ruisseaux de sang de leur enfans qu'ils appeloient à leur secours, mais qui n'étoient déjà plus ! Alors, sous prétexte de poursuivre des calvinistes, on égorgea même des catholiques.³⁹⁶ »

Les catholiques sont comparés à des bêtes assoiffés de sangs et l'événement à la Saint-Barthélemy. Les protestants dignes et combattifs, prennent les armes pour défendre leurs vies. Les profanations des lieux saints sont atténuées : les protestants ne prennent que l'argenterie des églises et laissent aux ecclésiastiques la possibilité de se retirer. L'auteur ne mentionne ni blasphème, ni iconoclasme.

L'anecdote sur la maison brûlée rue des couteliers n'est pas reprise. En revanche, l'auteur insiste sur le saccage de la maison Bernui et sur le viol des deux jeunes vierges devant leur mère. Il met aussi en avant une proposition faites par les protestants le 15 mai. En position de force, ils demandent « pour toutes conditions, entière sûreté pour leur vie, la jouissance de tous leurs biens, & sur-tout l'observation du célèbre édit rendu au mois de janvier précédent³⁹⁷ ». De Rozoi s'indigne que les catholiques s'opposent à ces conditions. Pour lui, ce refus revient à annoncer le massacre. Quant au traité de capitulation du 16 mai, il promet une trêve avec intermission d'armes jusqu'au lendemain :

« On offrit aux religieux la liberté de se retirer, ou de rester dans la ville, la vie sauve, pourvu qu'ils désembarquent l'hôtel de ville, & qu'ils y laissent & leurs bagages & leurs armes. [...] Le traité de capitulation portoit expressément qu'ils ne seroient point troublés dans leur voyage ; ils sortirent

³⁹⁶ *Ibid.*, p. 507.

³⁹⁷ *Ibidem.*, p. 511.

par la porte de Villeneuve. Mais à peine ils étoient en marche, que les catholiques se jettèrent sur eux, en massacrèrent une partie, & traînèrent les autres chargés de fers dans des cachots, où bientôt la mort fut le moindre de leurs maux.³⁹⁸ »

Le massacre n'est pas une nécessité mais la volonté des catholiques. La répression menée par Monluc amplifie la violence. Tous les protestants sont jugés séditieux et certains catholiques sont exécutés sans preuve par « haines particulières ». L'auteur détaille longuement les neufs mois de répression que connaît Toulouse. Cette « proscription » est présentée comme une nouvelle violation du traité du 16 mai qui promet aux protestants de les laisser en vie.

Dieu est absent du discours de De Rozoi. Les hommes et leur folie sont responsables de la guerre civile et du massacre. L'auteur ne mentionne à aucun moment le vœu capitulaire destiné à sauver la ville. Le rôle des capitouls n'est presque jamais relaté. L'auteur relate simplement leur soutien aux protestants. Il justifie leur attitude lors de la prise de l'hôtel de ville en écrivant qu' « ils préférèrent de traiter avec leurs ennemis, espérant qu'après avoir prouvé qu'ils auroient pu donner la loi & s'immoler autant de victimes qu'ils comptoient d'ennemis, ou traiteroit avec eux avec plus de docilité³⁹⁹ ». De Rozoi fait d'eux des hommes modérés qui tentent de résoudre le conflit avec pacifisme. Contrairement au parlement, ils veillent à la protection de la ville. La posture des capitouls avait jusqu'alors été décriée par les Toulousains, De Rozoi les lavent de tout soupçon de trahison.

La Délivrance n'est plus le symbole de la victoire spirituelle de la ville sur l'hérésie. Elle ne légitime plus l'élection divine des Toulousains, encore moins la mission sotériologique des capitouls. Rien dans le discours de De Rozoi ne fait ressortir un acte de « délivrance ». Il s'agit d'une trahison qui n'a engendré que mort et désolation. Dans les nouvelles *Annales*, le 17 mai 1562 est le jour d'un massacre. Dès lors, comment expliquer la commémoration ? Plutôt que de présenter la fête, l'auteur préfère la passer sous silence. Ce silence reflète la gêne engendrée par l'existence de cette commémoration. Les capitouls ne reprochent pas ce non-dit à De Rozoi, au contraire, ils acclament son œuvre.

³⁹⁸ *Ibidem.*, p. 513.

³⁹⁹ *Ibidem.*, p. 505.

QUEL IMPACT SUR LA COMMÉMORATION ?

Pour autant, la fête de la Délivrance ne tombe pas en désuétude. Un article du 23 mai 1781 des *Affiches et annonces de Toulouse et du Haut-Languedoc* – hebdomadaire sous la direction de Broulhiet –, annonce :

« Jeudi 17, procession générale, en mémoire de la Délivrance de la Ville. La quantité considérable de Pèlerins de différentes Provinces, qui vinrent se joindre à ceux de la Ville, pour assister à cette pieuse Cérémonie, Toutes les Communautés Religieuses d'Hommes, les Chapitres & les Paroisses, les Reliques, le Parlement, en robes rouges, les Cours de Justice, & le Corps Municipal, la rendirent très-brillante & majestueuse. Le nombre des étrangers qui viennent ordinairement à cette époque, fut assez grand.⁴⁰⁰ »

Seule preuve de la pérennité de la fête, cet article est éloquent : la commémoration de la Délivrance perdure après les accusations voltaïennes et les questionnements autour de sa légitimité. Les *Affiches de Toulouse* sont pourtant le relais des idées des Lumières dans la ville rose. Ce journal consacre 13 % de ses articles aux « Lettres » et « Sciences », pour faire de la « propagande aux “ idées philosophiques”⁴⁰¹ ». L'article du 23 mai montre que les élites toulousaines sont profondément imprégnées dans les lumières chrétiennes mais ne rejettent pas les institutions de l'Ancien Régime. En 1786, alors que la société littéraire propose l'éloge de Jean-Jacques Rousseau, un article du journal précise que l'Académie « avertit expressément qu'elle rejetera ceux qui pourraient blesser la Religion, les Mœurs ou le Gouvernement. ». Le numéro suivant du journal s'intéresse aux processions :

« J'ai annoncé dans le n° précédent une notice des processions et surtout de celle votive du 17 de Mai à Toulouse. Les bornes trop étroites de cette Feuille m'obligent de renvoyer mes Lecteurs aux *Soirées Provençales* ; au *Mercure de France* du 15 Octobre 1785, pag. 125 ; aux *Annales de Toulouse*, par M. du Rosoy, tom. 3, depuis la pag. 492, jusqu'à celle 544. Je les avertis de se défier d'une brochure, intitulée *la Délivrance de la Ville de Toulouse, ou &c.*, Toulouse, in-8°. 1762 ; brochure où la vérité a été sans cesse altérée. Je me propose de donner un jour (dans un autre Ouvrage, où je ferai moins gêné) une dissertation historique de la Procession du 17 de Mai.⁴⁰² »

Les *Soirées Provençales* et le numéro du *Mercure de France*, tous deux écrits par M. Bérenger s'intéressent aux processions en général mais ne mentionnent pas celle de la Délivrance. Le journaliste Toulousain donne plus de crédit à la version de De Rozoi qu'à celle d'une brochure

⁴⁰⁰ Journal toulousain *Affiches et annonces de Toulouse et du Haut-Languedoc* numéro du 23 mai 1781.

⁴⁰¹ GODECHOT Jacques, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Toulouse, Privat, 1986, p. 49.

⁴⁰² Journal toulousain *Affiches et annonces de Toulouse et du Haut-Languedoc* numéro du 24 mai 1786.

du bicentenaire. Le consensus mémoriel autour de la « Délivrance » s'est brisé, il ne s'agit plus d'un moment glorieux de l'histoire toulousaine.

La fête de la Délivrance, en tant que glorification de la religiosité de la ville, n'est pas condamnée par les Toulousains. En revanche, les élites dénoncent les raisons de son existence : la barbarie, le fanatisme et le chaos. Depuis l'affaire Calas, elles s'attachent à faire de la tolérance une valeur identitaire de la ville. Les écrits de Voltaire à propos de l'identité fanatique de Toulouse ont impulsé une dynamique de revendication de la tolérance chez les intellectuels, les parlementaires et une partie du clergé toulousain. Elle a engendré un processus de marginalisation intellectuelle de la mémoire de la Délivrance. La version voltairienne des événements de mai 1562 prend le pas sur l'historiographie traditionnelle dans différents écrits des Jeux Floraux et les nouvelles *Annales de la ville* de De Rozoi. Pourtant, le rite commémoratif de la Délivrance est toujours effectué. En d'autres termes, la genèse de la commémoration est rejetée sans que cela ait de répercussions sur son existence. L'essence de la célébration a changé entre 1562 et les dernières années de l'Ancien Régime. La fête est consensuelle non pas parce qu'elle commémore les Guerres de Religion mais la religiosité de la ville. C'est sans doute pour cela qu'en 1762 les autorités rappellent grâce à d'innombrables brochures l'origine de la fête. En revanche, après l'affaire Calas il semble plus judicieux de ne plus l'expliquer. Ainsi, les élites toulousaines peuvent être tolérantes et célébrer leur ville tous les ans le 17 mai. Malheureusement, nous n'avons aucune source permettant de comprendre comment évolue la fête entre 1786 et 1790. De la même façon, nous ne savons pas quelle est la réaction de la population toulousaine face aux attaques de la mémoire traditionnelle.

CHAPITRE CINQ

LA RÉVOLUTION À TOULOUSE OU L'IMPOSSIBLE CONTINUITÉ DE LA MÉMOIRE DES GUERRES DE RELIGION

Le travail de l'historien est intimement lié aux sources dont il dispose. Peu de documents nous permettent d'élaborer ce chapitre. L'absence de source complique l'analyse de la mise en place de l'oubli. Décriée par les Toulousains éclairés, la commémoration est supprimée le 1^{er} mai 1792. Entre temps, peu de sources nous renseignent sur la fête, son déroulement et les changements de mémoire. La délibération de la municipalité supprimant la fête mentionne différents articles, mémoires, lettres et pétitions. Nous n'en avons trouvé aucun. L'Assemblée du clergé de 1789 aurait envisagé la suppression de la fête. Malheureusement, les archives départementales de la Haute-Garonne ont perdu les documents liés à ces débats. Quant aux archives de la municipalité, elles ne mentionnent à aucun moment l'organisation de la commémoration après 1762. En revanche, nous savons que la Révolution engendre des changements dans la mise en scène de la fête grâce à de courts articles de journaux, une lettre d'un Toulousain ou encore la délibération du 1^{er} mai 1792. De la même façon, nous avons trouvé deux textes de quelques lignes décrivant la réaction des Toulousains après la suppression de la fête.

Le 1^{er} mai 1792, le conseil général de la commune de Toulouse décide d'interdire la procession du 17 mai. À cette occasion, l'officier municipal Baras prononce un discours dans lequel il définit la fête de la Délivrance et l'événement fondateur à la manière de Voltaire. Le conseil demande l'interdiction de la commémoration et son oubli. La Révolution fait ainsi table rase d'une célébration qui porte en elle la mémoire et les valeurs de l'Ancien Régime.

1. LA CRISE RELIGIEUSE À TOULOUSE

La fête de la Délivrance est autant religieuse que politique. La religion civique toulousaine la fait paraître laïcisée. Elle n'en demeure pas moins une commémoration de l'église militante, rythmée par de nombreuses cérémonies religieuses. D'abord portée par le bas clergé et empreinte de religion, la Révolution se heurte rapidement à la question religieuse. Dès la réquisition des biens du clergé en novembre 1789, l'Église et la Révolution semblent se dissocier. Les révolutionnaires voient en Toulouse la ville de l'intolérance décrite par Voltaire. Dès 1790, des incidents causés par des catholiques éclatent dans la ville. Les révolutionnaires renvoient alors les Toulousains à leur devoir de supprimer le fanatisme. La fête de la Délivrance, symbole de l'intolérance toulousaine, doit être supprimée de la même façon que les possibles contre-révolutionnaires catholiques doivent disparaître.

LES TROUBLES DE 1790 ET LA DÉFIANCE ENVERS TOULOUSE

Dès les débuts de la Révolution, Toulouse se définit comme un centre de résistance à la réforme de l'Église Gallicane. La question religieuse et les décrets de l'année 1790 – notamment celui sur la suppression des vœux ecclésiastiques – cristallisent la rupture entre partisans et adversaires des réformes politiques. Jean-Claude Meyer voit en Toulouse la « pierre angulaire » de l'agitation du printemps 1790. Le 18 avril, sous la présidence du vicaire de la paroisse Saint-Pierre, une assemblée délibère en faveur des ordres religieux « qui, dans cette paroisse n'ont cessé de procurer aux fidèles leurs secours spirituels et temporels⁴⁰³ ». Au même moment, 313 citoyens actifs, dont seize prêtres s'assemblent au couvent des augustins. Ils envoient une députation de six commissaires auprès de la mairie toulousaine pour qu'elle valide leur assemblée. Cette assemblée a l'autorisation de se tenir le 20 avril dans une salle de l'Académie des Sciences. Composée de catholiques condamnant les nouvelles mesures de la Constituante, elle rédige une pétition demandant :

« 1° à ce que la religion catholique, apostolique et romaine soit déclarée par un décret solennel religion nationale et seule de l'État comme par le passé ;

2° à la conservation du siège archiépiscopal, des chapitre métropolitain de

⁴⁰³ MEYER Jean-Claude, *La vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution*, op. cit. p. 49.

Saint-Etienne, et abbatial de Saint-Sernin, de toutes les cures et annexes, des séminaires, et généralement de tous les établissements ecclésiastiques et publics existant dans cette ville et dans le diocèse ;

3° à la conservation de tous les ordres et maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe qui y sont situés suivant leur constitution et leur état ancien ;

4° à prier MM. Les Officiers Municipaux de vouloir bien suspendre toutes les opérations dont ils pourraient être chargés relativement aux maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe jusqu'à ce que la commune par eux assemblée ait émis son voeu sur la présente pétition et l'ait fait connaître à l'Assemblée Nationale.⁴⁰⁴ »

Lorsque la municipalité prend connaissance de la pétition, elle décide de dissoudre l'assemblée. Elle prétexte la présence de « perturbateurs » appelant « aux armes » et engendrant des incidents. Pour les mêmes raisons, elle décide d'interdire qu'une nouvelle réunion puisse se tenir et demande conseil à l'Assemblée Constituante. Les maires et officiers municipaux déclarent que le droit de réunion, même sous prétexte d'assemblées de citoyens actifs, est suspendu jusqu'à la décision de l'Assemblé nationale ou du Roi⁴⁰⁵.

L'Assemblée Constituante aborde cette question le 4 mai 1790. Jean-Antoine Huot de Goncourt, député du tiers aux États Généraux par le bailliage de Bar-le-Duc, présente un rapport sur les troubles de Toulouse⁴⁰⁶. Le rapport demande aux députés de soutenir la municipalité toulousaine. Il présente les dangers du fanatisme. L'Assemblée n'a d'autre choix que d'enlever leurs droits aux citoyens actifs de Toulouse dirigés par la haine religieuse. L'objectif n'est pas de nier les droits des citoyens. Les Toulousains, détachés de leurs anciennes haines, retrouveront leurs droits. En d'autres termes, les députés ne peuvent laisser une population non éclairée mettre en danger la Révolution et attendent qu'elle ait compris ses torts avant de la laisser s'exprimer.

Pour convaincre de la nécessité de soutenir la municipalité toulousaine face aux catholiques de la ville, Huot de Goncourt aborde la question de la fête de la Délivrance :

« La lecture que je viens de vous faire n'affaiblit pas le récit qui la précède ; il est inutile de l'aggraver en vous récitant une légende de prières, d'oraisons, d'amendes honorables. Pour la dignité de la religion même, votre comité a pensé qu'il fallait tirer un voile sur les livides productions du fanatisme. Il a pensé quel le sanctuaire de la justice ne devait ressembler en rien à un autodafé. C'est avec une sorte de scrupule qu'il vous observe que c'est à l'époque du 17 mai, qu'on fait en la mémoire du massacre des Albigeois, et que les pèlerinages que l'on conseille aux citoyens de cette ville ont pour point de

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 50.

⁴⁰⁵ Journal toulousain *Affiches et annonces de Toulouse et du Haut-Languedoc* numéro du 24 avril 1790.

⁴⁰⁶ Archives parlementaires de 1787 à 1860 ; 34-51. Assemblée nationale constituante ([Reprod.]) impr. par ordre du Sénat et de la Chambre des députés ; sous la dir. de M. J. Mavidal,... et de M. E. Laurent, pp. 385 à 389 lecture du rapport à propos de troubles de Toulouse et débats.

Gallica : URL : <http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur?Destination=Gallica&O=NUMM-49530>

ralliement une chapelle élevée dans la plaine où ce massacre a été commis. »

Les auteurs du rapport ne semblent pas connaître la ville et ses coutumes. Ils prétendent que la Délivrance est un acte de la répression du catharisme. Aucun pèlerinage ne ressemble à celui qu'ils dénoncent. Huot de Goncourt montre le peuple intolérant dénoncé par Voltaire, celui qui célèbre la mort tous les ans lors de la procession du 17 mai. Le député tente ainsi de montrer que ce peuple n'a pas évolué puisqu'il s'oppose aux décrets de l'Assemblée. Ces préjugés contre les Toulousains sont mis en avant pour convaincre la Constituante. Pourtant, les Toulousains présents à l'Assemblée ne réagissent pas. L'archevêque de Toulouse, interpellé par des députés, refuse de répondre. Les députés de Toulouse ne donnent pas leur opinion. Personne ne défend la ville, ses valeurs et ses rites. Préjugés et peur d'une scission politique, engendrée par des troubles religieux, convainquent l'Assemblée qui vote alors un décret en « témoignages de satisfaction et mérite d'approbation que la conduite sage, prudente et ferme tenue par la municipalité de Toulouse dans des circonstances difficiles et orageuses ».

Le 14 mai 1790, suite à de ces débats un « compatriote » écrit une *Adresse au peuple du Languedoc et particulièrement à celui de Toulouse*⁴⁰⁷. L'auteur se réfère directement à la séance du 4 mai, essayant de convaincre son lectorat – qu'il souhaite toulousain – de la bienveillance de l'assemblée à l'égard de Toulouse : « Ah ! Si vous aviez été les témoins de la séance [...] vous eussiez admiré le courage de ceux de vos députés généreux [...] vrais amis de la patrie, cette digne portion de tous les ordres, repoussant avec vigueur les sophismes & les injures d'un parti ennemi de la liberté⁴⁰⁸ ». L'argumentaire oppose les anciens « maîtres » des Toulousains, les ecclésiastiques égoïstes manipulant le peuple, à ses nouveaux représentants, les députés.

L'auteur de l'*Adresse* tente de convaincre les habitants du Languedoc d'accepter les mutations de la religion. Influencé par la philosophie de Voltaire, il veut montrer que les prêtres et les moines ont perverti la religion catholique. Dès lors, elle n'a plus engendré que violence, mort et pauvreté. Suit un long passage où il explique que les hommes du XVIII^e siècle ne sont plus dupes et ne souhaitent plus laisser les ecclésiastiques manipuler les Français.

« D'après ces réflexions, faut-il donc, ô mes chers compatriotes ! Que vous donnez encore le spectacle ridicule d'un fanatisme outré, lorsque toutes les Provinces de France le repoussent avec une sainte horreur ? [...] qui est-ce qui

⁴⁰⁷ BnF, S88-16575.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 10.

n'est point indigné de ce fanatisme destructeur qui pendant des siècles arma les peuples pour leur propre ruine ? Qui est-ce qui ne lit point avec colère l'affreuse histoire des massacres ordonnés par des prêtres qui commandoient de sang froid aux nations de s'égorguer pour de vaines opinions ? Des françois du dix-huitième siècle ne sont point des barbares. Ils se rappellent le mal qu'a si long-temps produit le zèle fanatique ; ils se rappelleront qu'ils sont hommes & chrétiens qu'un Dieu de douceur, des mains duquel nous sommes tous également sortis n'a jamais prêché votre exécutable morale. Ils sauront distinguer l'Éternel qu'ils honorent, du ministre qu'ils méprisent, lorsque l'amour de ses semblables ne dirigent point ses actions. Les Toulousains se rappelleront sans doute l'odieuse institution de la fameuse procession du 17 mai. Ils diront, que si leurs ancêtres ont été des boureaux, ils ne doivent point suivre ces flétrissans exemple. Ils se souviendront qu'ils ont été les derniers à chasser de leur sein l'inquisition, cette infernale invention du despotisme sacerdotal, & repareront par les progrès de leur raison, les maux qu'ils ont fait jadis souffrir à des innocentes victimes. Les manes des Calas demandent ce généreux exemple. C'est en faisant une action publique à leur mémoire, qu'ils prouveront à l'Europe entière, qu'ils ne sont plus les vils esclaves de quelques imposteurs. C'est alors qu'on les comptera parmi les amis de l'humanité & de la vraie religion.⁴⁰⁹ »

L'auteur fait appel à la mémoire des Toulousains. Les massacres des Guerres de Religion, la procession du 17 mai et l'affaire Calas sont mobilisés pour leur rappeler les conséquences du fanatisme. Ces différents événements sont présentés comme des repoussoirs, il s'agit des méfaits de l'intolérance. L'argumentaire initie un processus de culpabilisation des Toulousains. Ils doivent prouver « à l'Europe entière » qu'ils ont changé et ne sont plus ceux qui ont massacré les protestants ou tué Calas. Hommes de leurs siècles, ils doivent abandonner leurs pratiques religieuses, considérées comme fanatiques.

La politique de l'Assemblée remet en question une grande partie du clergé français et de nombreuses pratiques traditionnelles. De nombreuses villes françaises signifient violemment leur désaccord avec la politique religieuse de l'État. Quand il s'agit de Toulouse, l'Assemblée et le « concitoyen » demandent à ses habitants de mettre un terme à leur fanatisme séculaire. Les députés somment la ville de se détacher de son passé et de renoncer à tout fanatisme. Il s'agit, selon nous, de l'impact de la campagne voltairienne des années 1760. Si Personne ne demande officiellement la suppression de la fête de la Délivrance, chacun semble condamner son existence.

⁴⁰⁹ *Ibidem.*, pp. 5-6.

L'IMPACT DE LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

La Constitution Civile du Clergé est adoptée le 12 juillet 1790, sanctionnée par Louis XVI en août et condamnée par le pape en mars 1791. À Toulouse, les premières résistances apparaissent dès octobre 1790. Dès lors, de nombreux prêtres refusent de lire au prône les décrets de l'Assemblée ou le font de façon inaudible⁴¹⁰. Le 19 janvier 1791, l'archevêque de Toulouse François de Fontanges refuse de prêter serment. Le siège épiscopal devient, selon la constitution, vacant. Les électeurs du département sont convoqués pour élire leur nouvel évêque constitutionnel le 27 février 1791. Loménie de Brienne est élu mais refuse cette charge. De nouvelles élections sont alors organisées et le père Sermet est élu à sa suite le 20 mai 1791. Réagissant à cette nomination, l'archevêque toulousain François de Fontanges proclame le nouvel évêque « intrus ». En novembre 1791, le pourcentage d'assermentés dans la ville est seulement de 29,3 %. La presse relaie le conflit, amplifiant son importance en démontrant ses répercussions politiques et civiques.

Dans ce cadre, la commémoration de la Délivrance est de plus en plus remise en question. Le 21 mai 1791, le journal de Broulhiet devenu les *Affiches de la Haute-Garonne* aurait dénoncé la procession du 17 mai en la qualifiant d'« institution de fanatisme, de mensonge et de discorde⁴¹¹ ». Jean-Claude Meyer explique la suppression de la fête par le rejet des nouvelles institutions religieuses : « ce n'est que par méfiance à l'encontre de l'Église constitutionnelle que le conseil général de la commune de Toulouse décide la suppression de la procession du 17 mai ». Il est très difficile de comprendre dans quelle mesure la suppression de la fête a été encouragée par les problèmes religieux rencontrés par la ville. Il nous semble néanmoins que la municipalité combat davantage les prêtres non assermentés que constitutionnels. Pour organiser la célébration, les autorités civiles toulousaines font appel à l'Église constitutionnelle.

Bien que nous n'ayons quasiment aucune source pour connaître le déroulement exact de la fête pendant la Révolution, quelques indices nous aident à entrapercevoir celle de 1791. Dans une lettre datée du 26 mai 1791, un Toulousain y fait référence⁴¹². L'auteur, en

⁴¹⁰MEYER Jean-Claude, *La vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution*, op. cit., p. 64.

⁴¹¹ *Ibid*, p. 84. Nous n'avons pas trouvé cet article dans les archives toulousaines à la date indiquée par Jean-Claude Meyer. Selon les archivistes, il semble que celui-ci ait disparu.

⁴¹² PASQUIER Felix, *Notes et réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution, d'après des lettres*

désaccord avec la politique de l'Assemblée, dénonce la condition du roi. Il trouve inadmissible qu'il ne soit « pas libre, ni quant à sa personne, ni quant à sa conscience⁴¹³ ». La Constitution Civile du Clergé est longuement condamnée, notamment parce que la mesure empêche le déroulement décent des actes religieux. Cela impacte la solennité de la fête de la Délivrance de 1791.

« La procession du 17 se fit, à la vérité ; mais il y avait peu de prêtres et de moines, quoiqu'on les eût voulu forcer d'y assister. On peut donc appeler cette procession si célèbre et si belle autrefois, la procession des légionnaires.⁴¹⁴ »

L'auteur montre son attachement au rite commémoratif en la mentionnant et en rapportant sa grandeur d'autrefois. Il se désole que la fête, révélatrice de l'identité de Toulouse sous l'Ancien Régime, soit désertée depuis les premières années de la Révolution.

Les catholiques auraient pu utiliser cette célébration comme moyen de résistance à l'ordre nouveau. La reprise de la fête par la municipalité révolutionnaire toulousaine les empêche de cristalliser leur opposition autour de la commémoration. Les autorités toulousaines doivent imposer aux ecclésiastiques d'y participer. Elles essaient de l'adapter au cadre de La Révolution. La fête de la Délivrance est adaptée aux cérémonies révolutionnaires. Elle est précédée d'un discours patriotique prononcé par l'évêque constitutionnel, encadrée par les gardes nationales et établie par la municipalité⁴¹⁵. Pourtant, cet état de fait ne semble convenir à personne. Les ecclésiastiques, dont la plupart refusent le serment, ne se rendent pas à la fête qui devient celle des « légionnaires ». Nous pensons qu'il s'agit d'une référence à la légion Saint-Cyprien, partie de la garde nationale favorable à la Révolution. En 1791, il y aurait eu plus de soldats que de représentants de l'Église lors de cette cérémonie signifiant initialement la religiosité de la ville.

intimes, Toulouse, 1917, p. 55.

⁴¹³ *Ibid.*

⁴¹⁴ *Ibid.*

⁴¹⁵ *Délibération du conseil général de la commune de Toulouse [Microforme] : concernant la suppression de la procession du 17 mai.*, p. 17. (Annexe X. pp. 269-291)

LE REJET DE LA FÊTE PAR LES RÉVOLUTIONNAIRES TOULOUSAINS

Dans le même temps, les révolutionnaires toulousains ne rejettent pas complètement cette institution. L'élite toulousaine fait une scission entre les événements de mai 1562 et la fête depuis deux décennies. Dès 1790, les toulousains révolutionnaires ne savent comment se positionner. La situation révèle un paradoxe, ceux qui partagent entièrement les valeurs de la Délivrance ne peuvent y participer et ceux qui l'organisent ne peuvent complètement l'accepter. Ce positionnement délicat transparaît à travers les débats de la société populaire toulousaine. La « Société de Club (*sic*) littéraire et patriotique de Cent », est formée le 6 mai 1790 et prend rapidement le nom de « Club des amis de la Constitution ». Nous avons accès aux registres des délibérations et des séances privées. Malheureusement, les débats n'y sont pas reportés et seules quelques lignes permettent de connaître les questions abordées durant les séances.

La société populaire est jacobine et très importante dans le mouvement révolutionnaire toulousain. Elle a une position ambiguë face à la fête de la Délivrance. La procession du 17 mai est mentionnée pour la première fois lors des délibérations particulières du club le 6 mai 1791 :

« un honnorable membre a proposé d'engager la municipalité à supprimer la procession du 17^e de ce mois comme reste de la superstition et de la barbarie de nos ancêtres. Cette Motion vivement acceuillie a été néanmoins écartée par la question préalable attendu que le moment n'est pas favorable pour demander cette suppression les esprits n'étant pas assés éclairés pour sentir le besoin de cette suppression⁴¹⁶ »

La fête est condamnée en tant que célébration des Guerres de Religion et d'un massacre. Selon les membres de la société populaire, le peuple ne supporterait pas sa suppression. La contestation face à la Constitution Civile du Clergé est déjà forte et ils ne veulent pas inciter le peuple à entrer en Contre-Révolution. Il s'agit d'un argumentaire classique de la Révolution : le peuple n'est pas éclairé et doit être éduqué pour comprendre que les mesures mises en œuvre lui sont favorables. Selon nous, les révolutionnaires eux-mêmes ne sont pas prêts pour la suppression de la Délivrance. En effet, deux jours après cette allocution, lors d'une séance publique a lieu de vif débat au sujet de la commémoration :

⁴¹⁶ ADHG. 1L4543. Séance du 6 mai 1791.

« À la suite de cette lecture on a fait la motion de changer l'objet de la procession qui se fait annuellement dans cette ville le 17 mai et qu'on croit vulgairement avoir été instituée à l'occasion d'une victoire remportée dans des temps de fanatisme sur les protestants. Cette motion a produit une très longue discussion au bout de laquelle il a été décidé qu'elle serait ajournée.⁴¹⁷ »

L'intervention met en doute l'origine de la fête parce que son essence s'est transformée pendant l'Ancien Régime. Au XVIII^e siècle, elle célèbre surtout la ville de Toulouse. Selon nous, la demande de changement « d'objet » revient à acter la transformation de la fête. Une célébration civique de la ville le 17 mai sanctionnerait le glissement de signification de la fête en gommant ses liens avec la mémoire des Guerres de Religion. À partir de cette demande et même après la stricte interdiction de la fête, le club ne parle plus de suppression de la procession mais de substitution de la Délivrance par une fête civique.

La position du club patriotique n'est pas partagée par tous les Toulousains. Dans sa thèse, Jean-Claude Meyer cite un article du 21 mai 1791 des *Affiches de la Haute-Garonne*, dénonçant « le caractère " très intolérant " de la procession toulousaine du 17 mai, en espérant avoir vu pour la dernière fois " cette institution de fanatisme, de mensonge et de discorde " »⁴¹⁸. Cette vision prend le dessus dans la ville puisque le 1^{er} mai 1792 la fête de la Délivrance est définitivement supprimée par la délibération du conseil de la commune. Celle-ci définit la Délivrance comme « la fête du fanatisme, de l'intolérance & du despotisme sacerdotal ». La délibération place cette suppression dans la lutte contre les troubles religieux qui entachent la Révolution dans le Sud de la France ; « considérant que l'ennemi le plus puissant & le plus dangereux contre lequel les corps administratifs aient à lutter dans cette Ville & dans les Départements méridionaux, est le fanatisme⁴¹⁹ ».

⁴¹⁷ ADHG. 1L4544. Séance du 8 avril 1791.

⁴¹⁸ MEYER Jean-Claude, *La vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution*, op. cit., p. 84. Nous n'avons pas trouvé cet article dans les archives toulousaines à la date indiquée par Jean-Claude Meyer. Selon les archivistes, il semble que celui-ci ait disparu.

⁴¹⁹ *Délibération du conseil général de la commune de Toulouse*, op. cit., p. 15. (Annexe X. pp. 269-291)

2. LA CONDAMNATION DES ANCIENNES INSTITUTIONS

Aux yeux des députés parisiens, le problème de la fête de la Délivrance est son essence « fanatico-religieuse ». Ils ignorent la véritable signification de la fête. La commémoration est un moment central dans la représentation de Toulouse et de ses dirigeants. L'administration municipale connaît ses enjeux politiques. La suppression relève d'un rejet politique, celui des institutions de l'Ancien Régime. La mise à l'écrit de l'histoire des événements de mai 1562, lu par l'officier Baras et repris dans la délibération de suppression de la fête, doit discréditer les anciennes institutions et leurs rites. Les révolutionnaires se désolidarisent de la célébration annuelle de la mort. Pour eux, le massacre et la fête ont été décidés par les anciens bourreaux du peuple français : les parlementaires et les nobles. L'histoire de la Délivrance est rapportée pour convaincre de l'impossible continuité de la célébration.

LA NOUVELLE ADMINISTRATION MUNICIPALE

Le maintien du capitoulat jusqu'aux élections du 14 décembre 1789 fait de Toulouse une exception⁴²⁰. Philippe Nelidoff l'explique par trois facteurs : la « gestion sociale » de la crise ; l'alliance du capitoulat et du parlement ; l'« union sacrée » autour des capitouls. Ils s'assurent de l'approvisionnement de la ville à un moment où l'ordre public est fragilisé et se mobilisent dans l'organisation des ateliers de charité. Bien que parlementaires et capitouls se soient souvent en désaccord, le 9 septembre 1789 les capitouls demandent au parlement de se proroger. La condamnation des parlements en novembre 1789 porte un « coup au prestige des capitouls, trop liés à l'institution parlementaire pour ne pas sombrer avec elle. ». La conservation des institutions municipales de l'Ancien Régime s'explique aussi par son alliance avec la noblesse locale. Le 28 février 1790, la municipalité toulousaine est élue pour

⁴²⁰ NELIDOFF Philippe, *La municipalité de Toulouse au début de la Révolution*, Toulouse, France, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 1996, p.114

deux ans et remplace le capitoulat. Les anciennes institutions sont supprimées et désavouées. Philippe Nelidoff souligne que les équipes municipales toulousaines ont dès 1790 « le souci de “se montrer à la hauteur de la Révolution”, c'est-à-dire de collaborer à l'œuvre de régénération politique entreprise par l'Assemblée nationale⁴²¹ ».

Dès lors, les révolutionnaires considèrent qu'ils ne doivent pas perpétuer les rites glorifiant l'ancienne administration. La religion civique toulousaine légitime l'institution capitulaire. Le rôle sotériologique des capitouls leur permet de diriger la ville et la fête de la Délivrance le démontre. Il s'agit d'une des facettes de la propagande capitulaire visant à faire d'eux les responsables spirituels de la cité. La nouvelle administration désavoue la fête de la Délivrance pour supprimer les signes de la puissance politique et spirituelle des capitouls et arrête de les célébrer. Elle essaie de ne pas se positionner dans la lignée du capitoulat. Les révolutionnaires veulent représenter une rupture avec l'Ancien Régime. La célébration de la Délivrance vient d'un vœu capitulaire et l'administration révolutionnaire ne peut être liée aux engagements de ses prédécesseurs. Ce désaveu n'est pas évident, la population est attachée aux capitouls. Ainsi, le conseil municipal argumente sur la rupture entre les institutions de l'Ancien et du Nouveau Régime.

« Vous croirez-vous liés par des vœux impies dans leurs motifs, barbares dans leur exécution & formés par des corps qui ne subsistent plus ? Vous avez succédé, il est vrai, aux Capitouls ; mais je me plaît à remarquer que vous n'avez succédé ni à leurs priviléges, ni à leur luxe, ni à ces distinctions misérables, qui, après avoir offusqué long-temps les amis de l'égalité, disparaissent enfin de ce sanctuaire auguste.⁴²² »

L'administration révolutionnaire se différencie du capitoulat par son refus des priviléges rejetés par l'Assemblée nationale dès la nuit du 4 août 1789. Le corps municipal de 1792 ne partage ni les honneurs, ni les valeurs des capitouls. Il fait partie d'un autre temps et d'un autre système. D'ailleurs, en tant qu'administration de la Révolution, la municipalité « ne peut & ne veut connoître d'autre vœu que celui de maintenir de tout son pouvoir la Constitution & les Lois nationales ».

⁴²¹ *Ibid.*, p. 150.

⁴²² *Délibération du conseil général de la commune de Toulouse*, op. cit., p. 11. (Annexe X. pp. 269-291)

LE PARLEMENT COUPABLE DES GUERRES DE RELIGION

Pour s'assurer que l'administration municipale révolutionnaire est libérée du rite capitulaire, le rapport définit la fête comme une volonté parlementaire. La Faille, De Rozoi et beaucoup d'autres historiens attestent du vœu des capitouls. Pourtant, Baras insiste sur l'inexistence du vœu dans les registres de la ville. En se défendant de chercher « à en contester ou à en affoiblir l'authenticité », il précise qu'après une minutieuse enquête il n'en a trouvé aucune trace dans les *Annales manuscrites*. Ces archives sont une « suite non interrompue de faits relatifs à l'histoire de cette commune » notant absolument tous les événements importants. Cet argument délie, de fait, le pouvoir municipal de l'Ancien Régime du vœu de 1562 et de l'organisation de la commémoration. Ses successeurs n'ont alors plus aucune raison de maintenir « cette procession [qui] est entièrement l'ouvrage du ci-devant Parlement ».

Selon la tradition historiographique protestante, les parlementaires sont les coupables des désordres du XVI^e siècle. De la même façon, depuis le *Traité de Voltaire* jusqu'aux *Annales* de De Rozoi, les français éclairés dénoncent la culpabilité de la cour souveraine lors du massacre de 1562. Les révolutionnaires vont plus loin en désignant le parlement comme seul artisan de la première fête de la Délivrance. Dès lors et puisque les révolutionnaires doivent « poursuivre tout ce qui peut rappeler un régime tissu de crimes et d'injustice », la fête doit disparaître. Les parlements représentent les abus de la justice de l'Ancien Régime. Ils sont définis par les révolutionnaires comme des institutions archaïques de l'époque moderne. Ils cristallisent le désordre politique et le despotisme des institutions de l'Ancien Régime. Les événements de mai 1562 et plus généralement les Guerres de Religion, sont une preuve des dérives de cette institution. Les révolutionnaires toulousains dénoncent l'entièvre responsabilité du parlement de Toulouse dans la guerre civile de mai 1562. En 1792, il est un bouc émissaire parfait. Le 6 septembre 1790, les parlements sont dissous par l'Assemblée nationale. À Toulouse, la cour souveraine refuse de se soumettre et d'enregistrer le décret, ses membres sont alors mis en état d'arrestation le 10 octobre 1790. La plupart des parlementaires toulousains s'exilent pour échapper à la justice révolutionnaire et reviennent

avec la loi d'amnistie décrétée le 15 septembre 1791⁴²³. Lorsque le conseil municipal vote la suppression de la fête, la défiance envers l'ancienne administration est à son comble.

En reprenant la vision de Voltaire, Baras montre que l'intolérance toulousaine a perduré jusqu'au siècle des lumières et l'affaire Calas. La nouveauté du discours est de ne plus dénoncer le fanatisme de la ville ou de ses habitants mais celui du parlement. La fureur de la cour ne s'arrête pas avec la guerre civile. Elle continue dans les années qui suivent :

« après la cessation de tous les troubles, [la cour] refusa deux fois d'enregistrer les Lettres patentes d'amnistie ; qu'elle cassa une treve consentie avec les protestant par le Duc d'Anville ; qu'elle ne vérifia l'Édit de la paix de 1568, qu'après quatre jussions consécutives, & avec des restrictions qui en détruisoient les principaux effets ; qu'elle consulta le Pape Sixte-Quint pour savoir si elle devoit obéir au Roi Henri III, qui étoit excommunié ; enfin, qu'après l'assassinat de ce malheureux Prince par le Moine Clément, elle rendit un Arrêt, toutes les chambres assemblées, pour ordonner qu'il seroit fait tous les ans une procession pour rendre grâces à Dieu d'un si grand bien-fait⁴²⁴».

Le discours du conseil municipal toulousain reprend le portrait d'une ville séditieuse qui a participé en premier plan à la Ligue. Ce passage ressemble énormément à la dénonciation voltairienne du *Traité*. L'ensemble du texte est d'ailleurs caractéristique du renouveau historiographique de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le processus de marginalisation intellectuelle de la pensée de Bosquet atteint son terme avec ce document. Nous n'allons pas revenir longuement sur la description de la Délivrance mais souligner les grands traits pour rendre compte de cette évolution.

Les coupables de la guerre civile sont les parlementaires, encouragés par leur haine religieuse. La cour souveraine « oblige » les catholiques à porter des croix blanches et leur « ordonne » de prendre les armes. La délibération cite un passage où De Rozoi dénonce l'« inexcusable » faute du parlement qui a ensanglanté la ville dans une « première Saint-Barthélemy ». Si catholiques et protestants sont tous fanatiques et coupable d'exactions, les premiers sont mis en position d'agresseurs et les seconds de légitime défense. L'orateur contextualise ses propos en affirmant qu'en 1562 les protestants sont « égorgés ou brûlés vifs » partout en France.

Baras ne décrit pas les combats ayant lieu dans la ville pour « épargner à votre âme sensible le tableau déchirant de cette série de meurtres, d'assassinats, de batailles ; & l'honneur même de notre Patrie nous impose le devoir de jeter un voile religieux sur les

⁴²³ NELDOFF Philippe, *La municipalité de Toulouse au début de la Révolution*, pp. 150-154.

⁴²⁴ *Délibération du conseil général de la commune de Toulouse*, op. cit., p. 11. (Annexe X. pp. 269-291)

événements arrivés dans ces jours de deuil⁴²⁵ ». Ce silence montre le décalage entre la pudeur morale des révolutionnaires et la violence des événements de mai 1562. C'est aussi un effet de rhétorique qui permet au discours d'être plus efficace. Les interlocuteurs imaginent une horreur indicible. En revanche, Baras s'étend au sujet de la trêve. Le traité de paix accorde aux protestants le droit de quitter la ville après la cène du dimanche 17 mai et leur garantit la vie. Lorsque les catholiques s'attaquent aux protestants, Baras dénonce la « brutale superstition & [le] sang froid féroce qui caractérisoient les auteurs de ce massacre ». Il recourt à une citation des *Annales manuscrites de la ville*, les passages entre parenthèse ont été ajoutés au texte initial.

« a quoi feust respondu par ledict seigneur Président (du Parlement) qu'il étoit question de l'honneur de Dieu & de son Église, & avant passer oultre, que tous soldats & gens de guerre eussent incontinent foi mettre en ordre avec les armes, & se rendre soubs l'enseigne de leur capitaine à la peyne de leur vye sans rémission, à ce que par armes l'ennemu feust assailli, & l'avoir, quoiqu'il coustat à feu & sang. Et feust cette affaire si vertueusement (Dieu, quelle effroyable vertu !) & belliqueusement conduit, que le dix-septième jour du moys de may, feste de la pentecoste, la maison & le capitolle de la ville feust reprins & remis en l'hobéissance du roy, de la Cours, Capitols & Citoyens de la Ville, & l'ennemi repoussé, tués & meutris, la plupart demeurés sur les rues & pavé, ou aux environs deux lieues à la ronde de Thle (Tholose), suivis de Cavalerie & Infanterie, quatre mil cinq cent d'iceulx ennemis en nombre vérifié, sans comprendre une infinité d'autres ensevelis par les champ. Laquelle victoire demeurée au Roy & à la Ville, soubs son hobéissance, est très digne de mémoire, tout ainsin que feust miraculeuse la Délivrance du peuple d'Israel, &c., &c.⁴²⁶»

Seule citation des *Annales manuscrites* du rapport, le texte permet de rappeler que le chiffre de quatre mille morts provient des *Annales de la ville*. Contrairement au récit de Voltaire ou des historiens protestants, ce document ne peut être remis en question par les catholiques toulousains. L'ardeur de l'auteur des *Annales*, écrivant au début des Guerres de Religion, est difficilement compréhensible par les hommes du XVIII^e siècle. Cet extrait des *Annales manuscrites* est l'illustration du fanatisme catholique pour les révolutionnaires qui le citent.

Comme Voltaire et les élites éclairées de la seconde moitié du XVIII^e siècle, la version révolutionnaire ôte du récit la présence de Dieu. Le rapport accuse même les catholiques d'avoir usé du nom de Dieu pour justifier leurs actes ; ils ont « attribuer à une sorte de miracle le fruit monstrueux de la férocité la plus réfléchie & par une audace sacrilège chercher à rendre la Divinité complice & fauteur des forfaits qu'on a commis ! ». En niant l'intervention divine, les révolutionnaires mettent à mal la raison même de la procession du 17 mai : remercier Dieu de la Délivrance de la ville. À leur yeux, l'entretien de cette mémoire

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 6.

⁴²⁶ *Ibidem.*, pp. 7-8.

dans la commémoration est une manipulation parlementaire visant à maintenir le fanatisme populaire. Indirectement, ils remettent en question l'identité même de Toulouse. Jusqu'alors les documents officiels présentaient la ville, capable de rejeter l'hérésie par l'intermédiaire de ses saints tutélaires, comme élue de Dieu. Si la Délivrance n'est plus un acte divin, Toulouse n'est plus sainte. La fête semble être une absurde mascarade au service d'un parlement ultra-catholique ; l'identité toulousaine également.

LES SOURCES DU DISCOURS

Pour arriver à démontrer l'indispensable suppression de la commémoration, le rapport mobilise de nombreuses sources. La version de l'histoire de la Délivrance qui en découle a pour seul objectif de dénigrer la fête. Elle reprend surtout la version voltaire et protestante pour dénoncer le parlement catholique et le massacre du 17 mai. Cette subjectivité est remarquable dès les premiers mots de la délibération qui annonce la description de la « sanglante origine de cette prétendue Délivrance de la ville⁴²⁷ ». Cette phrase établie deux présupposés : l'essence de la fête est tâchée de sang et l'événement célébré n'a pas libéré la ville. La « prétendue Délivrance » est un massacre, celui de citoyens. Plutôt que de délivrer la ville de l'hérésie, les catholiques toulousains ont imposé le règne du fanatisme.

Le rapport de la municipalité toulousaine se défend de toute subjectivité, Baras débute son discours en annonçant avoir « senti qu'il falloit infiniment de précautions pour s'élever au-dessus du soupçon de la partialité » et s'être « attaché en conséquence à conserver dans ce récit jusqu'aux expressions des historiens les plus connus qui ont écrit sur ce point longtemps avant la révolution⁴²⁸ ». Il est vrai que le rapport est étayée par des citations de différents historiens catholiques et protestants mais partial il ne l'est certainement pas. Par exemple, Bosquet est seulement mentionné pour signifier que le fanatisme toulousain est inscrit dans une tradition historiographique. Quant à La Faille, il est présenté comme un « narrateur d'ailleurs assez exact pour ce qui ne peut pas compromettre le ci-devant Parlement & les mille & un préjugés à la mode de son temps ».

⁴²⁷ *Ibidem.*, p. 2.

⁴²⁸ *Ibidem.*, p. 3.

L'auteur le plus repris est sans nul doute De Rozoi. Ses *annales* correspondent en tout point à la version révolutionnaire. Le recours à cette référence par des révolutionnaires est pourtant délicat. Depuis 1789, De Rozoi est l'unique rédacteur de la *Gazette de Paris*. Il se montre très critique face à la Révolution dès la nationalisation des biens du clergé. Royaliste, il devient vite la cible des révolutionnaires et vit caché une grande partie de cette période. Il est un des premiers journalistes guillotinés en août 1792. Baras s'excuse d'utiliser la version de l' « ex-citoyen » De Rozoi, hostile à la Révolution. Il cite cet auteur pour convaincre le plus de personnes possibles car « l'opinion d'un de nos apôtres modernes, du pieux auteur de la *Gazette de Paris*, paroîtra à quelques-unes propre à lever les doutes & à tranquilliser les consciences ». Le recours aux *Annales* de De Rozoi fait autorité. Il est susceptible de convaincre ceux que le discours révolutionnaire n'impacte pas. De Rozoi est connu pour ses positions de défenseur du clergé, sa version pour pervertir la religion. Utiliser les *annales* de 1772 permet d'assurer un consensus autour de la nouvelle version de la Délivrance. Très influencé par le *traité* de Voltaire, le discours de De Rozoi est aussi en accord avec la vision révolutionnaire. Baras exprime cet attachement au philosophe : « on n'a pas oublié tout ce que Voltaire a écrit contre cette procession ».

Pour finir, Baras se base sur un document étonnant, nommé *Relation fidellement extraite de M. de Thou & Lafaille, de la guerre intestine entre les catholiques et les protestans, qui donna lieu à l'établissement de la fête et de la procession du 17 mai*⁴²⁹. Cette brochure, que nous avons trouvé dans le fond de la Bibliothèque d'Histoire du Protestantisme Français, est difficile à dater. C'est pourquoi nous ne l'avons pas commenté dans notre développement sur les demandes de suppression de la fête. En revanche, il est certain qu'elle est écrite sous la Révolution. Après avoir repris la version voltairennne de l'histoire de la Délivrance, l'auteur tire une conclusion morale :

« Quelle leçon pour ceux de nos contemporains, qui, égarés par le sentiment des maux que leur a causé la révolution présente, appellent peut-être par leurs vœux de la guerre civile, qui désirent peut-être comme un remède à leur douleur, ce qui en seroit le comble & la consommation, ce qui est toujours le plus grand des malheurs ! Quelle leçon aux patriotes dont l'âge & l'expérience n'ont pas assez mûri le patriotisme, de s'abstenir de tout ce qui peut augmenter l'aigreur de leur ennemis⁴³⁰ ! »

Nous reconnaissons ici la prise de position de l'Assemblée Constituante ou de l'*adresse* de 1791. D'ailleurs, la brochure est écrite pour justifier la suppression de la procession.

⁴²⁹ BSHPF. 2°1 882 Res.

⁴³⁰ *Ibid.*, p. 20.

« Nous laissons maintenant à toutes les personnes judicieuses, & dont la religion est tant soit peu éclairée [...] nous laissons à tous nos lecteurs raisonnables le soin de décider s'il n'est pas vrai que la fête du 17, qui retrace le souvenir de toutes les horreurs qu'on vient de lire, fut instituée en mémoire de ce qu'il eût fallu oublier⁴³¹ »

L'auteur prétend croiser les récits de La Faille et de Jacques-Auguste De Thou pour restituer une l'histoire la plus réaliste possible. En vérité, il remet en question l'honnêteté de Bosquet, supprime tous les passages où La Faille le site et ne conserve que les moments où l'auteur fait référence aux arguments protestants. Le discours de La Popelinière ressort dans le document. D'autant que l'*Histoire Universelle* de De Thou reprend la version de l'historien protestant. En s'appuyant sur l'historiographie protestante, la brochure révolutionnaire justifie par des écrits catholiques la demande de suppression de la fête. Finalement, ce document et la délibération de la municipalité se ressemblent. L'historiographie toulousaine et française sont dès lors strictement identiques dans un rejet unanime de la fête.

⁴³¹ *Ibidem.*, p. 29.

3. LA RÉVOLUTION FAIT TABLE RASE DE LA COMMÉMORATION

Célébration du fanatisme et d'administrations désavouées, la fête de la Délivrance est un rite qui ne peut perdurer pendant la Révolution. Sa forme et son fond sont en contradiction avec le monde qui se construit. La commémoration est condamnée par les révolutionnaires comme un « monument d'ignorance & de superstition honteux pour la ville de Toulouse, & indigne de figurer parmi les cérémonies touchantes, fraternelles & tolérantes d'une nation libre⁴³² ». Pour entrer en Révolution, les Toulousains doivent désavouer « Toulouse la Sainte » et ses rites. La fête de la Délivrance est alors supprimée, sa mémoire condamnée à l'oubli. La mise en scène de l'idéalisation traditionnelle de la ville disparaît, personne ne réagit.

UNE AUTRE CONCEPTION DE LA FÊTE

La Révolution a une vision neuve de la « cité idéale ». De nouveaux symboles et célébrations servent à la représenter. La fête révolutionnaire est le « lieu privilégié où s'est investi le rêve d'une société nouvelle et d'un monde idéal⁴³³ ». Durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, des philosophes – principalement Rousseau – s'emparent de la question des fêtes. Ils dénoncent la fête aristocratique de la cour, de l'opéra ou encore du théâtre. La fête parfaite rousseauiste est une cérémonie « à la fois abolie et magnifiée comme exaltation d'une ferveur unanime⁴³⁴ ». La Révolution reprend cet idéal et le formule. Le rôle du peuple est réinventé, « les cérémonies nationales à ciel ouvert tenteront de déployer des mouvements de masses, où le peuple aurait enfin l'occasion de se rencontrer lui-même et de se percevoir.⁴³⁵ ». Il ne doit plus être dans le rôle passif et quasi-décoratif que lui attribuaient les autorités de l'Ancien Régime. La Révolution est faite par le peuple et pour le peuple, les cérémonies révolutionnaires aussi. La fête révolutionnaire rompt avec celle de l'Ancien Régime dans sa conception de l'espace, du temps et des acteurs ; elle sanctionne ainsi le

⁴³² *Délibération du conseil général de la commune de Toulouse*, op. cit., p. 15. (Annexe X. pp. 269-291)

⁴³³ VOVELLE Michel, *La mentalité révolutionnaire : société et mentalités sous la révolution française*, Paris, Éd. sociales, 1985, p. 157.

⁴³⁴ *Ibid.*, p. 158.

⁴³⁵ STAROBINSKI Jean, *L'Invention de la liberté, 1700-1789, « La fête iconoclaste »*, éd. Skira, 1964, p. 91.

nouvel ordre social.

La fête de la Délivrance montre la société d'ordre et sa hiérarchie, laissant le peuple à la marge de la célébration. En 1790 et 1791, elle subsiste grâce à l'adaptation de sa symbolique et de ses structures organisationnelles. Ce moment de latence où institutions municipales et clergé constitutionnel reprennent les fêtes traditionnelles, n'est pas une exception toulousaine. Michel Vovelle définit les trois premières années de la Révolution, première séquence de la fête révolutionnaire, comme un moment de transition durant lequel le langage cérémoniel est encore en mutation. Durant cette phase, l'ancien type de cérémonial – religieux, monarchique, municipal ou populaire – cohabite avec les nouveaux rites. Il n'existe pas de date fixe à laquelle les anciens rites sont définitivement supprimés partout en France. En revanche, selon l'historien ils le sont dans les lieux les plus anticléricaux dès l'été 1792. La Délivrance est supprimée à ce moment précis.

Toulouse, jusqu'alors bastion catholique, entre en la Révolution et devient jacobine. Ce passage d'une ville très catholique à une ville révolutionnaire nous semble en partie la conséquence de l'abandon de « Toulouse la Sainte ». Sans vouloir changer l'identité de la ville, les élites toulousaines ont dans un premier temps délaissé le catholicisme traditionnel pour un christianisme éclairé. Devenues révolutionnaires, elles ne portent plus les valeurs de religiosité de Toulouse. L'identité de la ville est changée par la Révolution, la fête de la Délivrance ne peut plus la signifier. Les révolutionnaires ne voient plus dans les anciennes cérémonies religieuses ou politiques un moyen de célébrer leur identité. La municipalité demande aux Toulousains d'offrir aux étrangers des fêtes dignes de la Révolution. Elle glorifie celle du 14 juillet qui est « un des plus beaux spectacles qu'il soit au pouvoir humain de présenter, celui d'un grand peuple de frères & de 20 000 soldats-citoyens, renouvelant ensemble sous les yeux & les auspices de la Divinité le serment de vivre libres ou de mourir⁴³⁶ ». Ce transfert de sacralité dans de nouveaux rites est caractéristique de la Révolution.

Quant aux catholiques opposés à la Révolution, ils ne semblent pas vouloir se réapproprier un rite souillé par les institutions révolutionnaires. La lettre envoyée en 1791 par un bourgeois catholique toulousain déplore la forme de la fête cette année-là. La célébration de la Délivrance ne représente plus ni la sainteté, ni l'identité de la ville. La Révolution fait

⁴³⁶ *Délibération du conseil général de la commune de Toulouse*, op. cit., pp. 14-15. (Annexe X. pp. 269-291)

table rase de ce passé et cela ne révolte personne. Aucun attroupement le jour de la fête en signe de protestation, ni aucun pamphlet pour dénoncer la suppression. Nous avons simplement trouvé un article des *Affiches de la Haute-Garonne*, datant du 30 mai 1792, dénonçant les mensonges des ennemis de la révolution :

« Il n'est pas de moyens que l'on n'emploie pour travailler le peuple, le décourager & le dégoûter de la constitution. Tantôt on l'allarme sur ses propriétés par la crainte d'un pillage, tantôt on effraie sa piété en lui représentant comme un sacrilège la suppression de la procession du 17 mai : tantôt on lui fait craindre la disette des grains & une famine prochaine.⁴³⁷ »

Après avoir publié un article élogieux sur la suppression de la fête le 16 mai 1792, Brouilhet prend ici position contre ceux qui la fustigent⁴³⁸. À partir du 1^{er} mai 1792, ceux qui dénoncent l'interdiction de la fête sont des menteurs manipulant le peuple, des contre-révolutionnaires.

TOULOUSE ET LA RÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE

Selon Mona Ozouf, l'ambition première de la Révolution est de maîtriser le social en créant un homme nouveau⁴³⁹. L'objectif est de tout réformer pour créer une nation bientôt dite « une et indivisible ». Dans ce cadre, il ne peut y avoir de particularismes identitaires. L'identité régionale doit correspondre à l'identité nationale. Perpétuer une tradition qui ne correspond pas aux idéaux de la Révolution est impensable. D'autant que la fête de la Délivrance célèbre l'exclusion d'un groupe du corps social français : les protestants. Baras exprime la nécessité de supprimer la procession pour entretenir l'union et la fraternité du peuple français, « qui ne peut être affoibli par la différence des opinions même religieuses ». Faisant directement référence à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le conseiller municipal démontre le décalage entre la fête du fanatisme et les valeurs de la Révolution.

Archaïsme aux yeux des révolutionnaires, la fête va à l'encontre de l'égalité des cultes, de la fraternité et de l'unité nationale. Alors qu' « il est [du devoir du conseil municipal] de faire disparaître jusqu'aux plus légères traces de désunions déplorables qui

⁴³⁷ Journal toulousain. *Journal Universel et Affiches de Toulouse* article du 30 mai 1792.

⁴³⁸ Journal toulousain. *Journal Universel et Affiches de Toulouse* article du 16 mai 1792.

⁴³⁹ OZOUF Mona, *L'homme régénéré : essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, 239 p.

règnèrent trop long-temps entre les Citoyens & les Citoyens, sous le prétexte cruel d'une différence d'opinion religieuses⁴⁴⁰ » la fête de la Délivrance ne peut qu'être « indigne de vous & de l'an quatrième de la Liberté ». Dans cette phrase « vous » fait référence au conseil général de la commune donc aux institutions révolutionnaires. D'ailleurs, la suppression a un écho positif en France. Le 4 juin 1792, les *Annales patriotiques et littéraires de la France* reprend un extrait de la délibération du 1er mai. Le journal parisien salue le zèle des révolutionnaires toulousains :

« La suppression de cette procession, en marquant singulièrement les progrès de la raison et de la philosophie, annonce en même temps la sagesse et le vrai civisme de la brave municipalité de Toulouse. Nous en sommes d'autant moins surpris que cette municipalité et la très-grande majorité des citoyens de cette ville ont toujours été depuis la révolution dans le sens des vrais principes de la liberté et de la constitution, et que c'est à leur énergie, autant qu'à leurs lumières, que sont dus l'ordre et la paix qui ont régné constamment parmi eux. La ville de Toulouse sera distinguée sous plus d'un rapport glorieux dans l'histoire de la révolution.⁴⁴¹ »

Le 22 mai, c'est l'Assemblée nationale qui applaudit les Toulousains :

« *Lettre des officiers municipaux de la ville de Toulouse*, qui font passer à l'Assemblée une *délibération du conseil général de la commune*, qui supprime une fête fanatique-religieuse, sous le titre de « fête des pénitents de Toulouse », le 17 mai, sous le nom de délivrance de la ville, en mémoire d'un massacre de huguenots, arrivé le 17 mai 1562. (*Applaudissements.*)⁴⁴² »

L'identité toulousaine s'aligne à l'identité nationale. La ville peut se revendiquer entièrement révolutionnaire. La suppression de la fête sanctionne cet alignement salué par le journal révolutionnaire et l'Assemblée. Remarquons que cette dernière nomme la fête de la Délivrance « fête des pénitents ». Nous n'avons trouvé aucune autre mention de cette dénomination. Pour nous, il s'agit de l'influence du discours de Voltaire sur la perception de la vie religieuse toulousaine.

La fête de la Délivrance ne correspond pas aux valeurs de la France régénérée. Les révolutionnaires toulousains la suppriment. Baras précise dans son rapport que des villes comme Paris ou Orléans célèbrent leur propre délivrance « sans blesser les principes de la Constitution & sans outrager l'humanité⁴⁴³ ». Ces commémorations ne sont pas remises en question. Leur genèse est légitime : Paris célèbre le retour du bon roi Henri IV et Orléans l'arrivée de Jeanne D'Arc. Les deux villes ont été envahies par des ennemis et délivrées par

⁴⁴⁰ *Délibération du conseil général de la commune de Toulouse*, op. cit., p. 15. (Annexe X. pp. 269-291)

⁴⁴¹ Journal parisien. *Annales patriotiques et littéraires de la France* numéro du 4 juin 1792.

⁴⁴² Archives parlementaires de 1787 à 1860 ; 34-51. Assemblée nationale législative. Série 1 / Tome 44 / impr. par ordre du Sénat et de la Chambre des députés [Microfiches], p. 3

⁴⁴³ *Délibération du conseil général de la commune de Toulouse*, op. cit., p. 13. (Annexe X. pp. 269-291)

des héros. Henri IV ou Jeanne D'Arc sont des symboles de cohésion et d'union populaire. Ces fêtes sont aussi importantes pour l'identité des villes où elles se déroulent que pour celle de la France. En revanche, la fête de la Délivrance ne peut servir les intérêts de la nouvelle nation. Le rapport exprime la nécessité de faire « disparaître une inconvenance aussi étrange avec les mœurs & les lumières de la France régénérée⁴⁴⁴ ». La Révolution abolit les symboles du passé et réinvente l'histoire nationale. Le nouveau roman national ne peut être sali par des événements tel que la Délivrance. Il faut supprimer la fête mais aussi rayer son existence de l'histoire.

LA DAMNIATIO MEMORIAE

En refusant de perpétuer la cérémonie les révolutionnaires brisent le lien créé annuellement par la commémoration entre passé et présent. Ils ne tolèrent pas de communier avec des ancêtres haineux et de marcher dans leur pas. La fête est mauvaise par essence, son existence corrompt la ville. Pour cette raison, le conseil général de la commune refuse de transformer la Délivrance en une « fête civique calquée sur des bases constitutionnelles [...] spectacle plus moral, plus véritablement religieux, & sur-tout plus fraternel⁴⁴⁵ ». Trop malsaine, la procession du 17 mai ne peut engendrer une fête célébrant les valeurs de la Révolution. Le rejet se situe dans une reconfiguration identitaire et politique de la France. Supprimer la fête de la Délivrance est un geste symboliquement et permet de signifier à la France que Toulouse rompt avec son passé.

Vestige des dérives de l'Ancien Régime, la fête de la Délivrance doit disparaître. Le recours à l'oubli n'était néanmoins pas la seule solution. Les révolutionnaires auraient pu maintenir la commémoration et changer le sens de la fête en créant une contre-mémoire. Ils auraient célébré les morts du 17 mai en martyrs de l'intolérance. C'est le cas de l'affaire Calas qui permet de dénoncer l'injustice et le fanatisme de l'Ancien Régime. Devenu martyr de l'intolérance, Calas est un symbole repris par les révolutionnaires et les contre-révolutionnaires. Le 19 novembre 1793 ou 29 brumaire de l'an II, la Convention Nationale décrète « qu'il sera élevé une colonne sur la place où le fanatisme a fait périr Calas⁴⁴⁶ ». Les

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 12.

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁴⁶ ADHG. 1L352, pièce 4.

événements de mai 1562 sont trop marqués par Toulouse l'intolérante pour permettre de dénoncer la perversion des institutions de l'Ancien Régime. Le massacre du 17 mai 1562 a été perpétré par la population. Les révolutionnaires ne peuvent mener une Révolution au nom du peuple et reconnaître qu'il peut être barbare et sanguinaire. C'est une des raisons qui les incite à dénoncer le parlement comme l'unique responsable de la guerre civile.

Les révolutionnaires décident de « supprimer entièrement la procession, & de ne rien laisser qui pût en retracer directement ou indirectement le souvenir.⁴⁴⁷ ». Deux cents ans après la fin des Guerres de Religion, ils mettent en place l'oubli imposé par l'Édit de Nantes ; tout comme Henri IV, ils souhaitent imposer la concorde dans le pays. En un temps de discorde religieuse, ils tentent de supprimer les preuves de désunions des Français. Nous y voyons une logique d'amnistie, une tentative de supprimer les discordes séculaires entre protestants et catholiques à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne. Les tensions religieuses entre les deux communautés ne peuvent être apaisées alors que la capitale du département célèbre un événement des Guerres de Religion, considéré comme un massacre. Du grec « oubli » ou « pardon », l'amnistie est une loi qui efface les faits et interdit le souvenir. Les lois d'amnistie ne mettent pas simplement en place l'oubli, elles exhortent les citoyens à se souvenir que l'on ne doit plus se souvenir. C'est une « mémoire inversée » qui permet à une société, dont le corps social est déchiré, de recréer le lien social. Le problème est d'ordre moral : à quel moment est-il juste d'oublier et comment effacer des actes fondamentalement violents ? La question ne se pose pas en 1792. La régénération du pays rend la célébration incivique et donc immorale. Le besoin d'oubli doit être consensuel et tolérable par tous. Un pouvoir fort et incontesté est nécessaire pour sa mise en place. Le conseil municipal révolutionnaire est assez puissant pour imposer sa volonté.

La délibération du 1^{er} mai présente une véritable volonté de *damnatio memoriae*. Elle se retrouve dans l'arrêt qui prononce la suppression entière de la fête et charge le corps municipal de « veiller spécialement à l'abolition & destruction très-prochaine de tout ce qui pourroit rappeler cette cérémonie incivique⁴⁴⁸ ». Les révolutionnaires toulousains font ainsi table rase d'un passé qui les dérange. Aucune œuvre ni aucun document rappelant l'existence de la fête n'a cependant été détruit à notre connaissance. En revanche, l'oubli est acté pendant soixante-dix ans. Plus personne ne célèbre la fête. Il y a donc consensus autour de sa

⁴⁴⁷ *Délibération du conseil général de la commune de Toulouse*, op. cit., p. 16. (Annexe X. pp. 269-291)

⁴⁴⁸ *Ibid.*

suppression et de la mise en place d'une nouvelle histoire pour la ville. L'oubli n'est pas l'antithèse de la mémoire ou encore l'absence de souvenir. En substance, Paul Ricœur explique qu'il s'agit avant tout de l'effacement de traces. Il crée un espace de « réserve », stockant en quelque sorte les souvenirs. Ricœur fait référence aux « entrepôts » de mémoire décrits par saint Augustin. Le philosophe est convaincu de l'indestructibilité du passé, même dans l'oubli⁴⁴⁹. Les stratégies de l'oubli se greffent sur les configurations narratives de l'histoire. L'oubli, comme la mémoire, peut être abusif lorsqu'il est juridiquement délimité. Son imposition peut, dès lors, engendrer des réactions violentes. À Toulouse l'ensemble de la population ne semble pas réagir. Le récit de l'oubli convient mieux que celui de la mémoire. Depuis près de trente ans les Toulousains se justifient à propos de leur tolérance et de leur identité. En interdisant la fête et en imposant son oubli, ils s'assurent que le débat ne perdurera pas.

Alors que la France entame une régénération profonde de ses hommes ainsi que de ses rites, valeurs et symboles, les Toulousains doivent faire table rase de leur passé. L'histoire de Toulouse ne peut plus être défini localement mais doit s'intégrer dans la mise en place du roman national. Celui-ci brise les particularismes régionaux pour créer une unité française. Les fêtes doivent s'intégrer dans la mise en scène nationale. Les Français ne peuvent plus se reconnaître dans différentes bannières, ils doivent partager les mêmes symboles et les mêmes emblèmes. La municipalité toulousaine souhaite rompre avec les institutions de l'Ancien Régime et particulièrement avec le capitoulat. Elle avance différents arguments pour se délier du vœu capitulaire de 1562. Le parlement est alors dénoncé comme seul coupable de la célébration du massacre.

La fête de la Délivrance symbolise « Toulouse la Sainte » et le fanatisme de l'Ancien Régime. Les Toulousains souhaitent abandonner cet héritage, rompre les liens avec le passé. Ils suppriment la fête et proscriivent sa mémoire. Cette suppression est demandée par l'Assemblée Constituante dès les premiers troubles religieux dans la ville. La religion toulousaine est considérée comme un fanatisme depuis les écrits de Voltaire. Alors que Calas devient un martyr de la justice de l'Ancien Régime, les événements de mai 1562 sont effacés. Les différentes histoires de Toulouse écrites après 1792 mentionnent succinctement la guerre

⁴⁴⁹ RICŒUR Paul, *La mémoire*, op. cit., p. 576.

civile et ne font que très peu mention de la fête. Pourtant, en 1861, de nombreux ouvrages sont consacrés aux Guerres de Religion toulousaines et à la figure de Duranti. Un an plus tard, pour l'anniversaire centenaire de la Délivrance, l'archevêque décide de renouveler le vœu ; l'oubli sort de sa réserve.

CHAPITRE SIX

LA COMMÉMORATION DU TRICENTENAIRE DE LA DÉLIVRANCE

Au début du Second Empire, le catholicisme est à son apogée. Le coup d'État du 2 décembre 1851 est approuvé par l'Église. Le 1er janvier 1852, il est célébré par un *Te Deum* dans la cathédrale de Notre-Dame de Paris. Homme de foi, l'empereur entretient de très bon rapport avec le pape Pie IX, parrain du prince impérial. Au niveau national et local le nouveau pouvoir multiplie les gestes envers l'Église. Dans le contexte autoritaire du Second Empire, l'Église bénéficie d'une liberté de réunion et d'expression exceptionnelle. Suite à l'attentat d'Orsini la politique religieuse de la France change. Les relations avec la papauté se tendent et les catholiques sont de plus en plus surveillés en France. Catholiques libéraux et ultramontains se retrouvent soudainement en accord contre la politique impériale. Dès les années 1860, s'opère un « glissement lent de l'opinion catholique vers l'opposition ». Les légitimistes sachant n'être capable de revenir au pouvoir qu'avec l'aide de l'Église « regagnent des sympathies⁴⁵⁰ ». Ils demandent le retour de la monarchie absolue de droit divin en France mais aussi plus globalement la suprématie de ce système politique en Europe.

Soixante-dix ans après la condamnation révolutionnaire, les catholiques toulousains refusent l'oubli et les condamnations voltaireennes. L'Église, « passeur de mémoire » de la Délivrance, réaffirme la foi catholique Toulousaine. Contrairement à la Révolution en 1792, le Second Empire n'est pas assez puissant pour imposer l'oubli aux Toulousains. Jusqu'à la Révolution, la célébration de la Délivrance sert à glorifier l'administration municipale et à rassembler les habitants de la ville autour d'une identité. Ces commémorations annuelles permettent la centralisation de l'identité des spectateurs et des participants autour de la perception de « Toulouse la Sainte ». En 1862, le très conservateur archevêque de Toulouse tente de donner un nouveau souffle à cette institution. La France du Second Empire s'embrase face à cette décision de l'archevêché toulousain. Les débats cristallisent les oppositions politiques des catholiques toulousains. Ils brandissent leur mémoire pour s'opposer au nouvel ordre national. Pour la première fois, ils s'opposent à Voltaire.

⁴⁵⁰ RÉMOND René, *La vie politique en France depuis 1789 Tome 2. 1848-1879*, Nouvelle édition revue et mise à jour, Paris, Pocket, 2005, p. 192.

1. LE JUBILÉ SÉCULAIRE DU TRICENTENAIRE DE LA DÉLIVRANCE

L'archevêque de Toulouse, Julien-Florian-Felix Desprez, publie le 13 mars 1862 une *lettre pastorale* pour le tricentenaire de la fête de la Délivrance « annonçant le jubilé séculaire, l'exposition et la procession solennelle des saintes reliques conservées dans l'insigne basilique de Saint-Saturnin, à Toulouse pour l'an de grâce 1862⁴⁵¹ ». La lettre est imprimée et relayée par un *Petit manuel de prière* publié le 19 mars à Toulouse. Le manuel indique les gestes rituels de la commémoration. Son intention est de normaliser les comportements. Soixante-dix ans après l'interdiction de la célébration et sa mise à l'oubli, les catholiques toulousains s'en emparent à nouveaux. Il s'agit de redéfinir l'identité de la ville autour de sa religiosité, voire de sa sainteté. Renouer avec le passé permet de rejeter les différents événements survenus depuis la Révolution. La décision de renouveler la fête provoque de très nombreux débats en France.

RÉAFFIRMER LA RELIGIOSITÉ DE LA VILLE

La *Lettre pastorale* est ouverte par un questionnement autour de l'importance de la célébration des fêtes et anniversaires dans la liturgie catholique. L'archevêque installe une argumentation permettant de lier les rites de l'Église à la religion même. Sans messes, cérémonials et célébrations il ne peut y avoir de culte catholique. Dès la première phrase, il définit l'année liturgique comme « une série de solennités destinées à ramener devant nous, par la puissance du souvenir, les merveilles de la vie et de la mort d'un Dieu, les vertus de cette femme *pleine de grâces, bénie entre toutes les femmes*, le courage, la grandeur et la sainteté de l'innombrable cohorte des héros de notre sainte religion⁴⁵² ». La commémoration rythme l'année des fidèles. Ils sont liés à Jésus, à Marie et aux saints grâce aux rites commémoratifs développés par l'Église. L'acte rituel catholique le plus important est l'eucharistie qui permet de commémorer le dernier repas du Christ. Supprimer des célébrations va à l'encontre de la religion. Cet état de fait permet de remettre en question la légitimité de la suppression de la Délivrance. L'archevêque insiste sur la grande diversité des

⁴⁵¹ ADHG. 2V46, non folioté. Lettre pastorale reproduit en annexes. (Annexe XI, pp. 292-293)

⁴⁵² *Ibid.*

fêtes religieuses. Les royaumes, provinces ou villes « rappellent, par des solennités particulières, les événements religieux qui [leur] appartiennent d'une manière spéciale⁴⁵³ ». Il aborde alors la question de la fête de la Délivrance et de son importance pour le culte toulousain. Dans la *Lettre pastorale* l'archevêque développe essentiellement le rapport entre la religiosité traditionnelle de la ville et les rites commémoratifs du mois de mai.

Dans un premier temps, l'archevêque souligne la catholicité traditionnelle de la ville et de ses habitants. Ces derniers se sont toujours tournés vers Dieu et ses intercesseurs « dans les jours de calamité et de joie, d'espérance ou de crainte⁴⁵⁴ ». D'autant que depuis le huitième siècle, le trésor de la basilique Saint-Sernin possède de nombreuses reliques « insignes de plusieurs apôtres, les restes vénérés de presque tous les saints évêques de Toulouse, des ossements nombreux de martyrs, de confesseurs et de vierges⁴⁵⁵ ». L'archevêque dresse ainsi le portrait traditionnel de « Toulouse la Sainte ». Les hommes pieux souhaitent que leurs dépouilles reposent dans la basilique. Les Toulousains partagent une religiosité aiguë qui les poussent à célébrer ces saintes reliques qui protègent la ville en retour. C'est d'ailleurs ce qu'il ressort de la très courte explication des événements de mai 1562 :

« En 1562, lorsque les malheurs les plus grands semblaient le menacer, tout le peuple accourut devant ces saintes reliques, d'où il espérait voir sortir pour lui la consolation et la force. Son attente ne fut pas vainue. Le Seigneur étendit son bras puissant et protecteur sur cette Église de Toulouse, défendue à la fois par le courage de ses enfants et par la prière de ses gardiens endormis dans la mort, mais dont le cœur veillait auprès du Très-Haut.⁴⁵⁶ »

Cette description mystique de la Délivrance de la ville annihile complètement la violence des événements célébrés. Ce n'est ni un déni, ni une manipulation mais l'expression de la véritable signification de la fête pour les Toulousains, c'est-à-dire la célébration de la sainteté de leur ville. L'archevêque ne décrit pas les événements qui ont amenés les catholiques à demander l'aide de Dieu. La Délivrance de la ville n'est pas explicitée. Ainsi, il évite de déterrer les débats du XVIII^e siècle. Comment parler des événements de mai 1562, trois cents ans après pour renouveler la commémoration ? Après la remise en question faite par Voltaire, les élites intellectuelles toulousaines du XVIII^e siècle et la Révolution, il est impossible de revenir à la version traditionnelle mise au point par Bosquet.

⁴⁵³ *Ibid.*

⁴⁵⁴ *Ibid.*

⁴⁵⁵ *Ibid.*

⁴⁵⁶ *Ibid.*

Le clergé toulousain souhaite de nouveau célébrer dans Toulouse des rites ostentatoires. Pour nous, cela montre l'influence de la mouvance des ultramontains. En 1863, Taine note que l'essence du catholicisme méridional « c'est de prendre l'homme par la pompe, le ravissement des yeux⁴⁵⁷ ». Si c'est le cas à Toulouse sous l'Ancien Régime, peu de célébrations ravissent les catholiques depuis la Révolution. L'extériorisation de la religion grâce aux rites religieux est le modèle que les ultramontains tentent d'implanter en France. Leur objectif est d'effacer les séquelles de la période révolutionnaire. Le tricentenaire de la Délivrance permet un retour de mémoire. L'intention de l'Église est moins de ramener les Toulousains à cette mémoire que de les rediriger vers un passé où ils se définissaient par leur religiosité.

« RENOUER LA CHAÎNE DU PASSÉ »

Les organisateurs du tricentenaire de la Délivrance ne souhaitent pas, à l'inverse de ceux du bicentenaire, expliquer aux Toulousains la genèse de la fête pour les inciter à y participer. L'argument central de l'archevêque est de renouer les liens avec le passé pieux de la ville. La procession du 17 mai et la fête de la Délivrance, sont définies en ces termes :

« Une procession générale, qui devait se renouveler tous les ans, fut chargée de transmettre aux générations futures le souvenir du vœu fait en cette circonstance par les Capitouls de la ville. [...] Une bulle de Pie IV, de vénérée mémoire, datée du 26 novembre 1564, autorisa un jubilé pour deux jours, entre lesquels s'étaient concentrées les émotions du danger et de la délivrance, le 12 et le 17 mai.⁴⁵⁸ »

En notant que la procession « devait se renouveler tous les ans », l'archevêque signifie que ce n'est plus le cas. Quelque chose a rompu la célébration des bienfaits de Dieu. La lettre a pour mission de prévenir du retour de la commémoration. L'anniversaire centenaire de la Délivrance de la ville est un prétexte pour se réapproprier le passé de l'Église toulousaine, « renouer la chaîne du passé et d'apporter auprès des saintes reliques la vénération dont un autre âge les avait entourées. ».

L'archevêque inscrit la célébration du tricentenaire dans la lignée des jubilés séculaires de 1662 et 1762. Le dispositif qui suit la *Lettre pastorale* est une copie de celui du

⁴⁵⁷ CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France. Tome 1 (1800-1880)*, Toulouse, Privat, 2000, p. 214.

⁴⁵⁸ ADHG. 2V46, non folioté. (Annexe XI, pp. 292-293)

bicentenaire. Les trois premiers articles, reprenant les deux bulles papales de 1564 et 1762, expliquent que du 16 au 23 mai une indulgence plénière en forme de jubilé doit avoir lieu dans Toulouse. Durant cette octave, toute personne se rendant à la basilique Saint-Sernin ou la cathédrale Saint-Étienne peut être absoute de ses péchés. Les articles quatre, cinq, six, sept règlent quant à eux le déroulement de l'octave. S'ils se réfèrent à l'organisation de la fête de 1762, ils ne la reproduisent pas à l'identique. Chaque jour une paroisse de la ville doit venir en procession à l'abbatiale. Un détail que nous n'avons pas réussi à expliquer est particulièrement étonnant : la procession générale est prévue pour le dimanche 18 mai 1862. Nous avons essayé de comprendre ce changement de jour. Pourquoi l'archevêque décide-t-il de célébrer le 18 mai la procession du 17 mai ? Le 13 mars, aucune injonction ministérielle n'a encore été effectuée, rien ne s'est interposé à la volonté de l'archevêché. Est-ce alors pour enlever l'aspect sanglant de la fête et essayer de se prémunir d'éventuelles dénonciations de l'intolérance toulousaine ? Nous n'arrivons pas à trouver de justification convenable à ce changement de date de la commémoration. Il serait intéressant de mener une étude plus poussée pour essayer de comprendre cette étonnante évolution.

Ce changement de date ne bouleverse pas la signification de la fête. Les Toulousains doivent à nouveau marcher dans les pas de leurs ancêtres pour signifier l'identité idéalisée de la ville. Les modalités de la commémoration et de la mise en scène de l'identité religieuse de Toulouse n'ont pas évoluées depuis le XVIII^e siècle. L'enjeu pour l'archevêque est de créer la même confusion des temps qu'en 1762. Il souhaite nier que depuis la Révolution la religion toulousaine est affaiblie et la mémoire des événements de mai 1562 étouffée. Pourtant, la lettre montre qu'il comprend la difficulté que ressentent les individus du XIX^e siècle pour se sentir en communion avec les hommes de 1562.

« Si en parcourant vos rues les corps des saints ne rencontrent plus ni les mêmes édifices ni les mêmes spectateurs, que la même vénération cependant descende vers eux de ces demeures plus riches peut-être, mais habitées encore par la foi et par la vertu. Vous irez, pendant cette octave bénie, entourer de votre amour ces restes illustres et sacrés, et vous ne dédaignerez pas de vous agenouiller devant cette poussière animée autrefois par de si saintes pensées et de si généreux dévouements.⁴⁵⁹ »

Les Toulousains du XIX^e siècle et leurs aïeux sont liés par leur foi inébranlable et leur attachement au culte des saints. Les changements qui ont eu lieu dans la ville depuis l'Ancien Régime sont superficiels. Les bâtiments ou les individus paraissent différents mais l'essence de l'identité toulousaine est identique : « Toulouse la Sainte » élue de Dieu est toujours

⁴⁵⁹Ibid.

guidée par la dévotion envers les reliques sacrées de sa basilique.

La *Lettre pastorale* affirme que ni la Révolution, ni la République, ni l'Empire, n'ont brisé le lien entre la ville et les dépouilles des saints hommes. Même durant ces périodes de trouble, « de nouveaux trésors sont d'ailleurs venus se joindre à ceux que possérait depuis si longtemps notre antique basilique. ». L'archevêque fait référence aux reliques de Thomas d'Aquin transférées, lors de la suppression des ordres religieux par les révolutionnaires, du couvent des Jacobins à la basilique Saint-Sernin. De plus, il mentionne la récente acquisition du corps de Louis d'Anjou, ancien évêque de Toulouse.

« Récemment encore, grâce à la générosité d'un saint prélat d'Espagne, l'Église de Valence nous a fait parvenir un ossement précieux de saint Louis, évêque de Toulouse ; et bientôt votre premier apôtre et votre premier pontife se trouvera entouré, dans la célèbre basilique qui porte son nom, des reliques de tous les évêques qui ont fait monter avec eux la sainteté sur ce siège où il les avait précédés.⁴⁶⁰ »

Les reliques de Saint-Louis reposent dans la cathédrale de Valence en Espagne. L'archevêque valencien et le pape font don à la basilique toulousaine du fémur de la dépouille en 1862. La translation de cette relique a lieu le 15 mai 1862 et sert à renforcer la dévotion lors de la fête de la Délivrance. Ce rite met en scène la relation toute particulière entre les saints et la basilique Saint-Sernin. Les Toulousains assistent de nouveau à l'élection de leur ville pour accueillir les restes de saints. La translation de reliques permet de renforcer le lien entre les fidèles et les saints protecteurs. D'autant que le culte des saints est régi par les émotions. Le tricentenaire de la Délivrance commence le 15 mai avec ce rite qui renoue la tradition du culte des saints à Toulouse. Le *Petit manuel de prières* édité sur ordre de l'archevêque définit le 15 mai comme jour d'ouverture du jubilé⁴⁶¹.

En célébrant de nouveau les saints tutélaires et la fête de la Délivrance, l'archevêque de 1862 souhaite rompre avec la période révolutionnaire et rejeter ses mises en œuvres. Il demande aux catholiques de renouveler « le spectacle qu'offraient autrefois tant de générations éteintes » dont les jours noirs ont « presque effacé la trace ». La commémoration cristallise l'opposition de l'Église face au monde qui lui est imposé depuis le tournant révolutionnaire. L'archevêque souhaite montrer que malgré les tentatives de destruction des rites de l'Église, les Toulousains n'ont pas oublié pas que leur ville peut être un bastion catholique. Les condamnations de ce passé glorieux n'ont pu l'effacer. Pour reprendre la logique ricœurienne, l'archevêque ouvre les « entrepôts » de mémoire dans lesquels la

⁴⁶⁰Ibid.

⁴⁶¹Ibid.

Délivrance avait été enfermée. Renouveler la commémoration de la Délivrance permet de briser l'oubli imposé le 1^{er} mai 1792 et de tourner la page de la Révolution :

« Une révolution nous a séparés de ce siècle, et après avoir renversé les trônes, dressé les échafauds, détruit des églises en grand nombre, elle a substitué aussi dans nos mœurs publiques des tendances nouvelles aux pensées de foi du siècle dernier.⁴⁶² »

L'archevêque souhaite plus commémorer la religion toulousaine de l'Ancien Régime que la Délivrance du 17 mai 1562. D'autant que la religion catholique n'est pas en position de force en France en 1862. Si la Révolution a détruit les traditions religieuses de la ville, le Second Empire ne semble pas plus propice à l'épanouissement religieux.

« Lorsque tant de causes de tristesse nous environnent, lorsque la foi court parmi nous de si mystérieux dangers, il faut que les âmes en qui vit l'esprit de Dieu se montrent et que la puissance du bien se dresse sans crainte en face de la puissance et de la tyrannie du mal.⁴⁶³ »

La volonté sous-jacente de la restauration de la cérémonie est de rendre à la ville son rôle de protectrice de l'orthodoxie religieuse. Ce renouvellement de la fête lui permet de se dresser contre la politique religieuse du Second Empire et retrouver son rôle de défenseure de l'Église. Les anniversaires centenaires exaltent la mémoire. Ces conditions réunies, le rite commémoratif peut renaître. Le retour de la fête de la Délivrance engendre cependant de très nombreux débats à Toulouse et en France.

UN DISPOSITIF DIMINUÉ

Ayant eu connaissance de la décision de l'archevêque, le gouvernement contacte la préfecture toulousaine. Le cabinet du ministre de l'instruction publique et des cultes envoie une lettre à la préfecture de la Haute-Garonne le 5 avril, annotée des mots « très urgent⁴⁶⁴ ». Il déplore que l'archevêque toulousain veuille célébrer à nouveau un massacre. Il ne « comprend » pas la mise en place de huit jours de jubilé et demande à la préfecture des justificatifs au sujet de la fête. Celle-ci s'exécute. Trois jours plus tard, le ministre demande l'envoi supplémentaire d'une copie des différents documents susceptibles d'éclairer la demande de l'archevêque pour son cabinet et celui du ministre de l'intérieur. Nous n'avons pas trouvé l'intégralité de la correspondance entre le préfet et les différents ministères. De ce

⁴⁶² Ibid.

⁴⁶³ Ibid.

⁴⁶⁴ Ibid.

que nous avons lu ressort l'incompréhension des autorités impériales face au renouvellement de la fête. Le gouvernement réduit à minima le dispositif de la commémoration. Plutôt que de l'interdire, les ministères la cloisonnent à l'intérieur des lieux de culte. Les processions des différentes paroisses et surtout celle du 18 mai ne peuvent avoir lieu.

Cette décision doit être replacée dans la législation religieuse du Second Empire. Selon la constitution de 1852, la vie religieuse française est encadrée par le concordat de 1801⁴⁶⁵. Celui-ci est une reconnaissance mutuelle entre la papauté et la République française. Il reconnaît la religion catholique comme majoritaire en France et autorise le culte public. En revanche, l'article premier insiste sur la subordination de l'Église à l'État. Elle doit se conformer « aux règlements de police que le Gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique ». De la même façon, l'article soixante et un défini qu'« aucune fête, à l'exception du dimanche, ne pourra être établie sans la permission du Gouvernement ». L'archevêque ne demande pas l'autorisation au gouvernement, à la préfecture ou à la municipalité ; il décide seul de célébrer de nouveau une fête interdite. Le gouvernement aurait donc pu demander la suppression de la fête de la Délivrance. Une lettre du 5 avril semble pencher pour cette solution⁴⁶⁶. Les autorités impériales décident finalement de ne supprimer que les actes rituels exercés en dehors des lieux de culte. Cette décision est prise pour éviter un mécontentement virulent de la population toulousaine. D'autant que l'affaire prend dès le 4 avril une ampleur nationale avec de nombreux débats dans les journaux.

⁴⁶⁵ Constitution de 1852, cite officiel du conseil constitutionnel français. <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-de-1852-second-empire.5107.html>.

⁴⁶⁶ 2V46, registre non folioté.

2. LA CRISTALLISATION DE L'OPPOSITION CATHOLIQUE

La réaction du gouvernement impérial face au renouvellement de la fête de la Délivrance révèle la gêne engendrée par la décision de l'archevêché. D'un côté, le Second Empire ne souhaite pas rompre ses liens avec les catholiques français. De l'autre, il est soutenu dans son action contre le pape par les libéraux. L'affaire du renouvellement prend une ampleur nationale dans les journaux. Hostile au régime impérial et soutien fidèle de la papauté, l'archevêque toulousain est dénoncé par les journalistes libéraux. La fête de la Délivrance est analysée comme une attaque directe à la politique religieuse de Napoléon III. Le déroulement du jubilé est très surveillé par la préfecture et la gendarmerie. De nombreuses personnes participent aux rites de la fête. Ils sont perçus par les autorités toulousaines comme des légitimistes et des catholiques soutenant le pape. Les prêches énoncés à cette occasion ont d'ailleurs une forte connotation politique.

LE DÉBAT NATIONAL

À l'annonce de la décision de l'archevêché de renouveler la fête de la Délivrance la presse française s'embrace. Le 7 avril 1862, le *Journal des débats politiques et littéraires* y fait référence pour la première fois⁴⁶⁷. En première page il dénonce violemment la faute morale et politique de l'archevêque toulousain. Nous avons trouvé quatorze articles de presse de neuf journaux différents abordant la question. Les articles paraissent avant la célébration. La plupart des journaux nationaux sont radicalement contre l'autorisation de la célébration. Dans ce camp, trois journaux s'engagent particulièrement : le *Journal des débats* – anticlérical et voltairien –, *Le siècle* – libéral – et le *Moniteur universel* – relais du régime⁴⁶⁸. Face à eux, seul *L'ami de la religion* argumente sur la nécessité de permettre le déroulement du jubilé. Deux très longs articles, le 12 et la 15 avril, condamne les journaux nationaux que nous venons de citer⁴⁶⁹.

Plus que sur la célébration elle-même, le débat repose sur la politique religieuse de

⁴⁶⁷ Journal national, *Le journal des débats politiques et littéraires*, numéro du 7 avril 1862.

⁴⁶⁸ *Ibid.*, ; Journal national, *Le siècle*, numéros des 9 et 15 avril 1862 ; Journal national, *Le moniteur universel*, numéro du 11 avril

⁴⁶⁹ Journal national, *L'ami de la religion*, numéros du 12 et 15 avril.

Napoléon III. Le Second Empire entre en guerre contre l'Autriche, au côté du Piémont, en 1859. Il se retrouve emporter dans la spirale de la formation de l'unité italienne. La question romaine est quasi-immédiatement posée : les États de l'Église sont démembrés et la souveraineté du pape sur Rome menacée. Dans le même temps et face à la désapprobation des catholiques français, le gouvernement commence à surveiller l'Église. Lors de la déclaration de guerre, les évêques français reçoivent une circulaire impériale assurant que les pouvoirs temporels du pape seront préservés. La politique française change durant l'automne 1859, lors de l'annexion de l'Italie centrale au Piémont. Dans une brochure imprimée officieusement, *Le Pape et le Congrès*, l'empereur se prononce en faveur de la réduction des pouvoirs temporels de la papauté. Dès lors, l'union entre le souverain pontife et le Second Empire se brise. Le Pape, soutenu par l'Église française, condamnent les agissements et les propos de Napoléon III. Le pouvoir s'oppose désormais à l'installation de certaines communautés religieuses et durcit sa politique envers l'Église.

La restauration de la fête de la Délivrance se greffe aux débats déjà présents en France. Les journaux hostiles à la fête dénigrent principalement son origine, la dénonçant comme la commémoration du fanatisme et de l'intolérance. Ils condamnent l'existence de rites barbares dans la France du XIX^e siècle. En arrière-plan, l'anticléricalisme et l'hostilité face à la papauté ressortent souvent des articles. Les massacres des Guerres de Religion et les dérives du christianisme sont des arguments d'autorités pour prouver la nature belliqueuse et violente de la religion catholique. Les réfractaires à la fête veulent dénoncer les dérives du catholicisme. L'article du *Journal des débats* inaugurant la polémique est particulièrement représentatif des arguments des opposants au jubilé :

« Certes, après tout ce qui s'est passé depuis quelque temps, on ne peut guère être surpris de voir un membre de l'épiscopat rompre aussi violemment avec les principes de tolérance et de liberté religieuse qui sont devenus la loi des sociétés modernes. [...] Comment M. l'archevêque de Toulouse, qui vit au milieu de nos populations méridionales, qui connaît l'ardeur et la vivacité de leurs passions religieuses, n'a-t-il pas vu le danger de cet appel fait à des souvenirs néfastes ? Comment n'a-t-il pas craint de raviver des discordes et des haines encore mal éteintes ? Comment n'a-t-il pas reculé devant la responsabilité des malheurs qui pourraient résulter de ces luttes nouvelles ?⁴⁷⁰ »

L'auteur condamne explicitement l'inertie de l'Église française qui n'est toujours pas acquises aux idées de tolérance. Son incapacité à s'adapter aux nouvelles valeurs françaises mais aussi à ses lois est mise en avant. La peur de voir le Midi s'embraser à cause de la religion fait écho à la mémoire des Guerres de Religion. Elle est aussi nourrie par la virulence

⁴⁷⁰ Journal national, *Le journal des débats politiques et littéraires*, numéro du 7 avril 1862.

de la Contre-Révolution et de la Terreur Blanche, n'ayant pris fin qu'en 1815 dans ce territoire⁴⁷¹. La presse française condamne l'archevêque toulousain pour toutes ses prises de positions. Hors la loi et hors du temps, il est un fauteur de trouble. Il ne craint pas de créer de nouveaux troubles de religion dans une région prête à les revivre. Deux articles font la une du journal *Le siècle* le 15 avril. Le premier dénonce le maintien de la fête de la Délivrance, le second fait référence à la visite que l'archevêque toulousain doit bientôt rendre au pape : « M. Julien-Florian-Félix Desprez [...] va faire acte d'adhésion au pourvoir temporel [du pape] en son nom et au nom des habitants de la Gaule narbonnaise. [...] Si l'Église compte en ce moment plus d'un enfant terrible, M. De Toulouse est sans contredit le plus terrible de tous⁴⁷² ».

Outre le débat à propos de la question romaine, les journaux font des parallèles entre la restauration de la commémoration et des incidents récents survenus en France. Le plus caractéristique, repris par les deux camps, concerne la société de Saint-Vincent-de-Paul. La société est fondée en 1833 par un groupe d'étudiants catholiques désireux de partager leur foi et de se consacrer à la charité. En 1861, le groupe compte environ cent mille membres en France. Le ministre de l'Intérieur Persigny cherche alors, dans le contexte de la contestation catholique, à le démanteler⁴⁷³. Dérive du catholicisme ou du gouvernement selon les camps, l'affaire prend une ampleur nationale au même moment que celle de la Délivrance. Le *Journal des débats* conclut son article sur la fête en citant une circulaire envoyée par le ministère de l'intérieur aux préfets pour interdire la société. De cette façon, il relie les différentes dérives catholiques et montrent que l'action de l'État doit être la suppression. En revanche, *L'ami de la religion*, condamne la politique d'un gouvernement persécutant l'Église catholique. Le premier article du bulletin politique du 12 avril s'offusque face à la décision de diminuer le dispositif de la fête et au soutien des journalistes du *Moniteur* :

« Cette intervention du gouvernement est grave, et, selon nous, insuffisamment motivée. Nous venons de voir se produire dans le journalisme le manège qui a précédé les mesures dont la Société de Saint-Vincent-de-Paul a été victime. Les journaux de la démocratie révolutionnaire, les pharisiens de la liberté religieuse de toutes nuances, ont poussé les hauts cris à l'annonce d'un incident religieux tout intérieur et particulier au diocèse de Toulouse. Cette levée de boucliers est elle fondée ? Nous ne le pensons pas. À part le

⁴⁷¹ TRIOMPHE Pierre, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 49 | 2014, mis en ligne le 01 décembre 2014, consulté le 01 mai 2016. URL : <http://rh19.revues.org/4745>

⁴⁷² Journal national, *Le siècle*, numéro du 15 avril 1862.

⁴⁷³ BREJON DE LAVERGNÉE Matthieu, « La Société de Saint-Vincent-de-Paul à Paris au XIXe siècle (1833-1871). Prosopographie d'une élite catholique fervente. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], Thèses et HDR soutenues, mis en ligne le 09 janvier 2007, consulté le 20 mai 2016. URL : <http://rh19.revues.org/1186>

tapage des pseudo-libéraux de la presse révolutionnaire de Paris, nous n'en avons vu trace nulle part ; aucun indice n'est venu nous apporter la preuve que la population toulousaine se sentit menacée des troubles et des discordes dont on sème l'épouvante.

Tranchons le mot. C'est un jeu que les adversaires du catholicisme ont essayé pour attirer de nouvelles répressions sur l'Église. Nous regrettons que le gouvernement se soit appuyé prématurément sur des commentaires si passionnées. Nous ne croyons pas qu'il se soit associé à ces intentions malveillantes, mais nous voyons avec douleur le succès dont sont couronnées successivement les tentatives d'agitation irréligieuse produite d'une manière toute factice par une certaine presse, qui feint aujourd'hui de se préoccuper de la *paix religieuse*, et qui, depuis dix ans, n'a d'autre souci que de soulever dans l'Église et contre l'Église toutes les divisions et toutes les haines.⁴⁷⁴ »

Suite à cela, l'auteur détaille « les persécutions contre le clergé dans le nouveau royaume d'Italie ». La politique religieuse intérieur et extérieure de l'Empire révolte le journalisme. Pour lui, les anticléricaux manipulent les faits et font interdire sociétés religieuses et célébrations. La liberté de culte est ainsi bafouée par ceux qui l'ont portée. En position de faiblesse, le catholicisme ne trouve plus sa place en France. L'auteur ne condamne pas directement le gouvernement. Il insinue que les libéraux lui dictent sa politique religieuse. De plus, il retourne l'argument de la violence suscitée par le renouveau de la fête en dénonçant celle voulue par les anticléricaux.

LE JUBILÉ DU TRICENTENAIRE DE LA DÉLIVRANCE

La fête de la Délivrance de 1862 préoccupe énormément la préfecture de la Haute-Garonne. Nous avons à notre disposition vingt lettres adressées au préfet et sept brouillons de missives destinées aux ministères de l'intérieur ainsi qu'à celui de l'instruction publique et du culte⁴⁷⁵. Ces lettres sont des rapports journaliers écrits par différents commissaires et par un membre du clergé de Saint-Sernin dont nous ne connaissons que la signature. Ces témoignages sont retranscrits et envoyés aux ministres. Ils permettent d'avoir une idée précise du déroulement de la commémoration. Ils mettent en avant les préoccupations de l'administration locale pendant l'octave et permettent de confronter la version de la police à celle du clergé. Aucune de ces descriptions n'étant objective, la vision que nous avons de la célébration est biaisée.

Seul l'archevêché organise la fête. Contrairement au bicentenaire, la municipalité ne

⁴⁷⁴ Journal national, *L'ami de la religion*, numéros du 12 avril.

⁴⁷⁵ 2V46, registre non folioté.

la mentionne jamais dans les registres de séances. En dépouillant ces documents nous nous sommes rendu compte que les préoccupations des conseils municipaux ne concernent que l'urbanisme et l'économie de la ville. Le conseil municipal, dissous en 1852, est composé de maires et adjoints systématiquement nommés par les dirigeants de l'Empire. Le gouvernement redéfinit le découpage électoral en associant aux circonscriptions urbaines des territoires ruraux conservateurs. Les actions de la municipalité servent à stabiliser la vie politique, économique et religieuse. L'administration qui gère l'encadrement civil de la fête est la préfecture. Elle met en place un dispositif policier pour vérifier que la commémoration se déroule dans l'ordre. Notons qu'à ce moment le préfet de la Haute-Garonne, San-Benedetto Jules Priamar Boselli, est un fervent défenseur du régime impérial.

L'organisation ecclésiastique est tout de même confrontée aux décisions gouvernementales qui cantonnent les rites à l'intérieur des lieux saints. Chaque jour de fête sont accomplis les vêpres, les messes, les sermons et les bénédictions dans l'église Saint-Sernin. Le jour d'ouverture du jubilé et le 18 mai ont lieu une procession à l'intérieur de la basilique. Beaucoup de personnes de tous les milieux sociaux sont présentes tout au long des huit jours de fête. Le 15 mai, quatre heures avant le commencement de la fête l'abbatiale est déjà à son comble. La police recense environ deux mille personnes devant l'église. La foule réunit lors du 18 mai est plus nombreuse encore. La couverture médiatique du jubilé a encouragé cette foule à se rendant à la fête. La *Lettre pastorale* et une note de l'archevêché, écrite le 2 mai pour légitimer la célébration, ont été publiés dans de nombreux journaux dont *La semaine catholique* et le *Journal de Toulouse*⁴⁷⁶. La *Semaine catholique* est accessible à tous. Le très conservateur curé de Saint-Sernin crée ce journal en 1861 et fait éditer de petits livres à bas prix destinés à l'éducation religieuse des milieux populaires. Les habitants de Toulouse et des villes avoisinantes sont ainsi informés de la célébration. À la demande de l'archevêque toutes les paroisses du diocèse sont prévenues de la célébration⁴⁷⁷.

Cet afflux massif inquiète les représentants de l'ordre. Dès le matin du premier jour du jubilé, ils envoient une lettre à la préfecture pour demander qu'un « piquet de 50 hommes [vienne] à la caserne Saint Charles en cas d'événements⁴⁷⁸ ». Le dispositif policier mis en place par la préfecture révèle l'intérêt politique à la surveillance de la commémoration. Vingt-cinq soldats commandés par un sergent ainsi qu'un commissaire se trouvent à

⁴⁷⁶ 2V46, registre non folioté.

⁴⁷⁷ *Ibid.*

⁴⁷⁸ *Ibid.*

l'intérieur de l'église tous les jours. De même, l'extérieur de la basilique est surveillée par la police. Lors du jubilé aucun incident n'a lieu. En revanche, les rapports des commissaires préviennent le préfet de la vente du *Petit manuel de prière*, interdit par la préfecture, sur le parvis de la basilique. La police intervient sur ordre du préfet pour empêcher les ventes. En dehors de cet épisode, aucune entorse à la loi n'est rapportée. Chaque jour un à deux rapports de plus d'une page sont néanmoins écrits et envoyés à la préfecture. Ces lettres de l'administration policière font ressortir la tension politique que le renouveau du jubilé a engendré.

UN ÉVÉNEMENT FORTEMENT POLITISÉ

Lors de la célébration, la méfiance de l'autorité civile est à son comble. Les policiers redoutent que les prêtres soient postés près des reliques non pour absoudre les fidèles mais pour surveiller les conversations⁴⁷⁹. Si tel est le cas, la suspicion est partagée par le clergé. Les seules sources de l'administration ecclésiastique à notre disposition sont des rapports écrits pour le préfet. Nous ne pouvons savoir quelles sont les dispositions prises par l'archevêché pour le contrôle du jubilé. Quoi qu'il en soit, la tension est très forte durant le jubilé. Apprenant que des gendarmes en uniformes ont été aperçus lors des cérémonies du 18 mai, la préfecture envoie une lettre virulente à la gendarmerie impériale. Afin d'éviter des débordements, elle avait interdit toute manifestation des forces de l'ordre et demande des comptes. Les autorités craignent que la présence de la gendarmerie soit perçue comme une entrave à la liberté de culte et une provocation. Dès le 15 mai les commissaires notent le nom et le métier de chaque fonctionnaire aperçu à l'intérieur de l'église. Tous les jours, une liste de cinq à quinze noms est envoyée à la préfecture⁴⁸⁰. La dimension très politique que revêt la fête en 1862 justifie le besoin préfectoral de connaître les individus assistant au jubilé. Le préfet mentionne la participation de fonctionnaires à la célébration dans son rapport au ministre de l'intérieur sans pour autant transmettre leurs identités.

D'ailleurs, les commissaires notent que les personnes assistant aux cérémonies sont des « curieux » mais aussi des « légitimistes ». Presque tous tiennent dans leur main le livre

⁴⁷⁹ *Ibid.*

⁴⁸⁰ *Ibid.* N'ayant pris connaissance de ce document que peu de temps avant d'achever notre travail de recherche, nous n'avons pu chercher ce qui est advenu de ces personnes.

de prière pourtant interdit. Assister à la commémoration du tricentenaire de la Délivrance est un acte politique à l'encontre du régime impérial. D'ailleurs, les différents thèmes abordés par les prêches sont contrôlés par les commissaires qui signalent des « digressions » par rapport au caractère religieux du rite. L'archevêque dès son premier prêche rappelle que le gouvernement a considérablement réduit le dispositif de la fête : « l'église de Toulouse n'a pu manifester autrement sa piété pour les reliques, du saint pontife vénéré que dans l'insigne basilique de Saint-Sernin⁴⁸¹ ». Les rapports rendus par les commissaires et la basilique Saint-Sernin révèlent un thème politique récurrent dans les prêches, celui de la « question romaine ».

Les sermons remettent en question la politique italienne de Napoléon III et cristallisent l'opposition catholique. Le père Caussette, vicaire général, rappelle que Louis d'Anjou, dont les reliques sont vénérées le 15 mai, est le fils de Charles II, roi de Naples. L'ecclésiastique toulousain encense la vertu de cet homme qui a préféré renoncer au trône de Sicile qu'être un usurpateur. Il conclut en déclarant que « les sauveurs du monde ne sont pas tous sur un trône ». Il vente ensuite les règnes de Saint Louis et de Charlemagne. Le prêche s'inscrit dans la pensée légitimiste et fait implicitement référence à l'annexion du royaume des Deux-Siciles, appuyée par la politique impériale. Dans son rapport au ministère de l'intérieur le préfet explique que « la question de l'Italie n'a été touchée que par allusion et par quelques *[mot illisible]* accordé à François II », c'est-à-dire au souverain déchu du royaume. Le rapport du commissaire va plus loin, il précise que Caussette a « fait allusion à la dépossession du trône François II, roi de Naples. Il a été jusqu'à appeler la haine de Dieu sur les auteurs de semblable événements⁴⁸² ». À ces mots, l'auditoire applaudit. L'opposition du clergé Toulousain et des fidèles présents dans l'église, est ainsi très virulente envers Napoléon III, acteur de ce conflit.

De nombreuses autres digressions sont faites lors des prêches et concernent principalement la politique extérieure française et la défense de la suprématie du pape. À ce sujet, il nous semble important de développer le prêche du 19 mai. La veille, le père Sourieux aborde « la définition de l'infâbilité de l'Église » et les pouvoirs spirituels du pape. Le 19 mai, son sermon développe ces thèmes de façon très virulente. Le rapport écrit par l'église Saint-Sernin note :

⁴⁸¹ *Ibid.*

⁴⁸² *Ibid.*

« L'orateur a démontré et a dit que si la volonté de l'homme est soumise aux lois de l'état, sanctionné par l'élection du peuple en la personne de ces représentants, les catholiques, doivent être soumis aux lois de discipline promulgués par les papes et les conciles dont le pouvoir vient de Dieu. Désobéir à ses lois c'est désobéir à Dieu !

Le pouvoir de l'Église ne vient pas de l'État. L'État a sa représentation qui est sortie des sections de l'élection son pouvoir est terrestre et éphémère il ne faut qu'une insurrection pour le renverser ? En haut je rencontre un homme, qui se dit souverain par la volonté nationale. Le pape est souverain par la volonté de Dieu.

Ici l'orateur cite la révolution d'Angleterre et la mort de Charles 1^{er}. Après, il cite encore la révolution française et la mort de Louis XVI et par ces deux citations que la fureur populaire arrache le lendemain le pouvoir qu'il a donné la veille.⁴⁸³ »

La critique est double. Elle concerne la politique impériale qui réduit les pouvoirs temporels de la papauté mais aussi les régimes représentatifs. Ce n'est pas au peuple de choisir les souverains mais à Dieu. Le seul régime légitime est la monarchie de droit divin. Elle a été renversée par le peuple. Depuis lors, en France règne une instabilité politique. Les régimes tombent les uns après les autres à cause de coups d'États ou de Révoltes. Le prêtre oppose la justice divine à la fureur populaire. Un pouvoir de droit divin ne peut et ne doit jamais être remis en question. Le pape, contrairement à Napoléon III, a été élu par Dieu. S'opposant au représentant terrestre de Dieu, le Second Empire est un mauvais régime. Il condamne la France à la fureur divine. Le clergé toulousain regrette l'Ancien Régime et tente de renouer avec l'identité ancienne de Toulouse en commémorant sa sainteté.

⁴⁸³ *Ibid.*

3. LE DÉBAT MÉMORIEL AUTOUR DE LA DÉLIVRANCE

La mémoire toulousaine des Guerres de Religion évolue à partir du XVIII^e siècle. Dès la critique voltaire, l'historiographie des événements de mai 1562 est bouleversée. Le discours toulousain se conforme aux idées des Lumières. La fête est alors rejetée comme la matérialisation du fanatisme sans que personne ne défende sa véritable signification. En revanche, lors du tricentenaire un certain nombre de Toulousains s'insurgent contre le rapprochement entre ce rite et l'intolérance de la ville. Ils défendent que « Toulouse la Sainte » n'a rien de sanglante. Lors de ce retour de mémoire, se joue la question de l'identité de la fête autant que de celle des Toulousains. Influencé par les écrits de Voltaire les journaux nationaux fustigent l'initiative de l'archevêché. Pour la première fois, des Toulousains répondent à Voltaire et expliquent ce que représente le rite.

L'INCOMPRÉHENSION FACE À LA RESTAURATION DE LA FÊTE

Comme lors du bicentenaire de la Délivrance, de 1861 à 1863 plus d'une dizaine de documents concernant l'histoire de la Délivrance est publiée. Il s'agit principalement de compilation d'écrits du XVI^e et XVIII^e siècles ou de réédition. Par exemple, la brochure amstellodamoise nommée *Histoire véritable de la Délivrance de Toulouse* est rééditée en 1862. La quasi-totalité des éditions sert à dénoncer l'origine de la fête et l'initiative de l'archevêché toulousain. L'influence voltairene ne s'est pas affaiblie. L'historiographie française des événements de mai 1562 n'a pas changé depuis la Révolution. Un imprimé toulousain, *Jubilé commémoratif du 17 mai 1562*, utilise pour sa préface un extrait de l'*Histoire du Parlement de Paris* de Voltaire demandant la suppression de la fête⁴⁸⁴.

La brochure la plus virulente, nommée *Le massacre à Toulouse*, est écrite pour condamner la restauration de la commémoration⁴⁸⁵. Dès l'avant-propos, l'auteur dénonce le fanatisme de l'archevêque de Toulouse :

⁴⁸⁴ *Jubilé commémoratif du 17 mai 1562 : récit des événements survenus dans Toulouse à cette époque, par les religieux bénédictins / Conclusion par Henri Martin ; courte préface par Voltaire*, Toulouse, Imprimerie Troyes Ouvriers réunis, 1862, 12 p.

⁴⁸⁵ *Le massacre à Toulouse*, Paris, Imprimerie de Dubuisson, 1862, 14 p.

« Monsieur l'archevêque de Toulouse voudrait-il donc perpétuer des souvenirs de ces bons siècles de fois où l'on égorgéait les huguenots où l'on brûlait vif Urbain Grandier⁴⁸⁶, où l'on rouait Jean Calas, on décapitait le chevalier de La Barre⁴⁸⁷, et où l'on faisait mille autres gentillesses analogues, pour la plus grande gloire de Dieu et de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ?

À une époque comme la nôtre, il importe que les hommes, les choses et les faits apparaissent sous leur jour véritable, et dépouillés de leurs habits d'emprunt. Il importe surtout que l'histoire ne soit jamais dénaturée par l'esprit de parti, c'est pourquoi nous avons cru qu'il n'était pas inutile de mettre sous les yeux du public un récit exact et impartial du triste événement que monsieur Desprez n'a pas craint de qualifier de "fait glorieux". Les documents originaux ne sont pas à la portée de tout le monde, et il est bon que tous les habitants du département de la Haute-Garonne sachent bien que l'anniversaire que leur archevêque les inviter à célébrer n'est pas, comme ils pourraient le croire en lisant les phrases ambiguës de la *Lettre pastorale*, celui d'un acte de courage ou de dévouement auquel la ville a dû son salut, mais d'un acte de trahison sanglant et barbare, qui peut fort bien aller de pair avec la Saint-Barthélemy.⁴⁸⁸ »

La condamnation de la brochure est similaire à l'argumentaire voltaire. Elle compare les événements de mai 1562 à l'affaire Calas et à celle du chevalier de La Barre, tous deux défendus par le philosophe. L'auteur s'insurge contre la *Lettre pastorale* et sa présentation des événements comme une grâce divine. Il souhaite dévoiler la véritable signification de la commémoration : elle célèbre un massacre, non les bienfaits de Dieu. En lisant la brochure, les personnes susceptibles d'assister au rituel doivent comprendre la gravité de leur acte. Dans la même optique, le journal *Le siècle* commence son article du 15 avril en exhortant le gouvernement à supprimer la commémoration sans quoi « l'Église catholique adressera au ciel toutes les actions de grâce qu'elle voudra au sujet de tous les événements qu'il lui plaira de choisir. Jubilé des Albigeois. Jubilé de la Saint-Barthélemy. Jubilé des dragonnades⁴⁸⁹ ». Le journaliste demande le contrôle de l'Église catholique par l'État pour empêcher ses dérives fanatiques. Publications et journaux condamnent ainsi l'archevêque de Toulouse qui ravive les heures les plus noires du fanatisme catholique. Un point les unit, on ne peut célébrer un massacre au XIX^e siècle.

Cette incompréhension de l'essence de la fête est visible même chez les auteurs les plus objectifs. Le *Recueil de pièces historiques relatives aux Guerres de Religion de Toulouse*, en est le meilleur exemple. Nous avons déjà parlé de cette édition qui pointe les

⁴⁸⁶ Urbain Grandier est un prêtre français accusé de sorcellerie dans l'affaire des démons de Loudun. Il est exécuté le 18 août 1634 à Loudun.

⁴⁸⁷ François-Jean Lefebvre de La Barre, jeune noble français, est condamné pour blasphème et sacrilège à faire amende honorable, à être décapité et ensuite brûlé. Voltaire s'était emparé de cette affaire comme de celle de Calas.

⁴⁸⁸ *Le massacre à Toulouse*, op. cit., pp. 5-6.

⁴⁸⁹ Journal national, *Le siècle*, numéro du 15 avril 1862.

erreurs de la traduction française de Bosquet⁴⁹⁰. Dans sa préface l'éditeur précise publier différents auteurs pour que le lecteur est « le soin de prononcer le verdict ». Son recueil est constitué de l'histoire de Bosquet, de la brochure publiée en 1765 à Amsterdam, d'une chanson en occitan à propos de la fête, des lettres patentes et de l'arrêt du conseil donné par Charles IX pour interdire la fête ainsi que d'une transcription d'un témoignage catholique inédit. Pourtant, lors de sa présentation succincte des différents documents, il met en doute l'objectivité du texte de Bosquet et du témoignage catholique mais n'émet aucune réserve à propos de la brochure protestante.

L'édition présente *La descriptiou de la poussessiou généralo de Toulouso*, chanson en occitan semblable à celles qui ont été imprimées pour le bicentenaire, comme une « œuvre narquoise, élégante et spirituelle ». Selon lui, « l'auteur anonyme y a mis cet esprit aigu comme une flèche, qui enfanta plus tard la satire Ménipée⁴⁹¹ ». C'est une bien étrange considération. Après de nombreuses heures de travail, l'équipe occitaniste de la bibliothèque municipale de Toulouse nous a assuré qu'il ne s'agissait en rien d'une caricature mais bien de la description très pieuse de la fête. L'éditeur parisien, vivant dans un monde dépouillé de la piété ostentatoire, ne comprend pas le sens de la chanson. Une telle démonstration de richesse et de vénération ne peut être qu'une farce. Depuis la Révolution, les formes de la fête de l'Ancien Régime ne sont plus comprises. La commémoration est la mise en scène de la cité idéale selon les canons de « Toulouse la Sainte ». Elle représente tout ce qui a été rejeté par les révolutions et condamné par les libéraux. Pour une grande partie de la presse et des éditeurs parisiens fête de la Délivrance est une caricature absurde et violente. L'événement commémoré est un massacre odieux et la fête ressemble à une mascarade.

La mise en place d'une mémoire nationale intégrant les protestants renforce le rejet de la commémoration. Dans sa thèse, Philippe Joutard a montré que le milieu du XIX^e siècle est crucial pour la réhabilitation des Camisards. Ce renouveau historiographique est marqué par l'œuvre de Michelet. Son analyse de la Réforme est très positive. Il y voit un premier pas vers la liberté et la Révolution. En parallèle, les protestants réinvestissent leur histoire et veulent en montrer le caractère national. Ce mouvement a pour consécration la création de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, par Charles Read en 1852. Inspirés par Voltaire, de nombreux libéraux décryptent la Réforme avec un anticléricalisme croissant.

⁴⁹⁰ Recueil de pièces historiques relatives à l'histoire de la Délivrance, *Histoire de M.G. Bosquet*. op. cit.

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 7.

Selon Michèle Sacquin, après 1860 « le philoprotestantisme des opposants à un régime autoritaire entaché de cléricalisme atteint son apogée⁴⁹² ». Histoire protestante et libérale se rejoignent grâce au développement de la presse sous le Second Empire. Cette dernière dénonce la fête de la Délivrance comme la réjouissance morbide d'un massacre de protestants.

Le 29 avril 1862, le président et fondateur de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français prend la parole lors d'une assemblée nationale. Son allocution est ensuite transcrise et publiée comme supplément au bulletin d'avril, mai, juin 1862⁴⁹³. Son discours porte sur l'histoire du protestantisme et la façon dont la société l'étudie. Il explique pourquoi leurs travaux s'intéressent surtout aux « guerres de religion et la Saint-Barthélemy, l'Édit de Nantes et la chute de La Rochelle, la proscription de 1685, la guerre des Camisards, l'Édit de tolérance de 1787 ». La douloureuse raison de l'omniprésence de ces thèmes est l'existence de personnes prêtes à revenir sur les acquis des protestants et à réanimer les anciennes haines. L'archevêque de Toulouse en fait partie :

« Les courriers de Toulouse nous apportaient un mandement épiscopal, ordonnant, à mots couverts, un jubilé solennel, une fête locale en l'honneur d'un glorieux événement accompli en cette ville trois cents ans auparavant. [...] l'un des plus détestables épisodes de ces guerres plus que civiles, de ces guerres de religion qui changèrent la France, il y a trois cents ans, en un théâtre de carnage [...] que l'on ose qualifier d'acte d'énergie et de délivrance, et au souvenir de laquelle on croit devoir se féliciter du triomphe que la foi catholique obtint dans Toulouse à un pareil prix.⁴⁹⁴ »

Charles Read dénonce une fête de l'intolérable et refuse de la nommer Délivrance. Il accuse les ecclésiastiques de déformer les faits et manipuler l'histoire à leur guise. Il met en garde contre les régressions de son temps face à la condition protestante :

« C'est vainement que Voltaire, ce terrible vengeur, a rudement secoué les dormeurs d'un autre âge ; c'est vainement qu'il a marqué du fer rouge cette page des annales toulousaines, qu'il a quatre et cinq fois stigmatisé la barbarie de cette fête inouïe dans laquelle un peuple chrétien remerciait Dieu en procession et se félicitait d'avoir égorgé, il y a deux cents ans, pour le bon motif, 4 000 de ses concitoyens⁴⁹⁵. C'est vainement que le parlement de Toulouse, le bourreau de Calas, a été emporté par le souffle révolutionnaire, qu'un abîme a été creusé entre le régime ancien et le régime moderne, et qu'une ère vraiment nouvelle a été inaugurée.⁴⁹⁶ »

La restauration de la fête semble une attaque ouverte contre les protestants. Elle signifie aussi

⁴⁹² AMALVI Christian, *Mouvements religieux et culturels en France de 1800 à 1914*, Paris, Sedes, 2001, p. 149.

⁴⁹³ SHPF, *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, Volume 11, Paris, Agence centrale de la Société, 1862, pp. 203-210.

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 207.

⁴⁹⁵ Voir *Traité sur la tolérance* (1763), chap. I et X ; *Lettre au comte d'Argental*, du 6 décembre 1767 ; *Histoire du Parlement de Paris* (1769), en. XXIV. Note de l'éditeur

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 208.

la renaissance d'une de leur pire ennemie, « Toulouse la Sainte », l'intolérante, la meurtrière de Calas.

LA PRISE DE PAROLE DE QUELQUES TOULOUSAINS

Ressentant l'incompréhension générale, des Toulousains décident pour la première fois de défendre la signification de la commémoration de la Délivrance. Il s'agit de la célébration de la religiosité de leur ville et de ses habitants. La fête commémore le lien entre Toulouse et ses saints tutélaires qui l'ont sauvé de l'hérésie en 1562. Les porteurs de mémoire refusent que leur identité soit expliquée par ceux qui ne la comprennent pas. Les accusations de l'ensemble des journaux français sont douloureusement vécues par les catholiques toulousains, heureux de voir renaître un rituel majeur du culte local. Dès lors, les écrits des protestants et de Voltaire sont dénoncés. Trois documents explicitent leur opposition aux condamnations de la presse.

Un de ces documents est une brochure servant de guide aux fidèles venant visiter la basilique Saint-Sernin pendant la commémoration⁴⁹⁷. Il recense par ordre alphabétique les reliques conservées dans l'abbatiale. Une préface historique énonce les événements clefs de l'histoire de la ville. Elle fait ressortir la vénération sans faille du peuple toulousain pour les reliques. Sont présentées « trois processions, à cent ans d'intervalle, [qui] ont montré d'une manière plus solennelle que de coutume, les reliques de nos saints à la population religieuse de notre cité ». Les fêtes de 1562, 1662 et 1762 sont alors citées sans que le lecteur connaisse leur origine. Puis, le jubilé du bicentenaire est décrit grâce à de nombreux extraits du procès-verbal des capitouls. Commence alors une plainte décrivant le désarroi de l'éditeur face aux mesures gouvernementales contre la commémoration :

« Nous regrettons de ne pouvoir à notre tour léguer à la postérité, comme l'ont fait nos pères, le procès-verbal constatant combien nous savons nous-même honorer nos protecteurs. Nous regrettons surtout qu'on ait vu dans l'annonce de la procession qui devait avoir lieu en 1862, quelque chose comme une commémoration d'un fait regrettable à certains égards et que les idées qui ont cours aujourd'hui ne sauraient accepter. Pour nous, nous n'avions vu dans ces solennités annoncées qu'un sujet de joie bien légitime ; car il est permis, ce semble, à des enfants de se réjouir en voyant ouverts les trésors des grâces que

⁴⁹⁷ *Histoire des Saintes Reliques conservées dans la basilique Saint-Sernin*, Toulouse, Chez Cluzon libraire-éditeur, 1862, 35 p.

leur mère, l’Église, leur réserve au jour de ses pardons les plus étendus.⁴⁹⁸ »

Les restrictions imposées pendant l’octave semblent briser la chaîne du temps construite par les commémorations. Durant plus de deux cents ans, les Toulousains ont eu l’occasion de marcher dans les mêmes rues que leurs ancêtres. En reproduisant les mêmes gestes chaque siècle, ils se sentaient reliés les uns aux autres. Tandis qu’ils peuvent de nouveau atteindre cet état de communion, le gouvernement leur interdit d’accomplir le rituel processionnel. Il leur enlève cette chance et ce devoir séculaire. La fête de la Délivrance est celle des reliques et de la suprématie de la religion catholique à Toulouse. L’éditeur semble pourtant considérer que l’objet de la célébration est la commémoration elle-même. L’essence originelle de la fête est reniée par ce texte qui considère que les événements de mai 1562 ne sauraient être célébré au XIX^e siècle. Événements de mai 1562 et commémoration de la Délivrance sont ainsi dissociés.

Une note écrite par l’archevêché et publiée le 11 avril dans le *Journal de Toulouse* revient sur les accusations de la presse nationale et notamment du *Moniteur*. Ce document redéfinit les origines de la commémoration :

« [La commémoration] peut être envisagé sous deux aspects très distincts : – Ou bien comme lutte fratricide, et, à ce point de vue, l’Église le déplore, parce que, suivant son propre langage, *elle a horreur du sang* ; – Ou bien comme une crise décisive dans laquelle sa foi menacée a échappé à un grand péril ; et, par ce côté, les souvenirs de 1562, si douloureux qu’ils soient à d’autres égards, peuvent offrir à l’Église un sujet digne d’actions de grâce. On ne se propose donc pas de glorifier les excès commis de part et d’autre, dans les rues de Toulouse, il y a trois cents ans, mais on veut remercier Dieu de ce qu’avec ce premier malheur, la cité n’en a pas subi un second, la perte de la Religion de ses pères ; car la victoire du calvinisme en ces conjonctures pouvait faire de Toulouse *la Sainte* ou une sorte de *Genève française*, ou monceau de ruines.⁴⁹⁹ »

L’Église toulousaine célèbre la Délivrance comme l’État fête une victoire militaire. Si les événements de mai 1562 sont malheureux, leurs conséquences glorieuses ont permis à la ville de devenir sainte. L’archevêché considère que nul ne peut se réjouir des Guerres de Religion qui ont été aussi violentes pour les catholiques que les protestants. Il se défend aussi de s’être opposé au concordat. La restauration du rite est un signe d’allégeance envers la papauté qui a accordé des indulgences à la ville pour cette fête. L’archevêché garantit ne pas vouloir provoquer les protestants mais jouir comme eux de la liberté de culte. Il se sert de cet argument pour victimiser les catholiques défavorisés par rapport aux protestants depuis la Révolution.

⁴⁹⁸ *Ibid.*, p. 34.

⁴⁹⁹ Journal local. *Journal de Toulouse*, numéro du 11 avril, publiant la *Note de l’archevêché*.

Une brochure, intitulée *Jubilé séculaire de Toulouse, réponse à divers écrits touchant les événements qui se sont passés à Toulouse en 1562, par un catholique*, publié sûrement en mai ou juin 1862, complète les arguments de l'archevêché⁵⁰⁰. Elle est divisée en trois chapitres d'une à deux pages : « I. Les autorités » ; « II. Les faits » ; « III. Les journaux ». La première partie remet surtout en question les écrits de Voltaire :

« Comment ! Il s'agit d'apprecier un fait de notre histoire religieuse, de prononcer entre catholiques et protestants, et c'est Voltaire, le plus mortel ennemi de notre religion que vous nous donnez en arbitre ? Est-ce du persifflage ? Est-ce une injure ? Non, je veux croire que ce n'est qu'une distraction, mais elle est *ridicule*. Il faudrait au moins que Voltaire, dont vous invoquez le témoignage, eût la première qualité essentielle d'un historien : la sincérité ; et en matière d'histoire religieuse, les meilleurs appréciateurs, parmi les siens, reconnaissent qu'il ne l'a pas.⁵⁰¹ »

Plus de cent ans après les incriminations du philosophe, des catholiques toulousains s'insurgent face à son manque d'objectivité. Ici, il n'est plus question de prouver que la ville est tolérante mais bien que Voltaire est intolérant. La même réquisition est faite à propos de la brochure imprimée à Amsterdam en 1765. Condamnant toutes les sources du discours des journalistes libéraux, le document propose une version des faits empruntée à l'histoire de Bosquet. Il s'agit d'une longue réflexion sur la responsabilité partagée des catholiques et des protestants dans les Guerres de Religion, argumentée autour de la *note* de l'archevêché. L'auteur oppose le massacre du 17 mai aux meurtres que les protestants commettent sur les catholiques durant la guerre civile. Il refuse toutefois de décrire ces scènes sanglantes. Composés de digressions et d'attaques virulentes, le document ne démontre rien si ce n'est la malhonnêteté des journalistes qu'il condamne.

⁵⁰⁰ *Jubilé séculaire de Toulouse, réponse à divers écrits touchant les événements qui se sont passés à Toulouse en 1562, par un catholique*, Toulouse, Delboy, Libraire-éditeur, 1862, 15 p.

⁵⁰¹ *Ibid.*, p. 4.

MÉMOIRE DE LA DÉLIVRANCE ET IDENTITÉ TOULOUSAINE

Le retour de mémoire de 1862 fait renaître le débat autour de la légitimité du rite commémoratif de la Délivrance. La *Lettre pastorale* décrit le 17 mai 1562 comme un « jour où la bonté de Dieu était venue sauver ses enfants ». La célébration de 1862 signifie le réveil religieux de la ville, le retour à sa tradition catholique. Toulouse doit reprendre sa responsabilité de ville « sainte » :

« Toulouse ne saurait faillir au devoir que lui impose son histoire. Elle montrera, au contraire, une fois de plus, qu'à travers les vicissitudes de tout genre que le temps est venu lui apporter, les traditions catholiques n'ont pas su s'affaiblir dans son sein.⁵⁰² »

Nous avions défini dans notre première partie ce « devoir » historique toulousain d'être un bastion catholique comme une des conséquences de la mémoire des événements de mai 1562. En cette période où le catholicisme se sent attaqué en France, Toulouse doit redevenir une place forte capable de tenir tête aux pires persécutions. Les modalités de la mémoire ne semblent pas avoir beaucoup évoluées, malgré l'interdiction révolutionnaire et la condamnation à l'oubli. La mémoire refait surface pour protéger l'orthodoxie de Toulouse et préserver le lien entre ses habitants et ses saints tutélaires.

La mémoire est portée silencieusement par un groupe, l'élite ecclésiastique toulousaine. Il restaure la commémoration lors du tricentenaire de la Délivrance. La fête attire une foule de fidèles. La basilique est bondée durant les huit jours de l'octave. L'ensemble des habitants de la ville n'est toutefois pas représenté. La mise en scène du tricentenaire ne touche que les catholiques toulousains, voire les légitimistes. La commémoration de 1862 ne parvient pas à mettre entre parenthèse la vie quotidienne de chaque Toulousain. La sainteté de Toulouse ne fédère qu'un groupe minoritaire dans une ville découvrant peu à peu le socialisme. Son ardeur n'est plus religieuse mais académique et politique. D'ailleurs, les historiens dix-neuvièmistes n'évoquent pas Toulouse « la Sainte » mais Toulouse « la Savante ». L'identité de la ville a évolué depuis la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Les Toulousains ne se reconnaissent plus dans la fête de la Délivrance qui après 1862 tombe dans l'oubli.

⁵⁰² 2V46, non folioté. (Annexe XI, pp. 292-293)

CONCLUSION DE LA PARTIE

Le supplice de Calas est la conséquence de la peur et des préjugés des Toulousains. Le protestant a tué son fils pour qu'il ne se convertisse pas. Cet acte devient rapidement révélateur d'un complot protestant. Les affaires Rochette et Greniers prouvent son ampleur. Terrorisés par la menace d'une nouvelle Guerre de Religion, les Toulousains exécutent ces protestants. Cette démonstration de force de « Toulouse la Sainte » s'accompagne de la commémoration du bicentenaire de la Délivrance, preuve supplémentaire de sa capacité à vaincre l'hérésie. Hommes du XVIII^e siècle, les Toulousains ne sont ni fanatiques, ni anachroniques ; ils sont terrorisés par le traumatisme des Guerres de Religion. Lorsque Voltaire s'empare de l'affaire Calas, il dénonce à tort un peuple fanatique et barbare, n'ayant pas évolué depuis le XVI^e siècle. Tolérants, ils comprennent les arguments du philosophe et établissent la tolérance comme nouvelle valeur identitaire. Les Toulousains redéfinissent la mémoire des Guerres de Religion mais conservent la fête de la Délivrance. Le 17 mai 1562 est dénoncé comme un massacre odieux. Les coupables sont les catholiques toulousains. Célébrant l'identité de la ville plus que cette mémoire, la commémoration de la Délivrance n'est pas affectée.

Le 1^{er} mai 1792, la municipalité révolutionnaire supprime la fête de la Délivrance sans que cela ne crée la moindre manifestation de désaccord. En effet, personne ne se reconnaît plus dans cette célébration. La politique religieuse nationale engendre de fortes oppositions à Toulouse dès 1790. Le clergé constitutionnel est minoritaire dans la ville. La fête de la Délivrance est alors désertée par les prêtres non asservis et les fidèles hostiles à la Constitution Civile du Clergé. Les sociétés populaires demandent que la célébration soit redéfinie pour devenir une fête révolutionnaire. La municipalité ne peut se résoudre à perpétuer la commémoration. Elle doit se délier des anciennes institutions, principalement du capitoulat. Grâce à un discours dénonçant le parlement comme seul responsable de la guerre civile et de sa célébration, elle met en place une argumentation discréditant le rite commémoratif. En supprimant cette manifestation locale de la mémoire, Toulouse entre définitivement en Révolution. Elle se plie au roman national, supprime ses particularismes et renonce à jamais à « Toulouse la Sainte » en imposant l'oubli.

Rien ne peut supprimer la mémoire. L'oubli est une mise en réserve des souvenirs. En 1862, l'anniversaire séculaire de la Délivrance réveille la mémoire en réserve. L'archevêque de Toulouse décide de réaffirmer la religiosité de la ville en célébrant la Délivrance. Il ne développe pas la genèse de la fête pour se concentrer sur sa signification. Son souhait est de renouer les liens du passé en ressuscitant « Toulouse la Sainte ». Cette décision provoque une levée de bouclier des journalistes libéraux français. Le gouvernement décide d'autoriser la fête en la limitant à l'intérieur de la basilique. La situation religieuse du Second Empire est complexe depuis la question romaine. Le clergé toulousain utilise la célébration pour signifier son désaccord avec la politique napoléonienne. La majorité des journalistes du pays condamnent cette prise de position. La fête de la Délivrance est connue pour être l'incarnation du fanatisme. Les libéraux n'ont pas oublié le discours de Voltaire et sont horrifiés par la décision de l'archevêque. Certains catholiques toulousains décident alors de répondre aux allégations de Voltaire. Cent ans après l'offensive du philosophe, ils déclament que la commémoration ne célèbre pas un massacre mais l'amour que Dieu porte à Toulouse. L'identité de « Toulouse la Sainte » est proclamée par les catholiques toulousains en cette occasion. Le consensus autour de cette identité n'existe pourtant plus. La mémoire des événements de mai 1562 ne permet plus d'unir les Toulousains.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le 17 mai 1562, Dieu a sauvé Toulouse en chassant de ses murs les protestants. L'identité toulousaine est structurée par son élection divine et sa capacité à vaincre l'hérésie. La mémoire de la Délivrance permet de rappeler la puissance de la ville. Le voeu capitulaire du 16 mai est à l'origine de la victoire catholique. Les capitouls considèrent dès lors avoir un rôle de protecteurs spirituels de la cité. Ils entretiennent la mémoire de la Délivrance pour créer un consensus autour de « Toulouse la Sainte » et de leur devoir sotériologique. L'identité urbaine est ainsi inhérente à celle de ses administrateurs. Durant les XVII^e et XVIII^e siècles, ils commandent diverses œuvres permettant de montrer la supériorité du catholicisme toulousain sur l'hérésie. Tableaux et statues participent à la propagande capitulaire. La religiosité des capitouls y est mise en avant. Le traumatisme des Guerres de Religions à Toulouse est puissant. Les *Annales manuscrites de la ville de Toulouse* mettent en lumière la paranoïa des autorités face à une possible attaque protestante. Capitale catholique en pays protestant, la ville développe une fièvre obsidionale l'empêchant de se considérer en sécurité. Tout individu susceptible de nuire à sa cohésion sociale est amalgamé à un ennemi intérieur mettant à mal la religion. Les capitouls considèrent qu'il est de leur devoir d'expulser ces hommes comme l'ont fait leurs prédécesseurs en 1562. Leurs victoires spirituelles ou militaires contre les déviances religieuses permettent de réaffirmer la protection divine de la ville.

En 1762, pour le bicentenaire de la Délivrance, la mémoire est à son apogée. La volonté des autorités locales et le retour de mémoire encouragé par le contexte exacerbent le souvenir. La paranoïa toulousaine face à la menace protestante est à son comble. Au début des années 1760, la Guerre de Sept Ans et la répression locale du protestantisme réactualisent l'anti-protestantisme toulousain. En 1761, la « sédition de Caussade » et les affaire Rochette et Greniers renforcent la peur du retour des Guerres de Religion. L'affaire Calas prouve aux yeux des Toulousains que les protestants corrompent déjà la ville. Les autorités toulousaines condamnent Rochette, les frères Greniers et Calas pour prouver la puissance de « Toulouse la Sainte ». Bras armé de Dieu, la ville doit participer à la destruction de l'hérésie. Ce devoir signifie l'essence même de son identité et est célébré lors des rites commémoratifs annuels de la Délivrance.

En 1762, la commémoration est décuplée par ses enjeux séculaires. Les autorités considèrent devoir célébrer en grande pompe le bicentenaire de l'acte fondateur de l'identité urbaine. Les capitouls demandent au pape l'octroi d'une indulgence plénire durant une octave pour célébrer les saintes reliques de la basilique. La fête est étendue à huit jours pour permettre aux fidèles de venir en grand nombre. Les habitants de la ville sont exhortés à participer aux rituels en décorant leurs parvis et en assistant aux cérémonies. Préoccupant les autorités depuis 1761, le dispositif mis en place est très développé. Diverses altercations entre les autorités de la ville ont lieu pour cette préparation mais un consensus autour de l'événement se dégage. La fête de la Délivrance est l'événement le plus important de l'année toulousaine. Il est la mise en scène de l'identité même de la ville, particulièrement lors de la procession générale du 17 mai. Ce rite montre une ville religieuse, ordonnée, hiérarchisée et unie. Le cortège théâtralise l'idéalisat ion du corps de ville. Il se meut dans un espace propre et décoré pour l'occasion et traverse les différents lieux clefs de la puissance religieuse et civile de la ville.

Mythifié, l'épisode de la Délivrance est mis en scène durant les huit jours de l'octave. La commémoration utilise un langage particulier pour que chacun la comprenne. Les symboles utilisés sont identiques tous les ans et correspondent à ceux de la réforme catholique. Les sens et les émotions des participants sont continuellement stimulés. Les fidèles doivent ressentir la puissance de la religiosité de « Toulouse la Sainte ». En célébrant leur plus grande victoire, les Toulousains sont unis entre eux et avec leurs aïeux. La mise en scène commémorative ne peut exister sans l'adhésion de la totalité de la société. La commémoration crée une confusion des temps pour centraliser l'identité toulousaine et engendrer une adhésion plus forte. En 1762, cette confusion des temps est renforcée par le contexte de peur. Les Toulousains pensent devoir combattre les mêmes ennemis que leurs ancêtres. Cette croyance est encouragée par l'édition de très nombreuses brochures rappelant l'origine de la fête.

Au début du XVIII^e siècle, un ecclésiastique déplore que la signification réelle de la commémoration n'est partagée que par un petit nombre de Toulousains. Les élites connaissent et comprennent les origines de la fête. En 1701, La Faille revient sur l'historiographie toulousaine traditionnelle. L'ancien capitoul et syndic de la ville nuance les propos de Bosquet alors qu'il écrit les nouvelles *Annales de la ville*. Raynal, en 1759, reprend les propos de son prédécesseur. Les deux historiens, influencés par la mémoire, continuent

néanmoins de créditer la version catholique. Le discours de l'élite fait ainsi évoluer l'histoire de la ville sans changer la mémoire. L'évolution de la mémoire populaire nous est inconnue à cause d'une absence de source. Selon la brochure de l'ecclésiastique toulousain, la population a oublié la signification profonde de la fête. La procession du 17 mai est pourtant une des célébrations les plus importantes de la ville et attire le peuple. Elle est dissociée de la mémoire des Guerres de Religion et ne représente plus que l'identité de Toulouse. Le peuple toulousain déserte petit à petit les fêtes dès le XVIII^e siècle. Le bicentenaire de la Délivrance revêt des enjeux politiques, identitaires et mémoriels forts. Pour s'assurer de l'adhésion de tous et empêcher qu'une rupture du rituel ne mette en danger la cohésion du corps social, les élites réactualisent les mémoires.

Diverses brochures à propos de l'histoire de la Délivrance sont publiées en 1762. Écrites en latin, français ou occitan, elles s'adressent à toutes les catégories sociales. Le consensus identitaire et mémoriel est assuré grâce à différents discours. Les brochures adressées à l'élite reprennent les dernières avancées de l'historiographie en reproduisant le discours de La Faille mot pour mot. Les documents imprimés pour la population présente une version tout à fait différente. À travers un texte en français et des chansons en occitan, la vision populaire des Guerres de Religion transparaît. Le peuple, menacé par la violence de la guerre civile, est sauvé du chaos par la seule intervention divine. Les combats militaires ne sont pas développés. Seules sources permettant d'approcher les mentalités populaires, elles traduisent le discours que l'élite pense susceptible de toucher le peuple. Ces mémoires, différentes selon les catégories sociales, sont réactualisées par la commémoration et son contexte.

Alors que la ville et ses habitants communient avec un passé structurant leur identité, l'affaire Calas révolte la France éclairée. Voltaire s'empare de l'affaire et dénonce l'intolérance et le fanatisme de Toulouse. Les Toulousains ne le sont pourtant pas intolérant. Depuis le début du siècle, l'élite remet en question l'historiographie traditionnelle des Guerres de Religion. Elle condamne l'intolérance des hommes du XVI^e siècle et prône une philosophie tolérante. La peur des Guerres de Religion engendre l'anti-protestantisme des Toulousains. Ils ne parviennent pas à se considèrent pas en paix de religion. Cette paranoïa nourrit l'identité du bastion catholique. En 1762, Calas est supplicié à cause de la peur, non du fanatisme. Le *Traité sur la tolérance* publié et cette peur dissipée, les Toulousains éclairés décident de porter la tolérance comme nouvelle valeur identitaire de leur ville. Cela

bouleverse l'historiographie des Guerres de Religion toulousaines. Les Jeux Floraux ou De Rozoi décrivent les événements de mai 1562 à la manière de Voltaire. Il s'agit d'un épisode violent qui ne montre pas l'élection divine de la ville mais le fanatisme des hommes. Pour autant, les Toulousains ne renoncent pas à leur catholicisme. « Toulouse la Sainte » peut être le symbole de la tolérance chrétienne. La fête de la Délivrance est lavée de ses origines, que plus personne ne rappelle, et continue d'exister comme cérémonie célébrant l'identité de la ville.

La commémoration de la Délivrance, dissociée des horreurs des Guerres de Religion perdure jusqu'à la Révolution. Célébration de l'Ancien Régime, elle disparaît le 1^{er} mai 1792 par décision municipale. Les capitouls sont remplacés le 14 décembre 1789 par la municipalité révolutionnaire. Jusqu'en 1792, elle organise la fête en adaptant ses structures et sa symbolique. Gardes nationales et clergé assermentés sont aux premiers rangs de la commémoration. Les sociétés populaires proposent de substituer à cette fête une cérémonie civique célébrant la ville. Les catholiques opposés à la politique religieuse de l'Assemblée, en premier lieu le clergé non assermenté, désertent la cérémonie. Les révolutionnaires ne peuvent permettre la continuité d'une célébration rappelant les Guerres de Religion et les violences populaires. Influencés par la philosophie voltairienne, les députés de l'Assemblée demandent la suppression d'une célébration archaïque marquée par la mort et le fanatisme. La municipalité toulousaine supprime la fête et la condamne à l'oubli pour rompre avec son passé. Elle désavoue les anciennes institutions. L'identité de « Toulouse la Sainte » et de ses administrateurs est définitivement abolie pour que la ville entre en Révolution. Personne ne réagit négativement à cette annonce. Les catholiques toulousains ne cristallisent pas leur opposition autour du rite commémoratif souillé par les révolutionnaires depuis 1790.

Confrontée à la Révolution et à la régénération de la France, la mémoire de la Délivrance disparaît. Le roman national gomme les particularismes régionaux susceptibles de mettre à mal la nouvelle unité de la France. « Toulouse la rouge » efface « Toulouse la Sainte » et impose une nouvelle identité urbaine. Les abus d'oubli ne sont pas irréversibles. Dans l'oubli, la mémoire est en attente. Ni la Révolution, ni la République, ni l'Empire n'arrivent à broyer définitivement les particularismes locaux. La mémoire de la Délivrance est portée en silence par le clergé toulousain. En 1862, pour le tricentenaire de la Délivrance l'archevêque de Toulouse renoue avec la mémoire en réserve. En célébrant la fête de la Délivrance, il souhaite que la religiosité de la ville soit de nouveau la base de son identité. La

commémoration permet à « Toulouse la Sainte » de renaître pour se dresser contre la politique religieuse du Second Empire. Redoutant la contestation du clergé toulousain, le gouvernement réduit le dispositif de la fête. Aucune cérémonie ne se déroule à l'extérieur des lieux de cultes. Dans le même temps, les journalistes libéraux se dressent face à la décision de restaurer la commémoration. Pour la première fois, un cercle de catholiques toulousains décide de défendre le rituel. L'archevêque et des anonymes expriment leur douleur de voir bafouer une cérémonie signifiant leur identité. Ils expriment leur attachement à la commémoration de l'amour que Dieu porte à Toulouse. Ils ne reviennent pas sur les faits précis des Guerres de Religion mais dénoncent les manipulations voltairiennes.

La commémoration cristallise la division des Toulousains. Elle est portée par une partie des catholiques toulousains qui s'indignent face au monde qui leur est imposé depuis la Révolution. Le retour de la fête n'est pas consensuel à Toulouse. La commémoration ne symbolise plus la cohésion toulousaine autour de l'identité de la ville. Elle n'a plus de raison d'exister. Le tricentenaire est le dernier sursaut de la mémoire. La commémoration n'est plus célébrée dès 1863 et tombe dans l'oubli. En 1962, quadricentenaire de la Délivrance, le musée des Augustins organise une exposition grandiose « La Réforme à Toulouse de 1562 à 1762 ». L'exposition historique est centrée autour de deux événements : la guerre civile de 1562 et l'affaire Calas. Les organisateurs de l'exposition intègrent un événement de 1762 dans la Réforme. Ils sont ainsi guidés par la dénonciation voltairienne de l'intolérance toulousaine. Une fois de plus, l'oubli l'emporte. En 1990, la mairie demande à ce qu'une série de tableau soit mise en place au Capitole, pour illustrer l'histoire de Toulouse. La Délivrance n'y figure pas. Les événements de mai 1562 ne figurent que dans quelques livres sur l'histoire de Toulouse et sont toujours défini comme un « massacre ». La dénonciation de Voltaire et la condamnation révolutionnaire n'ont pas réussi à imposer l'oubli mais ont inversé la mémoire. Depuis, les événements de mai 1562 semblent un « massacre » et la commémoration l'apothéose du « fanatisme ».

CORPUS DE SOURCES

I. SOURCES MANUSCRITES

Les sources manuscrites, datées entre 1562 et l'an II (1794), sont toutes les sources non éditées. Elles permettent d'appréhender la mise en scène de la mémoire à travers la procession du 17 mai, notamment à l'occasion du bicentenaire de 1762. Les archives postérieures à 1790 mettent en lumières la volonté de suppression de la fête mais aussi, au travers de la délibération du 1er mai, les changements de la mémoire officielle. Mémoires et volonté d'oubli sont accessibles grâce à ces sources. Nous avons décidé de les classer par lieux, car globalement les archives municipales et celles de la bibliothèque municipale de Toulouse traitent de la fête alors que les archives départementales donnent accès aux sources révolutionnaires.

1) Archives municipales

ANCIEN RÉGIME

Série AA : Actes constitutifs et politiques de la commune, correspondance générale

AA 14 : Cartulaires (1427 – 1568), livre de copies d'actes divers.

- Pièce numéro 33 : déclaration de Charles IX sur l'interprétation de l'édit de paix – 14 décembre 1563
- Pièce numéro 41 : mandement du roi au cardinal d'Armagnac archevêque de Toulouse sur la procession du 17 mai – s.d.
- Pièce numéro 32 : déclaration de Charles IX sur l'exécution de l'édit de pacification – 4 janvier 1564
- Pièce numéro 47 : lettre close de Charles IX au sénéchal de Toulouse pour refaire publier l'édit de pacification – 8 novembre 1564.

AA 18 : Cartulaires (1484 – 1613), copies d'actes officiels intéressant la ville.

- Pièce numéro 89 : arrêt du Parlement de Toulouse (16 juin 1562) condamnant à mort Adhémar Mandinelli.
- Pièce numéro 96 : arrêt du Parlement (28 juillet 1562) contre les anciens capitouls ayant trahi la ville.

AA 304 : Recueil de placards (1738-1747) concernant tous les objets de l'État.

- Pièce numéro 4, extrait des registres du Parlement, arrêt de la Cour de Parlement de Toulouse (6 mai 1739) ordonnant que la pentecôte soit décalée pour que la procession de la Délivrance soit faite en temps et en heure.

Série BB : Administration communale

BB 11 : Registre des délibérations de 1558 à 1564. Registre factice de petit format qui remplace le grand registre qui manque à cause de la destruction d'archives lors de la guerre civile de 1562.

BB 12 : Régistre des délibération du 28 décembre 1565 au 11décembre 1570

- Folio 399v : délibérations du conseil de ville de Toulouse (12 mai 1570) mentionnant pour la première fois la bulle papale à propos de la fête de la Délivrance

BB 54 : Registre des délibérations de 1757 à 1762.

- Folio 158 à 162, demandes du conseil de la bourgeoisie en ce qui concerne le bicentenaire et réponse de la commission spéciale établie pour cette célébration.

BB 122 : Registres des commissions de 1758 à 1774.

- Folio 39v à 43, délibérations de la commission spéciale pour le vœu séculaire, de celle pour le dais (fabriqué pour l'occasion) et pour l'habillement du guet (avancé d'un an pour la procession)

BB 153 : Registre écrit par le crieur public « livre des criés et proclamations » (10 octobre 1592 – 29 octobre 1597) puis annotations personnelles jusqu'en 1660.

- Folio 149, criée disant que la procession maintenue malgré la peste (1629)

- Folio 156 à 157, allusion à la procession de la Délivrance (1652)

BB 160 : Registre pour servir à transcrire les ordonnances de polices rendues par messieurs les Capitouls de 1739 à 1764.

- Pages 309 à 314, ordonnance manuscrite des capitouls au sujet de la procession du bicentenaire de la Délivrance, notons que certains termes, rayés et remplacés, sont lisibles.

BB 167 : Recueil factice de Placards reprenant les ordonnances capitulaires entre 1754 à 1789.

- Pièce numéro 11, ordonnance des capitouls imprimées (la même que celle du BB 160) avec annotation sur jour d'affichage.
- Pièce numéro 13, ordonnance (26 mai 1762) pour empêcher les spectateurs de monter sur les toits durant les processions.

BB 168 : Recueil factice d'ordonnances capitulaires de 1732 à 1772.

- Pièce numéro 285, ordonnance (17 avril 1771) concernant les reliques de St Orens, la propreté et l'ordre de la procession du 17 mai et de la pentecôte.
- Pièce numéro 313, ordonnance (13 juin 1772) portant injonction aux Maîtres Tourneurs de porter leur pavillon lors des processions.

BB 169 : Recueil factice d'ordonnances capitulaires de 1773 à 1790.

- Folio 333, ordonnance (1er juin 1786) à propos de l'ordre des pavillons aux processions du 17 mai et de la Pentecôte.

BB 173 : Registre de la correspondance active capitulaire, « minutes des lettres missives » (1556 – 1779)

- Folio 5 : lettre des capitouls à Montmorency-Damville du 16 mai 1564 où il est fait mention de la fête de la Délivrance

BB 250 : Administration en général entre 1247 et 1789, « actes et mémoires intéressant le corps municipal et l'administration de la ville » (titre de Roschach⁵⁰³).

- Registre non folioté, dans lequel se trouve une lettre envoyée à l'intendant reprenant toutes les demandes des divers corps participant à la procession, les réponses de la commission spéciale et la délibération finale ainsi que la réponse de l'intendant.

⁵⁰³ Archiviste restaurateur des archives municipales de Toulouse, en poste de 1863 à 1898. Il a classé les documents et crée un inventaire qui porte son nom.

BB 274 à 284 : Annales manuscrites de la ville de Toulouse

BB 274 : Annales de 1532 à 1568

- L'année 1562 correspond aux pages 291 à 305, c'est la chronique 238. La description de la guerre civile de 1562 reprend la version de Bosquet.

BB 276 : Annales de 1587 à 1600

- Page 75, description de la mise en place de la Ligue à Toulouse et de l'exécution de Duranti (chronique de 1589).

BB 278 : Annales de 1618 à 1633

- Page 270, allusions aux Guerres de Religion et à la capacité de la ville de repousser l'hérésie hors de ses murs (chronique de 1628).
- Pages 371 à 372, éloges des saints protecteurs de la ville (chronique de 1632).

BB 279 : Annales de 1634 à 1645

- Pages 18 à 19, description en quelques lignes de la procession et transcription d'un poème en latin écrit pour l'occasion (chronique de 1634).
- Pages 334 à 335, allusion à la place d'honneur réservée au marquis de Mortare lors de la procession (chronique de 1643).

BB 280 : Annales de 1646 à 1659

- Page 19, les capitouls se réjouissent d'avoir assisté à la procession du 17 mai (chronique de 1646).
- Page 451, allusions aux Guerres de Religion et à la capacité de la ville de repousser l'hérésie hors de ses murs (chronique de 1659).

BB 281 : Annales de 1660 à 1683

- Pages 42 à 46, description du centenaire de la Délivrance (chronique de 1662)

BB 282 : Annales de 1684 à 1713

- Page 38, allusions à la capacité de la ville de repousser l'hérésie hors de ses murs qui démontre sa sainteté (chronique de 1686).
- Page 173, éloge de la religiosité perpétuelle de la ville (chronique de 1693).

- Pages 437 à 438, la procession est arrêté à cause de la pluie et doit être accomplie de nouveau pour le bien de la cité (chronique de 1708)

BB 283 : Annales de 1714 à 1760

- Page 250, les bataillons formés pour assister à la procession célébrant la naissance du dauphin participent aussi à la procession du 17 mai (chronique de 1729)
- Page 299, la pluie retient la procession dans l'église Saint-Etienne (chronique de 1731)
- Pages 368 à 369, long passage à propos d'un désaccord entre les capitouls et les corps de métiers qui participent à la procession (chronique de 1736)
- Page 408 à 409, année où la Pentecôte et la Délivrance tombent le même jours. Le choix des capitouls est de célébrer la Délivrance, long passage sur les débats internes à la ville (chronique de 1739)

BB 284 : Annales de 1761 à 1787.

- L'année 1761 a été supprimé des annales suite à l'affaire Calas, une note l'explique. Selon les archivistes, ce serait les révolutionnaires qui auraient décidé de déchirer ces pages.
- Page 5, description sommaire du bicentenaire.

Série CC : Finances et contributions

CC 1937 : Registre de comptabilité et comptes du trésorier pour l'année 1562. Recettes et dépenses ordinaires et extraordinaire.

- Folio 134, paiement de 25 livres tournois du trésorier de la maison de ville de Toulouse en faveur de Jacques Colomiès imprimeur toulousain, pour l'impression de l'histoire de Georges Bosquet.
- Folio 162v, paiement du trésorier de la ville de Toulouse en faveur de Servins Couraille (22 octobre 1562), maître peintre de Toulouse, pour effacer de l'histoire de la ville le portrait des capitouls déchus.
- Folio 156v, paiement à Sanson de Lazus (1er octobre 1562) pour avoir gravé dans une table de marbre l'arrêt du Parlement contre les huit capitouls de 1562.

CC 2117 : Registre de comptabilité et comptes du trésorier pour l'année 1662.

- Folio 213 à propos de la procession du 17 mai 1662.

CC 2729 : Registre de comptabilité et comptes du trésorier pour l'année 1662.

- Folio 243 à propos de la mise au propre d'un mémoire sur le bicentenaire de la fête pour les archives de la ville.

CC 2242 : Registre de comptabilité et comptes du trésorier pour l'année 1762.

- Folio 57 à 58 à propos de la procession.

CC 2792 : Registre factice des pièces à l'appui des comptes des années 1762 et 1763.

- Diverses pièces à propos de la comptabilité du bicentenaire : Folio 33, 33bis, 35, 37, 37bis, 39, 43, 44, 45, 47, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 77, 153, 243.

FF 548 : Procédures, justice, police. Liasse des audiences, enquêtes et procès verbaux de 1761 à 1762.

- Pièces numéro 132, 150, 151, 152, 153, 154, 155 et 156. On y trouve une demande faite à l'intendant pour renforcer la garde pour le jour de la procession par peur de trouble et toutes les pièces, relatives à l'affaire entre les soldats de Berry et les capitouls, envoyée à l'intendant.

GG 839 : Cultes, instruction publique, assistance publique.

- Registre factice à propos du vœu séculaire, sources datant de 1762 ou 1770 : ordonnance des capitouls, verbal du vœu, jubilé de 1564 accordé par Pie IV, supplique des capitouls pour 1762 et réponse de Clément XIII avec renouvellement jubilé.

5S369 : Don anonyme. Fascicules provenant du fonds Tournier lui-même intégré dans le fond Delaruelle.

- Pièce intéressante : Poème anonyme, en 83 strophes et un sonnet, sur la mort par décapitation du pasteur François La Rochette, Henry Grenier sieur de Cammel, Jean Grenier sieur de Sarradous et de Jean Grenier sieur de Lourmade, exécutés le 19 février 1762.

PÉRIODE RÉvolutionnaire

Série D : Administration du conseil général de la commune à propos des fêtes et des cérémonies, en cours de numérisation, non disponible à la consultation.

1D1 : Registre de délibération de l'administration du conseil municipal entre 1791 et 1793.

- Folio 61 à 78, suppression de la procession du 17 mai.

1) Archives départementales de la Haute-Garonne

ANCIEN RÉGIME

1B1654 : Arrêt du Parlement. Registre des arrêts entre le mois d'avril et de mai 1762.

- Folio 303, arrêt changeant le cours de la procession.
- Folio 313 à 317, arrêt permettant aux chirurgiens et apothicaires de ne pas participer à la procession.

PÉRIODE RÉvolutionnaire

Série L : fond départemental sur la Révolution

1L 352 : sous série fêtes et cérémonies. Dossier concernant les hommages, calendrier et arbre de la liberté de 1791 à 1799.

- Liasse 1. Décret de la convention nationale, an II, sur érection d'un monument en la mémoire de Calas.

1L1054 : sous série culte. Dossier « généralités » de 1789 à 1800. Permet de voir les problèmes liés au culte durant la Révolution en Haute-Garonne, surtout à cause du serment.

L4542 à 4544⁵⁰⁴: sous série sociétés populaires et comités. Délibérations particulières du club littéraire et patriotique de Toulouse entre 1790 et 1792.

- Séances du 6 mai 1791 et du 3 mai 1792. Procès verbaux disant qu'il y a eu une discussion autour de la suppression de la procession

⁵⁰⁴L4543 remplacé par le microfilm 2Mi1412

L4545 et 4546 : sous série sociétés populaires et comités. Séances publiques du club littéraire et patriotique de Toulouse entre 1791 et 1792.

- Séances du 5 mai 1791, 8 mai 1791, 29 avril 1792, 8 mai 1792. Procès verbaux disant qu'il y eu des prises de parole concernant la suppression de la procession.

1) Sources mises en ligne sur internet

GALLICA

URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56932936>

- *Descripciu de la poucessiu generalo de Toulouso, que se fa le dex é sept dél mes de may, à l'aunou de sa delibrenço.* Poème en occitan, sûrement écrit pour le centenaire.

URL <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k495590>

- Archives Parlementaires de 1787 à 1860 ; 34-51. Assemblée Législative. Série 1/Tome 44. Page 3, le 22 mai 1792, procès verbal d'enregistrement de la suppression de la fête.

ROSALIS

URL : http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_MS0703

- *Les heures perdues de Pierre Barthès*, de 1760 à 1765, cinquième volume sur huit. Titre au premier folio, « recueil de choses et mémoire ». Folio 74 à 79, description très détaillée du bicentenaire et folio 83 à 85, celle du feu d'artifice tiré en juin.

II. SOURCES IMPRIMÉES

Deuxième type de sources, les sources imprimées et éditées. Nous avons choisi de les classer en deux parties : les journaux et les imprimés traitant de la Délivrance de 1595 à 1962. De plus, voulant mettre en place une approche historiographique, la deuxième catégorie est classée par date. Notons que cette liste, non exhaustive, montre une tendance assez forte : les écrits prolifèrent aux alentours des centenaires et sont quasi inexistantes le reste du temps.

JOURNAUX

Journal toulousain. *Journal Universel et Affiches de Toulouse*. Numéros du 23 mai 1781, du 24 mai 1786, du 24 avril 1790, du 16 mai 1792 et du 30 mai 1792. Dans sa thèse, Jean-Claude Meyer parle d'un article le 21 juin 1791 fustigeant la procession du 17 mai et cite même les mots de Broulhiet. Il semble manquant.

Journal parisien. *Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe*. Article du 4 juin 1792, montrant le retentissement positif de l'interdiction dans la capitale.

Journal national, *Le journal des débats politiques et littéraires*. Numéro du 7 avril 1862.

Journal national, *Le siècle*. Numéros des 9 et 15 avril 1862.

Journal national, *Le moniteur universel*, numéro du 11 avril.

Journal national, *L'ami de la religion*, numéros du 12 et 15 avril.

IMPRIMÉS TRAITANT DE LA DÉLIVRANCE, DE 1595 À 1962

1563

BSHPF. 4° 1 783 Rés. : *Hugunœurum haereticorum tolosae conivrororum profligatio. A Georgio Bosqueto jurisconsulto Tolosano Senatu Advocato memoriae prodita*, Tolosae, Jacobi Colomerii, 1563

1580

DE BÈZE Théodore, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au Royaume de France, en laquelle est descrite au vray la renaissance et accroissement d'icelles depuis l'an M.D. XXI jusques en l'année M.D. LXIII. leur reiglement ou discipline, Synodes, persecutions tant générales que particuliers, noms et labeurs de ceux qui ont heureusement travaillé, villes et lieux où elles ont été dressees, avec les discours des premiers troubles ou guerres civiles, desquelles la vraye cause est aussi declaree, Volume deuxième*, Imprimerie de Jean Rémy, Anvers, 1580, livre X, pp. 1-28.

1581

DE LA POPELINIERE Lancelot, *L'histoire de France, livre huitième*, Abraham, 1581, pp. 286-316.

1592

DE MONLUC Blaise, *Commentaires, 1521-1576*, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », 1964, p. 500.

1595

Tolosana. URL : <http://documents.univ-toulouse.fr/150NDG/PPN075570211.pdf>. *Histoire de M.G. Bosquet, sur les troubles advenus en la Ville de Toulouse l'an 1562. Traduite de latin en françois, & divisée par chapitres*, Tolose, Par R. Colomiez, imprimeur juré de l'université, 1595, 166 p.

1608

CRESPIN Jean, *Histoire des martyrs persecutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile... Livre XVIII* Genève, Paul Marceau, 1608, p. 609.

1661

BMT : MF 1306. *Année centenaire depuis la Délivrance de la ville, avec rang des mestiers, et le nom des Sainctes Reliques que chacun d'iceux doit porter en assistant à la Procession, dressé suivant le Règlement fait par messieurs les Capitouls la présente année mil six cens soixante-deux*, Tolose, Fr. Boude, 1661, in.-4, 8 p.

1662

BMT : Br Fac 1750. *Année centenaire depuis la Délivrance de la ville, avec rang des mestiers, et le nom des Sainctes Reliques que chacun d'iceux doit porter en assistant à la Procession,*

dressé suivant le Règlement fait par messieurs les Capitouls la présente année mil six cens soixante-deux, Tolose, Fr. Boude, 1662, 4p.

1665

BnF : 4-LK7-9731. L'élévation des reliques du glorieux martyr S Edmond Roy d'Angleterre et des SS Symphorien, Claude, Nicostraten Castor et Simplice Martyrs. Faite par Monseigneur l'illusterrissime [...] Contenant l'acte de Vérification des reliques [...] ensemble l'extrait des sermons dudit Seigneur Archevêque, & de Monseigneur l'Evêque de S. Papoul, à Tolose, chez Jean Boude & Raymond Aureilne, avec permission du Roy, 1708, 52 p.

1692

MAIMBOURG Louis, *Histoire du calvinisme*, Chez Sébastien Mabre-Cramoisy, Paris, 1682, 545 p.

1701

BMT : Mf 1554. *Annales de la ville de Toulouse depuis la réunion de la comté de Toulouse à la Couronne : avec un abrégé de l'ancienne histoire de cette ville et un recueil de divers titres et actes pour servir de preuves ou d'éclaircissement à ces Annales. Première partie a laquelle on a ajouté une dissertation sur l'or de Toulouse ; & une table alphabétique des noms des Capitouls, dont les élections sont contenues dans ce volume. Par M. G. Lafaille, ... [Illustrations d'Antoine Rivalz]. Seconde partie a laquelle on a ajouté des additions à la première partie, & plusieurs pièces importantes concernant les fiefs nobles & roturiers de la sénéchaussée de Toulouse & du reste du Languedoc, & l'exemption de cette province des droits d'assise ou assignat, & autres : avec une Table alphabétique des noms des Capitouls dont les élections sont contenues dans ce volume.* A Toulouse : chez Guillaume-Louis Colomyez : Jérôme Posuel, Germain de la Faille. Passage sur la Délivrance : tome 2 p 212-246.

1708

BnF : 8-LI31-234. *Instruction sur l'origine de la procession solennelle qui se fait à Toulouse le 17 de May et sur les dispositions avec lesquelles il faut y assister. Par un ecclésiastique à un de ses amis, à Toulouse, Chez Gaspard Henault, Imprimeur, 1708, 19 p.*

1730-1745

VAISSETE Joseph et DEVID Claude, *Histoire générale de Languedoc. T. 5 /, avec des notes & les pièces justificatives, composée sur les auteurs & les titres originaux, & enrichie de divers monumens. Par deux religieux Bénédictins de la congrégation de S. Maur, Paris, J. Vincent. pp. 217-225.*

1759

Histoire de la ville de Toulouse, avec une notice des hommes illustres, une suite chronologique et historique, des évêques et archevêques de cette ville, et une table générale

des Capitouls, depuis la réunion du comté de Toulouse à la Couronne, jusqu'à présent : par Me J. Raynal, avocat au Parlement, A Toulouse, Aux dépens de Jean-François Forest... M. DCC XIX. Avec approbation & privilege du Roi, 1759, pp. 230-241.

1762

BMT : MF 1428. *Relation exacte et circonstanciée de la procession faite à Toulouse le 17 mai 1762. À l'occasion du vœu séculaire de ladite ville lors de l'expulsion des huguenots. Avec la description du feu d'artifice tiré le même jour, les autres réjouissances, & un abrégé historique de la même ville, de l'imprimerie de Jean-Joseph Douladoure, rue de la porterie. M. DCC. LXII. avec permission. 55 p.*

BMT : Fa Br D223. *Ode sur St Sernin, à Toulouse, chez Me J. H. Guillemette, Avocat, Imprimeur-Libraire, Juré de l'Université, vis-à-vis de l'Église St Rome, 1762. 15 p. Poème de Carles Lancelot, avocat de Toulouse.*

BMT : Br Bac 548. *La Délivrance de la ville de Toulouse, ou attentat horrible commis par les hérétiques calvinistes, contre l'Église de Jésus-Christ dans la ville de Toulouse, l'année 1562..., [suivi par] Estrenos mignounos de 17 del mes de may, cansous, Toulouse, J.M. Guillemette, 1762, in.-8, 24 p.*

BUT1 : Res Pf Pl B 503. *La Délivrance de la ville de Toulouse du dix-septième mai 1562. Ou description des différents combats des catholiques contre le hérétiques, lors de leur entrée dans cette ville ; détaillée avec l'ordre marqué dans les mémoires de ce temps ;... et à la victoire remportée par les défenseurs de la vraie religion, Toulouse, J. Rayet, 1762, in.-8, 20 p.*

BUT1 : Resp Pf pl A 0133. *Vers au sujet de la procession centenaire de Toulouse, faite le lundi 17 Mai 1762. Par Monsieur Charles de Lancelot, avocat au Parlement. Toulouse, Jean-Henry Guillemette, 1762. In-4°, 4 p.*

Tolosana : URL : <http://documents.univ-toulouse.fr/150NDG/PPN042765374.pdf>. *Antiennes et oraisons à l'usage de ceux qui auront la dévotion de visiter les sacrées reliques qui reposent dans l'insigne église abbatiale Saint Sernin de Toulouse. Par la Confrérie des Corps-Saints, à Toulouse, Chez Me. Jean-Henry Guillemette, 1762, 234 p.*

1763

VOLTAIRE, *Traité de la tolérance, à l'occasion de la mort de Jean Calas, (édition originale), 1763, 183 p.*

1765

BMT : MF 1571. *Histoire de la Délivrance de Toulouse arrivée le 17 mai 1562. Où l'on verra la conjuration des huguenots contre les catholiques, leurs différens combats, la défaite des*

huguenots et l'origine de la procession du 17 mai, le dénombrement des reliques de l'Église Saint Sernin, le tout tiré des annales de ladite ville. Nouvelle édition faite sur l'imprimée de Toulouse de 1762 chez Michel Sens libraire rue Saint Rome. Avec permission. Augmenté de quelques notes, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1765, in-8, 52 p.

1769

BESTERMAN Theodore, *Correspondance, tome IX : Juillet 1767 – Septembre 1769*, Gallimard, 1986, p. 755. Lettre de l'abbé Audra à Voltaire, 1770.

VOLTAIRE, *Histoire du Parlement de Paris*, A Amsterdam : Chez Jean Jaques du Fay, 1769, 467 p.

1770

Gallica : URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6282493j/f1.image.langFR>. *Recueil de plusieurs pièces d'éloquence et de poésie présentées à l'Académie des jeux floraux*, A Toulouse, chez Joseph Dalles, Imprimeur de l'Académie des Jeux Floraux, rue des Changes, aux Arts & aux Sciences, 1770. Contenant différents éloges de Duranti.

ACADEMIE DES JEUX FLORAUX, *Éloge de Jean-Étienne Duranti, premier président au Parlement de Toulouse. Sujet proposé par l'Académie des jeux floraux, & qui a remporté le prix, en 1770*, Toulouse, 1770, p. 14.

BESTERMAN Theodore, *Correspondance, tome X : Octobre 1769 – Juin 1772*, Gallimard, 1986, p. 491. Lettre de Voltaire à D'Alembert au sujet de la mort de l'abbé Audra, 1770.

M. PONSARD, *Éloge historique de Jean-Etienne Duranti, premier président au Parlement de Toulouse. Sujet proposé par l'Académie des Jeux floraux pour l'année 1770*. Toulouse, 1770, 44 p.

1771

BESTERMAN Theodore, *Correspondance, tome XI : Juillet 1772 – Décembre 1774*, Gallimard, 1986, p. 896. Lettre de Voltaire à M. le comte de Rochefort datée de décembre 1771.

1771-1778

BMT : La B 66 (3). DE ROZOY Barnabé Farmian, *Annales de la ville de Toulouse*, A Paris : chez la veuve Duchesne, 1771-1778, 5 vol. Les pages 497 à 520 du troisième tome traitent de l'histoire de la Délivrance.

1784

Gallica. URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2066578/f1.image> *Mémoires secrets pour*

servir à l'histoire de la République des Lettres en France, depuis MDCCCLXII, ou Journal d'un observateur, contenant les analyses des pièces de théâtre qui ont paru durant cet intervalle, les relations des assemblées littéraires... T. 2. par L. Petit de Bachaumont, M.-F. Pidansat de Mairobé et Moufle d'Angerville, 1784.

179 ?

BSHPF 2°1 882 Res : *Relation fidellement extraite de M. de Thou & Lafaille, de la guerre intestine entre les catholiques et les protestans, qui donna lieu a l'établissement de la fête et de la procession du 17 mai, s.l., s.d., 24 p.*

1790

Gallica : URL : <http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur> ?

Destination=Gallica&O=NUMM-49530 Archives parlementaires de 1787 à 1860 ; 34-51. Assemblée nationale constituante ([Reprod.]) impr. par ordre du Sénat et de la Chambre des députés ; sous la dir. de M. J. Mavidal,... et de M. E. Laurent, pp. 385 à 389 lecture du rapport à propos de troubles de Toulouse et débats.

BnF : S88-16575, *Adresse au peuple du Languedoc et particulièrement à celui de Toulouse* écrite par un auteur anonyme, le 14 mai 1790. Le document argumente sur la suppression de la fête de la Délivrance.

1791

BUT1 : RESP PF XX 125, PASQUIER Felix, *Notes et réflexions d'un bourgeois de Toulouse au début de la Révolution, d'après des lettres intimes*, Toulouse, 1917. Retranscription de lettres datant de 1789 à 1792. Page 55, petit passage sur la procession du 17 mai 1791.

1792

Gallica : URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k51963m>. *Délibération du conseil général de la commune de Toulouse [Microforme] : concernant la suppression de la procession du 17 mai.* Cette délibération de 23 pages est une des sources principales de mon étude. L'argumentaire de la commune pour prohiber la fête se fait en deux temps, premièrement avec la description, édulcorée, du massacre, puis la justification de la suppression et la décision d'interdire la fête et tout ce qui s'y rapporte.

Gallica : URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k495590/f7.image>. Archives parlementaires de 1787 à 1860 ; 34-51. Assemblée nationale législative. Série 1 / Tome 44 / impr. par ordre du Sénat et de la Chambre des députés [Microfiches], p. 3 procès-verbal de l'enregistrement de la délibération du 1er mai par l'Assemblée nationale.

1862

AD : 2V46, Organisation et police du culte. Sous série Fonds de la préfecture – police du

culte. Dossier spécial sur le jubilé commémoratif des événements de mai 1562, contenant *la semaine catholique* n° 11 et n° 12 (11 mai, 18 mai 1862) ; le jubilé commémoratif du 17 mai 1562 ; le récit *des événements par les religieux bénédictins*, préface de Voltaire, conclusion par Henri Martin, Toulouse, 1862 ; l'*Histoire véritable de la Délivrance de la ville de Toulouse*, Auguste Abadie libraire-éditeur, 1862 ; le *petit manuel de prières pour le jubilé séculaire dans l'insigne basilique Saint-Sernin*, Emile Ratier, imprimeur-libraire, 1862 ; la *lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Toulouse annonçant le jubilé séculaire*, Emile Ratier, imprimeur-libraire, 1862 et les correspondances administratives et rapports (avril-août 1862).

BMT : Res D XIX 720. *Recueil de pièces historiques relatives à l'histoire de la Délivrance, Histoire de M.G. Bosquet. Histoire de la Délivrance de la ville de Toulouse. Description de la possession générale de Toulouse. Lettres patentes et arrêts du conseil privé donnés par Charles IX. Briefve narration de la sédition advenue en Tholose, 1562*, Paris, Auguste Abadie, 1862, 199 p.

Gallica. URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64615975.image>. « Histoire des événements qui se sont passés à Toulouse le 17 mai 1562. 1^{re} relation catholique ; 2^e relation protestante », *Revue de Toulouse*, 8e année, t. 16, 1862, p. 43-50.

Histoire des Saintes Reliques conservées dans la basilique Saint-Sernin, Toulouse, Chez Cluzon libraire-éditeur, 1862, 35 p.

Jubilé séculaire de Toulouse, réponse à divers écrits touchant les événements qui se sont passés à Toulouse en 1562, par un catholique, Toulouse, Delboy, Libraire-éditeur, 1862, 15 p.

Le massacre à Toulouse, Paris, Imprimerie de Dubuisson, 1862, 14 p.

SHPF, *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, Volume 11*, Paris, Agence centrale de la Société, 1862, pp. 203-210.

1863

Gallica. URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6462079t.image> « Documents propres à jeter de nouvelles lumières sur les troubles qui ont éclaté à Toulouse en mai 1562 et sur l'histoire du protestantisme dans le Midi de la France », *Revue de Toulouse*, 9e année, t. 18, 1863, p. 325-331.

1962

BMT : 284 R. *La réforme à Toulouse, 1562-1762*, catalogue de l'exposition de 1962. Toulouse, Musée des Augustins. Organisée sous le haut patronage du maire de Toulouse, par Paul Ourliac, conseiller municipal délégué aux Archives, Bibliothèques et Musée et le pasteur Paul Romane-Musculus, de l'Église réformée de Toulouse.

III. Sources iconographiques

Dernière catégorie de sources, les représentations iconographiques. Pour la plus part ce sont des commandes des capitouls qui permettent de comprendre les modalités de la mise en image de l'identité capitulaire. Nous pouvons remarquer trois thèmes dans ces œuvres, celui de Toulouse la Sainte avec la mise en scène de la destruction de l'hérésie, celui de la représentation des capitouls et enfin celui de la représentation de la procession du 17 mai. Nous avons décidé de les classer de la même façon que les sources imprimées pour montrer le développement de ces différents thèmes et leurs liens chronologiques.

1620 *Louis XIII terrassant l'Hérésie*, statue en marbre, (initialement prévue pour décorer l'Arsenal de Toulouse cette œuvre a été détruite durant la Révolution ; seule reste la tête), Artus Legoust, Musée des Beaux-arts de Toulouse.

1621 *Portrait des Capitouls nommés par arrêt du Parlement le 28 novembre 1622 ou Le Christ en croix et les Capitouls de 1622-1623*, huile sur toile, Jean Chalette, Musée des Augustins, Toulouse.

1623 *Louis XIII foulant la rébellion et l'hérésie*, gravure de J.-E. Lasne d'après Jean Chalette.

1643 *Louis XIV enfant, en saint Michel terrassant le dragon de l'hérésie*, Jean Charette ou Pader Hilaire, musée Paul Dupuy.

1662 *Vierge à l'Enfant foulant aux pieds le démon de l'Hérésie*, Gervais Drouet, Musée des Augustins, Toulouse.

1683 *Les huguenots chassés de Toulouse*, Raymond Lafage, plume et lavis, Musée Paul Dupuy, Toulouse.

1700 *La procession des corps saints*, Jean II-Michel (vers 1700), huile sur toile, Musée des Augustins, Toulouse.

1729 ? *Expulsion des huguenots de Toulouse*, Antoine Rivalz, huile sur toile, musée des Augustins, Toulouse.

1762 *Décoration d'une des quatre faces du feu d'artifice de 1762*, plume et lavis, Musée du Vieux-Toulouse.

BIBLIOGRAPHIE

I. DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES

BÉLY Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime : royaume de France XVI^e-XVIII^e siècle*, 3^e édition., Paris, Presses universitaires de France, 2010, 1384 p.

BURGUIÈRE André, *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986, 693 p.

CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES, Dictionnaire en ligne. URL : <http://www.cnrtl.fr/>.

Dictionnaire de l'Académie Française, 1^{re} édition, 1694 ; 4^e édition, 1762 ; 5^e édition, 1798 ; 6^e édition, 1832-35 ; 8^e édition, 1932-35.

FURET François et OZOUF Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française. Tome 3 Institutions et création*, Nouvelle édition, Paris, Flammarion, 2007, 349 p.

FURET François et OZOUF Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française. Tome 4. Idées*, Nouvelle édition, Paris, Flammarion, 2007, 544 p.

FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences & des arts... Recueilli & compilé par feu Messire Antoine Furetiere, ... Nouvelle édition corrigée et augmentée. Tome premier [-second]*, La Haye et Rotterdam, chez Arnout et Reinier Leers, 1694.

MOURRE Michel, *Dictionnaire encyclopédique d'Histoire*, Larousse-Bordas, Paris, 1996, 5 vol.

SALIES Pierre, *Dictionnaire des rues de Toulouse : voies publiques, quartiers, lieux-dits, enseignes, organisation urbaine*, Toulouse, Milan, 1989, 2 vol.

SGARD Jean, GILOT Michel et WEIL Françoise, *Dictionnaire des journalistes : 1600-1789*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1976, 380 p.

LITTRÉ Émile. *Dictionnaire de la langue française*, Supplément. Paris, L. Hachette, 1878.

Version électronique créée par François Gannaz. <http://www.littre.org>.

SOBOUL Albert, SURATTEAU Jean-René et GENDRON François, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, 1132 p.

VOVELLE Michel, *Les mots de la Révolution*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, 125p.

II. GÉNÉRALITÉS ET MANUELS

1. HISTOIRE INTELLECTUELLE

BESSIRE François, MENANT Sylvain et COTONI Marie-Hélène, *Traité sur la tolérance de Voltaire*, Paris, Ed. du temps (coll. « Lectures d'une œuvre »), 2000, 159 p.

BINOCHÉ Bertrand et LEMAÎTRE Alain Jacques, *L'opinion publique dans l'Europe des Lumières : stratégies et concepts*, Paris, A. Colin, 2013, 252 p.

CARADONNA Jeremy, « Prendre part au siècle des Lumières. Le concours académique et la culture intellectuelle au XVIII^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1 juin 2009, 64e année, n° 3, p. 633-662.

CHALINE Olivier, *Les parlements et les Lumières*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2012, 323 p.

COLLOQUE LIBERTÉ DE CONSCIENCE, CONSCIENCE DES LIBERTÉS et COMITÉ DU BICENTENAIRE DE L'ÉDIT DE TOLÉRANCE (eds.), *La tolérance, République de l'esprit : actes du colloque « Liberté de conscience, conscience des libertés »*, tenu à Toulouse du 26 au 28 novembre 1987, Paris, Les Bergers et les Mages diff. Librairie protestante, 1988, 253 p.

COTTRET Monique, *Culture et politique dans la France des Lumières : 1715-1792*, Paris, A. Colin, 2002, 249 p.

FARGE Arlette, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Éd. du Seuil, 1992, 310p.

INSTITUT DE RECHERCHES SUR LES CIVILISATIONS DE L'OCCIDENT MODERNE (ed.), *La tolérance :*

[actes du] XIII^e colloque de l'Institut de recherches sur les Civilisations de l'Occident moderne [4 mars 1985], Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 1986, 91 p.

2. HISTOIRE RELIGIEUSE

AMALVI Christian, *Mouvements religieux et culturels en France de 1800 à 1914*, Paris, Sedes, 2001, 192 p.

ASSOCIATION DES HISTORIENS MODERNISTES DES UNIVERSITÉS (ed.), *Société, culture, vie religieuse aux XVI^e et XVII^e siècles : actes du colloque de 1995*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995, 196 p.

BOISSON Didier et DAUSSY Hugues, *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006, 351p.

BONZON Anne et VENARD Marc, *La religion dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, 2^e édition, Paris, Hachette supérieur, 2008, 192 p.

CHOLVY Gérard et HILAIRE Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France. Tome 1 (1800-1880)*, Toulouse, Privat, 2000, 287 p.

DELUMEAU Jean et COTTRET Monique, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, 7^e édition, Paris, Presses universitaires de France, 2010, 494p.

LE GOFF Jacques, RÉMOND René et LEBRUN François, *Histoire de la France religieuse : XIV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1988, 569 p.

VAN KLEY Dale Kenneth, *Les origines religieuses de la Révolution française : 1560-1791*, Nouvelle édition., Paris, Ed. du Seuil, 2006, 572 p.

3. HISTOIRE DES GUERRES DE RELIGION

DEBBAGI-BARANOVA Tatiana, *À coups de libelles : une culture politique au temps des guerres de religion, 1562-1598*, Droz, Genève, 2012, 520 p.

DOYON Julie, « Nicolas Le Roux, 1er août 1589. Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, 1 avril 2008, vol. 12, n° 1, p. 117-120. GARRISON Janine, *Protestants du Midi : 1559-1598*, Privat, Toulouse, 1991, 375 p.

KENZ El, « Les massacres au temps des Guerres de Religion », *Encyclopédie en ligne des violences de masse*, [en ligne], publié le 4 janvier 2010. URL : <http://www.massviolence.org/Les-massacres-au-temps-des-guerres-de-Religion>.

LAMBIASE Marino, « Nicolas Le Roux, Les Guerres de Religion 1559-1629 », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, 12 octobre 2010.

MELLET Paul-Alexis et FOA Jérémie, *Le bruit des armes : mises en formes et désinformations en Europe pendant les guerres de Religion, 1560-1610 actes du colloque international, Tours, 5-7 novembre 2009*, Paris, H. Champion, 2012, 430 p.

4. HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET DU SECOND EMPIRE

BREJON DE LAVERGNÉE Matthieu, « La Société de Saint-Vincent-de-Paul à Paris au XIXe siècle (1833-1871). Prosopographie d'une élite catholique fervente. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], Thèses et HDR soutenues, mis en ligne le 09 janvier 2007, consulté le 20 mai 2016. URL : <http://rh19.revues.org/1186>.

BIARD Michel et VOVELLE Michel, *La Révolution française : une histoire toujours vivante*, Paris, CNRS Éditions, 2014, 446 p.

COLLOQUE INTERNATIONAL DE LEXICOLOGIE POLITIQUE et EQUIPE 18^E ET RÉVOLUTION, *Langages de la Révolution, 1770-1815 : actes du 4e Colloque international de lexicologie politique*, Paris, France, Klincksieck, 1995, 638 p.

MARTIN Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012, 636 p.

MORNET Daniel, *Les origines intellectuelles de la Révolution française : 1715-1787*, Lyon, la Manufacture, 1989, 631 p.

OZOUF Mona, *L'homme régénéré : essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, 239 p.

PLESSIS Alain, *Nouvelle histoire de la France contemporaine : 1852-1871, Tome 9, De la fête impériale au mur des fédérés : 1852-1871*, Edition revue et mise à jour., Paris, 1976, 254 p.

RÉMOND René, *La vie politique en France depuis 1789. Tome 2. 1848-1879*, Nouvelle édition revue et mise à jour., Paris, Pocket, 2005, 412 p.

TACKETT Timothy, *La Révolution, l'Église, la France : le serment de 1791*, Paris, les Éditions du Cerf, 1986, 485 p.

TACKETT Timothy, *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, A. Michel, 1997, 360 p.

TRIOMPHE Pierre, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 49 | 2014, mis en ligne le 01 décembre 2014, consulté le

01 mai 2016. URL : <http://rh19.revues.org/4745>.

VOVELLE Michel, *La mentalité révolutionnaire : société et mentalités sous la révolution française*, Paris, Éd. Sociales, 1985, 290 p.

VOVELLE Michel, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle*, Éd. du CTHS, Paris, 1997, 348 p.

VOVELLE Michel, *Les Métamorphoses de la fête en Provence de 1750 à 1820*, Paris, Aubier Flammarion, 1976, 300 p.

I. HISTOIRE, MÉMOIRE ET OUBLI

AÏN Joyce et CYRULNIK Boris, *Réminiscences : entre mémoire et oubli*, Toulouse, Érès, 2010, 229 p.

AUGUSTIN, BOCHET Isabelle, MADEC Goulven et COMBÈS Gustave (eds.), *La cité de Dieu – Saint-Augustin*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1993, 636 p.

BENEDICT Philip, DAUSSY Hugues et LÉCHOT Pierre-Olivier, *L'identité huguenote : faire mémoire et écrire l'histoire, XVIe-XXIe siècle*, Genève, Droz, 2014, 660 p.

BERCHTOLD Jacques et FRAGONARD Marie-Madeleine, *La mémoire des Guerres de Religion : la concurrence des genres historiques, XVIe-XVIIIe siècles, actes du colloque international de Paris, 15-16 novembre 2002*, Genève, Droz, 2007, 376 p.

BERCHTOLD Jacques et FRAGONARD Marie-Madeleine, *La mémoire des Guerres de Religion (II) : enjeux religieux, enjeux politiques (1760-1830)*, Genève, Droz, 2009, 392 p.

BONNIOL Jean-Luc et CRIVELLO Maryline (dir.), *Façonner le passé. Représentations et cultures de l'histoire (XVIe-XXIe siècle)*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 2004, pp. 263-284.

CANDAU Jean, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Arland Colin, 2005, 201 p.

CANDAU Joël, *Mémoire et identité*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, 225 p.

CASTRA Michel, « expertise », in PAUGAM Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*,

(coll. Que Sais-Je ?), Presses universitaires de France, Paris, 2010, pp. 72-73.

CHARREYRON Gilles, *Politique et religion : protestants et catholiques de la Haute-Loire*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central , Nonette : Éd. Créer, 1990, 295 p.

DUBIEF Henri et POUJOL Jacques, *La France protestante : histoire et lieux de mémoire*, 3^e édition revue et complétée., Paris, Les Éd. la Cause, 2005, 454 p.

GIMARET Antoinette, « De l'usage de la mémoire en temps de troubles : les Guerres de Religion vues par les XVII^e et XVIII^e siècles, entre tensions politiques, clivages dogmatiques et Histoire nationale », *Acta Fabula*, vol. 11, n° 4, Essais critiques, Avril 2010.

URL : <http://www.fabula.org/revue/document5624.php>.

HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Nouvelle édition revue et augmentée., Paris, Albin Michel, 1997, 295 p.

IOGNA-PRAT Dominique, « Maurice Halbwachs ou la mnémotopie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1 septembre 2011, vol. 66, n° 3, p. 821-837.

JONES-DAVIES Marie-Thérèse (dir.), *Mémoire et oubli au temps de la Renaissance : actes du colloque de Paris, 8-9 décembre 2000 et 9-10 mars 2001*, Paris, H. Champion, 2002, 206 p.

JOUTARD Philippe, *La légende des Camisards : une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977, 439 p.

JOUTARD Philippe, « Mémoire collective » dans *Dictionnaire des sciences historiques*, Presses Universitaire de France, Paris, 1986, p. 447-449.

JOUTARD Philippe, *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, Paris, La Découverte, 2013, 341 p.

LE GOFF Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, 409 p.

LORAUX Nicole, *La cité divisée : l'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot & Rivages, 2005, 348 p.

NOËL Patrick-Michel, « Entre histoire de la mémoire et mémoire de l'histoire : esquisse de la réponse épistémo-logique des historiens au défi mémoriel en France », *Conserveries mémoriales. Revue transdisciplinaire de jeunes chercheurs*, 15 avril 2011, n°9.

NORA Pierre et CHANDERNAGOR Françoise, *Liberté pour l'histoire*, Paris, CNRS Éd, 2008, 58 p.

NORA Pierre, *Les lieux de mémoire*, Nouv. éd., Paris, Gallimard, 1997, 4751 p.

PESCHANSKI Denis et CYRULNIK Boris, *Mémoire et traumatisme : l'individu et la fabrique des grands récits*, Paris, INA, 2012, 77 p.

RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Éd. du Seuil, 2003, 689 p.

SOTTOCASA Valérie, *Mémoires affrontées : protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Presses universitaires de Rennes Réseau des universités de l'Ouest atlantique, Rennes, 2004, 409 p.

TODOROV Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1998, 60 p.

YARDENI Myriam, *Repenser l'histoire : aspects de l'historiographie huguenote des Guerres de Religion à la Révolution française*, Paris, H. Champion, 2000, 220 p.

II. IDENTITÉ URBAINE, FÊTES ET COMMÉMORATIONS

AGOSTINO Marc, CADILHON Francois et LOUPÈS Philippe, *Fastes et cérémonies : l'expression de la vie religieuse, XVIe-XXe siècles*, Pessac, Presses Univ de Bordeaux, 2003, 257 p.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, « Commémorer », *La Gazette des archives*, 2014, vol. 236.

CABANTOUS Alain et DELEBARRE Michel, *Mythologies urbaines : les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 294 p.

CAZENEUVE Jean, *Sociologie du rite*, Paris, PUF, 1971, 334 p.

CENTRE DE RECHERCHE HISTOIRE SOCIALE ET CULTURELLE DE L'OCCIDENT, XII^e-XVIII^e SIÈCLE (ed.), *Identités, appartenances, revendications identitaires : XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Nolin, 2005, 414 p.

CHARTIER Roger, CHAUSSINAND-NOGARET Guy, NEVEUX Hugues, ROY LADURIE Emmanuel LE et QUILLIET Bernard, *La ville des temps modernes*, Édition revue et complétée, Paris, Éditions du Seuil, 1998, 654 p.

CHEVALIER Bernard, *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, 345 p.

COLLOMB Gérard et JOLIVET Marie-José, *Histoires, identités et logiques ethniques : Amérindiens, Créoles et Noirs marrons en Guyane*, Paris, Ed. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008, 221p.

COTTRET Bernard et HENNETON Lauric, *Du bon usage des commémorations : histoire, mémoire et identité, XVI^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 231 p.

DENIS Vincent, *Une histoire de l'identité : France, 1715-1815*, Champ Vallon, Seyssel, 2008, 462 p.

DOMPNIER Bernard, *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009, 604 p.

ÉRIC Durot, « Denise Turrel, Le Blanc de France. La construction des signes identitaires

pendant les guerres de Religion (1562-1629) », *Histoire, économie et société*, 2006, vol. 25, n° 3, p. 441-442.

GUYARD Nicolas, « La procession, la relique et la ville : enjeux de recherche et cadres conceptuels », dans *Hypotheses* [en ligne]. Mis en ligne le 16/01/2015. URL : <http://reliques.hypotheses.org/121>

GUYARD Nicolas, « La relique et l'émotion : nouvelles approches sociologiques. », dans *Hypotheses* [en ligne]. Mis en ligne le 13/02/2015. URL : <http://reliques.hypotheses.org/128>

ISAMBERT François-André, *Le sens du sacré : fête et religion populaire*, Paris, les Éd. de Minuit, 1982, 314 p.

JACQUOT Jean (dir.), *Les fêtes de la Renaissance*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1975, 661 p.

JACQUOT Jean (dir.), *Les fêtes de la Renaissance : IIe Congrès de l'Association internationale des historiens de la Renaissance (2e section)*, Bruxelles, Anvers, Gand, Liège, 2-7 septembre 1957, Paris, Éd. du Centre national de la recherche scientifique, 1960, 518 p.

JACQUOT Jean (dir.), *Les Fêtes de la Renaissance : journées internationales d'études, Abbaye de Royaumont, 8 – 13 juillet 1955*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1956, 492 p.

JOLIVET Marie-José et REY-HULMAN Diana, *Jeux d'identités : études comparatives à partir de la Caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 1993, 413 p.

JOLIVET Marie-José, « la construction d'une mémoire historique à la Martinique : du schœlchérisme au marronisme », in *cahiers d'études africaines*, vol. 27, n°107-108, 1987, pp. 287-309

LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi : de la « bonne ville » à l'absolutisme municipal 1594-1654*, Champ Vallon, Seyssel, 2003, 846 p.

MAZZELLA Sylvie, « La ville-mémoire », *Enquête*, [En ligne], 4, 1996. Mis en ligne le 29/09/2008. URL : <http://enquete.revues.org/883>.

MICHEL Johann et BONNIOL Jean-Luc, *Devenir descendant d'esclave : enquête sur les régimes mémoriels*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 304 p.

MOUYSSET Sylvie, *Le pouvoir dans la bonne ville : les consuls de Rodez sous l'Ancien régime*, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron CNRS, Université de Toulouse-Le Mirail, Rodez Toulouse, 2000, 645 p.

MUCCHIELLI Alex, *L'identité*, 8e édition mise à jour., Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2011, 127 p.

OZOUF Mona, *La fête révolutionnaire : 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1988, 474 p.

OZOUF Mona, « Peut-on commémorer la Révolution française ? », 1789. *La Commémoration*, Paris Gallimard, 1999, p. 9-33.

RAMOND Charles, « Le retour des sentiments moraux dans la théorie de la reconnaissance (de la « grammaire morale des conflits sociaux » à la grammaire des sentiments moraux) », *Indice, Revista Electrônica de Filosofia*, 2011, vol. 3, p. pp. 1-26.

RAYNAUD Philippe, « La commémoration : illusion ou artifice ? », *Le Débat*, janvier 1994, vol. n°78, p. 99-110.

STAROBINSKI Jean, *L'Invention de la liberté, 1700-1789*, « *La fête iconoclaste* », éd. Skira,, 1964, 392 p.

STRONG Roy et COCQUIO Bruno, *Les fêtes de la Renaissance (1450-1650) : essai art et pouvoir*, Arles, Solin, 1991, 381 p.

VAUCHEZ André, *La religion civique à l'époque médiévale et moderne (chrétienté et islam) : actes du colloque, Nanterre, 21-23 juin 1993*, Rome, École française de Rome, 1995, 571 p.

WITTORSKI Ricard, « La notion d'identité collective », Mokhtar KADDOURI, Corinne LESPESSAILLES, Madeleine MAILLEBOUIS, Maria VASCONCELLOS (eds), dans *La question identitaire dans le travail et la formation : contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 195-213.

WUNENBURGER Jean-Jacques, « Anthropologie culturelle du sacré » dans *Le sacré*, Paris, PUF (coll. « Que sais-je ? »), 2009, p. 44-58.

YARDENI Myriam, « Histoires de villes, histoires de provinces et naissance d'une identité française au XVI^e siècle », *Journal des savants*, 1993, vol. 1, n° 1, p. 111-134.

III. HISTOIRE DE TOULOUSE

1. GÉNÉRALITÉS

ECLACHE Michèle, PELIGRY Christian, PENET Jean (dir.), *Images et fastes des capitouls à Toulouse*, Toulouse, 1990, 185 p.

FRÈCHE Georges, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières : vers 1670-1789*, Éditions Cujas, Paris, 1974, 982 p.

GODECHOT Jacques, *La Révolution française dans le Midi toulousain*, Toulouse, Privat, 1986, 320 p.

NELIDOFF Philippe, *La municipalité de Toulouse au début de la Révolution*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, Toulouse, 1996, 291 p.

PAULHET Jean-Claude, « Les parlementaires toulousains à la fin du dix-septième siècle », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1964, vol. 76, n° 67, p. 189-204.

PÉGUILHAN DE LARBOUST Philippe, *Les magistrats du Parlement de Toulouse à la fin de l'Ancien Régime (1775-1790)*, Toulouse, 1965, 336 p.

PERNY Marie, « Les Annales manuscrites de la ville de Toulouse », *Histoire urbaine*, février 2010, n° 28, p. 45-64.

URL : www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2010-2012-page-45.htm

RAMET Henri, *Histoire de Toulouse*, Cressé, Éd. des régionalismes, 2011, 315 p.

RAMET Henri, *Le Capitole et le Parlement de Toulouse*, Monein, Pyremonde/Princi Negue, 2008, 165 p.

Site officiel de l'hôpital La Grave, histoire de l'hôpital. URL : [http://www.chu-toulouse.fr/-
histoire-de-la-grave-](http://www.chu-toulouse.fr/-histoire-de-la-grave-)

TAILLEFER Michel (dir.), *Nouvelle histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 2002, 383 p.

TAILLEFER Michel, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien régime*, Paris, Perrin, 2000, 424 p.

WOLFF Philippe, *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Univers de France, 1994, 552 p.

2. HISTOIRE INTELLECTUELLE

ACADEMIE DES JEUX FLORAUX, BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE et MIDI-PYRÉNÉES (eds.), *Poésie sur Toulouse : tradition et ruptures colloque du 26 avril 1983 [et] exposition à Toulouse du 23 avril au 3 mai 1983*, Toulouse, Bibliothèque interuniversitaire, 1984, 68 p.

BIEN David D., *L'affaire Calas*, Eché., Toulouse, 1987, 220 p.

BRENAC Madeleine, « Toulouse, centre de lutte contre le protestantisme au XVIIe siècle », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1965, vol. 77, n° 71, p. 31-45.

CAU Christian, SALA-MOLINS Louis et VIDAL-NAQUET Pierre, *Témoignages toulousains sur les droits de l'homme*, Toulouse, Ensemble les droits de l'homme, 1988, 51 p.

CUBERO José-Ramón, *L'affaire Calas : Voltaire contre Toulouse*, Paris, Perrin, 1993, 331p.

DUTIL Léon, « Philosophie ou religion : Loménie de Brienne, Archevêque de Toulouse », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1948, vol. 61, n° 1, p. 33-70.

GARRISON Janine, *L'affaire Calas : miroir des passions françaises*, Paris, Fayard, 2004, 262 p.

GODECHOT Jacques et TOLLON Bruno, *Ombres et lumières sur Toulouse : 1715-1789*, Toulouse, Privat, s.d., 52 p.

REGUS Pascal mem. de maîtrise sous dir. de TAILLEFER Michel, *Germain de Lafaille : 1616 ?-1711 historien, capitoul et syndic de Toulouse*, Université de Toulouse-Le Mirail, UFR Histoire, histoire de l'art et arts plastiques, 1999, 372 p.

ROSSONI David mem. de maîtrise sous dir. de TAILLEFER Michel, *L'histoire de Toulouse*

présentée par des historiens locaux du XVIII^e siècle, Université de Toulouse-Le Mirail, UFR Histoire, histoire de l'art et arts plastiques, 1993, 178 p.

TAILLEFER Michel, *Études sur la sociabilité à Toulouse et dans le Midi toulousain de l'Ancien Régime à la Révolution*, Toulouse, France, Presses universitaires du Mirail, impr. 2014, 2014, 524 p.

TAILLEFER Michel, *La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien régime et la Révolution : 1741-1799*, Paris, E.N.S.B C.T.H.S., 1984, 312 p.

TAILLEFER Michel, *Une académie interprète des Lumières : l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse au XVIII^e siècle*, Paris, Éd. du C.N.R.S, 1984, 323 p.

3. HISTOIRE RELIGIEUSE ET FÊTES

BARRE Michel, dir. par GODECHOT Jacques, *Les fêtes révolutionnaires à Toulouse (1789-1800)*, Association des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, Toulouse, 1976, 451 p.

BRENAC Madeleine, « Toulouse, centre de lutte contre le protestantisme au XVII^e siècle », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1965, vol. 77, n° 71, p. 31-45.

CASSAN Michel, dir. par BENNASSAR Bartolomé, *La fête à Toulouse à l'époque moderne : De la fin du XVI^e siècle à la Révolution*, Association des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, Toulouse, 1980, 328 p.

DAVIES Joan, « Persecution and Protestantism : Toulouse, 1562–1575 », *The Historical Journal*, mars 1979, vol. 22, n° 01, p. 31-51.

DEBUICHE Colin, « Triomphes royaux dans les Entrées toulousaines des XVI^e et XVII^e siècles », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, 23 novembre 2012, n° 11.

FANTUZZO Frédérique, SAINT-MARTIN Catherine, « La confrérie des Corps-Saints de Saint-

Sernin de Toulouse au XVe siècle. » dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 111, n°226, 1999. pp. 155-167.

FOURNIER Priscille, « Un couvent méconnu : les Dames chanoinesses de Saint-Sernin de Toulouse », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1999, Tome 111, n° 226, p. 199-216.

JULIEN Pascal, *D'ors et de prières : art et dévotions à Saint-Sernin de Toulouse XVIIe-XVIIIe siècles*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2004, 427 p.

MEYER Jean-Claude, dir. par GODECHOT Jacques, *La vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution : 1789-1801*, Association des publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, Toulouse, 1982, 621 p.

MARTINAZZO Estelle, *La Réforme catholique dans le diocèse de Toulouse (1590-1710)*, thèse de doctorat sous la direction de Serge BRUNET, Histoire, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2012, 719 p.

MORARD Martin, « Toulouse, Saint-Sernin, Confrérie des corps saints », dans CNRS, Paris, IRHT, 2013 (Ædilis, Sites de programmes scientifiques). Mis en ligne le 08/08/2013. URL : <http://www.libraria.fr/fr/BMF/possesseurs/toulouse-saint-sernin-confrérie-des-corps-saints>

PERNY Marie mem. de maîtrise sous dir. de TAILLEFER Michel et MOUYSSET Sylvie, *La Ville-Spectacle sous l'Ancien Régime : l'exemple de Toulouse (1562-1808)*, Université de Toulouse-Le Mirail, UFR Histoire, histoire de l'art et arts plastiques, 2004, 230 p

SCHNEIDER Robert A., *The ceremonial city : Toulouse observed 1738-1780*, Princeton (N. J.), Princeton University press, 1995, 202 p.

SCHNEIDER Robert Alan, *Public life in Toulouse, 1463-1789 : from municipal republic to cosmopolitan city*, Ithaca London, Cornell university press, 1989, 395 p.

SOURIAC Pierre-Jean, *Une guerre civile : affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain, 1562-1596*, Champ Vallon, Seyssel, 2008, 441 p.

SOURIAC Pierre-Jean, « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », *Chrétiens et sociétés. XVIe-XXIe siècles*, [En ligne], 20 | 2013, mis en ligne le 11 juillet 2014. URL : <http://chretienssocietes.revues.org/3536>

WEMYSS Alice, « Les protestants du Midi pendant la Révolution. À propos d'un livre

récent », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1957, vol. 69, n° 40, p. 307-322.

ANNEXES

ANNEXE I

29 avril 1762 Ordinance de messieurs les capitouls concernant le vœu séculaire de la délivrance de la ville. AMT, BB 160, p. 309-314.

Sur les réquisitions faittes par Me de Pijon, avocat du Roy en la ville et sénéchaussée, qui dit que la ville de Toulouse est célèbre dans toute l'Europe par son zelle pour la foy et par les grands saintz dont elle révère les reliques ; cette heureuse ville selon les parolles d'un auteur distingué toute catholique, semblable à celle dont le saint Esprit fait l'éloge, est comme le lys entre les épines ; mais sy jamais elle a dû faire éclater son zèle pour notre sainte religion, ce fut dans le seizième siècle ; personne n'ignore que dans ce temps malheureux les calvinistes armés par l'esprit de révolte se rendirent maîtres des principales places du royaume ; et profitant de la trahison de quelques habitants infectés du venin de leur hérésie, ils se saisirent en 1562 d'une grande partie de cette ville ; ils étoient sur le point de s'en emparer lorsque le ciel veilla spécialement à sa conservation ; les hérétiques en furent entièrement chassés et les supplices rigoureux qu'on fit subir à la plus grande partie consomèrent la peine qu'y étoit due à leur conjuration et à leur perfidie ; cet heureux événement qui maintint la religion catholique, qui fit succéder la paix et l'allégresse aux horreurs des combatz et aux plus vives allarmes arriva le 17 may, jour de gloire et de triomphe où le trésor des grâces célestes fut répandu sur cette ville d'une manière toute particulière ; une marque sy éclatante de faveur et de protection exigeoit les témoignages de la plus vive reconnaissance ; nos pères qui portoient au fonds de leur cœur un bienfait sy signalé, voulant éterniser leurs homages, établirent qu'il seroit fait tous les ans le 17 may une procession générale en action de grâce de leur heureuse délivrance ; ils demandèrent au saint Père une bulle portant concession d'un jubillé pour le douse et dix-sept may de chaque année à perpétuité aux églises de Saint-Etienne et de St-Sernin, ce qu'y leur fut accordé par le pape Pie IV en 1564 ; vos prédécesseurs qu'y étoient en place l'année séculaire de cet événement redoublèrent leurs vœux et la ville donna à cette occasion des marques plus particulières de son amour pour la religion ; comme vous avés le bonheur de vous trouver dans la même circonstance, vous devés suivre cet exemple ; la gloire de Dieu, l'édification des fidèles et votre zelle réclament l'observation de cette pieuse coutume ; c'est un tribut extraordinaire qui est dû aux faveurs infinies dont la divine providence combla cette ville en lui donnant des forces pour repousser les hérétiques ; les mesures que vous avés prises jusqu'ici à ce sujet et la bulle que vous venés d'obtenir de notre saint Père le pape sont les garans de vos pieuses intentions pour renouveler aux actions des grâces et donner à la fette toute la célébrité possible, et afin de ne rien négliger dans l'exécution de votre glorieux dessein, vous avés mandé les maîtres des corps de mettier qui doivent se trouver à la procession pour porter ou accompagner les pavillons et corps saints ; vous leur avés assigné le rang et la forme en laquelle ils doivent y assister ; mais attendu qu'il ne vous reste qu'à régler la police extérieure confiée à votre sagesse et à votre diligence, vous les portés à tous les besoins et vous nous prevenés ; mettés le citoyen et l'étranger en sûreté ; gardés-les des vices et des dangers de la multitude ; prevenés les dissentions de la vanité ; la cérémonie demande par elle-même la propreté et l'ornement ; c'est pourquoi nous vous vous requérons d'y pourvoir.

de Pijon, avocat du Roy

ce 29^e avril 1762.

Nous capitouls, ayant égard auxdites réquisitions, convaincus d'ailleurs que le temps de notre administration ne scauroit être marqué par un événement plus cher à nos concitoyens et plus glorieux pour nous, empessés de renouveler les vœux de nos prédécesseurs et de remercier l'être suprême d'une manière particulière de la faveur insigne qu'il fit à la ville en la délivrant de l'hérésie, nous avons résolu de célébrer l'année séculaire de cette délivrance avec une solemnité extraordinaire qui, en rappellant le souvenir des grâces que le ciel versa sur nos pères, serve à

ralumer la reconnaissance et la piété dans tous les cœurs ; ainsy nous faisons sçavoir à toutes sortes de personnes que le 17 du mois de may prochain se fera la procession générale et séculaire de la délivrance de la ville ; affin qu'elle soit plus solemnelle, nous avons cru qu'il convenoit que toutes les reliques qu'y sont dans l'église de Saint-Sernin fussent exposées à la vénération publique, et nous avons ordonné que les pavillons seroient portés et accompagnés par les bayles et députés de tous les corps des arts et mettiers de cette ville, suivant le rang, l'ordre et la forme qui sera par nous réglé dans notre présente ordonance ; nous exhortons tous les citoyens à se souvenir du bienfait signalé, dont la mémoire sera célébrée dans ce grand jour, et à l'exalter en (mot rayé : célébrant) s'animant mutuellement par l'ardeur d'une dévotion commune ; sy nous faisons tous nos effortz pour relever le brillant de cette fette, ce n'est point pour exciter la curiosité, mais pour ranimer la piété et la reconnaissance ; c'est dans cet esprit que nous avons sollicité auprès de notre saint Père le pape une indulgence de huit jours en forme de jubillé qu'y comancerá le 16 may et finira le 23 ; c'est aussy sur ce motif et autres qu'y émanent d'un esprit vraiment pénétré, que pour concilier à une action de grâces sy juste et sy solemnelle toute la decense et la dignité qu'y lui conviennent ; nous ordonnons ce qu'y suit :

1°. Ceux dont les maisons aboutissent sur les rues où la procession passera pourvoiront à ce qu'elles soient nettoyées et pavées sy besoin est sous peine de cent livres d'amande.

2°. Le jour de la procession, ils fairont tapisser le devant de leurs maisons le plus honnorablement qu'il se pourra, leur deffendant expressément d'employer à cet effet des bandes d'étoffe ou autres marchandises sous même peine.

3°. Enjoignons à tous les habitants de faire de feux de joye devant leurs maisons et des illuminations à toutes leurs fenêtres led[it] jour à l'entrée de la nuit.

4°. Deffendons à tous marchands, artisans et autres de tenir leurs boutiques ouvertes, ny de rien vendre ny acheter durant ce jour, moins encore de tenir aucune sorte des marchés à la place royale, à la Pierre ou ailleurs sous peine de cent livres d'amande.

5°. Les portiers de la ville tiendront le susdit jour les portes de la ville fermées et ne laisseront que les guichets ouverts avec deffenses de laisser entrer aucunes charrettes sous quelque prétexte que ce soit, sous même peine que dessus et de destitution de leurs emplois.

6°. Il est enjoint à tous les bayles et maîtres de différents corps des arts et mettier qu'y ont été mandés, de porter le 16 de ce mois après midy leurs pavillons garnis le plus magnifiquement que faire se pourra dans l'église abbatiale Saint-Sernin.

7°. Leur enjoignons sous la même peine de cent livres d'amande et autre arbitraire de se rendre le lendemain dix-sept, a sept heures du matin, dans lad[ite] église pour marcher à ladite procession, porter et accompagner les pavillons, suivant l'ordre, le rang et la forme qu'y leur est prescrit dans l'article suivant.

8°. En sortant de l'église Saint-Sernin, marchera le premier pavillon dans lequel sera la tête du glorieux martyr saint Sernin, premier évêque de Toulouse, lequel sera porté par les savetiers au nombre de douse, dont quatre vêtus de blanc porteront le pavillon et les huit autres porteront quatre grands flambaux de cire blanche et quatre cierges autour du pavillon, lequel sera accompagné par les pères Minimes ; le même ordre sera observé à l'égard de tous les articles suivans.

Un coffre d'ivoire rempli d'ossements des saintz innocens, porté par les recouvreurs et pageleurs.

L'image Notre-Dame dans laquelle il y a une partie de sa robe [portée] par les rhabilleurs.

La pierre saint Estienne, premier martyr, [portée] par les fourniers, tonelliers et paveurs.

La teste de saint Honest, disciple de saint Sernin, [portée] par les tourneurs et cordiers.

La tête de saint Papoul, martyr, [portée] par les charrons et bambocheurs.

Le corps dudit saint [porté] par les bourrelliers, bastiers, cartiers et bridiers.

La tête de saint Asisle, martyr, [portée] par les chevrotiers, bouchers et égorgueurs de cochons.

La tête de sainte Victoire, martyre, [portée] par les ferblanquiers et repetiers.

Les corps de saint Asisle et sainte Victoire, martyrs, [portés] par les tisserands, les fillatiers et pourvoyeurs.

La tête de sainte Suzanne de Babylonne [portée] par les charpentiers.

Le corps de lad[ite] sainte [porté] par les maçons et tailleurs de pierre.

La tête de saint Silve, évêque de Toulouse, [portée] par les faiseurs de bas et flessadiers.

Le corps dudit saint [porté] par les affeneurs et épingleurs.

La tête de saint Gilbert, abbé, [portée] par les hostes et aubergistes privilégiés.

Le corps dudit saint [porté] par les selliers et faiseurs de petits souliers.

Les têtes de saint Claude, Nicostrat, Simplice, Simphorien et Castor, martyrs, [portées] par les frères cordonniers, fondeurs de la grande et petite fonte et afineurs.

Le corps de saint Claude, Nicostrat et Simplice, martyrs, [porté] par les perruquiers, barbiers, beigneurs et étuvistes.

Les corps de saint Simphorian et Castor, martyrs, [portés] par les chapeliers et ouvriers en soye.

Les têtes de saint Cirice et Julite [portées] par les fourbisseurs et chaussetiers.

Le corps desdits saintz [portés] par les gueniers, coutelliers, taillantiers et billardiers.

La tête de saint Gilles, abbé, [portée] par les maréchaux et forgerons.

Le corps dudit saint [porté] par les coffriers, chaudronniers éperoniers et menuisiers du port.

La tête de saint George, martyr, [portée] par les pâtissiers et rôtisseurs accompagnés des pères Tierceres.

Le corps dudit saint [porté] par les potiers d'étain, potiers de terre et plâtriers.

La tête de saint Raymond, chanoine de Saint-Sernin, [portée] par les boulangers.

Le corps dudit saint [porté] par les menuisiers de la ville.

La tête de saint Edmont, roy d'Angleterre, [portée] par les vitriers.

Le corps dudit saint [porté] par les courroyeurs, taneurs et blanchers.

Un coffret d'argent rempli des reliques de saint Pierre et Paul [porté] par les frères tailleurs.

La tête de saint Exeupére, évêque de Toulouse, [portée] par les tondeurs de draps, faiseurs de cordes de violon, sergeurs en laine et cardeurs, accompagnés par les pères Capucins.

Le corps dudit saint [porté] par les bateurs d'or, doreurs et sculpteurs.

La tête de saint Hillaire, évêque de Toulouse, [portée] par les cordonniers accompagnés des pères de Saint-Antoine.

Le corps dudit saint [porté] par les horlogers et chandelliers.

La tête de saint Honnoré, évêque de Toulouse, [portée] par les tapissiers, contrepointeurs et rentreurs de tapisseries.

Le corps dudit saint [porté] par les passementiers, tinturiers et molineurs en soye.

Les têtes de saint Philipe et saint Jacques, apôtres, [portées] par les tailleurs accompagnés des pères Augustins.

Les corps de saint Philippe et saint Jacques, appôtres, [portés] par les gantiers, pelletiers et parfumeurs.

La tête de saint Barnabé, apôtre, [portée] par les teinturiers en drap accompagnés des pères Carmes.

Le corps dudit saint [porté] par les fripiers.

La tête de saint Barthelemy, apôtre, [portée] par les pintres et maîtres à écrire accompagnés des frères Cordelliers.

Les têtes de saint Simon et saint Jude, apôtres, [portées] par les boutoniers, garnisseurs et brodeurs accompagnés des pères Cordelliers.

Les armuriers employés a l'artillerie appartenant a la ville⁵⁰⁵.

Les corps de saint Simon et saint Jude [portées] par les serruriers.

La tête de saint Jacques le Majeur, apôtre, [portée] par les orphèvres accompagnés des pères Jacobins.

Le corps dudit saint [porté] par les appotiquaires et chirurgiens.

La sainte épine de Jézus-Christ portée par les frères Prêcheurs, et les flambaux et cierges par les trésoriers et intendants des corps saints.

9°. N'entendons néanmoins par l'ordre cy dessus marqué adjuger aux différents corps des mettiers des préséances les uns sur les autres ny intervertir celles quy s'observent entre eux ; comme aussy dans le cas ou nous associons deux differents corps pour porter ou accompagner le même pavillon, n'entendons préjudicier à leurs droits respectifs ; voulant que ce quy est réglé par notre présente ordonnance n'ayt lieu que pour cette fois seulement, sans tirer à conséquence, et que chaque corps rentre dans ses droits aux autres processions ordinaires ; et sera la présente ordonnance exécutée, nonobstant toutes oppositions et appellations quelconques, comme rendue en fait de police, imprimée, lue, publiée à son de trompe et afichée partout où besoin sera.

Délibéré au consistoire ce vingt-neuvième jour du mois d'avril mil sept cents soixante-deux.

Lafue, capitoul, chef du Consistoire

Séguin du Séjour, capitoul

Carrère, capitoul

David de Beaudrigue, capitoul

Daignan du Sendat, capitoul

Poynsan, capitoul

Gouaze, capitoul.

⁵⁰⁵ Nous ne savons pas à qui ils sont liés.

ANNEXE II

12 mars 1762, Délibération du conseil de bourgeoisie à propos du vœu séculaire. AMT, BB 250, registre non folioté.

Du douzième mars 1762,

Par devant messieurs Lafue, avocat chef du cons[istoire], David de Baudrigue, Seguin, Daigan du Scendat et Poyezuzan, capitouls.

Le conseil de bourgeoisie assemblée dans le petit cons[istoire] de l'hôtel de ville de Toulouse où étoit présent et oppinant messieurs maîtres de Bousquet de Laccarry, conseiller et comis[saire] député du parlement de Toulouse, de Chalvet, sénéchal de Toulouse, de Morlhon, juge mage, Fayet avocat, assesseur honnoraire, Ladoux, Durreigne, Poisson, Cavaillé Pertanain, Casseyrol, Pessant, Fabry, Rocous, Lapeyrouse d'héliot, Roume, Lazès, Bebian, Berdolle, Castet, Celhol, prevost Moncassin, Amblard, Dezazas, D'azezat, Derrey, Daunassans, Cassiere, Malha, Crozes, Berdoutat, Nicol de Pegra, Pouliés, Caverne, Chirat et Boyer, anciens capitouls.

Monsieur Lafue, avocat capitoul chef du consitoire, a dit que le conseil a été assemblé pour y proposer trois ponts.

Le premier desquel pour entendre le rapport des commissaires sur le renouvellement du vœu séculaire

[...]

Surquoy ouy le rapport des commissaires il a été délibéré 1° qu'il sera présenté au nom de messieurs les capitouls & le corps de ville une supplique à notre saint père le pape pour lui demander une bulle conforme a celle qui fut accordée a messieurs les capitouls & le corps de ville par le pape Pie IV en l'année 1564. Portant jubillé avec extention de l'indulgence pendent l'ocatve qui sera célébré dans l'église Saint Sernin à l'occasion de l'année séculaire et de fournir à tous les fraix nécessaires pour l'obtention et fulmination de lad[ite] bulle aec plein pouvoir à MM. les capitouls et commissaires pour régler les[dits] fraix. 2° qu'en considération des droits de la[dite] ville sur les corps saints et autres reliques quy reposent dans l'église Saint Sernin et vu l'intérêt de la ville à leur entretien et conservation des châsses, bustes, et reliquaires, la ville contribuera a la réparation des châsses, bustes et reliquaires pour la somme de 2000 l. quy sera comptée a messieurs du chapitre Saint Sernin avec la confrérie Saint Sernin des Corps-Saints, le conseil s'en rapportant a leur zelle et vigilence pour l'empoy de lad[ite] somme a se destination 3° que pour les mêmes considération il sera compté aux boursiers du collège Saint Raymond la somme de cent livres pour la réparation de la châsse Saint Raymond a la charge pour lesd[its] boursiers et non autrement d'employer laditte somme à cette destination 4° de faire un nouveau dais a raison de quoy il est sonné plein pouvoir à messieurs les capitouls et commissaires de faire l'emplette avec l'étoffe, galon, crêpine, franges et autres fournitures et de faire faire le dais comme ils le trouveront à propos et que messieurs les capitouls sont priés de na pas préter le nouveau dais qui sera fait ny permettre qu'on s'en serve en aucunes autres occasions que le 17may et le jour de la fette dieu de chaque année 5° de fournir aux cors de mettier qui accompagneront les pavillons la cire nécessaire et extraordinaire qu'on emploie en pareille occazion avec plein pouvoir a messieurs les capitouls et commissaires de régler cette dépense 6° qu'il y aura illumination generalle dans toute la ville et des feux de joye devant chaque maison le soit du dix-sept may prochain et que la façade de l'hôtel de ville sera illuminée qu'enfin pour se conformer à l'esprit de l'ordonnance de 1662 et rendre aussy solemelle qu'on le pourra la fette seta célébrée en mémoire de la Délivrance miraculeuse de la ville, il sera tiré un feu d'artifice a la place Royalle et que la dépense dud[it] feu n'excédera pas la somme de douze cent livres.

ANNEXE III

1770, *Pièces jointes au procès-verbal du renouvellement du vœu.* AMT, GG 839, pp 19-27.

JUBILÉ
ACCORDÉ PAR NOTRE S. P. LE PAPE
PIE IV,
RENOUVELLÉ PAR LE PAPE
CLEMENT XIII.

LETTRES Apostoliques de Notre Saint Père

le Pape Pie IV.

Pie, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour servir de mémoire à la postérité.

La bonté immense du Créateur des hommes, n'abandonne point dans le danger ceux des fidèles, qui, au zèle pour la gloire de son nom, & la tranquilité de l'Église Militante, joignent une confiance toute particulière en sa miséricorde. Telle a été la vue de Dieu lorsqu'il nous a établis, tout indignes que nous en sommes, à la tête de tout son troupeau. Il a voulu qu'à l'aide de son secours, malgré les tempêtes qui s'élèvent, les embarras qu'on trouve dans les chemins par lesquels il faut le faire passer, & les pièges qui y sont tendus par nos ennemis, nous puissions le conduire, ainsi qu'il est de notre devoir, dans les pâturages de la céleste patrie. Afin d'y parvenir plus facilement, nous établissons, sur-tout lorsque les fidèles nous le demandent, certains jours de fête destinés à célébrer la mémoire des bienfaits particuliers qu'ils ont reçus de Dieu. Pour encore les exciter à se rendre avec plus de ferveur & de zèle dans les temples consacrés à Dieu, & pour suppléer à l'insuffisance de leurs mérites, nous leur accordons des dons spirituels, c'est-à-dire des Indulgences & rémissions de leur péchés, afin que les prières des personnes vertueuses étant multipliées, nous puissions obtenir de la miséricorde du Seigneur, & à présent la paix de l'Église, & après le cour de cette vie le prix du salut éternel.

Ayant donc reçu de la part des Capitouls & du corps de ville de Toulouse, une supplique, par laquelle ils nous représentent que des hérétiques pervers, après avoir porté leurs mains sacrilèges sur les temples destinés au culte de Dieu, leurs ministres & leurs biens, attesté même sur les sacremens de l'Église, avoient conjuré ensemble, non seulement de troubler la paix dont la ville jouissoit, mais même de détruire l'ancienne religion de Jésus-Christ qu'elle professoit, d'en renverser la police, & d'assujettier ses citoyens ; & des habitants livrés à cette faction impie, de concert avec les hérétiques du dehors, qui s'étoient introduits secrètement dans la Ville, ayant résolu de la surprendre par trahison, l'attaquèrent pendant la nuit. Les Capitouls & les citoyens catholiques, par un mouvement que leur inspira leur fidélité, prirent les armes pour la défense de la Foi orthodoxe du Roi & de la Patrie ; ils en vinrent aux mains avec ces impies. Le combat ayant duré, sans discontinuer, ni le jour, ni la nuit, depuis le 12 jusques au 17 mai pendant ces quatre jours ; enfin par le secours de la bonté de Dieu ils les repoussèrent, & chassèrent de la ville une peste si dangereuse. Les Capitouls & le corps de ville désirant, ainsi qu'il est porté dans leur supplique, célébrer annuellement deux jours de fête en l'honneur & la louange de Dieu, & afin de conserver à jamais le souvenir de la grâce que Dieu leur fit en cette occasion, ils nous auroient humblement suppliés d'établir dans leur ville à perpétuité que ces deux jours fussent des jours de fête, & de pourvoir par notre bénignité apostolique à tout ce qui peut regarder cet établissement. En conséquence, ne pouvant que louer dans le seigneur, la piété singulière que les capitouls & le corps de ville en général & en particulier

ont montré envers Dieu, envers sa sainte religion & leur patrie, par la teneur des présentes les absolvant tous en général, & chacun deux en particulier, & les regardant comme absous uniquement pourtant, afin qu'ils obtiennent l'effet des présentes, de tout lien d'excommunication, de suspente & d'interdit ou de toute autre sentence, censure & peine portée par le droit ou par l'homme à quelque occasion, & pour quelque cause qu'ils en ayant été liés : voulant correspondre à leurs demandes, du contentement du corps de ville ci-dessus, nous avons de notre autorité apostolique, par la teneur des présentes établi à perpétuité, deux jours de fête en l'honneur de Dieu tout-puissant & de sa sainte religion ; & afin que le souvenir de la délivrance d'un si grand danger ne se perde jamais, voulons que pendant lesdits jours on s'abstienne de toute œuvre servile. Nous avons établi encore que durant ces deux jours, il soit fait une procession solennelle, à laquelle seront portés six corps saints qui reposent dans l'église de Saint Sernin avec les autres reliques des Saints qui sont dans les églises paroissiales de la ville, à laquelle procession assistera tout le clergé avec ses croix & flambeaux. Désirant de plus, que l'église métropolitaine & celle de Saint Sernin soient toujours en grande vénération auprès des Capitouls, du corps de Ville & de tous les fidèles en Jésus-Christ, & qu'elles soient fréquentées avec le respect qui leur est dû, sachant que les fidèles se portent d'autant plus volontiers à honorer les églises, qu'ils comptent y recevoir de plus grands dons spirituels. C'est pourquoi nous confiant en la miséricorde de Dieu tout-puissant, & en l'autorité des apôtres Saint Pierre & Saint Paul ; par cette même autorité & la teneur des présentes, nous accordons & départons miséricordieusement dans le seigneur à tous & chacun des fidèles en Jésus-Christ, de l'un & de l'autre sexe, sincèrement répentans de leur péchés, qui s'étant confessés, ou qui auront pris la ferme résolution de se confesser dans le temps marqué par le droit, visiteront à l'avenir, chaque année, dévotement, l'église métropolitaine le 12, & celle de Saint Sernin le 17 du mois de mai, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil de chacun de ses jours, y rendront pour la victoire remportée sur les hérétiques, des dignes actions de grâces, & y prieront avec ferveur pour la prospérité de l'église métropolitaine, pour la conversion des hérétiques & pour la paix de la religion chrétienne, toutes les fois qu'ils feront les choses ci-dessus, nous leur accordons autant de fois la pleine indulgence & rémission de leurs péchés, & un entier jubilé ; ce qui aura lieu pour les vieillards, les malades, les femmes enceintes, les vierges, les religieuses & tous autres qui seroient retenus par quelque empêchement légitime, pourvu qu'à leur place il fassent respectivement visiter ces églises par quelqu'autre personne.

Néanmoins afin que les fidèles se disposent mieux à obtenir cette indulgence & rémission, nous leur permettons, par une grâce spéciale, qu'ils puissent choisir pour leurs confesseurs tous prêtres, soit séculier, soit réguliers, de quelque ordre qu'ils puissent être, pourvu qu'ils soient approuvés par l'ordinaire, lesquels, après avoir écouté avec attention leur confession, & leur avoir imposé une pénitence salutaire proportionnée à leurs péchés, pourront les absoudre en vertu de l'autorité ci-dessus, tous & chacun en particulier de tous leurs péchés, crimes, excès & délits, quelque graves & énormes qu'ils soient, excepté ceux qui sont contenus dans la bulle qu'on a accoutumé de lire le jour de la cène du seigneur, & en même temps des censures qu'ils auroient encourues à raison de ces péchés. Pourront encore commuer leurs vœux en d'autres œuvres de piété, excepté ceux d'aller en pèlerinage à Jérusalem, ou aux tombeaux des apôtres Saint Pierre & Saint Paul de la ville de Rome, ou à Saint Jacques de Compostelle, & ceux de chasteté & de religion. Pourront encore les dispenser de l'exécution des sermens qu'ils auroient fait, dans lesquels quelques autre personne ne seroit pas intéressée.

Voulons encore que cette Indulgence & les présentes lettres ne puissent en aucune manière être compromise dans le nombre des suspensions, révocations & dérogations faites à des indunes indulgences & grâces pareilles ou contraires, eussent-elles été accordées en faveur de la fabrique des la basilique du prince des apôtres de la ville de Rome, des croisés ou de la rédemption des captifs, ou de toute autre, de quelque manière, teneur & forme, sous quelque clause & décret, même de propre mouvement, qu'elles soient conçues, ou qu'elles puissent l'être : voulons que les présentes en soient toujours exceptées ; que toutes les fois qu'il sera accordé de ces sortes de suspensions, révocations & dérogations, autant cette indulgence & ces lettres reprendront leur première valeur & seront regardées comme accordées postérieurement ; qu'elles seront aussi profitables aux fidèles ; qu'il sera loisible de les publier solennellement dans les chaires, nonobstant toutes constitutions apostolique, même celles qui seroient faites dans les conciles provinciaux & synodaux, & toutes autres ordonnances & dispositions quelconques à ce contraire.

Qu'il ne soit donc permis à personne d'enfreindre ce bref d'absolution, de concession, d'élargition, d'indult & de décret, ou d'y aller contre. Que si par une téméraire présomption, quelqu'un osoit l'attaquer, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant, & des bienheureux apôtres Saint Pierre & Saint Paul. DONNÉ à Rome, à Saint Pierre, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1564, le 26 novembre, &de notre pontificat l'année cinquième.

Signé, C. GLORIEUS, P. Evêque de Narni, de Alexii.

SUPPLIQUE
DE MESSIEURS LES CAPITOULS DE TOULOUSE,
À NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE
CLEMENT XIII.

Très-Saint Père, les Capitouls, gouverneurs de la ville de Toulouse, capitale du Languedoc, chefs de nobles, juges ès causes civiles & criminelles, & de la police & voirie dela ville & gardiage d'icelle, ont l'honneur de représenter en leur nom & celui du corps de ville à votre sainteté, qu'en 1562 les calvinistes qui s'étoient extrêmement multipliés dans cette ville, firent les plus grands efforts pour s'en emparer. Leur vue étoit de s'y assurer le libre exercice de leur Religion, & d'y abolir celui de la religion catholique. Il y eut à cette occasion plusieurs combats livrés dans l'enceinte même de la Ville, qui durerent presque sans relâche, depuis le 12 jusques au 17 mai de cette année ; dans le temps que les combat étoit le plus animé, que les calvinistes paroisoient prévaloir, & s'atoient rendus maîtres des principaux potes de le ville ; dans cette extrémité les capitouls qui combattoient à la tête des catholiques, recoururent à Dieu : ils réclamèrent auprès de lui l'intercession de ce grand nombre des saints, dont on conserve les reliques dans l'église de Saint Sernin, martyr, l'apôtre et le premier évêque de cette ville. Dans cette intention ils firent un vœu de faire célébrer, chaque année, une messe dans cette église, à laquelle ils assisteroient. Ce vœu fut ratifié par le corps de ville ; à peine l'eurent-ils fait, que la face des choses changea. Les catholiques remportèrent une victoire complete, & chassèrent de la ville les calvinistes. Dès que le calme fut revenu, c'est-à-dire le 24 du même mois, on fit en action de grâces une procession générale, composée de tout le clergé séculier & régulier, à laquelle assistèrent tout le corps de ville, le Parlement, à la tête. On porta avec pompe dans cette procession, les reliques des Saints qui reposent dans l'église de Saint Sernin ; il fut réglé en même temps, qu'à l'avenir, chaque année le 17 de mai, on feroit une procession semblable ; ce qui a été fidèlement exécuté jusques à aujourd'hui.

Les magistrats, si zélés pour la cause de la religion, ne bornèrent pas là leur reconnaissance envers Dieu & ses Saints ; afin de perpétuer le souvenir de la grâce que Dieu leur avoit faite, ils s'adressèrent à Pie IV d'heureuse mémoire, l'un de vos prédécesseurs, pour lui demander la permission d'établir deux jours de fête, l'un le 12, & l'autre le 17mai ; & afin d'animer encore plus la piété des fidèles, ils le prirent d'accorder des indulgence à ceux qui ces jours là visiteroient les deux principales églises de la Ville ; ce pape eut la bonté d'accueillir leur demande, par son bref du 26 novembre 1564 ; il permit l'établissement des deux fêtes ; il accorda de plus, à ceux qui, chaque année, visiteroient le 12 de mai, l'église métropolitaine, & le 17 l'église de Saint Sernin, une indulgence plénière, telle qu'on l'accorde dans le jubilé, & avec les mêmes grâces qu'on y attache.

En 1662, première année séculaire de cet événement si glorieux pour la religion, les capitouls qui étoient pour lors en place, renouvellèrent le vœu que leurs prédécesseurs avoient fait en 1562, & ils célébrèrent cette fête d'action de grâce avec la même solemnité & la même pompe que dans le premier temps.

L'expérience, Très-Saint Père, ne nous ayant que trop fait sentir que la religion s'affoiblit avec le temps, même la ferveur & le souvenir des bienfaits de Dieu, à l'exemple de nos illustres prédecesseurs, nous avons regardé cette année, qui est la seconde année séculaire, comme une occasion propre à rendre plus vive la reconnaissance que nous lui devons de la victoire qu'il a fait remporter à nos ancêtres sur les ennemis de la religion, & à ranimer la dévotion des fidèles envers les saints dont nous possérons les sacrés dépouilles, qui dans tous les temps ont été regardés comme les patrons tutélaires de cette ville.

Il nous a paru encore, Très-Saint Père, que dans une ville aussi grande & aussi peuplé que la nôtre, qu'attendu le grands nombre d'étrangers, qu'une telle circonstance y attirera, deux jours ne suffiroient pas, pour qu'ils pussent tous participer aux grâces spirituelles que vos saints prédecesseurs ont attaché à cette fête ; que pour cela il falloit au moins huit jours, & faire une octave, qui sera célébrée dans l'église de Saint Sernin, dépositaire d'un trésor si sacré, laquelle commencera le 16 mai, jour auquel nous renouvellerons, au nom de la ville, le vœu ci-devant fait, & pendant laquelle le Très-Saint Sacrement y sera exposé.

Excités par ces deux objets, nous supplions très-humblement votre sainteté, de vouloir étendre aux huit jours de cette octave, la grâce que votre saint prédecesseur Pie IV avoit ci-devant accordée ; & en conséquence, d'accorder une indulgence plénière, & les grâces attachées aux jubilés, à ceux qui, pendant ce temps-là, visiteront l'église de Saint Sernin de la ville de Toulouse, & feront selon les intentions marquées par votre sainteté, les prières qu'elle prescrira, pour pouvoir participer à cette grâce. Notre reconnaissance & celle de nos concitoyens, répondra à l'excellence du bienfait qu'attendent de votre sainteté les très-humbles & très dévoués serviteurs & fils les capitouls, chefs des nobles, & gouverneurs de la ville de Toulouse. *Signés*, LAFUE, capitoul, chef de consistoire. DAVID DE BEAUDRIGUE, capitoul. DAIGNAN-DUSSEDAT, capitoul. CARRERE, capitoul. SEGUIN DU SEJOUR, capitoul. POYUZAN, capitoul. GOUAZE, capitoul.

**RÉPONSE
DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE
CLÉMENT XIII**

**À la supplique qui lui a été présentée par messieurs
les capitouls
De l'Audience de Notre Saint Père le Pape,
le 6 avril 1762**

NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE CLEMENT XIII,

voulant seconder les demandes faites par les suppliants, étend à huit jours, à commencer le 16 mai, jusqu'au 23 inclusivement, toutes & chacunes les indulgences & les grâces que le pape Pie IV, d'heureuse mémoire, par son bref du 26 novembre 1564, avoit accordé pour deux jours ; savoir, le 12 & 17 mai, & ce nonobstant toutes choses à ce contraire : sa sainteté a voulu de plus, que la présente grâce eût lieu pour tous les temps à venir, sans qu'il soit besoin d'en faire expédier aucun bref. Délivré et extrait de la secrétairerie de la sacré congrégation des indulgences, les jour & an que dessus.

Scellé du sceau du Cardinal ANTONELLI, secrétaire des brefs. J. DE COMITIBUS, secrétaire de la congrégation des indulgences.

ANNEXE IV

La Délivrance de la ville de Toulouse, ou attentat horrible commis par les hérétiques calvinistes, contre l'Église de Jésus-Christ dans la ville de Toulouse, l'année 1562..., [suivi par] Estrenos mignounos de 17 del mes de may, cansous Toulouse, J.M. Guillemette, 1762, in.-8, 24 p. BMT, Br Bac 548, p. 12-24.

ESTRENOS MIGNOUNOS
DEL 17 DEL MES DE MAY :

CANSOUS noubélos sur la proucessieu generalo de Touloso, toutos sur le poulit ayré des Pelerins.

PREMIERO CANSOU sur l'ourigino de la proucessieu generalo del 17 del més de May.

La gran proucessieu de Touloso
Boly canta,
Touto personouno qués piouso
Dieu m'escouta
Bous n'abéts entendut jamay
Tant de merbeilllos ;
Se la causo de Dieu bous play
Oubrés un pan d'aureilios.

Al temps del Regné d'Henry Quatre,
Les Higounaux
Manassabon de nous abattre
Coumo piraux !
Aquelz diables courion sur nous
En lounguo pilo,
Prestis a nous massacra tous
Dins nostro grande Ville.

Nostris aujols plénis d'allarmos
Dins la Cieutat,
Le cor contrit è l'él en larmos
Fasion piétat :
Bieillards & Jouens, Fillos, Efans
S'en bas al Templé,
E se debouén as Corps-Sants
Per nous douna l'exemplé.

Lours pregarios soun exaussados
Din le moumen,
E las troupos d'infer cassados
Tambour batén :
Les higounaux y soun batuts
Plato cousturo,
E' nou an jamai bist les testuts
Talo descounfituro.

Per nous counserba la mémorio
D'un ta bel jour,
Nostres aujols de grando glorio
Aprép un tour :
Elis founderen à jamai
Per cado annado

La processieu del mes de may
En tout loc ta bantado.

Despey Paris as d'Ardanélos,
Ré n'es ta bel,
Las boutigos y soun capélos,
Que pipoun l'él :
Las fenestros, jubés, fourmats,
Par las countemplé,
Las carrieros, autas ournats,
Tout le loc n'es qu'un Templé.

Tabé le moundé s'y trigosso
De touto part,
Bendrion de la panpaligosso
Y prendré part :
Paurés, richés, grans é petits
Courren amasso,
Ambe rasou soun ébahits
Quand la processieu passo.

SECOUNDO CAUSOU,
Sur le début de la proucessieu

A certo cousis è cousins
Oubrés les éls
Pressats-bous pla de las esquinos,
Quitats capéls :
Bandats, rengats bous sensé brut,
Lebats la testo ;
Tenets sur-tout le beil cousut
La proucessieu s'apresto.

Calats-bous, augissi l'esquilo,
Des rébeillés,
Marchon toutis quattro de filo
En Timbaiilés :
A la Raudo portoun la mort
Ambé sas armos,
Se del Cél désirats le sort
Recourets à las larmos.

Besets-bous centenat de drillos
De dus en dus,
Que portoun sac, gourdo, cauquillos,
E ribans blus ?
Aço soun brabés pélérins
E' gens de testo,
Qui de len soun benguts dedins
Par célébra la Festo.
Admirats la louguo filado
Des religieux
Que porton la Croux arbourado
Cadun des sious :
Elis differon dins l'habit,
Non en merité,
Dins toutis le sabé, l'esprit
E' la bertut habité.

Les jourgets marchoua à la testo
A petit pas,
Se nou soun poun moungés de resto
Le blâmen pas :
Cadum bal pla soun pesen d'or
As éls del moundé,
E' per l'esprit é per le cor
N'y a pauc que les secoundé.

Les Capucins en lounguo filo
Bénén après,
Per édifica nostro villo
Soun fais exprès :
Aunous, plazés é suxecieu
Noun boloun briquo,
Paurés pénitens tout à Dieu
As diables fan la niquo.

Assi les Courdeliés de l'Islo
Dits Antounins,
Que sé réfugieren en Bilo
Per bounos fins :
L'Igounaut fasio per aqui
Le diable à quatre,
Elis s'en beugueren assi
Per millou les combattre.

Seguissen les Payrés Minimos
Nouirits d'oli,
As amics de Dieu pus intimos
Fan paroli :
Elis pratiquon las bertus
Toutos amasso,
Les bicis per élis bencuts
Fugen dabán lour faço.

Benen les Recolés en ordre,
Nautis-foucarts,
Lour nom coudamno le desordre
Des dissipats :
Inspiroun la recollectiu
De primo-bisto,
Sera bou serbitou de Dieu
Qui seguira lour pisto.

Besi beni les brabés Payrés
De la Merci,
Coumo de bounis missiouneyres
Ban len d'assi :
Per tira les captifs chrestias
De l'esclabatge,
Plouts, argent, susous, pés é mas,
Metten tout en usatge.

Aro paressen tout de suito
Les Tierfaris,
Elis passoun tutto la bito

En repentis :
Plouron tout como Sant Francés
Per les coupablés,
Per crimés que n'an pas coumés
Fan amand'hounourablo.

Ça ça des Agoustis amasso
Parés la Croux,
Effans del Douctou de la graço
N'an qu'un boux :
Par canta le Diu Salbadou
E sous oubratges,
Per l'y rappourta tout l'aunou
Del bé que fan les sages.

Anats beyré passa les Carmes
Grans é petits,
Recouneissés les dibins charmés
Dont soun clausits :
Elis ambaumoun le Carmel,
Efans d'Helio,
Deja grans citadins del Cel,
L'amour de Diu les lio.

Seguis la troupo Courdeliero
De gran renou,
Soun merité serio matiero,
D'un long sermou :
Sant Francés é tout soun esprit
Rebiu en elo,
Des sabens es le sauf-conduit,
De sages le moudelo.

Les Jacoubins benen sans preisso
En gran troupel,
E de l'Estat é de la gleyso
Soun le flambel :
Dignés éfans de Sant Thoumas,
Menoun la bido :
Sa douctrino fa lour appas,
E soun esprit les guidó.

Besi très crousez tout amasso,
Adouren-las :
Debotomen siegoun lour traço,
Vingt capelas :
Es la Croux de Sant Nicoulau,
De la Dalbado,
E pey, so ba boulés atau,
La Croux de la Daurado.

Seguissen des Mounges l'élico,
Les Benazets,
Toutos bertats soun à lour suito,
Coumo sabets :
Bantats, debots, richés, sabens
Noun s'erguillissoun,
Mai le mounde les trobo grans,

Elis mai s'humilioun.
Tres autres Croux benen arreyre,
 Passez countats,
La premiero nes de Sant Peyré,
 Chef des Prélats :
La del Tau, pey l'on bey beni,
 Touto plourouso ;
De siego la Sant Serni,
 Apostoul de Toulouso.
Soun las, pausen-nous briquo,
 Par mai canta,
A tabe le poble coustiquo,
 Bol nous troubla :
Ben é ba de toutis coustats,
 Coumo nabetto ;
Per ebita tontis debats,
 Suspenden la Muzetto.

TROISIEMO CANSOU
Sur las Reliquos pourtados à la Proucessiu

Assy que cal l'attencieu graudo,
 Poblé débot,
Des Cor-Sants arribo le mando
 Taleu que pot :
 Ambé sa toquo de belous
 E' sa berguerto
Marcho dabant les pabaillous
 Dins sa Rabb biculetto.

Besets le Sant-esprit qu'el porto
 E qu'es d'argen,
Aquel imagé bous exhorto,
 Cami fasén,
D'aima, beni le Sant-Esprit
 Sourço secounde,
De tout bé que s'es jamai dit
 E' fait dedins le moundé
Gauzés-pas bous dissipa briquo
 Sagés manans,
 Bési pareissé las Reliquos
 De trento Sans :
De tout l'infer soun la terrou,
 De Cel la joyo
 La ressourço del peccadou,
 De Toulouso la glorio.

Béssets d'abord la bello teste
 De Sant Serni,
Toulouso cad'an fa la festo
 En grand souci :
N'és pas tant ingrato tabé
 Per mescouneissé
L'Apostoul de qui ten la fé
 Et qui la l'y fa creissé.

Seguis la preciouso Reliquo
 Del blu Mantél

Que laissé la Reyno Angeliquo
Mountant al cél :
L'habit de la mairé de Diu
Es vénérablé,
En ello s'abéts deboucieu,
Serbets soun Fil aimablé.

De Susanno de Babilonno
Ben le pourtrait,
De la bertut que la courouno
Sabéts le trait :
Resistec as salés bieillards
Ambé la graço,
Les couquis fougueren camards
E' punits à sa plaço.

De Sant Sylbo le cap en preyssو
S'en ba beni,
E' nous a fayt basti la gleyso
De Sant Serni :
Abesqué plé de l'Eternel
Tout qu'és sur terro,
Per nous aro qu'és dins le cél
As démouns fa la guerro.

Le Cap de Sant Gilbert aribo,
Pregen le pla ;
Que soun cor, son esprit rebibo,
Al capella :
Que les abbats daquesté tems
Sion la lumiero,
La boun'audou des brabes gens,
E' le sal de la terro.
Aro que parés la Reliquo
De quatre Sants,
Que toutis fagueren la niquo
As fiers Tirans :
Soun Quatre Chretias courounats
Per le martyre,
La Gleyso les a pas noummats,
Mais ello les admiro.
Assi le cap del gran Saint Gilos,
Per tout bantat,
El cou soulabo bourgs é bilos,
Per sa bountat :
Demous, fiebrés, la mort tabé
Tout es en futo ;
Quand l'hommé de Diu crey de bé,
Sourtí foro sa futo.
Sant Papoul d'arriba sa mino,
Preguen le Cel,
De nous counserba la douctrino
Que tenen del :
Destré per Dieu d'escapitat,
A fayt sa glorio :
Mort, pourtec soun cap dins un prat,
Se cal creyré l'historio.
Sant Jordi mostro soun bisatgé,

Regardas-lou ;
Sa bisto douno le couratgé,
E' la ferbou :
El braso les Demous pertout,
Où Diu l'appello ;
Re doun ne fio bengut à bout,
Per l'ardou de son zélo.
Ben l'Apostoul de la Nabarro,
La grand Hounest,
Que l'infer countr'el tintamarro,
Es toutjoun prest :
Par sa detesta l'impietat
A l'indidélo,
El enseigno la béritat,
E' pey mouris per élo.
Assi la testo tutto griso
De Sant Edmond,
En el jamay nou troubec preso
Le fier Demoun :
A sous sujets tout amittouts,
A Diu fidélo
Enemic de toutos passious,
As Reys sert de moltdélo
Sant Raymons nous mostro sa testo,
Plé d'amistat,
El nous delibrec de la pesto
Dins la Ciutat :
Canoungé tout à Jésus-Christ,
El es sa bito,
Sa coumpagno la Sant Esprit,
E' la gleyso son gito.
Bezen l'Abesque de Toulouso
Sant Superi,
Per la fa may é may piouso,
Boulguec mouri :
Claufit d'amour per son troupel,
El l'apasturo,
Le defen, le seguis à l'el,
Ne fa touto sa curo
Sant Hilari seguis la traço
Ambe rasou,
El occupec le mémo plaço
En grand aunou :
Soun répais es aigo é pa,
Soun loc un Archo
Soun plazé se disciplina,
E' soun leyt uno plancho.
Le grand Hounoure, tout de filo,
S'en ba beni,
Segoun abesque de la bilo,
Bol la beni :
De Serni, digne successou,
En tout l'imito,
De soun zélo le coumpagnou,
Le soul peccat l'irrito.
La testo del gran Sant Philipo
S'en ba passa,
Sé jamay le mounde nous pipo,

Envouquen-la :
Ennemic de loc infernal,
L'y fa la niquo,
El oubten la futo del mal,
E' del bé la pratiquo.
Parés Sant Jaques dit le justo,
Frayré del Christ,
Sous genouils soun ta durs que fusto :
Coumo s'és bist :
Pel salut des premiés Chrestias
A crouusat l'osco,
Un maraud, d'un cop matras,
L'y fec peta la closco.
Siec Barnabé, tachen de fayre
Tout ce que bol ;
Es des Gentils le premier payre
Après Sant Pol :
Amb'el nous enfantara Diu,
A l'Ebangilo,
Per ousta la supersticie,
Courrion de vilo en vilo.
Que le gran Bourtoumieu pareisso
Ensanglantat,
Fara beleu que la fé creisso
Dins tout estat :
Un bourreau l'y tirec la pel
Dins son martyre,
Tout le mounde crid'al cruel,
El soul noun fa que rire.
Dus Apostouls, Simon é Jude
Ban arriba,
Preguon que cadun nous ajude
A nous salba :
Elis an seguit Jesus-Chrits,
Seguets lour traço,
Eron ramplits del Sant-Esprit,
Demandats-n'en la graço
Assi qu'és l'éfan del Tounerro
Jacqué le gran,
De soun zélo, cel, infer, terro,
Tout és garan :
Après abé plantat la fé,
Es sa bictimo,
Atal bastis soun trioumphé,
Sur le debris del crimo.
Aro nous cal un'auto pauso
Per un moumen,
N'en pas sans uno bouno causo
Que la fasen :
Cal de tems per se dispousa,
Amo piouso,
A la suito que deu passa,
E' qu'es la may préciouso.

QUATRIEMO CANSOU,
Sur le résto de la proucessiu

Taysen-nous, parés la Chapitre

De Sant Serni,
Ambe rasou porto le titre
De Diu-beni :
L'esprit, le sabé, la bertut
Y soun amasso,
Tout l'infer s'y bey confondut,
Tout le cel s'y retrajo.
Adouren l'Espino sacrado
De nostre Diu,
Sa testo n'en fousquec traucado,
Dins la Passiu :
Més en croux per nostrés peccats,
El les esfaço ;
Per nous fa del cél estrajats,
Sé met à nostro plaço.
Entendés un soun de troumpetto,
Que n'es ta bel ?
Announço nostro pax completto
Ambé le Cel :
Jesus-Chrit a tout subjugat
Per bouno guerro,
E' son sant nom és coufessat
Jusqu'al bout de la terro.
Ben la croux del premier Chapitre
De la cieutat,
Soun merité le rend l'arbitre
De tout estat :
On ne sap qu'y pus admira,
Bertut ou scienço,
L'esprit ou l'amou de l'Auta,
Talens, ou l'opulenço.
Bezets al len un riche Pouëlo
Tout claufit d'or ?
Cinq capelas y pregoun belo
D'esprit è cor :
Es pourtat per les Capitouls
De grando glorio,
De merités toutis coumouls,
Enrichissen l'historio.
Metten-nous toutis à l'esquerro,
En debouciu,
Capels en ma, genouils en terro,
Adouren Diu :
Es dedins le Sant Sacromen
Joust las espeços,
Nous randra, se pla ba boulen,
Dignes de sas largessos.
Le Parlomen en raubo roujo
Seguis soun Diu,
E' la leys le sacrat boujo,
Del dret le lieu,
E' de l'Estat le gran-baten,
Chef d'obro pio,
De le gleiso le fort sousten
L'aunou de la Patrio.
Ben le corps de la Chancelario
En mantel court,
Tout boulé contro la justicio

Le trobo sourd :
Sa reglo n'es que le debé
De la counsienço
Son ambitieu l'amou del bé,
L'aunou sa recoumpenço
Les fidels tresauriés de Franço
 Benen apey,
Al gran prousit de la finanço,
 Serboun le Rey :
La noublesso, la proubitat
 Lous accoumpagno,
La bertut relebo l'eclat
De touto la coumpagno.
Ben l'Unibersitat famouso
 En tout païs,
Encaro que fio dios Toulouso,
 Per tout instruis :
Es de l'Europo el flambel
 E' la courouno
Sous proufessous causits al cel,
 Soun ribals de Sourbouno.
Assi qu'és la Cour Présidialo
 De grand'haunou,
Sa balanço toutjoun égalo
 Fa son renou :
Es le sousten de la bertut
 Contro le biço,
L'apui del bon dret councescut,
 Le fleu de l'injustiço.
Les Bourgesés en longuo filo
 Benen après,
Per abé goubernat la Bilo,
 Fan corps exprès :
De la cieutat soun le flambel
 E' la boussolo,
Des Capitouls le gran consel,
 L'aunou del Capitolo.
Le poblé finis tout amasso
 La proucessiu,
E' laisso per tout longuo traço
 De debouciu :
Es infinit, crésés-m'en pla,
 Quant à son noumbre,
Puleu que de le bous counta,
 Aimi mai me rescondre.

PREGARIO.

Gran Diu, défendets nostro Bilo
 Contro l'errou,
Faséts que debenguo l'azilo
 De bostr'amou :
Agradats le bot qu'élo fa
 De pla bous playré,
Daignats toutjoun continua
D'estre nostre boun Payre.

F I.

Louat sio Diu.

ANNEXE V

Histoire de M.G. Bosquet, sur les troubles advenus en la Ville de Tolose l'an 1562. Traduite de latin en françois, & divisée par chapitres, Tolose, Par R. Colomiez, imprimeur juré de l'université, 1595, pp. 13-16.

AVANT-PROPOS

J'écris, comme témoin oculaire, la guerre civile, impie et malheureuse, entreprise des Huguenots sur la ville de Tolose ; de laquelle, par la divine Providence, les Catholiques victorieux ont été délivrés. Je dis malheureuse, de tant que ce monstre d'hérésie s'est efforcé, quasi en un moment comme tempête inopinée, de renverser l'état de ce royaume, depuis mille soixante ans fleurissent en la foi et religion catholique, faisant voler sa renommée par tout le reste de l'univers ; monstre hideux et détestable, nourri et allaité, voire même enfanté par l'ambition et avarice des mécréants, ayant, sous espèce de religion, secrètement conjuré l'entièvre ruine des humains ; et enfin, étant découverts, exécuté de leurs pouvoirs en toutes nos provinces leur furieux desseins, desquels le conflit ne semble avoir été si sanglant, ni tant acharné qu'à Tolose. Hélas ! c'était fait d'elle, si la dextre invincible du dieu des armées ne l'eût promptement. Secourue même n'étant question des biens de fortune, ni de la liberté des bons citoyens, laquelle avions déjà perdue, avec plusieurs villes de notre ressort ; mais de la vie très chère et délectable des sacrements et de la religion, sans laquelle l'homme n'est pas homme, mais bête brute. Tumulte épouvantable ! auquel Home n'a eu de pareil après l'invasion du Capitole. De quelle fraye, ô Dieu immortel, adonc furent saisis les Tolosains oyant la prise de leur Capitole. La prise ? Par qui ? ô la grande douleur ! par les nôtres mêmes. Non, toutefois nôtres ; car, comme dit saint Jean, ils sont sortis de nous, mais n'étaient pas des nôtres, parce que s'ils eussent été des nôtres, fussent toujours demeurés » avec nous de présence et de volonté. Mais, à savoir nom, par quelles gens a été pris ? Qui sont-ils ? D'où sont-ils ? De quelle part de la ville ? Les gardes étaient-elles tant endormies et ensevelies au vin ? C'a été par les mêmes gardes, nos Capitouls, et ceux qui devoient être pères du peuple ; desquels, ores en y eut de dissolus en leur manière de vivre, comme dit Caton d'Utique de César, tous se rendirent sobres et secrets pour détruire leur république, après que les auteurs de leur consulat eurent jeté les fondements de leur trahison et attiré à leurs complots de toute qualité de personnes, en si grand nombre, que, comme on dit en commun proverbe, le scorpion gisait sous toutes pierres ; et vinrent à répandre le venin de leur impiété, avec telle confusion qu'ils mirent à la boucherie eux et le reste des citoyens, par lesquels avaient été élevés, contre l'office de bon-s magistrats ; ne reconnaissant les biens reçus ; perçant de tous côtés le nef de leur république mise en gouffre, eux assis à la poupe, tenant en main le gouvernail, jusqu'à ce que Dieu, par sa sainte miséricorde, ayant pitié de son peuple Tolosain, les a chassés dehors et justement punis de leur témérité, ensemble leurs complices, ayant mis en oubli eux-mêmes, leur état et fidélité qu'ils devaient à leur patrie et lieu de leur naissance, et contaminé la mémoire des hommes d'infamie perpétuelle par l'horreur et scandale de leurs faits exécrables commis contre la majesté divine et humaine. Lequel est raisonnable, pour servir d'exemple à la postérité, de laisser par écrit le nom de ceux qui ont méprisé la gloire en laquelle pouvaient vivre en toute assurance. Quoi faisant, ores je suis Tolosain, on ne tiendra suspecte la foi de mon histoire de laquelle l'éternelle vérité me peuvent attester les yeux fidèles de ceux qui ont vu le tout avec moi et les actes judiciaires.

ANNEXE VI

Extraits choisis des *Annales manuscrites de la ville de Toulouse* à propos des réminiscences de mémoire.

AMT. BB 278, p. 270. Chronique de l'année 1628.

Cet[*t*]e nouvelle fut receue avec la joye universelle de tous nos habitans. Et pour en tesmoigner à Dieu une reco(n)gnoissance publique, messieurs les vicaires generaux ordonnerent que le te deum seroit chanté dans l'eglise metropolitaine. La ceremonie s'en feit le quatorziesme du mesme moys, et messieurs des estatz et du parlement y assisterent en corps, messieurs les capitouls s'y estans aussi trouvés parés de leurs manteaux capitulaires feirent faire un feu de joye dans la place St Estienne et feirent tirer un grand nombre de coups d'artillerye dans les places et aux advenues de la ville. Tout le peuple y assista à foule pour randre graces à Dieu d'une faveur si singuliere qui metoit tout le pays de Foix en repos et cet[*t*]e ville en liberté de reprendre le commerce avec cet[*t*]e petite province qui avoit été interompu durant plusieurs années par la rebellion et l'heresie avec laquelle nostre ville n'a jamais eu de communicquation. Ceste saincte inclination que les tolosains ont toujours eue pour la conservation de la pureté de leur religion et de la vraye pieté se peut attribuer non seulement à la protection des saints apostres dont elle conserve avec tant de veneration les relicques, mais encore aux intercessions de plusieurs sainctz evesques qui ont gouverné son eglise et qui la gouverment encore plus efficacement dans le ciel qu'ils ne faisoient sur la terre. Le soing particulier qu'ils ont eu de notre ville a veritablement paru lorsqu'ils ont repoussé visiblement de nos murailles les ennemis de la religion, mais elle en a ressanté bien plus utillement les effets quand par un grand nombre de bons prelats qu'ils luy ont procuré de la misericorde de Dieu ils ont deffendu les ames de ses habitans contre les enemis invisibles de leur salut.

AMT. BB 278, pp. 371-372. Chronique de l'année 1632.

Premierement il est remarquable qu'il y avoit en The treise hospitaus et qu'ils furent reduits à deus, l'un pour les malades, et l'autre pour le logement des pelerins et la question presente jugée ; secondement que ces parole de Dieu s'entendent des pouvres en liberté par les r(e)ues, à nos portes et des eglises, rien de plus clair en la sainte Escriture, le Lasare à la porte du mauvais riche et le paralitique à l'aporte du temple guery par saint Pierre, troisiesmement vous trouverez en vos annales de l'année 1631, en laquelle Jean de Saint-Pierre, ayeul maternel dudit Duples, chef de concistoire, estoit capitoul et qui fut depuis con[seill]er au parlement, et lequel estoit fils de Monsieur de Saint-Pierre, premier president audit parlement de The, qu'il fut jugé par la conseil general de ville que les pouvres sont toujours mieus nourris allant par la ville et par les ausmones des habitans qu'ils ne seroient s'ils estoient enfermés encore qu'il y eust cinq cens livres tous les jours ; ce sont les mots de ladite deliberation, mais que ne pourroit à celle encherir encore en ce tems auquel pour la cherté de tous vivres il en y faudroit plus de quinse cens livres et auquel nous voyons que les ausmones et les charités ont grandement augmenté par tant de nouveaux ordres depuis par la divine providence saintement et heureusement estableis aus yeus des clairs-voyans, tant de mendians : Cappucins, Tiers Ordre, Recolets, Jesuiste proffes, Carmes deschaussés, que autres possedans biens : Charteus, Jesuistes de l'Oratoire, de la Doctrine, qui nourrissent une infinité de pouvres par leursausmones journalieres, et desquels outre ces grandes charités à tant d'epauvres, nous recevons de leurs prières, de leurs devotions, de leurs veilles, austérités, et mortifications tant de faveurs et de grances singulieres du Ciel. Ce sont les conservateurs du bien, du repos et du bonheur de nostre ville, et qui comme Moyse en la montaigne faont descendre la rosée du Ciel et nous comblient de benedictions. Ce sont eux et non pas nous qui portent nos mains et roidissent nos bras à la deffense du bien public. Ce sont les conservateurs de la religion et de l'estat, nous en avons ressenti les effets. La ville leur doit ceste recognoissance et leur recommandation en ceste histoire. Recevez tous ces ordres et tous ceus de la maison de Dieu, cheris[s]ès-les, c'est d'eux que Dieu a dit « Quod uni ex meis fecistis mihi fecistis », ne permettès

pas qu'ils secoent la poussiere de leurs pieds. Il seroit aisé à monter qu'ils sont très utiles à l'estat et plus que tout le reste du monde. Et pleut à Dieu qu'on vesquit avec ceste frugalité et parsimonye, à la lacedemoniene, mais parce que « Non omnes capiunt hoc verbum et que audientes non adiunt et intelligentes et non intelligunt. »

AMT. BB 280, pp. 275/276. Chronique de l'année 1653

Enfin, Toulouse entierement[en]t delivrée du fl[e]au de la peste et de la famine s'étant épuisée pour nourrir ses citoyens y en ayant encore un nombre infini réduits à la mendicité qui avoient tout vendu pour se faire soigner, fit deux actions dignes de sa piété qui pourront servir d'exemple dans le tems à venir. La première fut que le parlement, toutes les compagnies, chapitres et tous les bien-aisés de chaque capitoulat s'imposerent une aumône volontaire pour nourrir et entretenir leurs pauvres concitoyens qui n'avoient pas de quoy le faire, et la dernière fut que pour remercier Dieu et lui rendre action de grâces de ce qu'il lui avoit plu d'exaucer les prières de la ville en la délivrant du fléau de la peste et de la famine, il seroit fait une procession générale conformément[en]t à celle qu'on a accoutumé de faire annuellement le dix-septième du mois de mai en mémoire de la délivrance de la ville, ce qui fut exécuté avec une dévotion exemplaire, tous les toulousains à l'imitation des capitouls ayant fait la communion.

ANNEXE VII

Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas, Voltaire, 1763

CHAPITRE II

CONSÉQUENCES DU SUPPLICE DE JEAN CALAS

Si les pénitents blancs furent la cause du supplice d'un innocent, de la ruine totale d'une famille, de sa dispersion et de l'opprobre qui ne devrait être attaché qu'à l'injustice, mais qui l'est au supplice ; si cette précipitation des pénitents blancs à célébrer comme un saint celui qu'on aurait dû traîner sur la claire, suivant nos barbares usages, a fait rouer un père de famille vertueux ; ce malheur doit sans doute les rendre pénitents en effet pour le reste de leur vie ; eux et les juges doivent pleurer, mais non pas avec un long habit blanc et un masque sur le visage qui cacherait leurs larmes.

On respecte toutes les confréries : elles sont édifiantes ; mais quelque grand bien qu'elles puissent faire à l'État, égale-t-il ce mal affreux qu'elles ont causé ? Elles semblent instituées par le zèle qui anime en Languedoc les catholiques contre ceux que nous nommons huguenots. On dirait qu'on a fait voeu de haïr ses frères, car nous avons assez de religion pour haïr et persécuter, et nous n'en avons pas assez pour aimer et pour secourir. Et que serait-ce si ces confréries étaient gouvernées par des enthousiastes, comme l'ont été autrefois quelques congrégations des artisans et des messieurs, chez lesquels on réduisait en art et en système l'habitude d'avoir des visions, comme le dit un de nos plus éloquents et savants magistrats ? Que serait-ce si on établissait dans les confréries ces chambres obscures, appelées chambres de méditation, où l'on faisait peindre des diables armés de cornes et de griffes, des gouffres de flammes, des croix et des poignards, avec le saint nom de Jésus au-dessus du tableau ? Quel spectacle dans des yeux déjà fascinés, et pour des imaginations aussi enflammées que soumises à leurs directeurs !

Il y a eu des temps, on ne le sait que trop, où des confréries ont été dangereuses. Les frérots, les flagellants, ont causé des troubles. La Ligue commença par de telles associations. Pourquoi se distinguer ainsi des autres citoyens ? S'en croyait-on plus parfait ? Cela même est une insulte au reste de la nation. Voulait-on que tous les chrétiens entrassent dans la confrérie ? Ce serait un beau spectacle que l'Europe en capuchon et en masque, avec deux petits trous ronds au-devant des yeux ! Pense-t-on de bonne foi que Dieu préfère cet accoutrement à un justaucorps ? Il y a bien plus : cet habit est un uniforme de controversistes, qui avertit les adversaires de se mettre sous les armes ; il peut exciter une espèce de guerre civile dans les esprits, et elle finirait peut-être par de funestes excès si le roi et ses ministres n'étaient aussi sages que les fanatiques sont insensés.

On sait assez ce qu'il en a coûté depuis que les chrétiens disputent sur le dogme : le sang a coulé, soit sur les échafauds, soit dans les batailles, dès le IV^e siècle jusqu'à nos jours. Bornons-nous ici aux guerres et aux horreurs que les querelles de la Réforme ont excitées, et voyons quelle en a été la source en France. Peut-être un tableau raccourci et fidèle de tant de calamités ouvrira les yeux de quelques personnes peu instruites, et touchera des coeurs bien faits.

ANNEXE VIII

Extraits choisis de la brochure *Histoire de la Délivrance de Toulouse arrivée le 17 mai 1562. Où l'on verra la conjuration des huguenots contre les catholiques, leurs différens combats, la défaite des huguenots et l'origine de la procession du 17 mai, le dénombrement des reliques de l'Église Saint Sernin, le tout tiré des annales de ladite ville. Nouvelle édition faite sur l'imprimée de Toulouse de 1762 chez Michel Sens libraire rue Saint Rome. Avec permission. Augmenté de quelques notes*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1765, in-8, 52 p.

L'année 1562 est une des plus remarquables de l'histoire de Toulouse des derniers tems. On y verra cette grande ville sur le point d'être minée de fond en comble par ses propres Citoyens ; ce que ne firent les Vandales, ni les Goths, ni les Normands ; les Huguenots nés dans Toulouse furent sur le point de le faire ; mais la Providence divine qui veille sur les siens fit avorter leur pernicieux dessein⁵⁰⁶. Le nombre de ces hérétiques étoit déjà si grand dans tout le Royaume qu'on ne pouvoit les réduire à l'observation des Edits qui leur défendoient les Assemblées⁵⁰⁷. Leur nombre allarma la Reine ; elle craignait une guerre civile qui pouvoit renverser l'Etat, et détruire l'autorité Royale. Cette crainte lui dicta un nouvel Edit par lequel il leur fut permis de faire l'exercice de leur Religion, hors des murs de toutes les Villes et Bourgs du Royaume, sous certaines conditions⁵⁰⁸. Cet édit étant enregistré, les Huguenots impatients de jouir de la liberté qu'on leur donnait, commencèrent l'exercice de leur Religion hors de la porte de Montgaillard. Tous ceux qui s'étaient cachés jusqu'alors n'hésitèrent plus de paraître ; et les Catholiques que la nouveauté de ce spectacle avait attirés, furent surpris de voir cette assemblée aussi nombreuse que les leurs aux jours des plus grandes fêtes. Ces hérétiques firent quelques autres prêches de cette manière ; tantôt derrière les Hauts-Murats, tantôt sur cette Esplanade qui est devant la porte de Monteulieu, jusqu'à ce qu'ils eussent achevé un Temple spacieux, qu'ils fesoient construire en charpente sur les bords du fossé de la Ville, vis-à-vis la porte de Villeneuve. Tout respirait la révolte⁵⁰⁹.

⁵⁰⁶ Pourquoi chercher après deux cents ans à perpétuer les haines civiles, par une vaine déclamation. Le but des Réformés dans leur entreprise sur Toulouse n'était nullement de détruire cette Ville de fond en comble : toute la France étoit en fermentation au commencement de 1562. Les Protestans venoient d'être massacrés à Vassy ; le Duc de Guise étoit entré dans Paris ou grand cortege, malgré les défenses de la Reine ; le Triumvirat opprimoit la Cour ; et Catherine de Médicis ayant recours à la seule ressource qui lui restoit, avoit recommandé au Prince de Condé, par plusieurs lettres pressantes, le Roi, la Mère, les Enfants et généralement tout le Royaume. Les Protestants qui secondeoient le Prince, s'empresseront partout de mettre sous sa puissance les places où ils étoient les plus forts. Ceux de Toulouse qui n'étoient pas en petit nombre, avoient résolu de lui soumettre la Ville. C'étoit l'objet de la négociation du Baron de Lanta, Capitoul, qui avoit concerté ce projet à Orléans avec le Prince de Condé. Doit-on donner le titre odieux de Conspiration à une entre prise dirigée par un Prince du Sang, autorisée de la Reine Régente, pendant une minorité remplie de troubles et les factions ? (Note de l'édition d'Amsterdam.)

⁵⁰⁷ Quarante ans de persécutions et de supplices inutiles avoient déjà prouvé que les Réformés regardoient le culte public comme un devoir de conscience auquel ils étoient disposés à tout sacrifier. Et en cela, leurs idées s'accordoint parfaitement avec les principes de la saine politique ; car interdire le culte public, c'est ôter le frein de la Religion au peuple, c'est le livrer nécessairement à l'ignorance, à la superstition et au fanatisme, sources inépuisables de crimes et de désordres funestes aux Souverains et aux États. (Note de l'édition d'Amsterdam.)

⁵⁰⁸ Il s'agit de l'Edit de Janvier demandé par la Noblesse aux États d'Orléans en 1560, sollicité par la Noblesse et le Tiers-État à ceux de St. Germain en 1564, accordé enfin en 1562, et dressé dans une assemblée de députés de tous les Parlements du Royaume, comme le résultat du colloque de Poissy où la doctrine des Protestans venoit d'être discutée ; de sorte qu'on peut dire que cet Edit, le premier que les Réformés obtinrent, fut accordé au vœu de la Nation. (Note de l'édition d'Amsterdam.)

⁵⁰⁹ Les protestans ne respiroient pas la révolte. Ils étoient trop satisfaits des grâces qu'ils venoient d'obtenir : leur unique ambition étoit de jouir paisiblement du nouvel Edit. L'esprit de révolte n'étoit donc que parmi les Catholiques, jaloux du bonheur de leurs concitoyens. Funeste effet de ces maximes d'intolérance semées dans

[...] Ces désordres durèrent jusqu'au lendemain 16 Mai, vers l'heure de Midi. Les Huguenots ayant eu avis que Montluc devoit arriver le lendemain avec un renfort, et attendant inutilement l'arrivée du secours du Vicomte d'Arpajon, sur lequel ils avoient mis toutes leurs espérances, ils résolurent de quitter la Ville le soir du lendemain 17 Mai. Ils firent la Cène et leurs prières, pendant lesquelles la trompette de la Ville chanta du plus haut du Capitole, plusieurs Psaumes et Cantiques qui furent entendus du voisinage. Ils abandonnèrent leur poste à l'entrée de la nuit. La confusion régna dans cette retraite. Les uns restèrent dans Toulouse, croyant trouver leur salut dans la protection des Catholiques de leur connaissance ; les autres sortirent par la porte de Villeneuve, se séparèrent en différentes bandes et prirent divers chemins. Savignac à la tête d'une troupe de Catholiques, courut les charger, et les tailla en pièces. On sonna le tocsin dans tous les lieux des environs, et des bandes entières furent massacrées par les Paysans qui s'étoient assemblés en armes à ce bruit. Ceux qui échappèrent à leurs coups, se réfugièrent à Lavaur, à Puylaurens, à Castres, à Montauban, ou sortirent du Royaume. Le Capitaine du Guet, qui fut envoyé hors de la ville, pour reconnaître le nombre des morts, rapporta que seulement depuis le couvent des Minimes jusqu'aux fourches patibulaires, c'est-à-dire environ mille pas, il en avoit trouvé cinquante-trois⁵¹⁰.

[...] Le premier soin des Capitouls, après la déroute des Conjurés fut de rendre à Dieu de publiques actions de grâces. Ils avoient fait vœu dans la chaleur des Combats de faire célébrer tous les ans dans l'Eglise St. Sernin, une messe à laquelle assisteroient au moins deux Capitouls. Ils l'accomplirent solennellement. Le Parlement voulut donner aussi des preuves authentiques de sa reconnaissance, et ordonna qu'il seroit fait annuellement le 17 Mai, jour de la Délivrance de la Ville, une procession générale où l'on porteroit les Reliques des Saints qui reposent dans cette Eglise. Ces pieux établissements sont encore observés avec une pompe et une solennité qui attirent

des tems d'ignorance, par l'intérêt et l'ambition, qui ont fait germer sur toute la terre, les discordes, les attentats, les guerres ; et que les lumières de ce siècle ont peine à détruire entièrement. (Note de l'édition d'Amsterdam.)

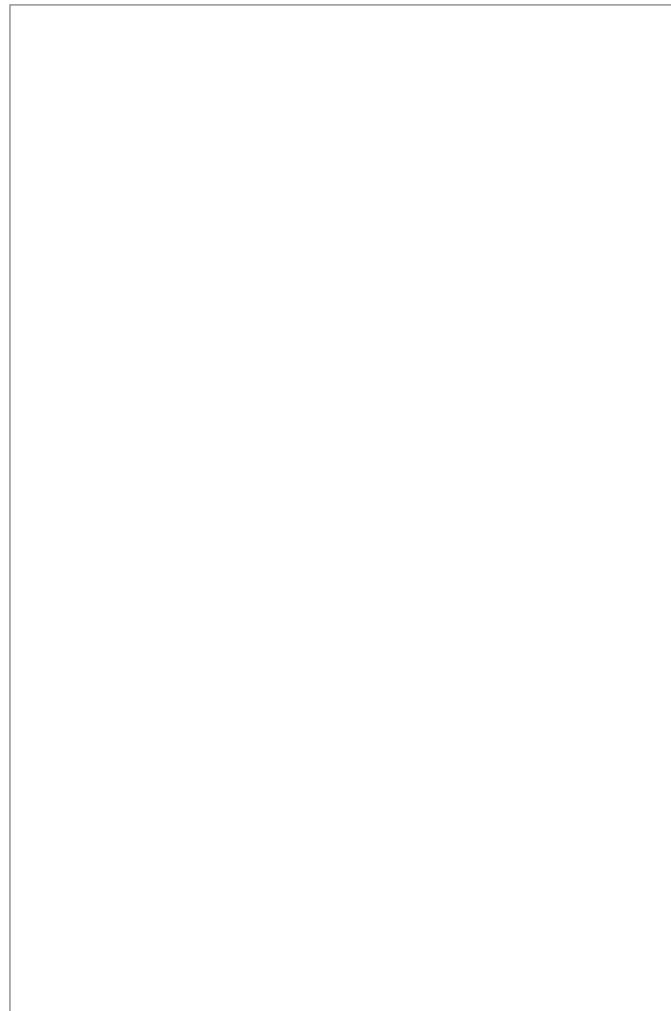
⁵¹⁰ L'Auteur dissimule ici un fait très important : c'est que les Protestans furent massacrés, contre la foi d'une Capitulation qui leur avoit été accordée. De Thou dit que les conditions en furent proposées par Fourquevaux, Capitaine Catholique. Les Protestans devoient sortir en sûreté, laissant leurs armes et tout l'attirail de guerre dans l'Hôtel-de-Ville. L'Auteur Catholique de l'histoire des troubles intitule ainsi le paragraphe où il raconte cet événement : poursuites contre les Confédérés de Toulouse après la reddition et composition faite. « Telles furent les confusions des assaillants, et le désespoir des attaqués, dit d'Aubigné qu'on fit trêve pour capituler à l'aise ; et le lendemain à midi, les articles de composition par lesquels toute sûreté étoit donnée, soit pour quitter la ville soit pour demeurer, furent acceptées par les Réformés, lassés de combattre et de si peu de vivres, etc. » Le Samedi seizième (de mai) dit un autre auteur, il y fut cruellement combattu, jusque sur le midi. Et lors ceux de l'Église Romaine demandèrent à parlementer ; et y eut tresves durant lesquelles fut accordé que ceux de la Religion, laissant leurs armes et harnois, en la maison de ville, se retireroient en toute sûreté. Suivant cette résolution, accordée par les Capitaines et le Parlement, ceux de la Religion ayant célébré la sainte Cène avec larmes et prières solennelles sortirent sur le soir, etc. » La Popelinier témoin occulaire et acteur dans cette sanglante tragédie tient le même langage. Mais voici un témoin irréprochable de cette perfidie : c'est l'auteur, Catholique outré, d'une relation insérée dans les mémoires de Condé déjà cités dans la note 14. « Si fut tant fait, dit-il, que la composition fut accordée et les plus riches sortirent de leurs garnisons en habits dissimulez sans être cogneuz ; partie ayant pris les livrées des Capitaines ; dont on tient que les Capitaines n'y ont rien perdu. Les ungs nonobstant leurs dissimulations ont été pris dont il y a un capitaine nommé Comitis fort riche et deux Jourdains frères ayant modérément de quoi prendre, et un n Ministre, comme l'on dict. Sur les neuf à dix heures, ils laschent la ville et sortent les autres ; où l'on a faict terrible boucherie, et voyant ceulx qui étoient encore dans la ville, se renferment dans la dicte ville, mais les Capitaines s'en étoient saisis à bonne heure qui fut cause que ayant trouvé dans la dicte ville aucuns des dict nouveaulx, ont été mis au Cousteau ou prisonniers. » Ajoutons encore le témoignage non suspect de Mézerai. « Enfin, dit cet Historien, le seizième du mois, les Huguenots n'espérant plus rien, acceptèrent des tresves jusqu'au lendemain, jour de la Pentecôte, comme aussi la composition qui leur fut présentée par Fourquevaux, la plupart des gens de guerre se retirèrent à Montauban, à Puylaurens, à Lavaur, à Castres : mais il en demeura plus de la moitié en chemins ; Savignac les ayant poursuivis avec sa cavalerie pour venger la mort de ses frères tués en ce tumulte, et les Villages leur courant sus au son du tocsin. » Telle est l'action glorieuse dont le Parlement de Toulouse voulut perpétuer la mémoire par l'institution d'une fête célébrée tous les ans avec la plus grande solennité ; digne fruit de la détestable maxime qu'on ne doit point garder la foi aux Hérétiques. C'est ainsi que le fanatisme étouffant la lumière naturelle et confondant toutes les idées, consacre le crime et place la gloire où la raison ne voit que la honte et l'ignominie. (Note de l'édition d'Amsterdam.)

chaque année un nombre infini d'étrangers dans Toulouse⁵¹¹.

⁵¹¹ On frémît en lisant les excès auxquels un faux zèle de Religion a pu porter des hommes dans des siècles d'ignorance, et dans des tems de haine et de fureurs civiles. Mais qu'au milieu d'un siècle éclairé et paisible, et dans une ville qui a de tout tems cultivé les lettres avec succès et s'est rendue célèbre par son amour pour les sciences, on ne craigne pas de consacrer ces anciennes horreurs par des solennités et des écrits publics, de peur que le fanatisme et les animosités ne vinssent à s'éteindre dans l'esprit des peuples : c'est une triste preuve de cette vérité humiliante, que les hommes une fois offusqués des ténèbres du fanatisme, sont inaccessibles aux lumières de la raison et aux sentiments de l'humanité. (Note de l'édition d'Amsterdam.)

ANNEXE X

Délibération du conseil général de la commune de Toulouse : concernant la suppression de la procession du 17 mai. 1^{er} mai 1792.



ANNEXE XI

ADHG. 2V46

LETTRE PASTORALE DE MONSIEUR L'ARCHEVÈQUE DE TOULOUSE

ANNONÇANT LE JUBILÉ SÉCULAIRE

L'EXPOSITION ET LA PROCESSION SOLENNELLES DES SAINTES RELIQUES

CONSERVÉES

DANS L'INSIGNE BASILIQUE DE SAINT-SATURNIN, À TOULOUSE

POUR L'AN DE GRÂCE 1862.

JULIEN-FLORIAN-FÉLIX DESPREZ,

PAR LA GRÂCE DU DIEU ET DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÈQUE DE TOULOUSE ET DE NARBONNE, PRIMAT DE LA GAULE NARBONNAISE, PRÉLAT ASSISTANT AU TRÔNE PONTIFICAL, ETC.

Fidèle à la loi si douce de la reconnaissance, le peuple juif célébrait, par des fêtes brillantes, l'anniversaire des grands événements qui s'étaient accomplis au milieu de lui et pour lui. Héritière de sa foi et de ses pieuses traditions, l'Église catholique se fit toujours un devoir de rappeler, dans la succession des âges, les faits les plus remarquables de son histoire. L'année liturgique n'est même qu'une série de solennités destinées à ramener devant nous, par la puissance du souvenir, les merveilles de la vie et de la mort d'un Dieu, les vertus de cette femme *pleine de grâces, bénie entre toutes les femmes*, le courage, la grandeur et la sainteté de l'innombrable cohorte des héros de notre sainte religion.

Mais, tandis que l'Église universelle se réjouit avec raison de cette série heureuse de fêtes communes à tous ses enfants, les royaumes, les provinces, les cités même rappellent, par des solennités particulières, les événements religieux qui lui appartiennent d'une manière spéciale. C'est ainsi, Nos Très Chers Frères, que nous allons célébrer cette année le jubilé commémoratif d'un fait glorieux parmi vous, il y a trois cents ans.

Dès le huitième siècle, des reliques insignes de plusieurs apôtres, les restes vénérés de presque tous les saints évêques de Toulouse, des ossements nombreux de martyrs, de confesseurs et de vierges étaient venus choisir tour à tour, pour être le lieu de leur repos ici-bas, l'antique basilique de celui qui vous avait légué, avec son sang, le fécond héritage de sa foi. Auprès de ces dépouilles sacrées et de celles de saint Saturnin lui-même, la piété de vos ancêtres s'était agenouillée souvent dans les jours de calamité et de joie, d'espérance ou de crainte.

En 1562, lorsque les malheurs les plus grands semblaient le menacer, tout le peuple accourut devant ces saintes reliques, d'où il espérait voir sortir pour lui la consolation et la force. Son attente ne fut pas vain. Le Seigneur étendit son bras puissant et protecteur sur cette Église de Toulouse, défendue à la fois par le courage de ses enfants et par la prière de ses gardiens endormis dans la mort, mais dont le cœur veillait auprès du Très-Haut. Une procession générale, qui devait se renouveler tous les ans, fut chargée de transmettre aux générations futures le souvenir du vœu fait en cette circonstance par les Capitouls de la ville. Cette procession eut lieu, pour la première fois, le 24 mai 1562 : on y remarquait tous les membres du clergé séculier et régulier ; tous les corps de la ville, à la tête desquels marchait le parlement. Il fut décidé qu'à l'avenir elle se ferait le 17 mai, jour où la bonté de Dieu était venue sauver ses enfants. Une bulle de Pie IV, de vénérée mémoire, datée du 26 novembre 1564, autorisa un jubilé pour deux jours, entre lesquels s'étaient concentrées les émotions du danger et de la délivrance, le 12 et le 17 mai.

En 1662, première année séculaire d'un événement si heureux pour la ville de Toulouse, les Capitouls renouvelèrent le vœu de leurs prédécesseurs, et célébrèrent avec une grande pompe la fête que le passé leur avait léguée.

Enfin, le 17 mai 1762, deux cents ans après l'intervention si visible de Dieu dans les destinées d'un peuple qu'il aimait, les Capitouls et le corps de ville donnèrent un immense éclat à

l'expression de leur foi et de leur reconnaissance. Sur la demande adressée par eux à Rome, le Pape Clément XIII avait confirmé, le 6 avril précédent, les faveurs accordées par Pie IV ; il les avait même augmentées. Il avait, en effet, étendu à huit jours, à partir du 16 mai jusqu'au 23 inclusivement, toutes les indulgences appliquées seulement par son vénéré prédécesseur au 12 et au 17 du même mois. Aussi la splendeur donnée à cette solennité fut-elle digne de la libéralité du Souverain Pontife. Les Capitouls, pieux interprètes des sentiments populaires, joignirent leurs largesses officielles et publiques aux largesses des généreux enfants de la cité ; les chasses furent restaurées en grande partie à leurs frais. La procession générale put cette fois compter dans ses rangs toutes les notabilités. Elle sortit à midi de Saint-Saturnin pour se rendre à la métropole, et rentra à cinq heures dans l'insigne basilique. Derrière les bannières de saint Étienne et de Saint-Saturnin marchaient d'abord les ordres religieux, puis le nombreux clergé des paroisses, à la suite duquel les reliques des saints étaient portées par les différents corps de métiers. Venait ensuite le chapitre de Saint-Etienne, et enfin, l'officiant, qui tenait le Saint-Sacrement sous un dais à huit bâtons, aux armes de la ville, porté par les Capitouls. On remarquait derrière le dais les membres du parlement, en robe rouge, le premier et le second président, l'Université, le sénéchal, et, en fin, le corps de la bourgeoisie. Le cortège était fermé par une compagnie de soldats.

Bien des jours, N. T. C. F., sont passés sur ces jours et en ont presque effacé la trace ; les idées ont succédé aux idées, et nous chercherions vainement, au milieu de nous, le courant des pensées qui emportait alors la pensée de nos pères et lui donnait une aussi catholique impulsion. Une révolution nous a séparés de ce siècle, et après avoir renversé les trônes, dressé les échafauds, détruit des églises en grand nombre, elle a substitué aussi dans nos mœurs publiques des tendances nouvelles aux pensées de foi du siècle dernier. Vous accueillerez cependant avec joie, N. T. C. F., l'occasion qui vous est offerte de renouer la chaîne du passé et d'apporter auprès des saintes reliques la vénération dont un autre âge les avait entourées. De nouveaux trésors sont d'ailleurs venus se joindre à ceux que possédait depuis si longtemps notre antique basilique. Le corps d'un illustre docteur, saint Thomas d'Aquin, a dû demander asile à ces voûtes séculaires contre des fureurs sacrilèges qui ne savaient respecter ni la sainteté ni le génie. Récemment encore, grâce à la générosité d'un saint prélat d'Espagne, l'Église de Valence nous a fait parvenir un ossement précieux de saint Louis, évêque de Toulouse ; et bientôt votre premier apôtre et votre premier pontife se trouvera entouré, dans la célèbre basilique qui porte son nom, des reliques de tous les évêques qui ont fait monter avec eux la sainteté sur ce siège où il les avait précédés.

Vous accueillerez donc, N. T. C. F., avec une piété digne de celle de vos ancêtres, l'anniversaire séculaire d'un jour qui rappelle, en même temps la bonté de Dieu et l'intercession puissante de ses saints. Toulouse ne saurait faillir au devoir que lui impose son histoire. Elle montrera, au contraire, une fois de plus, qu'à travers les vicissitudes de tout genre que le temps est venu lui apporter, les traditions catholiques n'ont pas su s'affaiblir dans son sein. Vous serez, N. T. C. F., les imitateurs fidèles de vos pères. Si en parcourant vos rues les corps des saints ne rencontrent plus ni les mêmes édifices ni les mêmes spectateurs, que la même vénération cependant descende vers eux de ces demeures plus riches peut-être, mais habitées encore par la foi et par la vertu. Vous irez, pendant cette octave bénie, entourer de votre amour ces restes illustres et sacrés, et vous ne dédaignerez pas de vous agenouiller devant cette poussière animée autrefois par de si saintes pensées et de si généreux dévouements.

Vous y viendrez aussi, vous, N. T. C. F., qui n'habitez pas la ville où reposent ces dépôts glorieux, mais qui n'en ressentez pas moins à distance l'influence salutaire. Vous renouvellerez le spectacle qu'offraient autrefois tant de générations éteintes, lorsqu'elles accouraient, sous la conduite de leurs pasteurs, pour unir leur cantique de joie et de reconnaissance aux voix qui bénissaient et imploraient les saints. Vous entendrez l'invitation que nous vous adressons aujourd'hui en leur nom, et, comme Samuel, vous répondrez : *Vous nous avez appelés, nous voici.*

Oui, N. T. C. F., accourrons tous auprès des restes vénérés de nos grands protecteurs ; formons comme un immense cortège de fidèles et île prêtres, et que le cri de nos âmes s'élève vers le ciel pour le flétrir. Lorsque tant de causes de tristesse nous environnent, lorsque la foi court parmi nous de si mystérieux dangers, il faut que les âmes en qui vit l'esprit de Dieu se montrent et que la puissance du bien se dresse sans crainte en face de la puissance et de la tyrannie du mal. Tandis que les méchants s'associent dans l'ombre et semblent emprunter à un monde invisible, et sinistre leur audace et leur force, il faut qu'à la face du soleil les bons aussi se réunissent, qu'ils élèvent leurs cœurs et leurs mains vers cette région sereine où la prière est portée jusqu'au trône de Dieu par les voix harmonieuses des saints.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Jean Chalette, <i>Portrait des Capitouls nommés par arrêt du Parlement le 28 novembre 1622 ou Le Christ en croix et les Capitouls de 1622-1623</i> , Huile sur toile, Musée des Augustins, Toulouse.....	40
Illustration 2 : Décoration du Capitole pour le bicentenaire de la Délivrance.....	51
Illustration 3 : Décoration d'une des quatre faces du feu d'artifice, dessinée par M. Hardy en 1762.....	73
Illustration 4 : Trajet de la procession générale de la Cathédrale à la Basilique.....	75
Illustration 5 : Détail en bas à gauche du tableau de Jean II Michel.....	79
Illustration 6 : Détail en bas à droite du tableau de Jean II Michel.....	80
Illustration 7 : Gervais Drouet, <i>Vierge à l'Enfant foulant aux pieds le démon de l'Hérésie</i> , 1662, Musée des Augustins, Toulouse.....	102
Illustration 8 : Antoine Rivalz, <i>Expulsion des huguenots de Toulouse</i> , 1727.....	103
Illustration 9 : Carte d'Estelle Martinazzo à propos de l'encerclement protestant de Toulouse sous le régime de l'édit de Nantes.....	109

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	1
Liste des abréviations.....	2
INTRODUCTION.....	3
ÉTUDE HISTORIOGRAPHIQUE.....	14
PREMIÈRE PARTIE. LE CONSENSUS TOULOUSAIN AUTOUR DE LA FÊTE DE LA DÉLIVRANCE (1562 – 1762).....	36
CHAPITRE PREMIER. 1762, L’APOGÉE D’UNE FÊTE INSTITUTIONNELLE.....	38
1. Une fête capitulaire.....	39
Religion civique et organisation de la fête.....	40
Les liens entre les confréries et le pouvoir municipal.....	42
La remise en question du pouvoir capitulaire.....	44
2. Les moyens mis en œuvre.....	47
Les mesures religieuses.....	47
La préparation de la ville.....	49
À quel prix ?.....	53
3. Les enjeux du bicentenaire.....	57
Le jubilé séculaire.....	57
La pompe et la solennité.....	60
La nécessité d’ordre.....	61
CHAPITRE DEUX. L’IDENTITÉ DE « TOULOUSE LA SAINTE » AU PRISME DU BICENTENAIRE DE LA DÉLIVRANCE.....	65
1. Le langage cérémoniel.....	66
Éveiller les sens et les émotions.....	66
Des symboles compréhensibles par tous.....	69
2. La cité idéale.....	74
L’espace urbain.....	74
Une société idéalisée.....	76
La représentation de l’attitude populaire.....	79
3. Montrer une identité immuable.....	81
Un acte collectif.....	81
Marcher dans les pas de ses ancêtres.....	84

« Toulouse la Sainte ».....	88
CHAPITRE TROIS. LES TRANSMISSIONS DE LA MÉMOIRE (1562 – 1762).....	91
1. L'histoire de la Délivrance au temps des Guerres de Religion.....	92
La justification de la violence catholique.....	93
Les acteurs du conflit chez Bosquet.....	95
La réponse protestante.....	98
2. La transmission de la mémoire.....	101
Programmes artistiques et mémoire.....	101
Une nouvelle version de la Délivrance ?.....	105
3. L'impossible mise à distance.....	107
Les réminiscences de la mémoire.....	107
Le cas des années 1760.....	111
La mémoire lors du bicentenaire.....	112
CONCLUSION DE LA PARTIE.....	117
DEUXIÈME PARTIE. LA RUPTURE DU CONSENSUS, MÉMOIRES ET OUBLI DE LA DÉLIVRANCE (1762 – 1862).....	119
CHAPITRE QUATRE. DU BICENTENAIRE À LA RÉVOLUTION, LA RECOMPOSITION DE LA MÉMOIRE	121
1. Calas et Voltaire ou l'intolérance des Toulousains.....	122
L'affaire Calas.....	122
Voltaire et « Toulouse l'intolérante ».....	124
Réhabilitation de Calas et dénonciation de la Délivrance.....	129
2. Tolérance et intolérance à Toulouse.....	132
La condamnation de Jean Calas : un « anachronisme » ?.....	133
Les « Lumières » toulousaines et la tolérance.....	135
3. La tolérance et la mémoire de la Délivrance.....	140
Réhabiliter Duranti et condamner la Délivrance.....	140
Les nouvelles Annales de la ville de Toulouse.....	144
Quel impact sur la commémoration ?.....	148
CHAPITRE CINQ. LA RÉVOLUTION À TOULOUSE OU L'IMPOSSIBLE CONTINUITÉ DE LA MÉMOIRE DES GUERRES DE RELIGION.....	150
1. La crise religieuse à Toulouse.....	151
Les troubles de 1790 et la défiance envers Toulouse.....	151
L'impact de la Constitution Civile du Clergé.....	155

Le rejet de la fête par les révolutionnaires toulousains.....	157
2. La condamnation des anciennes institutions.....	159
La nouvelle administration municipale.....	159
Le parlement coupable des Guerres de Religion.....	161
Les sources du discours.....	164
3. La révolution fait table rase de la commémoration.....	167
Une autre conception de la Fête.....	167
Toulouse et la régénération de la France.....	169
<i>La damnatio memoriae</i>	171
CHAPITRE SIX. LA COMMÉMORATION DU TRICENTENAIRE DE LA DÉLIVRANCE.....	175
1. Le jubilé séculaire du tricentenaire de la délivrance.....	176
Réaffirmer la religiosité de la ville.....	176
« Renouer la chaîne du passé ».....	178
Un dispositif diminué.....	181
2. La cristallisation de l'opposition catholique.....	183
Le débat national.....	183
Le jubilé du tricentenaire de la Délivrance.....	186
Un événement fortement politisé.....	188
3. Le débat mémoriel autour de la Délivrance.....	191
L'incompréhension face à la restauration de la fête.....	191
La prise de parole des Toulousains.....	195
Mémoire de la Délivrance et identité toulousaine.....	198
CONCLUSION DE LA PARTIE.....	199
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	201
Corpus de Sources.....	206
Bibliographie.....	224
Annexes.....	240
Table des illustrations.....	291